



Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier et états
financiers audités**

pour l'année terminée le 31 décembre 2022

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-dix-huitième session

Supplément n° 5H



Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier et états
financiers audités**

pour l'année terminée le 31 décembre 2022

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2023

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Lettres d'envoi | 5 |
| I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes . | 7 |
| II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes | 10 |
| Résumé | 10 |
| A. Mandat, étendue de l'audit et méthode | 14 |
| B. Constatations et recommandations | 15 |
| 1. Suite donnée aux recommandations antérieures | 15 |
| 2. Aperçu de la situation financière | 15 |
| 3. Mise en place du nouvel progiciel de gestion intégré | 19 |
| 4. Informatique et communications | 20 |
| 5. Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement | 26 |
| 6. Comité consultatif de supervision | 36 |
| 7. Bureau des services d'audit et d'investigation | 38 |
| 8. Objectifs de développement durable | 41 |
| 9. Gestion des ressources humaines | 43 |
| 10. Gestion des programmes | 44 |
| C. Informations communiquées par l'administration | 46 |
| 1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens | 46 |
| 2. Versements à titre gracieux | 46 |
| 3. Cas de fraude ou de présomption de fraude | 46 |
| D. Remerciements | 47 |
| Annexe | |
| État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2021 | 48 |
| III. Certification des états financiers | 68 |
| IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2022 | 69 |
| V. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2022 | 86 |
| I. État de la situation financière au 31 décembre 2022 | 86 |
| II. État de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2022 | 88 |

| | |
|---|----|
| III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2022 | 89 |
| IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2022 | 90 |
| V. État comparatif des montants budgétés et des montants réels pour l'année terminée le 31 décembre 2022 | 92 |
| Notes relatives aux états financiers | 93 |

Lettres d'envoi

Lettre datée du 28 avril 2023, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'alinéa b) de la règle de gestion financière 116.3 du Fonds des Nations Unies pour la population, les états financiers du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, que j'approuve par la présente.

La Directrice exécutive
(*Signé*) Natalia **Kanem**

**Lettre datée du 26 juillet 2023, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que le rapport financier et les états financiers audités du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Auditeur général de la Cour des comptes
de la République populaire de Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) **Hou Kai**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP ou Fonds), qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2022, l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants budgétés et des montants réels (état V), ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) et aux Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du FNUAP conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

La responsabilité des autres informations incombe à la direction du FNUAP. Les autres informations se composent du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (chap. IV), mais ne comprennent pas les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de l'audit des états financiers, notre obligation consiste à lire ces autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction du FNUAP est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du FNUAP qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNUAP ou de cesser son activité, ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNUAP.

Responsabilités des commissaires aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre de notre audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

a) nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants, suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

b) nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNUAP ;

c) nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

d) nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

probants obtenus quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNUAP à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNUAP à cesser son exploitation ;

e) nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À notre avis, les opérations comptables du FNUAP qui ont été portées à notre connaissance ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit du FNUAP.

L'Auditeur général de la Cour des comptes
de la République populaire de Chine
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) **Hou Kai**

Le Contrôleur général de la République du Chili
(Auditeur principal)
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**

Le Premier président de la Cour des comptes de la France
(*Signé*) Pierre **Moscovici**

Le 26 juillet 2023

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) joue un rôle moteur dans le système des Nations Unies en matière de promotion des programmes de population. Il a pour mandat de réunir des connaissances et des moyens qui permettent de répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale, de favoriser une prise de conscience des problèmes de population dans les pays développés comme dans les pays en développement et de proposer, pour régler ces problèmes, des stratégies dont la forme et les outils correspondent le mieux à la situation particulière de chaque pays.

Le Comité des commissaires aux comptes a mené à bien l'audit du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. L'audit intermédiaire a été effectué en partie à distance et en partie sur place au siège à New York et au bureau du FNUAP au Yémen du 3 au 28 octobre 2022, au Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement à Copenhague et au bureau du FNUAP en Türkiye du 14 novembre au 16 décembre 2022, et au bureau du FNUAP aux Philippines du 23 janvier au 10 février 2023. La visite d'audit finale a été effectuée au siège à New York, du 1^{er} mai au 2 juin 2023.

Étendue de l'audit

Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale et qui ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration du FNUAP, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

L'audit avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2022 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a également examiné la gestion du Fonds en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel il peut faire des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion des activités.

Il a en outre examiné les mesures prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations formulées antérieurement.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité considère que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Conclusion générale

Le Comité n'a pas relevé d'erreur, d'omission ni d'inexactitude significative lors de l'examen des documents comptables du FNUAP pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Il a toutefois noté qu'il était possible d'apporter des améliorations dans plusieurs domaines, à savoir l'informatique et les communications, le Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Comité consultatif de supervision, le Bureau des services d'audit et d'investigation, les objectifs de développement durable, la gestion des ressources humaines et la gestion des programmes.

Le montant total des produits s'étant établi à 1 531,97 millions de dollars en 2022, principalement du fait de l'augmentation des produits provenant des ressources préaffectées, et celui des charges à 1 442,84 millions de dollars, les états financiers font apparaître un excédent de 89,13 millions de dollars. La situation financière générale du FNUAP est restée saine, les actifs courants étant plus de huit fois supérieurs aux passifs courants et le total de l'actif plus de cinq fois supérieur à celui du passif.

Principaux constats

Les principaux constats du Comité sont les suivants :

Gouvernance et gestion du progiciel de gestion intégré

Le FNUAP n'a pas établi de descriptif de projet tenant compte des changements dans le domaine informatique et dans lequel seraient énoncées les étapes à venir de son projet de transformation informatique. Il ne disposait par ailleurs pas d'un cadre régissant la gestion interne des projets au moment de la mise en œuvre du projet. Le projet a été élaboré sur la base de la méthode complète d'Oracle et s'est concentré uniquement sur le développement d'une solution informatique.

Gestion du budget du progiciel de gestion intégré

Le projet de transformation informatique, qui devait être opérationnel en janvier 2021, avec un coût estimé de 24,2 millions de dollars pour le FNUAP, n'a pas été mis en œuvre par le Fonds. Après avoir essuyé des échecs dans le lancement de son progiciel de gestion intégré en raison de retards dans la conception et la mise en œuvre du projet, le Fonds a décidé de changer de cap et de rejoindre le consortium Quantum, sous la houlette du Programme des Nations Unies pour le développement. De 2018 à décembre 2023, les dépenses totales du Fonds se sont montées à 39,2 millions de dollars, dont 31,0 millions de dollars engagés pour le projet de transformation informatique et 8,2 millions de dollars pour Quantum. Les modules relatifs aux tâches du FNUAP, tels que le système de suivi des expéditions, les achats pour le compte de tiers et le système global de programmation, n'avaient pas été inclus dans Quantum au mois de mai 2023.

Mise en place du Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Le FNUAP a élaboré les activités de mise en œuvre du Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre du plan initial de mise en place du Groupe. Le Comité a constaté que des activités prévues dans le plan n'avaient pas commencé alors qu'elles auraient dû être exécutées depuis août 2022, et que d'autres activités avaient été reportées, dont 73 % depuis avril 2022. En ce qui concerne les quatre fonctions définies dans le mandat du Groupe, le Comité a constaté que ce dernier n'avait pas pris de dispositions pour que les fonctions regroupées dans les quatre domaines indiqués puissent être exécutées. En outre, les activités relatives à la fonction d'appui aux bureaux extérieurs et de contrôle de ces bureaux n'avaient pas

été définies ni mises en place. Ainsi, la fonction de contrôle et, par conséquent, celle d'appui aux bureaux de pays pour le suivi de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique n'avaient pas encore été établies au niveau régional, ni les règles et les mesures correctrices à appliquer aux achats locaux.

Établissement et soumission des rapports d'audit et d'investigation

Le Comité a noté que le manuel d'audit du Bureau des services d'audit et d'investigation n'avait pas été mis à jour depuis 2015 et qu'il ne couvrait donc pas les modalités actuelles d'audit interne. En outre, il a constaté que les rapports d'audit mis en ligne sur le site Web du Bureau étaient publiés en moyenne 13 mois après la fin du travail de fond. En ce qui concerne le plan de travail du Bureau pour 2022, il était prévu que les missions d'audit soient achevées et fassent l'objet d'un rapport avant le troisième trimestre de 2022 ; cependant, à la date de l'examen, seuls quatre rapports avaient été publiés. Le Comité a constaté que le manuel de traitement des dossiers ne prévoyait pas de délais de traitement des enquêtes et ne faisait pas figurer les mises à jour des règles et règlements encadrant les enquêtes. En bref, les enquêtes sur les cas de représailles étaient ouvertes pendant une durée moyenne de 140 jours, et les dossiers étaient clôturés après une durée moyenne de 295 jours, alors que la politique de protection contre les représailles préconisait un délai de 120 jours. Dans d'autres cas, il a fallu 20 mois pour mener à bien l'enquête et clôturer le dossier.

Principales recommandations

Sur la base des constatations précédentes, le Comité recommande que le FNUAP :

Gouvernance et gestion du progiciel de gestion intégré

a) formalise le dossier d'exécution du progiciel de gestion intégré et veille à ce qu'il soit mis à jour, afin d'assurer la bonne gouvernance du projet et de faire en sorte que les responsabilités de chacune des parties prenantes soient clairement définies ;

b) élabore un cadre de suivi de la mise en œuvre et de la gestion des ressources pour les projets informatiques permettant d'établir clairement la marche à suivre pour exécuter des projets de bout en bout, y compris le calendrier, les responsabilités, les échéances, une évaluation des risques et les étapes ;

Gestion du budget du progiciel de gestion intégré

c) suive de près les dépenses liées aux projets et fixe des repères qui serviront à avertir d'un possible épuisement des ressources, l'objectif étant de gérer les ressources efficacement ;

d) accélère les mesures prises pour définir les modules développés dans le système Atlas, en attendant leur inclusion dans le progiciel de gestion intégré Quantum ;

Mise en place du Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

e) élabore et publie une politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin qu'une approche coordonnée des chaînes d'approvisionnement et des chaînes logistiques soit mise en œuvre au Fonds ;

f) procède à une évaluation de l'exécution des fonctions prévues dans le mandat du Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en vue

d'établir un calendrier de mise en place clair et de définir les responsabilités, de telle sorte que le Groupe puisse s'acquitter de son mandat ;

g) prenne les mesures nécessaires pour achever les activités initiales de mise en place du Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ;

Établissement et soumission des rapports d'audit et d'investigation

h) examine et approuve une nouvelle version des manuels d'audit et de traitement des dossiers afin d'améliorer la conduite des audits et des enquêtes internes ;

i) respecte les délais fixés pour les rapports d'audit et les enquêtes et mette en place un mécanisme permettant d'évaluer périodiquement le niveau de conformité ;

j) définisse un délai raisonnable pour l'achèvement des enquêtes.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Le Comité a constaté que, sur les 36 recommandations toujours en suspens au 31 décembre 2021, 27 (75 %) avaient été appliquées, 7 (19 %) était en cours d'application et 2 (6 %) n'avaient pas été appliquées.

| Chiffres clés | |
|-------------------------------------|---|
| 523,50 millions de dollars | Budget du FNUAP consacré aux activités de développement et de gestion, à la coordination des activités de développement des Nations Unies et aux activités entreprises à des fins spéciales |
| 1 531,97 millions de dollars | Total des produits |
| 1 442,84 millions de dollars | Total des charges |
| 89,13 millions de dollars | Excédent pour l'année |
| 155 | Nombre de pays où intervient le FNUAP |
| 1 728 | Nombre de partenaires de réalisation du FNUAP |
| 2 363 | Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés sur le plan local |
| 875 | Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés sur le plan international |
| 487,80 millions de dollars | Montant total dépensé par les partenaires de réalisation en 2022 pour mener des activités relatives aux programmes pour le compte du FNUAP |
| 955,05 millions de dollars | Montant dépensé directement par le FNUAP en 2022 |

A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) joue un rôle moteur dans le système des Nations Unies en faveur des programmes relatifs à la population. Il a pour mandat de réunir des connaissances et des moyens qui permettent de répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale, de favoriser une prise de conscience des problèmes de population dans les pays développés comme dans les pays en développement et de proposer, pour régler ces problèmes, des stratégies dont la forme et les outils correspondent le mieux à la situation particulière de chaque pays.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion du FNUAP pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son audit conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux Normes internationales d'audit et aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si

les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP.

4. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

5. En outre, le Comité a examiné la gestion du Fonds en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut faire des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion des activités.

6. Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration du FNUAP, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

7. Le Comité s'est enquis de la suite donnée aux recommandations formulées antérieurement, y compris à celles portant sur l'année terminée le 31 décembre 2021. Sur les 36 recommandations encore en suspens, 27 (soit 75 %) avaient été appliquées par le FNUAP, 7 (soit 19 %) étaient en cours d'application et 2 (soit 6 %) n'avaient pas été appliquées. On trouvera des précisions sur l'état de l'application des recommandations dans l'annexe au chapitre II.

Tableau II.I
État d'application des recommandations

| Rapport | Nombre de recommandations | Recommandations restant à appliquer au 31 décembre 2021 | Recommandations appliquées | Recommandations en cours d'application | Recommandations non appliquées | Recommandations devenues caduques | Recommandations restant à appliquer au 31 décembre 2022 |
|--|---------------------------|---|----------------------------|--|--------------------------------|-----------------------------------|---|
| A/75/5/Add.8 , chap. II (2019) | 28 | 2 | 1 | 1 | – | – | 1 |
| A/76/5/Add.8 , chap. II (2020) | 24 | 4 | 1 | 3 | – | – | 3 |
| A/77/5/Add.8 , chap. II (2021) | 36 | 30 | 25 | 3 | 2 | – | 5 |
| Total | 88 | 36 | 27 | 7 | 2 | – | 9 |

8. Le Comité estime qu'un taux d'application de 75 % montre que le FNUAP est résolument déterminé à donner suite aux précédentes recommandations et, prenant acte des efforts déployés par la direction, encourage le Fond à continuer d'appliquer les recommandations, en particulier celles en suspens depuis plus de deux ans.

2. Aperçu de la situation financière

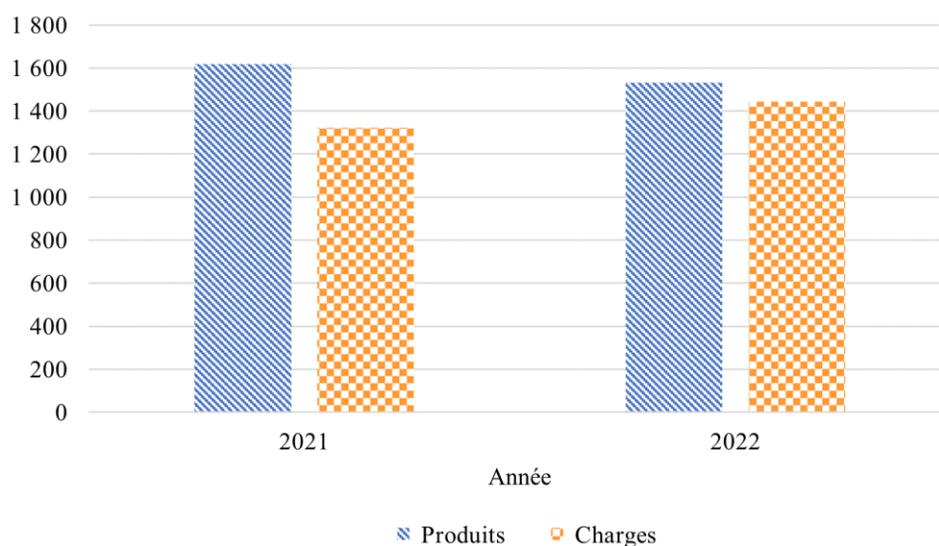
Résultats des activités

9. En 2022, les produits du FNUAP se sont chiffrés à 1 531,97 millions de dollars [contre 1 617,62 millions de dollars en 2021 (après retraitement)] et ses charges à 1 442,84 millions de dollars [contre 1 323,55 millions de dollars en 2021 (après retraitement)], soit un excédent de 89,13 millions de dollars [contre 294,07 millions de dollars en 2021 (après retraitement)] (voir la figure II.I). La baisse de l'excédent s'explique par la diminution des contributions non préaffectées, qui se sont chiffrées à 390,92 millions de dollars [contre 524,97 millions de dollars en 2021 (après retraitement)], en raison d'une modification de la méthode de comptabilisation des produits, qui s'est traduite par une augmentation des produits non préaffectés en 2021 aux dépens de ceux de 2022.

Figure II.I

Produits et charges du FNUAP pour 2021 et 2022

(En millions de dollars des États-Unis)

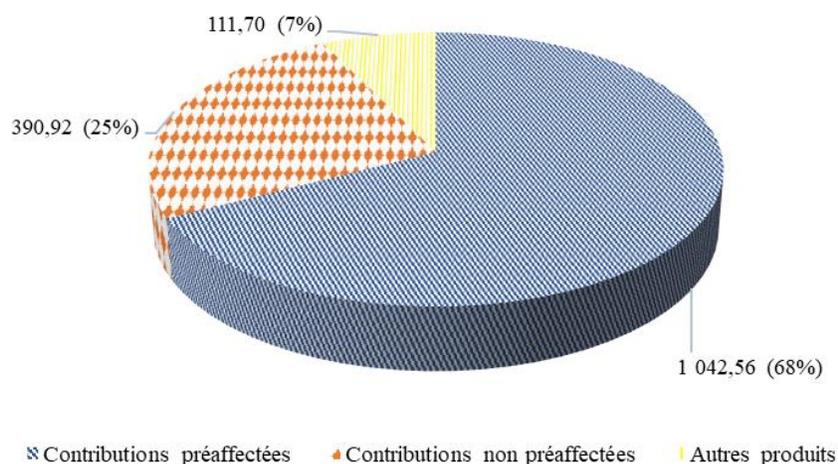


Source : Analyse par le Comité des états financiers du FNUAP pour les années terminées le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

10. Les contributions préaffectées se sont élevées à 1 042,56 millions de dollars (contre 992,61 millions de dollars en 2021) (voir la figure II.II), ce qui représente une légère augmentation de 49,95 millions de dollars (5,03 %), et les autres sources de produits se sont chiffrées à 111,70 millions de dollars (contre 112,38 millions de dollars en 2021).

Figure II.II
Répartition des produits par catégorie en 2022^a

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Analyse par le Comité des états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2022.

^a Ces produits sont exprimés en montants bruts ; n'en ont pas été déduits les remboursements aux donateurs, les dépréciations pour créances douteuses et les remboursements des charges fiscales constatés au titre des produits divers.

11. Les charges ont augmenté de 119,29 millions de dollars (9,01 %), atteignant 1 442,84 millions de dollars en 2022 [contre 1 323,55 millions de dollars en 2021 (après retraitement)], ce qui s'explique par une fluctuation des charges afférentes aux fournitures, au matériel et aux frais de fonctionnement. L'augmentation de 49,81 millions de dollars est principalement due à l'achat de biens destinés à être distribués par les partenaires de réalisation du FNUAP. En 2022, les charges afférentes à la formation et au perfectionnement des partenaires ont augmenté de 31,16 millions de dollars (22,61 %), atteignant 168,97 millions de dollars (contre 137,81 millions de dollars en 2021). Cette augmentation s'explique par la reprise des activités de formation et de perfectionnement des partenaires, qui avaient été suspendues à cause des restrictions imposées aux voyages et à l'organisation de réunions en présentiel par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Pour les fournitures liées à la santé reproductive et à d'autres programmes en 2022, on constate une baisse importante (14,06 millions de dollars) des achats d'équipements de protection individuelle par rapport à 2021, qui se sont chiffrés au total à 2,73 millions de dollars en 2022 (contre 16,79 millions de dollars en 2021). Cette baisse est principalement due à l'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19 et à la réduction des livraisons de produits médicaux et de contraceptifs aux partenaires de réalisation en 2022. En outre, les charges afférentes aux voyages ont augmenté de 65,02 %, atteignant 59,92 millions de dollars en 2022 (contre 36,31 millions de dollars en 2021), en raison de la forte augmentation du nombre de voyages locaux et internationaux, les restrictions en matière de voyage international liées à la pandémie ayant été en grande partie levées.

Situation financière

12. En 2022, la valeur totale de l'actif du FNUAP a légèrement augmenté, de 33,45 millions de dollars (1,29 %), pour atteindre un total de 2 626,28 millions de dollars (contre 2 592,83 millions de dollars en 2021). Cette augmentation est due

principalement à une hausse de l'actif aux rubriques Trésorerie et équivalents de trésorerie, Contributions à recevoir et Stocks.

13. La hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie tient aux placements dans des dépôts à terme afférents au fonds de roulement et au fonds du marché monétaire, qui sont liés aux placements afférents à l'assurance maladie après la cessation de service dans des titres en devises et dans des titres à court terme. En ce qui concerne les contributions à recevoir, l'augmentation est due au changement de méthode comptable pour les produits, et s'élèvent à 711,63 millions de dollars en 2022 [contre 709,52 millions de dollars en 2021 (après retraitement)]. S'agissant des stocks, le montant des marchandises en transit s'élevait à 51,92 millions de dollars (contre 43,46 millions de dollars en 2021), soit une augmentation de 8,46 millions de dollars (19,46 %), qui s'expliquait par l'expédition de plusieurs commandes à valeur élevée au cours des deux derniers mois de 2022.

14. Le montant des dettes et charges à payer a diminué de 19,78 millions de dollars (16,81 %), pour s'établir à 97,86 millions de dollars en 2022 (contre 117,64 millions de dollars en 2021). Cela correspond à la décision du FNUAP de régler ses fournisseurs et ses partenaires de réalisation plus tôt, à la fin de 2022, compte tenu du transfert des opérations opérées au moyen du système Atlas dans le progiciel de gestion intégré Quantum.

15. Le montant total du passif a diminué de 117,56 millions de dollars (soit 20,36 %), s'établissant à 459,92 millions de dollars en 2022 (contre 577,48 millions de dollars en 2021). Cette diminution est principalement due aux avantages du personnel et aux dettes et charges à payer.

16. Le montant des avantages du personnel a diminué de 97,66 millions de dollars (21,91 %), s'établissant à 348,01 millions de dollars en 2022 (contre 445,67 millions de dollars en 2021), ce qui s'explique principalement par une diminution de 88,71 millions de dollars du passif lié à l'assurance maladie après la cessation de service et une diminution de 6,96 millions de dollars du passif lié à la réinstallation et au rapatriement en fin de service. Cette diminution est principalement due à une augmentation importante du taux d'actualisation, liée aux taux d'intérêt annuels. En outre, la poussée de l'inflation au niveau mondial a entraîné un relèvement des taux d'intérêt par les principales banques centrales dans le cadre de leur politique budgétaire pour 2022. En conséquence, le taux d'intérêt appliqué dans l'évaluation actuarielle est passé de 3,30 % en 2021 à 5,34 % en 2022.

Analyse des ratios

17. En analysant les principaux ratios financiers du FNUAP, le Comité a observé une hausse de plusieurs ratios en 2022 par rapport à 2021. Cette hausse tient au fait que la trésorerie, les contributions à recevoir et le total des actifs ont fortement augmenté, tandis que les passifs courants ont légèrement diminué.

18. Compte tenu de l'analyse de la situation de liquidité du FNUAP au moyen de l'analyse des ratios, au cours des deux dernières années, le ratio de solvabilité financière et le ratio de liquidité générale ont montré une amélioration de la position du Fonds pour ce qui est de faire face à ses obligations courantes avec ses actifs courants.

19. La valeur des actifs courants du FNUAP au 31 décembre 2022 se chiffrait à 1 341,26 millions de dollars, soit 8,61 fois le montant du passif courant (155,82 millions de dollars). Cela s'explique principalement par l'augmentation notable des actifs courants, en particulier de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des contributions à recevoir, due à un changement dans la composition des instruments financiers du portefeuille de placements, et par une augmentation des

fonds du marché monétaire et des placements dans des dépôts à terme. Bien que les passifs courants aient légèrement diminué par rapport aux actifs courants, la principale variation des passifs courants a été une diminution des dettes et charges à payer, due à la décision prise par le FNUAP de régler ses fournisseurs et ses partenaires de réalisation plus tôt, à la fin de 2022.

20. Le tableau II.II met en évidence une tendance à la hausse des ratios de liquidité. Le ratio de liquidité immédiate est passé de 3,84 à 5,04, ce qui peut s'expliquer par une augmentation des dépôts à terme détenus au titre du portefeuille du fonds de roulement, destiné à couvrir les besoins du FNUAP en matière de fonds de roulement. Cette information est le signe que le Fonds gère ses finances efficacement.

Tableau II.II
Analyse des ratios

| <i>Ratio</i> | <i>Au 31 décembre 2022</i> | <i>Au 31 décembre 2021</i> |
|---|----------------------------|----------------------------|
| Ratio de liquidité générale^a | | |
| Actif courant/passif courant | 8,61 | 6,67 |
| Ratio de solvabilité^b | | |
| Total de l'actif/total du passif ^b | 5,71 | 4,49 |
| Ratio de liquidité immédiate^c | | |
| (Disponibilités + placements à court terme)/ passifs courants | 5,04 | 3,84 |
| Ratio de liquidité relative^d | | |
| (Disponibilités + placements à court terme + contributions courantes à recevoir)/passifs courants | 7,60 | 5,80 |

Source : Analyse par le Comité des états financiers du FNUAP pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

^a Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure de régler ses passifs courants.

^b Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure d'honorer l'ensemble de ses engagements.

^c Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur qui permet de mesurer la capacité d'une entité à faire face à ses passifs courants à partir de ses actifs liquides (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements).

^d Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks, des avances de fonctionnement et des autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé témoigne du haut degré de liquidité de l'actif.

3. Mise en place du nouvel progiciel de gestion intégré

Passage d'Atlas à Quantum

21. En 2020, un projet pluriannuel a été lancé pour remplacer le progiciel de gestion intégré Atlas par une plateforme numérique hébergée dans le cloud, appelée Quantum, géré par un consortium d'organismes placé sous la houlette du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Depuis 2020, la mise en service de Quantum connaît des retards dus à des problèmes liés, entre autres, à la qualité et à la préparation des données et aux essais en cours.

22. Au cours de 2022, différentes activités ont été menées à bien pour préparer la mise en service de Quantum, tels que des essais relatifs à la conversion des données et aux états de paie. De juin à octobre 2022, le Fonds a également participé à trois essais d'acceptation par les utilisateurs.

23. Quantum a été mis en service en janvier 2023, avec des modules pour les ressources humaines et les états de paie, les achats, la comptabilité générale et l'inventaire – tous pour le FNUAP – ce qui signifie que le système comptable qui a servi à l'établissement des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 est resté Atlas.

24. Étant donné que le traitement des opérations dans Quantum a débuté en 2023, le Comité souligne que les principaux processus opérationnels et les soldes d'ouverture feront partie des éléments qu'il examinera lors de l'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

4. Informatique et communications

25. Le consortium d'organismes qui gère Atlas a été créé en 2004 sur le principe qu'en mettant en commun l'infrastructure, les opérations techniques et les adaptations au sein d'une seule et même application PeopleSoft, les synergies permettraient de réduire les coûts de mise en service et d'exploitation. En 2016, étant donné que l'application financière de PeopleSoft n'avait pas été mise à niveau ou adaptée par le fournisseur depuis 2009, le PNUD a commandé une étude visant à évaluer les options permettant de sortir de cette situation.

26. Ainsi, à partir de mars 2018, le FNUAP a commencé à chercher une plateforme de remplacement et a reçu diverses propositions en août 2018. La recherche d'une nouvelle plateforme de solutions informatiques a été menée indépendamment du consortium Atlas, et un projet de transformation informatique a été mis en place à cet égard pour améliorer l'efficacité et l'efficience des processus métier. Ce projet a été mis en œuvre conformément aux exigences du plan stratégique 2018-2021 du FNUAP, à savoir améliorer les capacités de suivi et de contrôle du Fonds au moyen d'une infrastructure informatique qui fasse le lien entre les systèmes de gestion des services de soutien et l'exécution des programmes.

4.1 Projet de transformation informatique du FNUAP

Gouvernance et gestion du progiciel de gestion intégré

27. Le FNUAP a élaboré une ébauche de charte pour le projet, qui a été mise à jour en octobre 2019, avec pour but de définir la portée, les objectifs et la stratégie du nouveau progiciel de gestion intégré et de rallier les commanditaires autour d'un même projet. Le premier objectif convenu était de remplacer l'ancien système de gestion des finances, des ressources humaines, des achats et des programmes du FNUAP par un système fonctionnel, en envisageant un plan pour la communication de l'information, la gestion des finances et de la comptabilité, de la gestion des ressources humaines, des achats, des moyens de transport et de la logistique et l'informatique décisionnelle.

28. Dans la charte envisagée, il avait été établi que le développement du nouveau progiciel de gestion intégré serait un projet pluriannuel qui commencerait en septembre 2019 et que le progiciel serait mis en service à l'issue de la transition à la fin du premier trimestre de 2021, avec une capacité visant à parer aux imprévus à la fin du deuxième trimestre 2021.

29. La charte du projet, de par sa conception, était très générale et de nature stratégique et prévoyait la création d'un plan de gouvernance du projet, établissant un comité de pilotage du projet relatif au progiciel de gestion intégré. Par ailleurs, il détaillait les modalités d'exécution et de gestion du projet au FNUAP et entre ses partenaires externes, les attributions des différents partenaires et des groupes de parties prenantes participant directement au projet et la composition de ces groupes. En outre, toute modification du projet de transformation informatique nécessiterait

l'approbation du comité de pilotage du projet et devrait être étayée par un solide dossier de décision et une analyse coûts-avantages.

30. La structure et la teneur de la première ébauche de la charte ont été définis sur la base de la méthode complète d'Oracle, couvrant les questions liées à la gestion de projet de la planification à la clôture du projet.

31. Ayant examiné la gestion du projet, le Comité a noté l'absence d'un document actualisé ou formalisé dans lequel serait clairement indiquée la marche à suivre pour établir les services, les délais et la gestion des risques liés à sa mise en œuvre. Le dernier document fourni au Comité était la version de 2019 de la charte du projet, qui n'a pas été approuvée.

32. En ce qui concerne la gouvernance, un comité de pilotage du projet a été créé sans qu'aucun mandat n'ait été formellement approuvé pour garantir que toutes les parties prenantes s'accordent sur les objectifs et les résultats du projet. Il a été constaté que la composition du comité avait fréquemment changé pendant la phase d'élaboration du projet, ce qui laisse entrevoir des défaillances de continuité, malgré la poursuite des activités du comité de pilotage du projet. Par exemple, le chef de projet avait un double rôle – le premier dans le cadre du projet et le second à la tête de Bureau des solutions informatiques – et a changé tout au long du projet dans les deux cas.

33. De même, la Commission a remarqué que les membres du Bureau des services d'audit et d'investigation avaient été nommés plus de deux ans après le début du projet et près de deux ans avant la décision prise par le FNUAP de renoncer à développer son propre progiciel de gestion intégré.

34. En outre, le FNUAP ne disposait pas d'un cadre régissant la gestion interne des projets au moment de la mise en œuvre du projet. Selon la première version de la charte, le projet a été élaboré sur la base de la méthode unifiée d'Oracle et s'est concentré uniquement sur le développement d'une solution informatique.

35. En raison du retard pris dans le respect de l'échéance fixée au premier trimestre 2021, ainsi que des difficultés rencontrées dans la mise en place d'un système permettant une certaine flexibilité dans le développement de processus opérationnels adaptés au Fonds et du fait qu'une année s'était écoulée depuis l'échéance fixée pour la mise en service, le comité de pilotage du projet a décidé de mettre fin au développement du nouveau progiciel de gestion intégré et rejoint le consortium d'organismes Quantum. En décembre 2022, le FNUAP n'avait pas établi de descriptif de projet tenant compte de ces changements d'orientation et dans lequel seraient redéfinies les étapes à venir de son projet de transformation informatique.

36. Le Comité estime que, en l'absence d'une charte de projet approuvée, sans définition claire des responsabilités pour la mise en œuvre du projet de transformation informatique du FNUAP, la gestion et le contrôle du projet pourraient s'en trouver perturbés, les ressources pourraient être utilisées de façon excessive et des retards pourraient être pris dans les objectifs d'étape.

37. Le Comité considère que des projets complexes tels que le projet de transformation informatique du FNUAP nécessitent un système de gouvernance et une gestion appropriée afin que les situations observées soient évitées. Il est également essentiel de formuler clairement les différents éléments des mécanismes de communication de l'information et les produits à livrer et d'atteindre les principaux objectifs et échéances en établissant un cadre précis de gestion et de contrôle du projet, en définissant clairement les attributions et en fixant des orientations sur l'avancement de la mise en œuvre et la concrétisation des avantages attendus.

38. En l'absence d'un cadre permettant de suivre l'exécution du projet, de repérer les obstacles pouvant survenir et d'ajuster les plans en conséquence, les étapes du projet risquent de ne pas être planifiées, suivies ou franchies comme il se doit, ce qui entraîne des retards, une prolongation du calendrier initial et des coûts supplémentaires.

39. Le Comité estime que l'échec du projet peut être attribué à l'absence de techniques de gestion de projet solides, ce qui a entraîné les défaillances mentionnées ci-dessus et amené graduellement le FNUAP à prendre la décision qu'il devait rejoindre le consortium Quantum.

40. Le Comité recommande que le FNUAP formalise le dossier d'exécution du progiciel de gestion intégré et veille à ce qu'il soit mis à jour, afin d'assurer la bonne gouvernance du projet et de faire en sorte que les responsabilités de chacune des parties prenantes soient clairement définies.

41. Le Comité recommande que le FNUAP élabore un cadre de suivi de la mise en œuvre et de la gestion des ressources pour les projets informatiques permettant d'établir clairement la marche à suivre pour exécuter des projets de bout en bout, y compris le calendrier, les responsabilités, les échéances, une évaluation des risques et les étapes.

42. Le FNUAP a accepté les recommandations et a indiqué qu'en 2023, des mesures avaient été prises pour améliorer la gouvernance et la gestion des projets. Ces mesures seront évaluées par le Comité au cours de la prochaine période d'audit.

Gestion du budget du progiciel de gestion intégré

43. Dans le budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 ([DP/FPA/2017/10](#)), il est indiqué que le projet de transformation informatique permettrait de fournir une base répondant aux objectifs du programme du FNUAP au cours des prochains cycles de planification stratégique (8-12 ans), en mettant l'accent sur le meilleur rapport qualité-prix.

44. Le projet de transformation informatique devait être opérationnel en janvier 2021, avec un coût estimé de 24,2 millions de dollars pour le FNUAP, pour financer la nouvelle architecture informatique entre 2018 et 2021. Toutefois, le projet n'a pas été mis en œuvre par le Fonds.

45. Le FNUAP a subi des revers dans le lancement de certaines composantes essentielles de la conception du projet, ainsi que des retards de mise en œuvre. En conséquence, et comme cela a été mentionné plus haut, le FNUAP a décidé de rejoindre le consortium Quantum. Le projet de transformation informatique, qui a été abandonné après la décision de rejoindre Quantum, a en tout et pour tout entraîné des dépenses totales de 20,4 millions de dollars entre 2018 et 2021.

46. En raison de la décision de passer au système Quantum, le travail réalisé dans le cadre du projet de transformation informatique n'a été pris en compte qu'en partie pour l'intégration du FNUAP dans Quantum. Par exemple, les activités relatives à la conception et au développement d'interfaces entre deux systèmes distincts n'étaient plus nécessaires, et l'utilisation des scripts créés pour la conversion et la migration des données du FNUAP depuis Atlas n'était plus nécessaire non plus puisque c'était le PNUD qui était chargé de la conversion et de la migration des données pour tous les organismes partenaires. En outre, le FNUAP a choisi d'adopter les processus opérationnels déjà utilisés par le PNUD au lieu d'en mettre en œuvre de nouveaux, relatifs au développement. Ainsi, par exemple, la structure du compte du grand livre a été conçue pour correspondre au format existant du PNUD.

47. Compte tenu des dépenses déjà engagées par le FNUAP pour le développement du projet de transformation informatique et de celles afférentes à l'intégration du Fonds dans le consortium Quantum, les dépenses totales du projet atteignaient 31,0 millions de dollars en décembre 2022. L'essentiel des dépenses, représentant 80 % des coûts de mise en œuvre, tenait principalement aux éléments suivants : services rendus par des sociétés (45 %), matériel informatique (19 %), recours à des consultants internationaux (9 %) et location et maintenance du matériel informatique (8 %).

48. Par la suite, un montant supplémentaire de 2 millions de dollars a été approuvé par le Conseil d'administration du FNUAP pour la période 2022-2025. Les dépenses du Fonds pour le projet de transformation informatique devaient s'élever à 16,5 millions de dollars de janvier 2022 à décembre 2023, ce qui portait le budget total du projet de progiciel de gestion intégré à 39,2 millions de dollars, censé couvrir toutes les activités du projet jusqu'en décembre 2023. Ces activités comprenaient les frais de développement communs des organismes, les améliorations spécialement demandées par le FNUAP, la formation au nouveau module de planification, la licence Atlas et d'autres tâches.

49. En mai 2023, les modules du système Atlas propres aux tâches du FNUAP n'avaient pas été incorporés dans le système Quantum. Ces modules comprennent le suivi des expéditions, les achats pour le compte de tiers et le système global de programmation. L'objectif principal de ces modules est de traiter les demandes de transfert en espèces pour les partenaires de réalisation et de gérer les rapports sur l'état d'avancement des plan de travail ainsi que de suivre et d'enregistrer les stocks des bureaux extérieurs et d'en rendre compte.

50. De l'avis du Comité, un projet à long terme étant une entreprise complexe, il aurait fallu, pour correctement mener à bien le projet et atteindre les résultats souhaités, un processus de planification répondant au même degré de complexité et de rigueur ; cependant, la gestion et la supervision du projet se sont avérées insuffisantes pour assurer sa bonne exécution.

51. De l'avis du Comité, lorsqu'un projet doit être développé, il faut le programmer aussi précisément que possible afin d'éviter le risque de dépassement du budget ou des délais prévus, surtout si l'on estime que la mise en œuvre prendra plus d'un an.

52. En ce qui concerne les modules développés dans le système Atlas et devant être intégrés dans le système Quantum, le Comité estime que les futures demandes de ressources doivent être solidement étayées par un rapport clair concernant le respect du calendrier, les étapes et les jalons du projet, afin d'éviter d'éventuelles contraintes budgétaires, des doubles emplois et des difficultés à achever le projet dans les délais impartis en raison d'un manque de ressources financières.

53. Le Comité recommande que le FNUAP suive de près les dépenses liées aux projets et fixe des repères qui serviront à avertir d'un possible épuisement des ressources, l'objectif étant de gérer les ressources efficacement.

54. Le Comité recommande que le FNUAP accélère les mesures prises pour définir les modules développés dans le système Atlas, en attendant leur inclusion dans le progiciel de gestion intégré Quantum.

55. Le FNUAP a souscrit à ces recommandations.

Accord de service

56. En février 2022, le FNUAP a officiellement rejoint le consortium d'agences Quantum.

57. La coopération entre deux entités des Nations Unies est généralement établie et formalisée dans un mémorandum d'accord, qui définit une vision commune sur des objectifs communs ainsi que des règles de coopération, notamment en ce qui concerne les attributions, l'échange de compétences spécialisées et le règlement des différends. Lorsqu'une entité des Nations Unies fournit des services à une autre, les modalités et conditions de ces services sont fixées dans un accord de niveau de service.

58. Le Comité a noté que, s'il y avait bien un accord-cadre avec le PNUD concernant les services Atlas, la coopération et les services associés au nouveau projet de progiciel de gestion intégré fourni par le PNUD n'étaient pas établis dans un document formel tel qu'un mémorandum d'accord ou un accord de niveau de service, alors même que le FNUAP avait rejoint le projet Quantum en février 2022.

59. Il a également été observé qu'en décembre 2022, le FNUAP utilisait le progiciel de gestion intégré Atlas pour ses activités opérationnelles de production et d'appui. Toutefois, le dernier mémorandum d'accord formalisé avec le PNUD n'incluait pas le développement de projets (projet de transformation informatique).

60. Le Comité considère que la gestion des relations avec les parties associées au projet Quantum est essentielle pour établir et clarifier le cadre général de la coopération, afin d'éviter tout problème susceptible de mettre le FNUAP dans une position de vulnérabilité s'agissant de ses devoirs et obligations.

61. Le calcul du recouvrement des coûts du projet pourrait également être surestimé ou sous-estimé. Il pourrait donc y avoir un risque de réputation si l'organisation devait demander des ressources supplémentaires.

62. **Le Comité recommande que le FNUAP, en concertation avec le PNUD, signe un mémorandum d'accord et un accord de niveau de service qui définissent clairement les règles de coopération et les services fournis en rapport avec le progiciel de gestion intégré Quantum.**

63. Le FNUAP a souscrit à cette recommandation.

4.2 Bureau des solutions informatiques

Retrait des droit d'accès dans le système Atlas

64. Conformément à la directive du FNUAP relative à la tenue du répertoire, celui-ci sert de registre de toutes les personnes ayant une relation contractuelle avec le FNUAP, aux fins de la gestion de l'identité, de la gestion des droits d'accès aux applications, de la gestion du dispositif de sécurité et de la localisation des données. En ce qui concerne les comptes utilisateurs, la section relative à l'expiration du contrat prévoit que le répertoire supprime l'accès au système Atlas le jour même de l'expiration du contrat. Toutefois, dans les cas où il existe en parallèle une date d'expiration dans le système Atlas et une autre dans le répertoire, c'est la première des deux dates qui s'applique pour la radiation de l'utilisateur.

65. Le Comité a analysé la liste des comptes utilisateurs actifs d'Atlas au 30 septembre 2022, qui a été comparée à la liste des personnes ne travaillant plus pour l'organisation en 2022 en utilisant un code d'identification de l'employé. L'examen a permis de mettre en évidence neuf comptes utilisateurs actifs d'Atlas, appartenant à des personnes qui n'avaient pas de relation contractuelle avec le FNUAP. Sur ces neuf comptes, il a été observé ce qui suit :

a) Les comptes étaient restés actifs pendant des périodes allant de 32 à 272 jours (de la fin du contrat à la date de l'examen par le Comité) et n'avaient pas été automatiquement bloqués conformément à la procédure susmentionnée ;

b) Quatre des neuf comptes avaient été désactivés du système le 2 octobre 2022, lors de l'examen par le Comité ;

c) Deux utilisateurs avaient obtenu un accès au système après la fin de la relation de travail avec le FNUAP.

66. Le Comité considère que la suppression tardive des comptes utilisateur des personnes ayant cessé leurs fonctions font courir un risque d'accès non autorisé, ce qui est de nature à compromettre le caractère confidentiel et l'intégrité des données des systèmes du FNUAP.

67. Le Comité est d'avis qu'un examen régulier par les référents processus métiers, tels que les cadres intermédiaires ou les chefs, pourrait aider à repérer rapidement les anomalies relatives aux personnes ayant cessé leurs fonctions disposant de comptes actifs, et à y remédier.

68. Le Comité recommande que le FNUAP veille à ce qu'il soit procédé sans délai à la révocation des droits d'accès à tous les moyens informatiques et moyens de communication de toutes les personnes ayant cessé leurs fonctions.

69. Le FNUAP a souscrit à cette recommandation.

Suivi de la planification de la reprise après sinistre et des exercices de reprise

70. La section 8 de la politique et des procédures du FNUAP en matière de gestion de la continuité des opérations, révisées en décembre 2020, prévoit que la gestion de la continuité des opérations doit être harmonisée avec les processus organisationnels applicables au Fonds et à l'ensemble du système des Nations Unies, tels que :

a) Les plans de gestion des risques de sécurité et d'urgence des Nations Unies propres à tel ou tel centre de conférence ;

b) La note d'orientation sur les plans d'action de préparation minimum ;

c) La gestion des conflits et des problèmes ;

d) Les plans de reprise des systèmes informatique après sinistre, en fonction des conditions locales.

71. Le Comité a examiné le plan de reprise après sinistre du FNUAP fourni par le Bureau des solutions informatiques du siège du Fonds et observé qu'il n'était fait aucune mention dans le document du champ d'application du plan, c'est-à-dire s'il s'appliquait aux bureaux de pays ou aux bureaux sous-régionaux ou régionaux.

72. Bien que le Comité soit conscient que certains bureaux de pays et bureaux sous-régionaux et régionaux ont élaboré leur propre plan de reprise après sinistre et réalisé leur exercice de reprise après sinistre en 2022, il a été noté que le FNUAP n'avait pas conçu de mécanisme global de coordination et de suivi entre le siège et les bureaux dans lesquels le Fonds opère. Par conséquent, il n'y a pas eu de contrôle efficace du plan de reprise après sinistre et de l'exécution des exercices de reprise après sinistre à l'échelle du Fonds.

73. Le Comité estime que l'absence d'un mécanisme global de coordination relatif à la mise en place et à la réalisation d'exercices de reprise après sinistre pourrait affaiblir l'efficacité de la reprise des moyens informatiques et des moyens de communication en cas de sinistre. Un suivi efficace de cet exercice à l'échelle de l'entité est nécessaire pour assurer la continuité opérationnelle des activités du FNUAP.

74. L'importance d'un exercice complet s'affirme encore plus face aux changements notables que connaissent le FNUAP et le Bureau des solutions

informatiques dans le contexte du projet de progiciel de gestion intégré actuellement en cours de développement.

75. Le Comité recommande que le FNUAP mette en place une procédure de plan de reprise après sinistre qui définisse clairement le champ d'application, les modalités de communication de l'information et les responsabilités en matière d'exécution et de supervision des plans depuis le siège jusqu'aux bureaux de pays et aux bureaux sous-régionaux et régionaux, afin de contrôler la mise en place et le déroulement des exercices de reprise après sinistre.

76. Le FNUAP a souscrit à cette recommandation.

5. Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

77. Le 8 octobre 2021, le Directeur exécutif adjoint (gestion) du FNUAP a annoncé la création du Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement afin qu'il fournisse des services de contrôle et de coordination pour l'ensemble des fonctions et procédures liées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement à tous les niveaux. La création de ce groupe a été officialisée par un mémorandum interne daté du 16 novembre 2021 et envoyé à la Directrice exécutive du Fonds.

78. Dans ce cadre, le FNUAP a créé un groupe de travail qui a été chargé du projet relatif à la mise en place du Groupe. Au 31 décembre 2021, deux phases avaient été définies pour le projet, consistant, pour la première, en une analyse fonctionnelle et en une réflexion sur une structure organisationnelle lors desquelles seraient clairement définis les fonctions, les postes et les coûts et, pour la seconde, en une étude sur les changements (mouvements de personnel, installations, politiques et systèmes) nécessaires à la mise en place du Groupe.

79. Le projet avait également abouti à la définition du mandat du Groupe et des activités que supposaient les fonctions à exercer, regroupées en quatre domaines : 1) opérations stratégiques et opérations d'appui ; 2) traitement administratif ; 3) appui aux bureaux extérieurs et contrôle de ces bureaux ; 4) administration du Groupe.

80. Selon le mandat, le Groupe devait également permettre au FNUAP de procéder de manière coordonnée dans les interventions concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique, dans toutes les opérations, et mettre à la disposition du Fonds, dans toutes les situations de crise humanitaire et tous les contextes de développement, un système global d'approvisionnement axé sur la demande et résilient.

81. En outre, il était mentionné dans le mandat que le Groupe devait parvenir à ce résultat en mettant l'accent, dans la stratégie et la gouvernance de la chaîne d'approvisionnement, sur les capacités et moyens extensibles en matière de services, de coûts, d'expertise technique, d'innovation, de coordination, de capital et de transition numérique. Le Groupe devait fournir des services d'appui aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays ainsi que veiller à la coordination et à la traçabilité de bout en bout des activités de gestion de la chaîne d'approvisionnement menées dans toute l'organisation et à ce que toutes les parties à ces activités en rendent dûment compte.

82. Dans le mémorandum interne, il était dit que le Groupe engloberait les fonctions d'approvisionnement situées en amont, en aval et en milieu de chaîne, de telle sorte que la coordination et le contrôle de toutes les fonctions de gestion de la chaîne d'approvisionnement puissent être effectués de manière plus efficace par une seule et même unité administrative à laquelle incomberait l'obligation de rendre des comptes. La structure organisationnelle était donnée, les effectifs étant composés des membres du personnel du Service des achats, de la Division technique (Service de la sécurité

des approvisionnements) et du Service financier, qui exerceraient leurs fonctions sous la direction d'un seul chef.

83. Il était également dit dans le mémorandum que le nouveau groupe devait permettre d'améliorer l'état de préparation aux interventions, de réduire les délais et d'accroître la traçabilité dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, le but étant de réduire le gaspillage et les coûts cachés, ainsi que les capacités qui avaient été ajoutées au niveau régional pour l'appui aux bureaux de pays.

Mise en place du Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

84. Le Comité a constaté qu'en novembre 2022, neuf mois après le lancement du projet de mise en place du Groupe, la seconde phase de celui-ci n'avait pas été exécutée. Le FNUAP avait seulement publié des directives sur les commissions de gestion de la chaîne d'approvisionnement, rien (ni directives ni politique) n'ayant été publié au sujet du système de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

85. En analysant les 29 activités définies par le FNUAP dans le plan initial de mise en place du Groupe, le Comité a relevé les problèmes suivants :

a) Un total de 6 activités n'avaient pas commencé alors qu'elles auraient dû avoir été menées à bien depuis août 2022 ;

b) Un total de 15 activités avaient été reportées, dont 11 depuis avril 2022.

86. En ce qui concerne les quatre domaines d'activité indiqués dans le mandat du Groupe, le Comité a constaté que ce dernier n'avait rien fait pour que les fonctions regroupées dans ces domaines puissent être exécutées. En outre, les activités relatives à la fonction d'appui aux bureaux extérieurs et de contrôle de ces bureaux n'avaient pas été définies et, par conséquent, pas non plus menées. Ainsi, la fonction de contrôle et, partant, celle d'appui aux bureaux de pays pour le suivi de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique n'avaient pas encore été établies au niveau régional, ni les règles et les mesures correctrices à appliquer aux achats locaux.

87. Le Comité estime que le FNUAP doit élaborer et mettre en œuvre un ensemble de politiques et de directives dans lesquelles seraient indiqués les objectifs stratégiques et la manière dont ils peuvent être atteints et les résultats escomptés obtenus, afin que la mise en place du Groupe soit moins inefficace. Ce travail aidera à normaliser les procédures liées à la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble et à optimiser le flux des produits fournis par le Fonds.

88. Le Comité est d'avis que le renforcement de l'approche de la gestion de la chaîne d'approvisionnement permettra au Groupe de définir et de rendre plus claires les fonctions à l'œuvre dans la coordination et le contrôle de ces activités à tous les niveaux de l'organisation.

89. À l'inverse, l'absence de calendrier pour le lancement des activités du Groupe serait contraire aux objectifs de contrôle et de coordination des fonctions de gestion de la chaîne d'approvisionnement à tous les niveaux qui font partie des quatre domaines d'activité indiqués dans le mandat du Groupe.

90. Le Comité recommande que le FNUAP élabore et publie une politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin qu'une approche coordonnée des chaînes d'approvisionnement et des chaînes logistiques soit mise en œuvre au Fonds.

91. Le Comité recommande que le FNUAP procède à une évaluation de l'exécution des fonctions prévues dans le mandat du Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en vue d'établir un calendrier clair de mise en place et de définir les responsabilités, de telle sorte que le Groupe s'acquitte de son mandat.

92. **Le Comité recommande que le FNUAP prenne les mesures nécessaires pour mener à bien les premières activités de mise en place du Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.**

93. Le FNUAP a souscrit à ces recommandations.

Mise en œuvre de la stratégie relative à la chaîne d'approvisionnement

94. Le 1^{er} octobre 2018, le FNUAP a publié la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour la période 2018-2021 afin que le Fonds puisse appuyer de manière efficace et efficiente la livraison de produits vitaux de santé procréative aux utilisateurs finaux. Le projet d'approuver la vision en deux volets de la gouvernance de la chaîne d'approvisionnement y était formulé. De même, la stratégie du Service des achats a été saluée en ce qu'elle avait permis d'obtenir quatre résultats clés définis à l'appui de la vision de celui-ci et assortis d'objectifs d'amélioration de la capacité interne d'approvisionnement à atteindre au niveau mondial et au niveau des pays et alignés sur le mandat du FNUAP en matière d'approvisionnement à tous les niveaux.

95. En outre, le FNUAP indique dans sa politique de gestion axée sur les résultats, publiée le 1^{er} mai 2011, que ce type de gestion favorise l'instauration d'une culture de l'évaluation et des résultats, dans le cadre de laquelle il crée une demande d'informations crédibles et de données probantes sur l'obtention des résultats et améliore l'utilisation de ces informations et données, et met à profit les enseignements tirés de l'expérience pour la prise de décisions.

96. Dans le plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 (DP/FPA/2021/8), publié en juillet 2021, il est indiqué dans la partie consacrée à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles qu'en tant que leader mondial dans la distribution de contraceptifs et de produits de santé sexuelle et procréative de qualité, le FNUAP se concentrerait sur le renforcement de chaînes d'approvisionnement résilientes pour fournir des moyens de contraception en bout de ligne, ainsi que sur l'amélioration de la gestion de sa chaîne d'approvisionnement, de ses prévisions et de son repositionnement.

97. Le Comité a constaté que le FNUAP n'avait pas véritablement développé et mis en œuvre la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour 2018-2021. Ainsi, lors de l'analyse des quatre résultats de la stratégie, il a relevé qu'aucun dispositif de suivi n'avait été créé et qu'aucune capacité d'approvisionnement alignée sur le mandat du FNUAP en matière d'approvisionnement à tous les niveaux n'avait été mise en place.

98. En outre, une des conséquences des lacunes constatées est que le FNUAP ne disposait pas d'un ensemble d'enseignements tirés de l'exécution de la stratégie, lequel aurait fourni des données utiles à l'élaboration de la stratégie pour 2022-2025.

99. Le Comité a également constaté que le Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement avait fixé sept domaines d'action pour l'élaboration de son plan stratégique. Or, en novembre 2022, aucune stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement n'avait été approuvée ou mise en œuvre au FNUAP, et il n'avait pas non plus été établi à cet égard de calendrier assorti d'objectifs d'étape clairs et aux fins duquel les responsabilités auraient été clairement définies.

100. Le Comité est d'avis que la mise en œuvre d'une telle stratégie est primordiale pour le renforcement des capacités du FNUAP en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement en santé publique, car elle donnerait une orientation et des objectifs clairs pour l'amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, ses prévisions et son repositionnement, comme indiqué dans le plan stratégique pour 2022-2025.

101. **Le Comité recommande que le FNUAP définisse et approuve une stratégie de gestion de la chaîne d’approvisionnement propre à doter le Fonds d’un système global de gestion de cette chaîne.**

102. Le FNUAP a souscrit à cette recommandation.

Évaluation des risques liés à la gestion des chaînes d’approvisionnement

103. Selon la stratégie de gestion de la chaîne d’approvisionnement pour 2018-2021, un plan global de gestion des risques devait être élaboré pour faire face aux risques potentiels sous la forme d’un processus séquentiel d’estimation des risques, de planification, de suivi et de traitement des incidents, afin de garantir un état de préparation et des interventions d’un bon niveau.

104. De même, le mandat du Groupe de la gestion de la chaîne d’approvisionnement nouvellement créé prévoyait l’élaboration d’un plan global de gestion des risques pour la gestion de la chaîne d’approvisionnement dans le cadre duquel il faudrait déterminer les mesures d’atténuation des risques à mettre en place, surveiller les risques et veiller à ce que les mesures correctrices nécessaires soient prises.

105. Le FNUAP dispose, dans le module myRisks de son système d’information stratégique, d’un outil permettant à chaque bureau d’évaluer les risques et d’y faire face.

106. Le Comité a relevé que le dernier modèle de matrice d’évaluation des risques avait été téléchargé dans le système d’information stratégique en avril 2019. Y figuraient 36 risques recensés par le Service des achats (que le Groupe de la gestion de la chaîne d’approvisionnement a remplacé) et pour lesquels étaient définis le domaine de risque, l’élément de risque révisé, l’impact et la probabilité correspondants. Le système ne comprenait pas de dispositif de suivi et de mesures d’atténuation des risques, ni d’actions correctrices.

107. Le Comité a demandé quel était l’état d’avancement de l’évaluation des risques liés à la fonction de gestion de la chaîne d’approvisionnement du Groupe, à quoi la direction a répondu qu’un atelier sur la gestion globale des risques avait été organisé pour déterminer les domaines de risque liés à la chaîne d’approvisionnement et les moyens possibles d’y faire face. Or, en novembre 2022, aucune évaluation globale couvrant les fonctions du Groupe indiquées dans le mandat de celui-ci ou la fonction de gestion de la chaîne d’approvisionnement du FNUAP mentionnée dans la stratégie n’avait été approuvée ou effectuée.

108. Compte tenu du caractère nouveau des fonctions définies pour le Groupe, récemment créé, le Comité estime que, faute d’une évaluation récente et complète des risques, il pourrait ne pas être possible de déceler de manière anticipée les risques potentiels, ni de définir et d’appliquer une approche et des moyens appropriés pour y faire face.

109. La détermination et la gestion des risques en temps utile permettent de traiter de manière objective les perturbations de la chaîne d’approvisionnement, ce qui aide la direction à prendre les mesures qui conviennent en amont plutôt que de constamment avoir à réagir après la matérialisation du risque.

110. **Le Comité recommande que le FNUAP procède à l’évaluation des risques pour le Groupe de la gestion de la chaîne d’approvisionnement et la fonction de gestion de cette chaîne afin de se doter d’un dispositif complet en matière de risques.**

111. Le FNUAP a souscrit à cette recommandation.

Structure organisationnelle du Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

112. La politique et les procédures en matière de structuration organisationnelle, dont la dernière actualisation date de septembre 2022, donnent des directives pour l'établissement ou la restructuration d'unités administratives. Selon le paragraphe 18 de ce document, lors d'une restructuration, les postes concernés sont gérés conformément aux procédures de définition, de classement et de reclassement des postes. La restructuration peut entraîner la modification des définitions d'emploi, la modification de la classe attachée à des postes ou la création de postes.

113. Pour que le Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement puisse être mis en place, 95 postes lui ont été affectés. Parmi les décisions critiques prises en matière de ressources humaines figure celle de créer 13 postes. Sur ce nombre de postes, neuf seront des postes de spécialiste de la gestion de la chaîne d'approvisionnement [spécialiste régional(e) de l'approvisionnement et logisticien(ne) régional(e)] dans des bureaux régionaux dont la création a pour but d'établir un rattachement hiérarchique solide au bureau régional et des rapports hiérarchiques fonctionnels avec le Groupe.

114. Selon les informations fournies par le Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, 24 postes étaient vacants dans celui-ci en novembre 2022. Les postes clés toujours vacants, et qui sont considérés comme faisant partie de l'équipe d'appui et de suivi, étaient deux postes d'analyste de l'assurance du dernier kilomètre, cinq postes de spécialiste régional(e) de l'approvisionnement, trois postes de logisticien(ne) régional(e) et un poste d'analyste régional(e) de l'approvisionnement.

115. Les postes relatifs à l'assurance du dernier kilomètre et à l'approvisionnement régional contribueraient à la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement et à la transparence de la gestion de celle-ci, et les fonctions régionales de logistique et d'approvisionnement qui y seraient associées coordonneraient l'appui aux bureaux de pays et aux partenaires de réalisation en vue d'une bonne gestion de la chaîne. Ces deux activités étaient censées permettre l'exécution des fonctions définies dans le domaine de l'appui aux bureaux extérieurs et du contrôle de ces bureaux, défini dans le mandat du Groupe.

116. Par ailleurs, le Comité a examiné le taux de rotation au sein du Groupe par trimestre pour l'année considérée et observé qu'il avait fluctué, passant de 8,82 % au premier trimestre à 10,58 % au troisième trimestre, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de postes vacants.

117. Le Comité estime que le fait que des postes soient vacants dans le Groupe pour les fonctions clés dénote des faiblesses dans la transition entre le Service des achats et l'unité administrative créée à sa place, ainsi que dans l'établissement et la mise en œuvre des fonctions de celle-ci.

118. Le Comité estime également que la vacance des postes clés importants pourrait indiquer que les besoins en personnel du Groupe n'ont pas été évalués et définis comme il le fallait. Si des fonctions clés ne sont pas remplies, il pourrait être difficile d'atteindre certains des objectifs pour lesquels le Groupe a été créé.

119. De même, le Comité considère que la vacance de postes clés pourrait constituer un risque pour la transparence et le bon déroulement du processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en particulier lorsque les fonctions qui ne sont pas remplies ont trait à la coordination ainsi qu'à l'appui aux bureaux de pays et au suivi de ces bureaux.

120. Le Comité est d'avis que l'augmentation du taux de rotation menace la continuité des opérations du Groupe. Il est donc essentiel que celui-ci améliore le

dispositif de recrutement et d'évaluation de la performance des membres clés de son personnel.

121. Le Comité recommande que le Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement du FNUAP procède à une évaluation de ses besoins en personnel afin de bien articuler les différentes attributions, de telle sorte que les fonctions définies dans son mandat puissent être dûment exercées.

122. Le Comité recommande que le Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement du FNUAP analyse les raisons du taux de rotation élevé constaté et prenne les mesures nécessaires pour remédier à la situation.

123. Le FNUAP a souscrit à ces recommandations et indiqué qu'il s'employait à achever l'élaboration du plan stratégique du Groupe pour la période 2023-2025, ainsi que d'un nouveau mandat plus adapté aux objectifs.

Évaluation des fournisseurs

124. Selon le paragraphe 13.2 de la politique du FNUAP relative aux procédures d'achat, révisée en juin 2019, l'évaluation des prestations des fournisseurs est importante parce qu'elle permet au Fonds de recenser les lacunes de ceux-ci, de leur en faire part et de mettre en place des programmes de développement à leur intention.

125. Il est expliqué dans cette politique qu'il existe un outil en ligne appelé « application d'évaluation des fournisseurs » dans lequel peuvent être enregistrées les informations relatives à l'évaluation des prestations par rapport à certains indicateurs de résultats tels que la quantité ou la qualité des biens ou services fournis, le délai de livraison et l'exactitude de la documentation. Cette évaluation devrait être effectuée pour chaque commande créée et clôturée.

126. Selon le paragraphe 13.2.1 de la politique, lorsque le destinataire de biens les a reçus, que le dernier paiement attendu a été effectué et que tous les éventuels litiges ont été réglés, l'évaluation des prestations du fournisseur doit être effectuée pour :

a) Tous les contrats de livraison de produits essentiels de santé procréative passés avec des fournisseurs liés par des accords à long terme ;

b) Les commandes enregistrées dans le système Atlas portant sur des montants égaux ou supérieurs à 5 000 dollars des États-Unis (pour les unités administratives hors siège) et à 10 000 dollars des États-Unis (pour les unités administratives du siège et des bureaux régionaux) pour tous les autres types d'achats ;

c) Tous les bons de commande émis par le Service des achats sur les instructions de l'unité administrative du FNUAP chargée des commandes.

127. En outre, il est précisé dans la politique que rien n'empêche les services acheteurs de procéder à des évaluations des prestations des fournisseurs pour des contrats portant sur des montants inférieurs.

128. Le Comité a vérifié le respect de la politique en ce qui concerne les évaluations des prestations effectuées au moyen de l'application mentionnée. Il a sélectionné les commandes de montants supérieurs à 10 000 dollars passées en 2022 par trois unités administratives (FNUAP, États-Unis d'Amérique et Yémen) et clôturées, et relevé ce qui suit :

a) Pour ce qui est de l'unité administrative chargée des commandes au FNUAP (683 bons de commande, représentant un montant total de 100 millions de dollars), elle avait créé une évaluation des prestations du fournisseur dans 26 % des cas. L'unité administrative concernée au siège du bureau pour les États-Unis (74 bons

de commande, représentant un montant total de 7 millions de dollars), l'évaluation avait été créée dans 5 % des cas, et dans l'unité concernée au bureau de pays au Yémen (68 bons de commande, représentant un montant total de 3 millions de dollars), ce taux était de 84 % ;

b) Pour ce qui est du délai d'évaluation des commandes clôturées dans ces trois unités administratives, il a été constaté que l'évaluation de commandes passées en janvier avait jusqu'à neuf mois de retard.

129. À l'aide de l'application d'évaluation des fournisseurs du FNUAP, le Comité a examiné l'état d'avancement des évaluations par région (six régions et deux unités administratives étaient affichées sur le tableau de bord). Sur les commandes passées entre le 1^{er} janvier et le 17 octobre 2022, il a constaté des différences notables (allant de 5 à 60 %) dans le taux d'exécution des évaluations.

130. Le Comité considère que la réalisation tardive des évaluations peut nuire à l'obtention d'informations objectives sur les prestations des fournisseurs aux fins de la prise de décisions et d'un retour d'information utile à ces derniers. Il convient de noter que les retards constatés dans l'outil en ligne tendent à indiquer qu'il n'existe pas de dispositif de contrôle efficace permettant de s'assurer que l'évaluation est effectuée rapidement.

131. Les évaluations en question ont pour but de donner rapidement aux fournisseurs un retour d'information propre à renforcer la collaboration et de cerner les faiblesses qui auraient pu se faire jour dans l'exécution du bon de commande, évitant ainsi aux différents bureaux du FNUAP de contacter des fournisseurs dont les prestations s'étaient révélées médiocres et réduisant le risque de résultats peu satisfaisants à l'avenir.

132. La recherche de fournisseurs étant une activité essentielle pour le FNUAP, le Comité juge nécessaire d'améliorer le contrôle des bureaux par le comité d'examen des fournisseurs et de renforcer les responsabilités envers ce comité en ce qui concerne le respect de l'obligation d'évaluer rapidement les fournisseurs dans l'application.

133. Le Comité recommande que le FNUAP veille à ce que ses unités administratives procèdent à l'évaluation des fournisseurs lorsque la commande est clôturée.

134. Le Comité recommande que le FNUAP améliore le contrôle des unités administratives en imposant la réalisation sans délai des évaluations des fournisseurs dans l'application d'évaluation des fournisseurs prévues par le Fonds.

135. Le FNUAP a souscrit à ces recommandations.

Disponibilité des informations dans le cadre de la quantification de l'approvisionnement

136. Selon la section III, consacrée à la quantification de l'approvisionnement, de la politique et des procédures du FNUAP relatives à la gestion des fournitures nécessaires à l'exécution des programmes, révisées le 1^{er} mars 2021, les quantités de fournitures que le FNUAP doit livrer pour répondre aux besoins des pays et contribuer à l'obtention des résultats escomptés dans le cadre de programmes doivent être déterminées sur la base d'évaluations des besoins et de prévisions rigoureuses.

137. Des prévisions pluriannuelles doivent être établies à une fréquence suffisante (au moins une fois par an) dans tous les pays où le FNUAP livre des produits de santé procréative ou d'autres fournitures nécessaires à l'exécution des programmes, que ce

soit régulièrement ou dans le cadre de la préparation aux interventions en cas de crise humanitaire. Les produits de santé procréative en question sont des contraceptifs (contraceptifs hormonaux et dispositifs contraceptifs), des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux destinés à l'appui aux interventions en matière de santé procréative.

138. Selon le paragraphe 23 de la politique, les prévisions permettent d'estimer les quantités de produits qui seront distribuées pour répondre aux besoins des populations ciblées pendant une période future donnée. Dans l'idéal, les prévisions relatives aux produits de santé procréative devraient être établies au moyen d'informations précises et actualisées concernant la demande et la consommation habituelles des produits à fournir (plan d'approvisionnement), extraites du système d'information sur la gestion logistique du pays. Ce système est un système d'information intégré dans lequel sont enregistrés les activités de gestion de la chaîne d'approvisionnement et les stocks des partenaires de réalisation du FNUAP. Lorsque les prévisions ne peuvent être établies en raison de problèmes de qualité des données ou de fonctionnement du système d'information sur la gestion logistique, des informations provenant d'autres sources peuvent être utilisées (données des services de santé, données relatives à la morbidité ou données démographiques, livraisons effectuées aux entrepôts centraux et hypothèses à cet égard) pour évaluer la demande future, les plans-programmes et l'exécution des programmes.

139. Le Comité a examiné les activités de quantification de l'approvisionnement menées au bureau de pays au Yémen en 2022. Le Ministère yéménite de la santé publique et de la population a été le principal partenaire de réalisation ayant reçu des produits de santé procréative, et celui ayant reçu les produits dont la valeur était la plus importante parmi les fournitures destinées aux programmes.

140. Dans le plan d'approvisionnement pour 2022 élaboré par le Ministère de la santé publique et de la population et utilisé par le FNUAP pour établir son propre plan d'achat, il a été constaté que les données employées pour estimer les médicaments maternels vitaux à livrer étaient les données démographiques tirées du rapport d'enquête démographique et sanitaire du Ministère daté de 2013, ainsi que les données tirées des projections démographiques faites par l'organisme central de statistique du Yémen pour 2022 sur la base du recensement de 2004. Or, dans les prévisions relatives aux produits de santé procréative et aux médicaments maternels vitaux, il n'est pas expliqué clairement pourquoi les données utilisées ont été des données démographiques au lieu d'informations sur la demande et la consommation des produits extraites du système d'information sur la gestion logistique. En outre, tous les produits distribués par le FNUAP et reçus par les entrepôts centraux du Ministère sont gérés au moyen du système d'information de gestion logistique.

141. Le Comité a constaté qu'il n'était pas indiqué dans le plan d'approvisionnement en médicaments maternels vitaux révisé par le FNUAP si les produits de santé procréative concernés faisaient partie des stocks ou s'il fallait les acheter. Vérification faite, il est apparu qu'en 2022, les fournitures en stock distribuées par le bureau de pays au Yémen avaient été achetées lors de périodes précédentes.

142. Le Comité considère, en ce qui concerne les produits de santé procréative, qu'établir des prévisions sans indiquer clairement la méthode employée lorsque le système d'information sur la gestion logistique n'est pas utilisé peut faire douter de l'exactitude des prévisions du bureau de pays au Yémen.

143. En outre, le Comité estime que l'absence d'informations permettant de savoir s'il s'agit de prévisions pour une période donnée peut avoir des répercussions sur les plans d'achat, étant donné que certains produits provenant de stocks constitués lors de périodes précédentes ne sont pas pris en compte comme il convient.

144. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP au Yémen établisse des prévisions pour les produits de santé procréative en tenant compte des prévisions idéales et en justifiant l'emploi de cette méthode.

145. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP au Yémen intègre dans le plan d'achat des informations sur les prévisions relatives aux produits de santé procréative, en indiquant si ces dernières sont le résultat d'une estimation.

146. Le bureau de pays du FNUAP au Yémen a souscrit à ces recommandations.

Indicateurs pour le suivi des fournitures nécessaires à l'exécution des programmes

147. Selon la politique et les procédures pour l'élaboration, la gestion et le suivi des plans de travail publiés en juillet 2014, les plans de travail sont les principaux outils de planification, de budgétisation et de suivi des activités qui contribuent aux résultats des programmes ou à l'élaboration d'autres instruments de planification. Il s'agit d'un des documents officiels signés par les partenaires de réalisation et le FNUAP. Le plan de travail présente les résultats escomptés du programme (assortis d'indicateurs, de niveaux de référence et d'objectifs annuels), les activités à mener pour atteindre ces résultats, les moyens à mettre en œuvre pour chaque activité (fournitures, contrats, voyages, personnel), chiffres à l'appui (budgets), les ressources associées et le calendrier d'exécution des activités prévues.

148. Comme indiqué dans les politiques concernées¹, lorsque le FNUAP fait des contributions en nature en faveur d'un partenaire de réalisation (produits de santé procréative ou autres fournitures nécessaires à l'exécution du programme achetées par le Fonds, par exemple), doivent être précisés dans le plan de travail du partenaire de réalisation, entre autres conditions : les types de fournitures devant être livrées par le Fonds, ainsi que leur volume et leur valeur estimés ; les responsabilités du partenaire de réalisation et les coûts qu'il doit prendre à sa charge ; l'usage auquel les fournitures sont destinées, y compris, le cas échéant, les points de livraison et les populations auxquels elles doivent être fournies ; toute collaboration prévue avec d'autres partenaires humanitaires ou partenaires de développement ; les activités devant être menées par les partenaires de réalisation pour garantir que les fournitures seront utilisées aux fins prévues, même si ces activités n'ont pas d'incidences financières pour le plan de travail (c'est-à-dire pas de budget).

149. Le Comité a examiné le suivi du programme relatif à la livraison de fournitures aux partenaires de réalisation par les bureaux de pays en Türkiye et aux Philippines pour la période 2022-2025. Il a comparé le plan de travail signé avec les partenaires de réalisation, par projet et par activité, avec les rapports utilisés par les bureaux de pays pour suivre et gérer les stocks, tels que le budget afférent au plan de travail et le rapport de livraison de stocks (fournitures livrées) au 16 novembre 2022 pour le bureau de pays en Türkiye et au 31 décembre 2022 pour le bureau de pays aux Philippines. Il a constaté ce qui suit :

a) Au bureau de pays en Türkiye, dans six plans de travail de partenaires de réalisation, les indicateurs à employer pour le suivi des fournitures prévues pour l'exécution des programmes n'étaient pas définis, et aucune différence n'était faite entre les services fournis et les activités relatives à la livraison de biens ;

b) Au bureau de pays en Türkiye également, 16 des 23 types de fournitures en stock n'avaient pas été pris en compte dans le suivi des fournitures que devait gérer le partenaire de réalisation. Ces 16 types de fournitures figuraient dans le budget

¹ Dans la section sur le transfert en nature de fournitures destinées aux programmes de la politique et des procédures relatives à l'établissement et au suivi des plans de travail et de la politique et des procédures relatives à la gestion de ces fournitures.

afférent au plan de travail, à la rubrique Gestion des fournitures, mais pas dans le rapport de livraison de stocks. En outre, quatre types de fournitures avaient été distribuées aux partenaires de réalisation sans être associées à des activités prévues dans le plan de travail signé ;

c) Toujours au bureau de pays en Türkiye, dans 34 des 44 cas analysés, il y avait des différences entre le montant des fournitures indiqué dans le rapport de livraison de stocks et celui indiqué dans le budget afférent au plan de travail. Ces différences ont été observées au stade de l'identification des activités et des projets par les partenaires de réalisation au moyen des codes d'activité associés aux fournitures ;

d) Au bureau de pays aux Philippines, dans cinq plans de travail de partenaires de réalisation, le nom des bénéficiaires des fournitures distribuées dans le cadre de l'exécution des programmes n'était pas indiqué et les indicateurs nécessaires au suivi de ces fournitures n'étaient pas définis ;

e) Au bureau de pays aux Philippines également, cinq des sept activités relatives à des fournitures que devaient gérer les partenaires de réalisation n'ont pas été prises en compte dans le suivi des stocks. Ces cinq activités avaient été assignées au partenaire de réalisation et figuraient dans le rapport de livraison de stocks sans y être associées aux activités prévues dans le plan de travail signé.

150. Le Comité considère que le fait que ni les indicateurs ni les objectifs associés aux activités relatives aux stocks ne soient pas définis dans le plan de travail des partenaires de réalisation peut avoir des incidences sur la planification et l'établissement des plans de distribution, qui doivent correspondre aux données relatives aux bénéficiaires cibles figurant dans le plan de travail et à la fourniture aux partenaires de réalisation des moyens nécessaires à l'exécution des programmes.

151. Le Comité considère également qu'il est essentiel de disposer de toutes les informations figurant dans les accords et les plans de travail signés initialement avec les partenaires de réalisation et de rendre ces informations traçables dans l'exécution des programmes, le but étant de faciliter le suivi et de permettre ainsi une prise de décisions éclairée lors des périodes suivantes et la cohérence dans la planification des programmes au FNUAP.

152. Le Comité recommande qu'afin de faciliter le suivi, le bureau de pays du FNUAP en Türkiye fasse une distinction claire entre la fourniture de services et la gestion des produits assurées par le FNUAP au bénéfice des partenaires de réalisation au stade de la définition des activités et des indicateurs.

153. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Türkiye normalise les paramètres employés dans ses rapports principaux et dans ses rapports supplémentaires afin de permettre le suivi des quantités et des montants prévus dans les plans de travail signés avec les partenaires de réalisation.

154. Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP aux Philippines renforce le suivi des fournitures devant être livrées par le Fonds aux partenaires de réalisation aux fins de l'exécution du programme, en indiquant précisément les activités, les indicateurs et les cibles dans les plans de travail signés.

155. Les bureaux de pays en Türkiye et aux Philippines ont souscrit à ces recommandations.

6. Comité consultatif de supervision

Définition du rôle du Comité consultatif de supervision

156. La politique relative au dispositif de contrôle interne du FNUAP, en vigueur depuis septembre 2016, stipule que la bonne application des contrôles internes au sein du FNUAP repose sur trois niveaux de contrôle en cascade, conformément au modèle des trois lignes de maîtrise des risques, qui traite de la manière dont les tâches liées au risque et au contrôle pourraient être attribuées et coordonnées au sein de l'organisation.

157. Selon le modèle des trois lignes de défense, le personnel de l'organisation sur le terrain, dans les bureaux régionaux et au siège constitue la première ligne de défense ; les fonctions de supervision des risques et des contrôles assorties de compétences spécialisées, telles que la planification, la budgétisation, la gestion des risques, l'assurance de la qualité, la gestion des résultats et la gestion de la performance, constituent la deuxième ligne de défense ; les fonctions d'assurance et de supervision indépendantes, assurées notamment par une unité fonctionnelle interne indépendante, comme un comité consultatif pour les questions d'audit, constituent la troisième ligne de défense.

158. Il est indiqué au paragraphe 58 de la politique de contrôle du FNUAP, publiée en janvier 2015, que le comité consultatif pour les questions d'audit, provisoirement désigné Comité consultatif de supervision, aide la Direction exécutive à exercer ses fonctions de contrôle et la conseille. Les cinq membres du Comité consultatif sont nommés par la Direction exécutive, qui approuve le mandat du Comité consultatif, dans lequel sont définies les fonctions et attributions de celui-ci.

159. Ainsi, en mai 2021, le FNUAP a publié le mandat du Comité consultatif de supervision, qui stipule que celui-ci relève de la Direction exécutive et que le rapport annuel sur le contrôle et la conformité est communiqué au Conseil d'administration du FNUAP en annexe du rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'enquête. En outre, il y est indiqué que le (la) Président(e) du Comité consultatif a un accès illimité au Conseil d'administration du FNUAP.

160. Par ailleurs, le mandat prévoit que le (la) Président(e) du Comité consultatif de supervision et la Direction exécutive évaluent chaque année le degré d'indépendance des membres du Comité.

161. Selon les pratiques exemplaires des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, un comité consultatif pour les questions d'audit est défini comme un organe de gouvernance indépendant qui assure une surveillance structurée et systématique des pratiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne d'une organisation. Conformément à ces normes, pour garantir l'indépendance de l'organisation, le comité consultatif pour les questions d'audit rend directement compte au Conseil d'administration du FNUAP.

162. Toutefois, dans son analyse du mandat du Comité consultatif de supervision, le Comité des commissaires aux comptes a noté que, selon les dispositions de ce mandat, la Direction exécutive intervenait directement dans la sélection et la nomination des membres du Comité, ainsi que dans l'évaluation annuelle indépendante de ces derniers.

163. Il a également été observé que, selon les dispositions du mandat, le Comité consultatif avait pour responsabilité principale d'aider et de conseiller la Direction exécutive et de lui rendre compte.

164. De même, la politique relative au dispositif de contrôle interne du FNUAP est en attente de révision depuis septembre 2019.

165. Les situations observées sont conformes aux conclusions du Corps commun d'inspection dans son rapport [JIU/REP/2023/1](#), dans lequel celui-ci indiquait que le Comité consultatif de supervision ne pouvait être considéré comme un organe de contrôle indépendant.

166. Bien que le Comité consultatif de supervision ait un accès illimité au Conseil d'administration du FNUAP, le Comité des commissaires aux comptes estime que le mandat du Comité consultatif n'est pas conforme aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et aux meilleures pratiques en matière d'audit interne. Par conséquent, l'indépendance de l'organisation n'est pas pleinement assurée, car le Comité rend compte directement à la Direction exécutive du FNUAP et demande non seulement l'approbation du mandat, mais aussi de la sélection, de la nomination et de l'évaluation de l'indépendance de ses membres.

167. En ce qui concerne le rôle principal du Comité consultatif de supervision, le Comité des commissaires aux comptes considère que le fait que seule l'administration bénéficie des conseils du Comité consultatif est restrictif et ne permet pas à celui-ci de s'acquitter de son rôle d'évaluation de la surveillance, compte tenu du fait que la supervision concerne l'administration et les organes fiduciaires, à savoir le Bureau de l'évaluation, le Bureau de déontologie et le Conseil d'administration du FNUAP.

168. Le Comité des commissaires aux comptes estime qu'il faut harmoniser le rôle et les attributions du Comité consultatif de supervision dans les politiques du FNUAP afin de tenir compte des changements intervenus après la redéfinition du mandat.

169. Le Comité recommande que le FNUAP garantisse l'indépendance du Comité consultatif de supervision en mettant à jour son mandat afin que celui-ci soit conforme aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et aux meilleures pratiques en la matière.

170. Le Comité recommande que le FNUAP renforce sa troisième ligne de défense en passant en revue et en actualisant les politiques de contrôle connexes afin qu'il soit tenu compte de la nouvelle définition du Comité consultatif de supervision et de son nouvel objectif.

171. Le FNUAP a rejeté ces recommandations, affirmant que le Comité consultatif de supervision était un organe consultatif indépendant de la Direction exécutive du FNUAP, composé de cinq membres extérieurs à l'organisation et nommés par la Direction exécutive pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois seulement, conformément à la politique de contrôle du Fonds approuvée par le Conseil d'administration. Il était conscient qu'il existait différentes méthodes pour garantir l'indépendance des comités d'audit, mais il a affirmé que la structure et le fonctionnement actuels du Comité, en tant qu'organe consultatif permettant à la Direction exécutive de s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle, relevaient des pratiques exemplaires, que le Comité opérait ainsi en toute indépendance et qu'il était extrêmement utile à l'organisation pour renforcer ses activités de contrôle, de transparence et de gestion des risques.

172. Le Comité des commissaires aux comptes estime que la structure et le rôle principal du Comité consultatif de supervision du FNUAP, qui agit en tant que comité consultatif pour les questions d'audit, doivent être redéfinis afin que son indépendance en tant qu'organe de surveillance soit garantie et que son action soit conforme aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et aux meilleures pratiques en matière d'audit interne. Étant donné que l'approbation du mandat du Comité et de la sélection, de la nomination et de l'évaluation de l'indépendance des membres du Comité est effectuée par l'administration, la recommandation est maintenue.

7. Bureau des services d'audit et d'investigation

Charte du Bureau des services d'audit et d'investigation

173. Conformément à l'article 17.1 du règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP, le Bureau des services d'audit et d'investigation est chargé de mener des activités indépendantes et objectives de vérification et de conseil, conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

174. Selon la norme internationale pour la pratique professionnelle de l'audit interne n° 1110, en termes d'organisation, l'indépendance est effectivement atteinte lorsque le (la) responsable de l'audit interne est fonctionnellement rattaché(e) au conseil d'administration, qui approuve la charte de l'audit interne, le plan d'audit interne fondé sur une approche par les risques et le budget et les ressources prévisionnels de l'audit interne. Dans un document d'orientation sur le modèle des trois lignes de défense produit conjointement par l'Institut des auditeurs internes et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, il est indiqué que l'indépendance de la troisième ligne de défense est atteinte lorsque le (la) responsable de l'audit interne ou le (la) chef du service d'audit interne est tenu de rendre compte de son action devant l'organe directeur (directement ou par l'intermédiaire d'un comité d'audit de l'organe directeur, composé principalement de membres indépendants n'exerçant pas de fonctions d'encadrement).

175. Au paragraphe 53 de la politique de contrôle du FNUAP, publiée en 2015, il est indiqué que le mandat, les responsabilités et les pouvoirs du Bureau des services d'audit et d'investigation, y compris les normes professionnelles pertinentes appliquées à ses fonctions, devraient être énoncés clairement dans la charte du Bureau.

176. Le paragraphe 51 de la charte du Bureau des services d'audit et d'investigation stipule que son (sa) directeur(trice) et son personnel doivent éviter de se trouver dans des situations susceptibles de créer un conflit d'intérêts qui pourrait altérer leur jugement sur les questions d'audit interne et d'investigation. Ainsi, les membres du personnel du Bureau sont tenus de déclarer au (à la) directeur(trice) du Bureau tout conflit d'intérêts, potentiel ou réel, ou toute entrave à leur indépendance en relation avec une activité qui leur est assignée, et donc de se récuser le cas échéant.

177. Le Comité a procédé à un examen du dispositif d'application du principe de responsabilité et des activités du Bureau des services d'audit et d'investigation par l'intermédiaire de sa charte et noté que celle-ci n'avait pas été révisée depuis sa création en 2018. Par exemple, certains changements dans les fonctions du Bureau n'apparaissaient pas dans la charte, comme le transfert des activités de point focal du Corps commun d'inspection à la Direction exécutive du FNUAP.

178. Le Comité a constaté que la charte et le plan de travail annuel du Bureau des services d'audit et d'investigation étaient examinés et approuvés par la Direction exécutive du FNUAP (au paragraphe 71 de la charte, il est indiqué que toute révision doit être approuvée par la Direction exécutive après avis du Comité consultatif de supervision).

179. Bien que le Bureau des services d'audit et d'investigation ait un accès illimité au Conseil d'administration du FNUAP, selon les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, l'indépendance est effectivement atteinte lorsque le (la) responsable de l'audit interne est fonctionnellement rattaché(e) au Conseil d'administration, qui approuve la charte de l'audit interne, le plan d'audit interne fondé sur une approche par les risques et le budget et les ressources

prévisionnels de l'audit interne, qui sont tous communiqués à la Direction exécutive et présentés chaque année au Conseil d'administration du FNUAP.

180. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les politiques pertinentes² et la charte concernant l'affectation des ressources et a noté qu'aucune exception n'était prévue pour renforcer l'indépendance opérationnelle du Bureau des services d'audit et d'investigation en termes d'utilisation des ressources.

181. En outre, le Comité a remarqué que le personnel avait signé en début d'année une déclaration annuelle de situation financière et une déclaration d'intérêts, qui ne portaient pas sur la mission d'audit prévue dans le plan de travail du Bureau des services d'audit et d'investigation. Un risque de conflit d'intérêts a été signalé pour chaque mission d'audit.

182. Le Comité estime que le fait que la charte n'a pas été mise à jour peut empêcher le Bureau des services d'audit et d'investigation de s'acquitter pleinement de ses tâches. Il est donc essentiel que le FNUAP dispose d'une charte actualisée établissant un cadre clair pour les activités d'audit interne et d'investigation, reposant sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

183. Le Comité considère que l'adoption de déclarations d'absence de conflit d'intérêts pour chaque mission d'audit réduirait le risque d'atteintes à l'indépendance du Bureau des services d'audit et d'investigation.

184. Le Comité recommande que le FNUAP examine et approuve une nouvelle version de la charte du Bureau des services d'audit interne et d'investigation qui garantisse le respect des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

185. Le Comité recommande que le FNUAP passe en revue et mette à jour ses politiques en matière de budget et de ressources humaines afin de renforcer l'indépendance opérationnelle du Bureau des services d'audit et d'investigation.

186. Le Comité recommande que le FNUAP mette en place un mécanisme permettant au personnel du Bureau des services d'audit et d'investigation de déclarer tout risque de conflit d'intérêts pour chaque mission.

187. Le FNUAP a accepté les recommandations, soulignant qu'il était déjà en train d'introduire des améliorations, qui seraient présentées lors de la session de 2023 de son conseil d'administration.

Établissement et soumission des rapports d'audit et d'investigation

188. La politique relative au dispositif de contrôle interne du FNUAP stipule que la bonne application des contrôles internes au sein du FNUAP repose sur trois niveaux de contrôle en cascade, conformément au modèle des trois lignes de défense, qui traite de la manière dont les tâches liées au risque et au contrôle pourraient être attribuées et coordonnées au sein de l'organisation.

189. Selon le modèle des trois lignes de défense, le personnel de l'organisation sur le terrain, dans les bureaux régionaux et au siège constitue la première ligne de défense ; les fonctions de supervision des risques et des contrôles assorties de compétences spécialisées, telles que la planification, la budgétisation, la gestion des risques, l'assurance de la qualité, la gestion des résultats et la gestion de la performance, constituent la deuxième ligne de défense ; les fonctions d'assurance et

² Politique de contrôle (2015), politique de gestion des ressources (2022), règlement financier et règles de gestion financière du FNUAP et charte du Bureau des services d'audit et d'investigation.

de supervision indépendantes, y compris l'audit interne, constituent la troisième ligne de défense.

190. Au paragraphe 46 de la politique de contrôle, il est indiqué que le Bureau des services d'audit et d'investigation assure les fonctions d'audit interne et d'investigation au FNUAP et fournit des services consultatifs à l'organisation.

191. En ce qui concerne les échéances de publication des rapports d'audit, le paragraphe 4.7.2 du manuel d'audit du Bureau des services d'audit et d'investigation, mis à jour en octobre 2015, prévoit que ces rapports doivent être publiés dans les trois à quatre mois qui suivent la fin du travail de fond et mis en ligne sur la page Web du Bureau un mois après la date de leur publication.

192. S'agissant des enquêtes, le manuel de traitement des dossiers du Bureau des services d'audit et d'investigation, révisé en mai 2017, donne des orientations au Bureau pour garantir que les enquêtes soient menées conformément aux principes du FNUAP.

193. Pour les cas de représailles, il est stipulé dans la politique de protection contre les représailles que le Bureau des services d'audit et d'investigation doit s'attacher à mener à bien son enquête et à soumettre son rapport d'enquête au Bureau de la déontologie du FNUAP dans un délai de 120 jours civils.

194. En ce qui concerne la durée des enquêtes, le paragraphe 16.1 du cadre disciplinaire prévoit que les enquêtes, dans la mesure du possible et en fonction de la complexité du dossier et de la période entre la date à laquelle le membre du personnel a été informé qu'il faisait l'objet d'une enquête et la date à laquelle il a été accusé de faute ou informé que l'affaire était close, ne doivent pas, dans des circonstances normales, dépasser six mois.

195. Au 30 septembre 2022, l'analyse effectuée par le Comité des commissaires aux comptes des rapports d'audits publiés par le Bureau des services d'audit et d'investigation a permis d'observer les situations suivantes :

a) Sur les 15 rapports d'audit mis en ligne sur le site Web du Bureau des services d'audit et d'investigation et publiés entre janvier 2021 et septembre 2022, il a été constaté que les rapports avaient été publiés, en moyenne, 13 mois après la fin du travail de fond ;

b) En ce qui concerne le plan de travail pour 2022, 16 des 22 missions d'audit devaient être achevées et faire l'objet d'un rapport avant le troisième trimestre de 2022 ; cependant, à cette date, seules 4 missions avaient fait l'objet d'un rapport publié ;

c) La dernière mise à jour du manuel d'audit remontait à 2015 ; ainsi, les modalités d'audit interne actuelles, telles que l'audit et le suivi à distance à l'échelle mondiale réalisés en 2022 dans les bureaux du FNUAP, n'étaient pas abordées dans le manuel.

196. En ce qui concerne l'examen des enquêtes menées par le Bureau des services d'audit et d'investigation, au 30 septembre 2022, le Comité a observé ce qui suit :

a) Le manuel de traitement des dossiers ne prévoyait pas de délais de traitement des enquêtes et ne faisait pas figurer les mises à jour des règles et règlements encadrant les enquêtes ;

b) Sur 356 enquêtes, 11 dossiers concernaient des représailles. Parmi ceux-ci, six ont été clôturés en moyenne 295 jours après le début de l'enquête et trois ont été ouverts, en moyenne, 140 jours après le début de l'enquête, soit plus que le délai de 120 jours prescrit dans la politique de protection contre les représailles ;

- c) Sur les 345 dossiers restants :
- i) En tout, 293 dossiers ont été ouverts, en moyenne, 20 mois après le début de l'enquête, dont 119 avaient été introduits entre 2017 et 2020 ;
 - ii) En tout, 52 dossiers ont été clôturés, en moyenne, 24 mois après le début de l'enquête, dont 27 avaient été introduits entre 2017 et 2020, soit un délai de clôture supérieur à deux ans.

197. Le Comité est d'avis que des lignes directrices et des procédures actualisées en matière d'audit et d'enquête sont essentielles pour définir les responsabilités du Bureau des services d'audit et d'investigation et pour garantir que les audits et les enquêtes sont menés conformément aux principes directeurs du FNUAP.

198. Le Comité estime que le retard dans la publication des rapports d'audit empêche l'application rapide des mesures correctrices que les bureaux du FNUAP et les référents processus doivent prendre.

199. En outre, en ne menant pas à bien les enquêtes dans les temps, les mesures disciplinaires qui s'imposent pourraient ne pas être prises en temps voulu, ce qui se répercuterait sur l'efficacité du mécanisme d'enquête du FNUAP et la confiance dans le système.

200. Le Comité recommande que le FNUAP examine et approuve une nouvelle version des manuels d'audit et de traitement des dossiers afin d'améliorer la conduite des audits et des enquêtes internes.

201. Le Comité recommande que le FNUAP s'emploie à respecter les délais fixés pour les rapports d'audit et les enquêtes et mette en place un mécanisme permettant d'évaluer périodiquement le niveau de conformité.

202. Le Comité recommande que le FNUAP définisse un délai raisonnable pour l'achèvement des enquêtes.

203. Le FNUAP a accepté les recommandations et fait savoir qu'il avait déjà commencé à y donner suite.

8. Objectifs de développement durable

Adoption des objectifs de développement durable

204. Le plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025 contribue directement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 3, 5, 10, 13, 16 et 17, et, en définitive, de l'objectif 1, tout en respectant les principes du Programme 2030 en matière de droits humains et d'universalité et celui consistant à ne laisser personne de côté. Le plan est également conforme aux efforts de réforme des Nations Unies et aux principes énoncés dans la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

205. Dans l'examen quadriennal complet de 2020, l'accent a été mis sur le fait qu'il importait de continuer d'intégrer le Programme 2030 dans les activités de chaque entité du système des Nations Unies pour le développement, en veillant à ce qu'il soit cohérent dans la façon dont il envisage l'imbrication des différents objectifs et cibles de développement durable et leurs éléments communs et à ce que l'appui qu'il apporte à la réalisation de ces objectifs et cibles s'inscrive dans une approche équilibrée et intégrée.

206. D'après le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et aux cibles qui leur sont associées (voir la résolution 71/313 de l'Assemblée

générale), les indicateurs relatifs aux objectifs devraient être ventilés, le cas échéant, par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, situation au regard du handicap, lieu de résidence ou autres caractéristiques, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. En outre, il existe une liste d'indicateurs, par objectif, à évaluer.

207. Dans la politique de contrôle du FNUAP concernant les fonctions et attributions, il est indiqué que l'administration, à tous les niveaux de l'organisation, est responsable de l'exécution du plan stratégique et du cadre de résultats correspondant.

208. Le FNUAP suit de près les résultats de son plan stratégique au niveau du système d'information stratégique et au niveau opérationnel au moyen des plans de travail définis dans le système global de programmation d'Atlas.

209. Conformément au plan stratégique pour la période 2022-2025 et aux objectifs de développement durable, le FNUAP a publié en septembre 2022 les politiques et procédures pour la préparation, la gestion et le suivi des plans de travail, qui doit servir d'outil principal au service des résultats du programme.

210. Le Comité a examiné l'adoption et le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable par le FNUAP au 30 septembre 2022, et les situations suivantes ont été observées :

a) En ce qui concerne les activités de planification et de suivi menées par la Direction exécutive en 2022 dans le système d'information stratégique, il a été observé qu'il n'y avait pas de lien direct entre les objectifs de développement durable adoptés et les indicateurs présentés comme résultats dans le plan de travail du Bureau. Ainsi, les rapports de planification et de suivi ne comprenaient qu'un indicateur binaire (oui/non), libellé comme suit : « renforcement de l'application du plan stratégique grâce à l'appui apporté à la Direction exécutive pour garantir une action axée sur les résultats et la responsabilité du programme vis-à-vis du budget intégré, et alignement sur l'objectif de développement durable », qui n'avait pas encore été consigné dans le système d'information stratégique ;

b) Le plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025, approuvé par le Conseil d'administration du Fonds, ne prévoyait comme résultat que l'adoption des objectifs de développement durable n^{os} 3 (bonne santé et bien-être) et 5 (égalité des genres). Pour les cinq autres objectifs à atteindre, les mesures précises des produits et des activités escomptés n'avaient pas été intégrées dans le texte principal et ses annexes ;

c) L'évaluation de l'exécution du programme, effectuée sur la base du plan de travail du bureau du FNUAP au Yémen dans le système global de programmation, ne faisait pas apparaître de lien direct entre la mise en œuvre du programme et la réalisation des objectifs de développement durable par les activités relatives au programme établies dans les plans de travail et menées par les partenaires de réalisation. En outre, il n'était pas possible de visualiser des informations ventilées sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs ;

d) L'examen des politiques et procédures pour la préparation, la gestion et le suivi des plans de travail n'a pas permis de distinguer l'intégration, dans les plans de travail, des indicateurs et des données de référence relatifs à l'exécution du plan stratégique et à la réalisation des objectifs de développement durable et l'évaluation qui devait en être faite par les bureaux ou le siège ;

211. Le Comité estime que l'absence d'un mécanisme de suivi de l'adoption des objectifs de développement durable au niveau de l'exécution des programmes peut nuire à la bonne coordination entre les processus internes du FNUAP et l'intégration des objectifs du plan stratégique pour la période 2022-2025.

212. Le Comité estime que le FNUAP gagnerait à conserver des informations actualisées et traçables pour pouvoir mettre clairement en évidence sa contribution à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la réalisation de cibles précises, ce qui permettrait de repérer les déficiences et à appliquer des mesures d'accélération ciblées.

213. Le Comité recommande que le FNUAP intègre davantage les retombées des objectifs de développement durable dans l'exécution de ses programmes, y compris les activités, les indicateurs et les données de référence.

214. Le Comité recommande que le FNUAP mette en place un mécanisme de suivi de l'adoption des objectifs de développement durable au niveau mondial et dans toutes les régions afin de renforcer la transparence et le respect du principe responsabilité et de détecter les lacunes à combler.

215. Le FNUAP a souscrit à ces recommandations.

9. Gestion des ressources humaines

Prestataires de services

216. En ce qui concerne les contrats de service, le FNUAP indique, dans son manuel de politiques et de procédures (personnel du FNUAP : contrats de service), que les lignes directrices du PNUD en matière de contrats de service s'appliquent *mutatis mutandis*. Cette catégorie de personnel relève de la circulaire du Secrétaire général [ST/SGB/2002/9](#) de juin 2002.

217. Conformément aux lignes directrices du PNUD relatives aux contrats de service (version 7 de 2018), un contrat de service est un moyen de recruter des personnes sans leur conférer la qualité de fonctionnaire. Il y est précisé que ce type de contrat est un instrument financièrement avantageux et flexible qui peut être utilisé par les bureaux de pays et les bureaux régionaux.

218. En ce qui concerne la politique du FNUAP, le recours à un contrat de services est jugé approprié dans plusieurs types de situations, notamment :

- a) Pour les services d'appui non essentiels qui seraient normalement confiés à une entreprise (par exemple des services de garde, de sécurité et d'informatique) ;
- b) Les services connexes sont caractérisés par une prestation définie qui peut être achevée dans un délai précis.

219. La politique du FNUAP donne également des exemples d'utilisation abusive du contrat de service. Le Comité a notamment relevé les exemples suivants :

- a) Affectation de main-d'œuvre locale à des fonctions essentielles (c'est-à-dire des fonctions qui sont de nature continue et font partie des activités centrales du FNUAP, à l'exception des services d'appui qui seraient normalement confiés à une entreprise et constitueraient des tâches spécifiques dans le cadre d'un projet) ;
- b) Services requis pour une période prolongée, dont il serait préférable que la prestation soit confiée à un(e) fonctionnaire.

220. Conformément à l'alinéa a) de la section sur la durée du contrat des lignes directrices du PNUD en matière de contrats de services, un contrat de services est établi pour une période minimale de 6 mois, qui peut être renouvelée, mais qui ne doit pas excéder 12 mois consécutifs, tandis que la période maximale pour utilisation d'un contrat de services correspond normalement à la durée du projet. En outre, il est indiqué à l'alinéa b) que les contrats de service ne sont pas censés être d'une durée indéterminée.

221. Le Comité a examiné la composition du bureau du FNUAP en Türkiye et constaté que, parmi le personnel actif, 27 des 69 travailleurs (39 %) étaient employés sous contrat de service.

222. Parmi les personnes reconnues comme étant sous contrat de service, 18 fournissaient leurs services au bureau du FNUAP en Türkiye depuis deux ans et 9 depuis quatre ans. Dans tous les cas, les contrats avaient déjà été prolongés pour la période suivante.

223. Le Comité a noté que cinq emplois confiés à des personnes sous contrat de service concernaient des fonctions essentielles, notamment le suivi de l'exécution du budget pour divers programmes, la supervision régionale des programmes, le suivi de l'utilisation des fonds, la gestion des budgets et leurs révisions, si nécessaire, et le suivi des activités des partenaires de réalisation.

224. Le Comité estime que les contrats de service auxquels recourt le bureau du FNUAP en Türkiye, qui sont de longue durée, peuvent indiquer que les travailleurs au bénéfice de ces contrats exercent des fonctions régulières, voire essentielles, et qu'ils font partie intégrante du personnel. Le Comité estime que le recours excessif à des non-fonctionnaires peut non seulement avoir une incidence négative sur les opérations du bureau de pays, dans la mesure où des fonctions essentielles et des connaissances institutionnelles sont confiées à des travailleurs temporaires, mais aussi être source d'instabilité et entamer la motivation du personnel.

225. Le Comité recommande que le bureau du FNUAP en Türkiye veille à ce que le personnel embauché sous contrat de service ne soit recruté que dans les conditions énoncées dans les lignes directrices applicables à l'entité et garantisse qu'aucune fonction essentielle ne figure dans la liste des activités à réaliser.

226. Le Comité recommande que le bureau du FNUAP en Türkiye établisse un plan visant à éviter le recours prolongé et inapproprié aux non-fonctionnaires actuellement sous contrat.

227. Le bureau du FNUAP en Türkiye a souscrit à ces recommandations.

10. Gestion des programmes

Gestion des systèmes de collecte de données au niveau local et des partenaires de réalisation

228. Dans la politique du FNUAP relative à l'informatique de l'ombre (shadow IT), publiée en 2016, on entend par informatique de l'ombre les systèmes et les solutions informatiques qui ne sont pas la propriété ou sous le contrôle du Bureau des solutions informatiques, par exemple lorsqu'ils sont mis au point dans le cadre d'un projet d'un bureau de pays.

229. En outre, la politique relative à l'informatique de l'ombre établit que le Bureau des solutions informatiques est chargé d'évaluer et de contrôler les systèmes informatiques de l'ombre afin de déterminer les risques associés, de définir les services d'appui nécessaires et d'évaluer la stabilité et l'efficacité des systèmes internes et l'incidence de ces risques sur la performance et la sécurité des systèmes internes. Les systèmes informatiques de l'ombre font augmenter le risque d'atteinte à la réputation du FNUAP en cas de défaillance ou de dysfonctionnement.

230. À cet égard, et comme indiqué dans la note d'orientation interne sur le système de saisie et de gestion des données en ligne, le bureau du FNUAP en Türkiye a commencé en 2018 à utiliser l'application en ligne de gestion des partenaires de réalisation pour la collecte de données en temps réel et la communication de l'information sur l'exécution des programmes, ce qui nécessitait d'inventorier les

stocks et d'établir un registre des bénéficiaires et des services fournis par les partenaires de réalisation, y compris les travailleurs de proximité, les prestataires de services, les conseillers juridiques, les psychologues, les experts en services sociaux et les coordonnateurs du centre.

231. En ce qui concerne la gestion des partenaires de réalisation, il est indiqué dans les politiques et procédures pour la préparation, la gestion et le suivi des plans de travail (en vigueur depuis mars 2021) que les responsabilités et obligations relatives à la mise en œuvre des activités sont réparties entre le FNUAP et les partenaires de réalisation dans les accords et les plans de travail des partenaires de réalisation.

232. Le Comité a noté que l'achat d'un système de collecte de données au niveau local avait été approuvé le 16 avril 2018 par le Directeur du Bureau des solutions informatiques du FNUAP. Toutefois, en décembre 2022, le Bureau n'avait procédé à aucune évaluation ni suivi permettant de déterminer les éventuels risques associés et leur incidence sur le système de collecte de données au niveau local après son lancement.

233. En ce qui concerne les accords entre le FNUAP et les partenaires de réalisation, il a été noté qu'il manquait une clause de confidentialité, même dans les modèles d'accord du FNUAP, s'agissant des bénéficiaires. À cet égard, le bureau du FNUAP en Türkiye fournissait aux partenaires de réalisation des lignes directrices mentionnant les principes de confidentialité et de sécurité.

234. Selon les informations fournies par le bureau du FNUAP en Türkiye, en décembre 2022, le système de collecte de données au niveau local comptait 589 comptes utilisateurs, qui comprenaient à la fois le personnel du FNUAP et celui des partenaires de réalisation. Dans son analyse des comptes utilisateurs, le Comité a constaté que 229 étaient actifs et 360 inactifs. En tout, 55 % des utilisateurs actifs avaient accès au système de collecte de données au niveau local au moyen d'adresses électroniques non institutionnelles, 27 % au moyen d'adresses électroniques institutionnelles des partenaires de réalisation et 18 % au moyen d'adresses électroniques du FNUAP. Toutefois, le système de collecte de données au niveau local ne consignait pas d'informations sur la date et la personne responsable du changement de statut d'un compte utilisateur (actif ou inactif).

235. Étant donné que le FNUAP est propriétaire de ses systèmes informatiques de l'ombre et que les informations et les ressources demeurent la propriété de l'organisation, le Comité estime que le Bureau des solutions informatiques doit cerner et gérer les risques pour le système de collecte de données au niveau local et les incidences possibles afin d'éviter toute atteinte à la réputation de l'organisation.

236. En outre, étant donné qu'il n'est pas possible de garantir la manière dont les informations sont visualisées, extraites, manipulées ou partagées avec d'autres parties, le FNUAP doit prendre des mesures pour se concerter avec ses partenaires de réalisation afin de veiller à ce qu'ils traitent de manière confidentielle les informations relatives aux bénéficiaires et à l'inventaire.

237. Le Comité estime que le FNUAP doit revoir l'architecture du système de collecte de données au niveau local et l'harmoniser à l'échelle du Fonds, en maintenant en état des systèmes comprenant des informations essentielles sur le suivi de l'exécution des programmes, afin de disposer des meilleurs atouts en vue d'une utilisation rationnelle des ressources, ce qui nécessite une bonne gestion des avantages, des obligations et des risques, de manière à éviter les pertes, les doubles emplois et le manque d'informations.

238. Le Comité recommande que le Bureau des solutions informatiques se coordonne avec le Bureau du FNUAP en Türkiye pour évaluer le système de

collecte de données au niveau local afin d'évaluer les risques, de définir les services d'appui nécessaires et d'évaluer la stabilité et l'efficacité du système interne et l'incidence de ces risques sur la performance du système interne après son lancement.

239. Le Comité recommande que le FNUAP formalise et intègre dans les accords signés avec ses partenaires de réalisation une clause de confidentialité concernant les bénéficiaires.

240. Le Comité recommande que le FNUAP prenne des mesures d'atténuation concernant les modalités d'accès à ses informations dans le système de collecte de données au niveau local lorsqu'une adresse électronique non institutionnelle est utilisée.

241. Le Comité recommande que le FNUAP évalue l'utilisation d'un système de gestion des partenaires de réalisation dans l'organisation, afin de disposer d'un outil efficace de collecte en temps réel des données et de communication de l'information concernant les services fournis aux bénéficiaires.

242. Le FNUAP a souscrit à ces recommandations.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

243. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait comptabilisé en pertes un montant de 680 334 dollars (355 698 dollars en 2021), dont des contributions à recevoir d'un montant de 11 833 dollars, des immobilisations corporelles d'un montant de 13 627 dollars, des dépenses non autorisées faites par des partenaires de réalisation d'un montant de 283 300 dollars, des sommes à recevoir du personnel d'un montant de 8 468 dollars, des avances de trésorerie d'un montant de 1 556 dollars et des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée d'un montant de 361 550 dollars.

2. Versements à titre gracieux

244. En application de l'article 14.4 du règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP, l'administration a fait état de versements à titre gracieux d'un montant de 13 000 dollars pour la période considérée.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

245. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les inexactitudes et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur l'audit pour relever toutes les inexactitudes ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

246. Au cours de l'audit, le Comité a posé des questions sur la manière dont l'administration s'acquittait de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques d'inexactitudes significatives liées à la fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle avait déjà relevé ou qui avait été porté à son attention. Il a également demandé à l'administration et au Bureau des services d'audit et d'investigation s'ils avaient connaissance de cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Dans le mandat additionnel régissant l'audit externe des

comptes, les cas de fraude avérée ou présumée figurent sur la liste des questions que le Comité doit évoquer dans son rapport.

247. Le FNUAP a signalé 2 cas (2021 : 11 cas) de fraude ou de présomption de fraude clos en 2022 par le Bureau des services d'audit et d'investigation, dont le montant total s'élevait à 22 920 dollars. Au 31 décembre 2022, le Bureau avait ouvert une enquête sur 41 affaires d'allégation de fraude présumée.

D. Remerciements

248. Le Comité exprime ses sincères remerciements et sa gratitude à l'administration et au personnel du FNUAP pour leur assistance et leur coopération au cours de cet audit.

L'Auditeur général de la Cour des comptes
de la République populaire de Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) **Hou Kai**

Le Contrôleur général de la République du Chili
(Auditeur principal)
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**

Le Premier président de la Cour des comptes de la France
(*Signé*) Pierre **Moscovici**

Le 26 juillet 2023

Annexe

État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2021

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|---------------------------------------|--|--|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 1 | 2019 | A/75/5/Add.8 par. 76 | Le Comité recommande que le FNUAP et ses bureaux de pays du Mozambique et du Myanmar actualisent en temps voulu les données relatives aux opérations touchant les stocks et les enregistrent avec précision, afin d'éviter toute inexactitude des rapports financiers établis aux fins de la prise des décisions de gestion. | Le bureau de pays au Mozambique a indiqué qu'il améliorerait actuellement ses processus internes en vue d'actualiser en temps voulu les données relatives aux opérations touchant les stocks. | Le bureau de pays au Myanmar a appliqué la recommandation au cours de la période d'audit précédente. En ce qui concerne le bureau de pays au Mozambique, le Comité a confirmé que le bureau avait amélioré le délai d'enregistrement des opérations touchant les stocks et réduit le délai entre les dates d'enregistrement et de livraison. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |
| 2 | 2019 | A/75/5/Add.8 par. 165 | Le Comité recommande que les bureaux de pays de l'Éthiopie, du Mozambique et du Myanmar incorporent dans leur système informatique de meilleurs outils de gestion des voyages, afin de rendre cette procédure plus efficace et rationnelle. | Les bureaux de pays en Éthiopie, au Mozambique et au Myanmar ont expliqué qu'un nouveau module global de gestion des voyages serait mis en place dans le cadre du nouveau progiciel de gestion intégré au deuxième trimestre de 2023. | Étant donné que les améliorations seront apportées dans le cadre du nouveau progiciel de gestion intégré, la recommandation est considérée comme en cours d'application. | | X | | |
| 3 | 2020 | A/76/5/Add.8 par. 41 | Le Comité recommande que le FNUAP mette à jour en temps voulu et avec précision les notes de risque des partenaires de réalisation dans le système de certification des partenaires de réalisation, l'objectif étant de planifier avec précision les activités de certification et de surmonter les insuffisances du système de certification. | Le FNUAP a expliqué que l'administration avait assuré un suivi auprès des bureaux de pays et leur avait rappelé, moyennant des orientations, qu'il importait de veiller à ce que la dernière note de risque à avoir été obtenue dans le cadre d'une microévaluation soit dûment prise en compte dans le système de certification des partenaires de réalisation. En outre, un problème technique touchant le | Le Comité a pris acte des activités visant à tenir à jour le risque déterminé dans la microévaluation dans le cadre du système de certification des partenaires de réalisation. Le FNUAP a mis à jour les notes de risque afin de prendre en compte les risques liés au contexte. En ce qui concerne les partenaires de réalisation qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation, des justifications ont | X | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|--------------------------------------|--|--|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 4 | 2020 | A/76/5/Add.8 par. 42 | Le Comité recommande que le FNUAP prévoie des contrôles automatiques dans le nouveau progiciel de gestion intégré, l'objectif étant de déterminer en temps voulu et avec précision quels partenaires de réalisation doivent faire l'objet d'une activité de certification obligatoire. | Le FNUAP a expliqué que les caractéristiques relatives à l'automatisation de la sélection des partenaires soumis aux activités de certification avaient déjà été établies. L'administration collaborera avec l'équipe chargée du progiciel de gestion intégré pour qu'il en soit tenu compte dans le nouveau progiciel à compter du premier trimestre de 2024. | été tolérées et des niveaux de risque élevés ou significatifs leur ont été attribués, afin que les activités de certification soient menées rapidement. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | X | | |
| 5 | 2020 | A/76/5/Add.8 par. 88 | Le Comité recommande que le FNUAP améliore sa procédure de suivi des fournitures aux niveaux des bureaux régionaux et des bureaux de pays, l'objectif étant de détecter les unités administratives qui ont besoin d'aide pour mettre à jour les informations concernant les stocks de l'entité et la livraison des fournitures aux partenaires de réalisation. | Le nouveau Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement a indiqué qu'une équipe d'appui aux bureaux de pays et de suivi serait créée et serait composée de spécialistes régionaux de la gestion de la chaîne d'approvisionnement chargés d'apporter un appui aux bureaux de pays et de suivre leurs performances en la matière. Le | Le Comité prend acte des mesures prises par le Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne la création d'une équipe d'appui aux bureaux de pays et de suivi et le recrutement de six spécialistes régionaux de la gestion de la chaîne d'approvisionnement chargés d'apporter un appui aux bureaux de pays et de suivre leurs | | X | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|--------------------------------------|---|--|---|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 6 | 2020 | A/76/5/Add.8 par. 89 | Le Comité recommande que le FNUAP intègre, dans le nouveau progiciel de gestion intégré, des contrôles préventifs relatifs aux informations sur les stocks, l'objectif étant que des avertissements soient émis rapidement à chaque étape de la procédure. | recrutement en est au stade de la présélection pour quatre de ces spécialistes, un ou une autre a été placé(e) sur liste non restreinte et le dernier ou la dernière est en attente de reclassement. L'administration du FNUAP a indiqué qu'un ensemble adéquat de fonctions de traitement automatique et de contrôles de prévention et de détection serait conçu et mis en service dans son nouveau progiciel de gestion intégré afin d'améliorer le suivi des envois et de faire en sorte que les opérations relatives aux stocks soient enregistrées avec plus d'exactitude et plus rapidement. Cet ensemble devrait être opérationnel d'ici le premier trimestre de 2024. | performances en la matière. Le Comité analysera l'efficacité de ces mesures lors du prochain audit. La recommandation est donc considérée comme en cours d'application. Étant donné que les améliorations seront apportées dans le cadre du nouveau progiciel de gestion intégré, la recommandation est considérée comme en cours d'application. | | | X | |
| 7 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 26 | Le Comité recommande que le FNUAP renforce ses procédures de planification, de suivi et d'établissement de rapports au moyen du module myResults pour toutes les unités administratives, afin d'aboutir à une procédure qui donne une vue d'ensemble précise et qui permette de rendre des comptes par rapport à l'indicateur de résultats. | L'administration du FNUAP a confirmé que des fonctionnalités avaient été ajoutées à son application myDashboard afin d'assurer un suivi auprès des unités administratives et d'avertir celles-ci lorsqu'elles n'avaient pas encore entamé ou achevé la communication des résultats ou qu'elles avaient pris du retard dans les procédures de planification, de suivi et d'établissement de rapports dans le système d'information stratégique/myResults. | Le Comité a examiné le système d'information stratégique et a conclu que le FNUAP avait renforcé ses procédures de planification, de suivi et d'établissement de rapports en mettant en place une fonctionnalité d'alerte sur myResults, qui fait partie du système d'information stratégique, pour les activités en attente qui doivent être réalisées, y compris les procédures de planification, de suivi et d'établissement de rapports. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | | X | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|--------------------------------------|--|--|---|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 8 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 27 | Le Comité recommande que les bureaux régionaux du FNUAP instaurent des procédures de suivi efficaces en temps voulu afin de pouvoir donner leur approbation à l'issue de l'évaluation de la qualité. | L'administration du FNUAP a indiqué qu'une application avait été intégrée dans myDashboard pour qu'un rappel soit envoyé aux bureaux régionaux lorsque l'évaluation de la qualité et l'approbation d'un rapport de bureau de pays étaient en attente. | Le Comité a examiné le système d'information stratégique et a conclu que le FNUAP avait mis en place une fonctionnalité d'alerte dans myResults pour les procédures de planification, de suivi et d'établissement de rapports des bureaux régionaux. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |
| 9 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 38 | Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP de la République démocratique du Congo et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes renforcent leurs procédures concernant le téléchargement des indicateurs de résultats sur myResults, dans le respect du contenu du descriptif de programme sous-régional, afin de disposer d'une procédure objective permettant de suivre les résultats. | Le bureau de pays en République démocratique du Congo a mentionné qu'un atelier avait été organisé en vue d'aligner le descriptif de programme de pays sur le nouveau plan stratégique (2022-2025) et avait permis non seulement d'obtenir un nouveau cadre de résultats doté de produits intégrés relatifs à l'action humanitaire, mais aussi de reformuler des produits existants et de procéder à des ajustements. Dans le cas du Bureau sous-régional pour les Caraïbes, il a été fait savoir que des mesures avaient déjà été prises concernant l'harmonisation des priorités pour tous les indicateurs relatifs aux programmes de pays utilisés dans le cadre des procédures de planification, de suivi et d'établissement de rapports sur les résultats obtenus par le Bureau en 2022 dans myResults, ainsi que concernant l'harmonisation des priorités pour l'ensemble des indicateurs relatifs à l'élaboration des | Le Comité a examiné les documents issus de l'atelier et les indicateurs de résultats pour 2022 téléchargés sur myResults et a confirmé qu'ils étaient alignés sur le descriptif de programme de pays et sur la structure régionale de suivi des résultats. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|--------------------------------------|--|---|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 10 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 47 | Le Comité recommande que le FNUAP améliore l'enregistrement des informations de référence qui étayaient les estimations faites pour déterminer les taux de vacance de postes et facilite l'accès à ces données, afin que les ressources budgétisées soient utilisées de façon efficace et efficiente pour les dépenses de personnel et que la dotation en effectifs permette l'exécution des programmes et activités prévus. | programmes de pays figurant dans tous les plans de travail pour 2022. L'administration du FNUAP a indiqué que la note d'orientation portant sur les coûts standard relatifs aux postes avait été actualisée afin de fournir des informations générales sur la méthode utilisée pour calculer ces coûts, y compris les estimations de taux de vacance qui y sont intégrées. Elle a ajouté que la note d'orientation avait été publiée et était disponible sur l'intranet. | Le 22 novembre 2022, le FNUAP a approuvé une note d'orientation sur les coûts standard relatifs aux postes, qui est disponible dans le système rassemblant les politiques et les manuels de procédures. Le Comité a noté que la note d'orientation facilitait l'utilisation des coûts standard relatifs aux postes dans le cadre de l'élaboration du budget, notamment pour les postes, ce qui permettait à l'organisation d'accéder aisément aux informations de référence qui étayaient les estimations faites pour déterminer les taux de vacance de postes. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | | | X |
| 11 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 56 | Le Comité recommande que le FNUAP suive de près la durée du recrutement et prenne des mesures appropriées au moyen d'un plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel afin de se rapprocher de l'objectif défini par le Fonds dans le système d'information stratégique. | L'administration du FNUAP a indiqué qu'elle s'emploierait plus activement à faire respecter le délai de 90 jours civils fixé pour les recrutements (voir les indicateurs d'efficacité et d'efficacité de l'organisation dans le plan stratégique pour 2022-2025) dans le cadre des améliorations apportées au nouveau progiciel de gestion intégré. Les initiatives ci-après ont été menées à bien pour donner suite à la recommandation : a) recrutement | Le Comité a examiné les mesures prises par le Fonds et s'est assuré que les six analystes des ressources humaines avaient été recrutés en vue de suivre les activités de recrutement conformément à leur descriptif de poste. En outre, il a noté que le FNUAP avait fourni à tous ses recruteurs les supports de formation concernant le système Quantum Recruit. Enfin, il a constaté que le nouveau progiciel de gestion intégré comprenait un tableau de bord du recrutement | | | | X |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|--------------------------------------|--|---|---|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 12 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 65 | Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Colombie et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes renforcent leurs procédures de contrôle interne afin de prévoir et de faire en sorte que tous les membres du personnel suivent le programme d'apprentissage obligatoire dans les trois mois suivant leur entrée en fonctions. | Le bureau de pays en Colombie a indiqué avoir renforcé ses procédures de contrôle interne en chargeant un membre du personnel de vérifier si le programme d'apprentissage obligatoire était bien suivi par tous les membres du personnel dans les trois mois réglementaires et d'assurer un suivi concernant l'achèvement des formations obligatoires. L'équipe de coordination du Bureau sous-régional pour les Caraïbes a fait savoir qu'elle ferait en sorte que les nouveaux membres du personnel suivent bien les formations obligatoires dans le délai imparti de trois mois. Les ressources destinées à faciliter la prise de fonction des nouveaux arrivants avaient été mises à jour afin de s'assurer que tous les membres du personnel étaient au courant de cette règle. La personne référente chargée des ressources humaines veillait | créé sous Microsoft Power BI dans le cadre de l'établissement de rapports sur Quantum. Il considère donc la recommandation comme appliquée. | | X | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|--------------------------------------|---|--|---|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 13 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 66 | Le Comité recommande que le FNUAP repense la procédure de contrôle et renforce la surveillance des formations obligatoires, en particulier en ce qui concerne les données migrées, afin que le système Taleo soit mis à jour avec des informations exactes, fiables et disponibles. | Le FNUAP a indiqué que, sous la houlette de son conseil consultatif pour la formation, le nombre de formations obligatoires était passé de 15 à 11 et que le délai accordé pour suivre les formations obligatoires était passé de 90 à 30 jours. Le module d'apprentissage du progiciel de gestion intégré Quantum a été mis en service le 15 août 2022, un tableau de bord d'apprentissage obligatoire a été élaboré et l'accès a été décentralisé en faveur des équipes régionales de partenaires ressources humaines. Le tableau de bord extrait des données du progiciel de gestion intégré Quantum du Fonds, génère des diagrammes en secteurs pour un contrôle rapide de la conformité et permet d'extraire les données et de les filtrer par unité. | Le Comité a noté que le FNUAP avait transféré les informations relatives aux formations obligatoires dans le module d'apprentissage Quantum. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | | | X |
| 14 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 77 | Le Comité recommande que le FNUAP mette à jour le plan de certification en temps voulu et en veillant à son exactitude, à l'aide des données relatives à la note de risque des partenaires de réalisation qui figurent dans le système de certification des partenaires de réalisation. | L'administration a fait savoir que, pour 2022, le FNUAP avait rétabli et mis à l'essai la programmation automatisée des activités de certification dans le système de certification des partenaires de réalisation. | Le Comité a examiné les mesures prises par le Fonds, notamment la microévaluation de la dernière période, de la période en cours et de la période suivante, et a constaté que les variations des notes de risque issues de la microévaluation avaient été ajustées conformément aux lignes directrices. Il s'est assuré que la microévaluation des risques s'était déroulée correctement en | | | | X |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|--------------------------------------|--|--|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 15 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 78 | Le Comité recommande que le FNUAP renforce le plan de certification et mette en place, lors de l'établissement de celui-ci, un mécanisme de contrôle préventif en vue de l'évaluation des partenaires de réalisation. | L'administration du FNUAP a indiqué que les notes de risque figurant dans le plan de certification pour 2022 avaient été extraites sans erreurs du module de microévaluation. | ce qui concernait les activités de certification prévues et ciblées, qui étaient modifiées le cas échéant. La recommandation est donc considérée comme appliquée. Le Comité prend acte des mesures prises par le Fonds, mais souligne qu'aucun mécanisme de contrôle préventif n'a été mis en place. Il subsiste des contrôles manuels et des contrôles de détection dans le cadre desquels l'examen et l'autorisation de la publication des informations téléchargées pour éviter les erreurs ne pouvaient pas être suivis, ce qui entraînait des inexactitudes et des retards dans les microévaluations et empêchait que la note soit saisie dans le système correctement et en temps utile. La recommandation est donc considérée comme n'étant pas appliquée. | | | | X |
| 16 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 90 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP au Liban et en République démocratique du Congo veillent à ce que les accords de partenariat et les avenants à ceux-ci soient approuvés avant que le plan de travail ne soit exécuté et qu'il ne soit procédé au transfert de fonds et à la livraison des marchandises concernées. | Le bureau de pays au Liban a indiqué qu'il tâchait en permanence d'améliorer la gestion des plans de travail et de s'assurer que toutes les modalités contractuelles étaient conformes aux statuts juridiques du FNUAP. Le bureau de pays en République démocratique du Congo a fait savoir qu'il veillait à ce que les accords avec les partenaires de réalisation et leurs avenants soient approuvés et à jour avant | Le Comité s'est assuré que les bureaux de pays en République démocratique du Congo et au Liban avaient apporté des améliorations et approuvait les accords et leurs avenants avant de signer les plans de travail. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | X | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|---------------------------------------|--|--|---|---|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 17 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 91 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP au Liban et en République démocratique du Congo renforcent le suivi périodique des accords de partenariat et tiennent ces accords à jour dans le système de gestion des informations sur les partenaires en s'assurant de leur exactitude. | de signer un plan de travail avec le partenaire de réalisation concerné. | Les bureaux de pays au Liban et en République démocratique du Congo ont indiqué qu'ils avaient mis en place davantage de mesures de contrôle pour assurer le suivi des accords avec les partenaires de réalisation et pour tenir ces accords à jour dans le système. Avant de créer le code correspondant aux partenaires de réalisation dans le système Atlas, il fallait télécharger l'accord de partenariat sur le portail des partenaires de l'ONU. Depuis novembre, tous les partenaires de réalisation disposaient d'accords valides consultables dans le système de gestion des informations sur les partenaires/ le portail des partenaires de l'ONU. | Les bureaux de pays en République démocratique du Congo et au Liban ont pris des mesures pour améliorer la gestion des accords en s'assurant de leur exactitude. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | | X |
| 18 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 102 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP au Liban et en République démocratique du Congo et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes renforcent le suivi de l'exécution des activités prévues dans le plan de travail afin de pouvoir examiner le rapport sur l'état d'avancement du plan de travail plus rapidement et avec davantage de fiabilité. | Les bureaux de pays au Liban et en République démocratique du Congo ont indiqué avoir renforcé le suivi des activités prévues dans les plans de travail des partenaires de réalisation afin de pouvoir examiner en temps voulu les rapports sur l'état d'avancement des plans de travail, et avoir commencé à procéder à un examen trimestriel des plans de travail afin de s'assurer de la bonne exécution des activités et de l'exactitude des rapports y afférents, | Le Comité a examiné les supports de formation distribués au personnel affecté aux programmes ainsi qu'aux partenaires de réalisation des bureaux de pays au Liban et en République démocratique du Congo et du Bureau sous-régional pour les Caraïbes, ainsi que la mise à jour des directives générales, qui garantissaient que les rapports sur l'état d'avancement des plans de travail étaient examinés rapidement et avec fiabilité. | | | | X |

| N ^o | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----------------|---|---------------------------------------|--|--|---|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 19 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 103 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP au Liban et en République démocratique du Congo veillent à ce que l'administrateur ou l'administratrice de programme procède aux examens voulus en temps opportun, avant l'approbation du rapport sur l'état d'avancement du plan de travail et du formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses correspondant, de façon à protéger les ressources utilisées par le partenaire de réalisation. | Le bureau de pays au Liban a indiqué que tous les membres du personnel avaient été informés de cet impératif et que toutes les pièces justificatives avaient été traitées dans le système global de programmation après l'approbation du rapport sur le plan de travail. En outre, une liste de vérification applicable à la gestion des plans de travail avait été élaborée afin de garantir une conformité totale, et un contrôle sur place des activités des partenaires de réalisation était effectué chaque mois. Le bureau de pays en République démocratique du Congo a indiqué qu'une séance de formation serait organisée et que l'unité de mise en œuvre | Compte tenu des mesures prises, la recommandation est considérée comme appliquée. | | | | X |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|---------------------------------------|--|---|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 20 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 114 | Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en République démocratique du Congo renforce la procédure d'enregistrement des bons de commande de façon à ne pas acquérir de services ou de biens avant l'émission d'un bon de commande, le but étant de veiller à ce que les opérations d'achat soient conformes au budget et enregistrées en temps voulu. | Le bureau de pays en République démocratique du Congo a élaboré des directives générales pour renforcer les procédures d'achat et enregistrer en temps voulu toutes les étapes des opérations d'achat. En outre, le Représentant a adressé une note à l'ensemble du personnel, en particulier au personnel chargé des achats, concernant le respect des exigences relatives à l'enregistrement des bons de commande. | Le Comité a confirmé que le bureau de pays en République démocratique du Congo avait renforcé la procédure d'enregistrement des bons de commande grâce aux nouvelles directives officielles en matière d'achats. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |
| 21 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 123 | Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Colombie applique avec efficacité et sans retard toutes les normes de transparence dans le cadre de la procédure relative aux achats locaux, de sorte que toutes les informations voulues soient clairement définies et portées à la connaissance de l'ensemble des parties concernées. | Le bureau de pays en Colombie a organisé des sessions de formation sur les achats afin d'améliorer les connaissances des membres de son personnel sur la question et de mieux faire respecter le principe de responsabilité à tous les niveaux, de sorte que les bons modèles soient utilisés pour les appels à la concurrence et les évaluations en matière d'achats. En outre, des directives générales applicables aux achats avaient été rédigées et communiquées | Le Comité a procédé à un examen et noté que le bureau de pays en Colombie avait respecté les procédures d'achat à tous les niveaux et veillé à ce que les modèles correspondants soient utilisés correctement, que les achats locaux soient équitables et que toutes les informations sur les politiques, procédures et possibilités en matière d'achats soient clairement définies et portées simultanément à la connaissance de toutes les parties prenantes internes et externes de | X | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|---------------------------------------|--|---|---|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 22 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 124 | Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Colombie et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes renforcent la procédure relative aux achats locaux afin que les bons de commande soient établis dans le système Atlas avant la conclusion des contrats de services professionnels correspondants avec les fournisseurs, le but étant de veiller à ce que les opérations d'achat soient conformes au budget. | aux équipes chargées de l'administration, des programmes et des opérations. Le bureau de pays en Colombie et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes ont veillé à la bonne mise en œuvre des procédures d'achat relatives aux services professionnels et aux ressources humaines et ont créé et mis en place un dispositif de contrôle interne permettant de rassembler les justificatifs ayant trait à l'achèvement des procédures relatives aux achats pour tous les contrats de services professionnels. L'ensemble du personnel prenant part aux achats a été sensibilisé à la nécessité d'affecter les fonds engagés avant l'émission du contrat. | l'organisation. La recommandation est donc considérée comme appliquée. Le Comité s'est assuré que le bureau de pays en Colombie et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes avaient élaboré des directives générales destinées à renforcer les procédures relatives aux achats et à faire en sorte que les bons de commande soient émis en temps voulu. En outre, il a confirmé que le personnel avait été formé à l'application des procédures d'achat afin de s'assurer que celles-ci disposaient d'un bon de commande approuvé dans Quantum avant la signature de tout contrat ou engagement avec les fournisseurs. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | | | X |
| 23 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 141 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en Colombie, au Liban et en République démocratique du Congo et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes fassent en sorte que le système Shipment Tracker soit mis à jour en temps voulu et avec exactitude lorsque les produits sont reçus et que la procédure d'inspection est menée à bien. | Les bureaux de pays en République démocratique du Congo et au Liban ont indiqué qu'ils avaient alloué des effectifs supplémentaires à l'équipe chargée de gérer les fournitures destinées aux programmes et qu'ils allaient établir des directives générales. Le bureau de pays au Liban a fait savoir qu'il avait créé une base de données sur Google Drive afin de contrôler et de distribuer ses stocks. Le bureau de pays en République démocratique du Congo a indiqué qu'il avait mis à | Le Comité a examiné les mesures prises par l'administration des bureaux de pays du FNUAP en Colombie, en République démocratique du Congo et au Liban, ainsi que du Bureau sous-régional pour les Caraïbes, en ce qui concernait la formation, la mise à jour des procédures et l'intégration de nouveaux membres du personnel. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | | | X |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | | |
|----|---|---------------------------------------|---|--|--|---|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque | |
| 24 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 142 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en Colombie, au Liban et en République démocratique du Congo et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes veillent à ce qu'un bordereau de livraison soit établi et à ce que la livraison au destinataire soit enregistrée lorsque le contrôle des biens concernés a été transféré. | jour le système Shipment Tracker de suivi de produits. Le bureau de pays en Colombie a désigné des personnes référentes pour la logistique et pour les achats afin de renforcer la surveillance et le suivi des fournitures destinées aux programmes. En outre, le Bureau sous-régional pour les Caraïbes a désigné une personne référente chargée d'assurer le suivi des stocks achetés au niveau local, de sorte que ce suivi soit réalisé avec fiabilité et en temps voulu, et a organisé deux séances sur la gestion des stocks avec le Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. | Les bureaux de pays en République démocratique du Congo et au Liban ont indiqué qu'ils avaient alloué des effectifs supplémentaires à l'équipe chargée de gérer les fournitures destinées aux programmes et qu'ils allaient établir des directives générales. Le bureau de pays au Liban a fait savoir qu'il avait créé une base de données sur Google Drive afin de contrôler et de distribuer ses stocks. Le bureau en République démocratique du Congo a indiqué qu'il avait amélioré l'établissement et de collecte des bordereaux de livraison signés ainsi que la communication interne entre les équipes chargées de gérer les différents | Le Comité a examiné les mesures prises par les bureaux de pays en Colombie, en République démocratique du Congo et au Liban, ainsi que par le Bureau sous-régional pour les Caraïbes, en ce qui concernait notamment la formation, la mise à jour des procédures et l'intégration de nouveaux membres du personnel, et a confirmé que les quatre bureaux avaient amélioré l'établissement des bordereaux de livraison et l'enregistrement des livraisons au destinataire en temps voulu, à savoir lorsque le contrôle des biens concernés avait été transféré. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | | |
|----|---|---------------------------------------|---|--|---|---|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque | |
| 25 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 155 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP au Liban et en Colombie prennent des mesures plus efficaces pour gérer et télécharger le plan de distribution dans le système global de programmation et veillent à la fluidité du processus en fournissant les justificatifs respectifs, en livrant les fournitures une fois les plans de travail signés et en annexant le plan de distribution comme document supplémentaire. | éléments de la chaîne d'approvisionnement du bureau de pays. Le bureau de pays en Colombie a désigné des personnes référentes pour la logistique et pour les achats afin de renforcer la surveillance et le suivi des fournitures destinées aux programmes. En outre, le Bureau sous-régional pour les Caraïbes a désigné une personne référente chargée d'assurer le suivi des stocks achetés au niveau local, de sorte que ce suivi soit réalisé avec fiabilité et en temps voulu, et a organisé deux séances sur la gestion des stocks avec le Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. | Le bureau de pays au Liban a mis à jour le dispositif de contrôle interne afin de faire en sorte que le plan de distribution soit téléchargé dans le système global de programmation avant toute livraison aux partenaires de réalisation, et a élaboré le plan de distribution pour chaque partenaire de réalisation afin de suivre la distribution pour chaque fonds et chaque activité. Le bureau de pays en Colombie a indiqué qu'il avait établi, examiné, approuvé et contrôlé les plans de distribution et qu'il avait mis en place un processus de suivi de leur exécution et de leur rapprochement avec les livraisons effectivement | Le Comité a confirmé que le bureau de pays au Liban avait revu et mis à jour son dispositif de contrôle interne et la directive générale concernant la gestion des fournitures destinées aux programmes, avait créé une base de données sur Google Drive afin de contrôler l'achat et la distribution de ces fournitures et avait élaboré un plan de distribution pour chaque partenaire de réalisation. De même, le bureau de pays en Colombie a mis au point une directive générale pour ce qui est de la gestion des fournitures et a conçu un plan de distribution pour chaque partenaire de réalisation. La recommandation | X | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|---------------------------------------|--|---|---|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 26 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 156 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en République démocratique du Congo et en Colombie renforcent l'établissement et l'examen du plan de distribution afin que leurs opérations soient conformes au plan de travail ou à tout autre document de programme pertinent. | réalisées. Conformément à la note d'orientation, il a également pris des mesures et téléchargé le plan de distribution signé dans le système global de programmation. | est donc considérée comme appliquée. | | | | |
| | | | | Les bureaux de pays en République démocratique du Congo et en Colombie ont expliqué qu'ils avaient mis en place un processus leur permettant d'examiner, d'approuver et de contrôler les plans de distribution et d'assurer le suivi de leur exécution et de leur rapprochement avec les livraisons effectivement réalisées, conformément à la note d'orientation établie par le FNUAP. Ils avaient également veillé à ce que les plans de distribution soient annexés comme documents complémentaires aux plans de travail des partenaires de réalisation. | Le Comité s'est assuré que les bureaux de pays en Colombie et en République démocratique du Congo avaient établi une directive générale concernant la gestion des fournitures destinées aux programmes. En outre, un modèle de plan de distribution a été rédigé en vue d'être annexé comme document complémentaire aux plans de travail signés par les deux bureaux avec les partenaires de réalisation. Dans l'ensemble, la recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |
| 27 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 157 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP au Liban et en Colombie veillent à ce que la livraison des marchandises aux partenaires de réalisation soit effectuée conformément au plan de distribution. | Le bureau de pays au Liban a enrichi le formulaire relatif aux plans de distribution en permettant d'ajouter le nom de l'activité et de lier celle-ci à la distribution des fournitures destinées aux programmes, et a créé une base de données sur Google Drive pour assurer le suivi et la distribution aux partenaires de réalisation et aux bénéficiaires des fournitures destinées aux programmes. Le | Le Comité a noté que les bureaux de pays en Colombie et au Liban avaient pris des mesures pour résoudre les problèmes de gestion des stocks. Toutefois, il a relevé des différences entre le plan de distribution téléchargé dans le système global de programmation et les informations tirées des rapports sur les stocks concernant la livraison des marchandises. La | | | | X |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | | |
|----|---|---------------------------------------|---|--|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque | |
| 28 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 158 | Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en République démocratique du Congo mette en place une procédure de suivi prévoyant l'examen et l'approbation des plans de distribution dans le système global de programmation et supervise l'exécution de ces plans de façon à préserver la fluidité du processus, en fournissant les justificatifs respectifs, en livrant les fournitures une fois les plans de travail signés et en annexant le plan de distribution comme document supplémentaire. | Le bureau de pays en Colombie a indiqué qu'il avait établi, examiné, approuvé et contrôlé les plans de distribution et qu'il avait mis en place un processus de suivi de leur exécution et de leur rapprochement avec les livraisons effectivement réalisées. Conformément à la note d'orientation, il a également pris des mesures et téléchargé le plan de distribution signé dans le système global de programmation. | Le bureau de pays en République démocratique du Congo a indiqué qu'il avait mis en place un processus pour établir, examiner, approuver et contrôler les plans de distribution, ainsi que pour contrôler leur exécution et leur rapprochement avec les livraisons effectivement réalisées, et veillé à ce que les plans de distribution soient joints en tant que documents complémentaires aux plans de travail des partenaires de réalisation. | Le Comité a examiné les mesures prises par le bureau de pays en République démocratique du Congo et s'est assuré qu'un cahier des charges avait été établi pour renforcer le suivi et améliorer les documents justificatifs relatifs à la livraison des fournitures. En outre, il s'est assuré que les plans de distribution étaient annexés comme documents complémentaires aux plans de travail des partenaires de réalisation. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | |
| 29 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 164 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP au Liban et en Colombie collaborent étroitement avec le siège pour faire figurer les spécifications prévues par la politique dans le plan de distribution. | Le bureau de pays au Liban a appliqué cette recommandation. Pour sa part, le bureau de pays en Colombie a appliqué la recommandation en téléchargeant le plan de distribution signé dans le système global de | Le Comité s'est assuré que les bureaux de pays en Colombie et au Liban avaient pris des mesures et avaient notamment mis à jour les procédures, coordonné les activités avec le siège et procédé à des améliorations visant à | X | | | | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|---------------------------------------|--|---|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 30 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 165 | Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en République démocratique du Congo attribue aux articles la même dénomination dans les divers documents relatifs à la livraison des fournitures (plan de distribution, document de remise de fournitures et rapport de livraison de stocks), de façon à assurer la traçabilité de chaque fourniture livrée. | programmation préalablement approuvé par le siège. Avec l'appui du siège, le bureau de pays en République démocratique du Congo a élaboré une directive générale concernant l'utilisation de la même dénomination standard pour les articles dans tous les systèmes et documents. | harmoniser les informations dans le cadre de la gestion des stocks. La recommandation est donc considérée comme appliquée. Le Comité s'est assuré que le bureau de pays en République démocratique du Congo avait intégré les instructions figurant dans la directive générale en ce qui concernait l'utilisation d'une dénomination standard pour les articles. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | | | X |
| 31 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 175 | Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP en République démocratique du Congo et en Colombie améliorent la procédure visant à établir des formulaires de remise en fonction de la nature de l'opération concernée et confirment que la livraison des marchandises a été effectuée au moyen de bons de livraison, d'accords de distribution de fournitures destinées aux programmes ou de listes de distribution. | Les bureaux de pays en Colombie et en République démocratique du Congo ont expliqué qu'ils collaboreraient étroitement avec le siège et établiraient, sous la responsabilité de leur chef, le plan officiel d'amélioration du processus de gestion des stocks ainsi que des directives générales, destinés à assurer l'exécution correcte de toutes les activités relatives à la gestion des stocks. Le bureau de pays en République démocratique du Congo a alloué des effectifs supplémentaires à l'équipe chargée de gérer les fournitures destinées aux programmes et de renforcer la communication interne. En outre, le bureau de pays en Colombie a entrepris de nommer une personne référente | Le Comité a confirmé que les bureaux de pays en Colombie et en République démocratique du Congo avaient établi une directive générale concernant la gestion des fournitures destinées aux programmes. Il s'est assuré que les bureaux de pays avaient amélioré l'établissement des formulaires de remise et la livraison des marchandises au moyen des documents appropriés, en fonction de la nature de l'opération concernée. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | | | X |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|---------------------------------------|---|--|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 32 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 176 | Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en Colombie collabore étroitement avec le siège pour intégrer la catégorisation des documents de livraison (accords de distribution de fournitures destinées aux programmes, documents attestant de la distribution directe et bons de livraison) dans le nouveau progiciel de gestion intégré. | pour Shipment Tracker chargée d'assurer le suivi des soldes relatifs aux stocks. | Le bureau de pays en Colombie a fait savoir qu'il collaborerait étroitement avec le siège pour appliquer la recommandation et mettre en service le nouveau progiciel de gestion intégré. La mise en service du module de gestion des stocks du nouveau progiciel de gestion intégré ne fait pas partie de la phase en cours, mais de la phase suivante. La date de confirmation exacte sera annoncée en mars 2023. | Étant donné que ces améliorations feront partie de la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré et que le Comité n'a pas reçu de documents justificatifs concernant l'état d'avancement de ce processus, la recommandation est considérée comme non appliquée. | | | X |
| 33 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 186 | Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en République démocratique du Congo renforce l'établissement et l'examen des rapports à produire au titre des différents volets du processus d'assurance au dernier kilomètre. | Le bureau de pays en République démocratique du Congo a fait état de l'élaboration d'une directive générale et d'un calendrier présentant la manière dont le processus serait exécuté tout au long de l'année sous la responsabilité de son représentant, avec l'appui de l'équipe du siège chargée de l'assurance au dernier kilomètre. Une formation était dispensée au personnel et aux partenaires de réalisation au sujet des règles relatives au processus d'assurance au dernier kilomètre. | Le Comité prend acte des efforts que le bureau de pays en République démocratique du Congo a faits pour renforcer l'application de la politique d'assurance au dernier kilomètre en élaborant une directive générale et un calendrier présentant la manière dont le processus serait exécuté, et en formant le personnel et les partenaires de réalisation. En outre, dans le cadre du transfert du processus d'assurance au dernier kilomètre du Service financier au Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des enquêtes ont été menées dans les bureaux extérieurs afin de l'examiner et de le réévaluer. Toutefois, la restructuration du processus est une initiative | | | X | |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | |
|----|---|---------------------------------------|---|--|---|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque |
| 34 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 187 | Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en République démocratique du Congo établisse un plan de travail prévoyant la production des rapports à produire au titre de chaque volet du processus d'assurance au dernier kilomètre. | Le bureau de pays en République démocratique du Congo a fait état de l'élaboration d'une directive générale et d'un calendrier présentant la manière dont le processus serait exécuté tout au long de l'année sous la responsabilité de son représentant, avec l'appui de l'équipe du siège chargée de l'assurance au dernier kilomètre. Une formation était dispensée au personnel et aux partenaires de réalisation au sujet des règles relatives au processus d'assurance au dernier kilomètre. | Le Comité s'est assuré que le bureau de pays en République démocratique du Congo avait défini un plan de travail pour 2022 destiné à renforcer les moyens dont disposaient les partenaires de réalisation pour utiliser les modèles d'outil relatifs à l'assurance au dernier kilomètre, ainsi que pour communiquer le plan de travail dans les délais impartis. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | | | | X |
| 35 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 188 | Le Comité recommande que le bureau de pays du FNUAP en République démocratique du Congo collabore étroitement avec le siège en vue d'améliorer la phase de suivi, le but étant de repérer les lacunes à combler dans les cinq volets du processus et de renforcer l'application de la politique d'assurance au dernier kilomètre. | Le bureau de pays en République démocratique du Congo a fait état de l'élaboration d'une directive générale et d'un calendrier présentant la manière dont le processus serait exécuté tout au long de l'année sous la responsabilité de son représentant, avec l'appui de l'équipe du siège chargée de l'assurance au dernier kilomètre. En outre, une formation était dispensée au personnel et aux partenaires de réalisation en ce qui concerne les règles relatives au processus d'assurance au dernier kilomètre. | En ce qui concerne le processus d'assurance au dernier kilomètre, le Comité a noté qu'il avait été transféré du Service financier au Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. S'agissant des cinq volets du processus, le FNUAP a présenté la nouvelle vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, qui prévoyait un examen trimestriel des stocks et l'évaluation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement. Ces éléments ont été présentés à tous les coordonnateurs de l'assurance au dernier kilomètre dans les bureaux extérieurs, dans le cadre d'un webinaire. Compte | | | | X |

| N° | Année sur laquelle porte le rapport d'audit | Rapport | Recommandation du Comité | Réponse de l'administration | Évaluation du Comité | Avis des commissaires aux comptes après vérification | | | | |
|---|---|---------------------------------------|--|--|--|--|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|----------|
| | | | | | | Recommandation appliquée | Recommandation en cours d'application | Recommandation non appliquée | Recommandation devenue caduque | |
| 36 | 2021 | A/77/5/Add.8 par. 196 | Le Comité recommande que le FNUAP continue d'affiner ses méthodes et procédures et revoie ses accords relatifs aux contributions, de manière à disposer d'une meilleure base de décision s'agissant de la comptabilisation des opérations sans contrepartie directe, conformément à la norme IPSAS 23. | L'administration du FNUAP a indiqué qu'une politique de comptabilisation des opérations sans contrepartie directe avait été publiée. | tenu des mesures prises, la recommandation est considérée comme appliquée. Le Comité a examiné la nouvelle politique (entrée en vigueur en janvier 2022) relative à la comptabilisation des produits d'opérations sans contrepartie directe et s'est assuré qu'elle comprenait les méthodes de comptabilisation et de communication des données à appliquer à ce type de comptabilisation, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 23. La recommandation est donc considérée comme appliquée. | X | | | | |
| Nombre total de recommandations | | | | | | 36 | 27 | 7 | 2 | – |
| Pourcentage du nombre total de recommandations | | | | | | 100 | 75 | 19 | 6 | – |

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 28 avril 2023, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur de la Division des services de gestion du Fonds des Nations Unies pour la population

Je certifie qu'à ma connaissance et selon les informations dont je dispose, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

Je considère que :

L'administration du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers ;

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration ;

Les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. Le Bureau des services d'audit et d'investigation examine en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle ;

L'administration du FNUAP a donné au Bureau des services d'audit et d'investigation libre accès à toutes les pièces comptables et financières et aux pièces justificatives ;

L'administration passe en revue les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services d'audit et d'investigation et revoit ou a revu les procédures de contrôle interne en conséquence.

J'ai reçu du Chef des services financiers (Bureau des services de gestion) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) une lettre de certification qui donne les mêmes assurances concernant les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle du PNUD appliqués dans le cas des services fournis par le Programme au FNUAP, conformément à l'accord de gestion en vigueur tel que modifié et à l'alinéa a) de la règle de gestion financière 116.3 du FNUAP.

Le Directeur de la Division des services de gestion
(Signé) Andrew **Saberton**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2022

Introduction

1. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des informations figurant dans les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'année terminée le 31 décembre 2022, apporte un complément d'information et met en relief les points saillants et l'évolution de la situation financière et de la performance financière du Fonds.

Résultats financiers : récapitulatif

2. En 2022, le FNUAP a modifié sa méthode de comptabilisation des produits provenant des contributions aux ressources ordinaires. Auparavant, il comptabilisait ces produits l'année durant laquelle la contribution devait être versée, mais comptabilisait les produits relevant des autres ressources l'année où l'accord était signé. Il en résultait que les produits associés aux ressources ordinaires étaient comptabilisés en fonction de l'échéancier indiqué par les donateurs dans l'accord, lorsque les contributions aux ressources ordinaires devaient être reçues une année donnée. Ces contributions sont désormais qualifiées de « contributions reçues », tandis que les « produits » désignent le montant comptabilisé au cours de l'année où l'accord devient contraignant. Ce changement a deux conséquences : a) les produits associés aux ressources ordinaires sont comptabilisés l'année de la signature de l'accord ; b) la valeur totale de l'accord est comptabilisée en produits, même lorsque l'accord est pluriannuel et que les montants doivent être versés une année ultérieure. Selon la nouvelle méthode, les produits associés aux ressources ordinaires et aux autres ressources sont désormais comptabilisés dans leur intégralité, y compris lorsque les contributions sont pluriannuelles, au moment de la signature de l'accord. Lorsqu'un accord relatif aux contributions est assorti de conditions, le FNUAP constate un passif et reporte la comptabilisation des produits jusqu'à ce que ces conditions soient remplies. La nouvelle méthode expose le FNUAP à un risque de fluctuation des produits d'une année à l'autre et au risque que, lors de périodes ultérieures, les engagements pluriannuels soient remis en cause par des changements de gouvernement ou de politique.

3. En vertu des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), le FNUAP est en outre tenu de retraiter, selon la méthode comptable modifiée, les chiffres de 2021 dans ses états financiers à des fins de comparaison.

4. Compte tenu de ce qui précède, on trouvera récapitulés ci-après les principaux résultats financiers de 2022 :

a) Les produits du FNUAP constatés en 2022 selon la méthode modifiée se sont élevés à 1 532,0 millions de dollars [contre 1 617,6 millions de dollars en 2021 (après retraitement)]. Le changement de méthode comptable a entraîné une réduction des produits provenant des contributions non préaffectées de 51,6 millions de dollars pour 2022 et une augmentation de 112,4 millions de dollars pour 2021. Ces modifications représentent l'incidence nette de la constatation anticipée des produits en fonction de la date de signature des accords plutôt que de l'année prévue du versement des contributions ;

b) En 2022, le total des charges a augmenté de 9,0 % pour s'établir à 1 442,8 millions de dollars [contre 1 323,6 millions de dollars en 2021 (après

retraitement)], ce qui s'explique en partie par l'intensification des interventions humanitaires visant à fournir des soins et des services de qualité dans le cadre des programmes ;

c) L'actif total a augmenté de 1,3 % pour atteindre 2 626,3 millions de dollars au 31 décembre 2022 [contre 2 592,8 millions de dollars en 2021 (après retraitement)], principalement en raison de l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le passif total a quant à lui diminué de 20,4 % pour s'établir à 459,9 millions de dollars en 2022 (contre 577,5 millions de dollars en 2021), ce qui tient essentiellement à la diminution des engagements au titre des avantages du personnel ;

d) Les réserves et soldes des fonds ont augmenté de 25,4 % pour atteindre 2 166,4 millions de dollars en 2022 (contre 1 727,8 millions de dollars au 31 décembre 2021), en raison principalement de l'augmentation du solde des fonds relevant des ressources ordinaires non réservés à des fins particulières, qui était de 484,4 millions de dollars au 31 décembre 2022, augmentation qui tient au retraitement du solde d'ouverture à la suite du changement de méthode de comptabilisation des produits, qui a entraîné un ajustement de 287,5 millions de dollars. Cet ajustement ne correspond pas à une entrée de trésorerie, mais découle de la constatation de produits associés à des engagements pluriannuels au titre des ressources ordinaires, pour lesquels les entrées de trésorerie devraient avoir lieu entre 2022 et 2027. Le reste de l'augmentation tient à un gain actuariel de 121,0 millions de dollars sur les engagements au titre des avantages du personnel, en partie contrebalancé par une perte sur la juste valeur des placements de 59,1 millions de dollars et par un déficit de 35,0 millions de dollars au titre du solde disponible pour les programmes. Des produits de 51,6 millions de dollars constatés en 2022 ont fait l'objet d'une écriture de contrepassation et ont été comptabilisés dans les comptes d'années antérieures en fonction de la date de signature des accords, ce qui a abouti une augmentation des produits (après retraitement) en 2021 et à une baisse des produits en 2022, même si les ressources ont été reçues en 2022. Le total des ressources ordinaires pouvant servir au financement des programmes a progressé de 3,8 % pour atteindre 188,0 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023 (contre 181,2 millions en 2022), une augmentation qui s'explique principalement par une gestion financière prudente visant à assurer la continuité de l'activité du FNUAP en cas d'éventuels problèmes de financement dans les années à venir et par des contributions qui ont été reçues dans la dernière partie de l'année et n'ont pas pu être utilisées en 2022 ;

e) Au 31 décembre 2022, les soldes des fonds non réservés à des fins particulières relevant des autres ressources ont augmenté de 9,2 % pour atteindre 1 480,3 millions de dollars (contre 1 356,2 millions en 2021). Ce montant correspond aux ressources reçues pour la mise en œuvre des activités relatives aux programmes dans le cadre d'accords pluriannuels, ainsi qu'aux contributions à recevoir de 494,4 millions de dollars (contre 421,2 millions en 2021), qui ne peuvent servir à financer les programmes.

Performance financière

Évolution des produits provenant des contributions

5. Le FNUAP est essentiellement financé par des contributions volontaires non réservées à des fins particulières (appelées « ressources non préaffectées », « ressources de base » ou « ressources ordinaires ») et des contributions volontaires que les donateurs souhaitent voir affecter à une utilisation, une activité ou un programme donnés (appelées « ressources préaffectées », « ressources autres que les ressources de base » ou « autres ressources »).

6. Tout au long du présent rapport, les contributions sont qualifiées de « brutes » ou de « nettes ». Les contributions brutes désignent les montants indiqués dans les accords signés avec les donateurs et comptabilisés en produits conformément aux méthodes comptables du FNUAP, quels que soient la période d'exécution du programme correspondant et le calendrier de paiement. Les contributions nettes sont égales aux contributions brutes après déduction des montants remboursés aux donateurs, des frais de recouvrement des coûts, des dépréciations pour créances douteuses et du remboursement des charges fiscales acquittées par les contribuables d'un État Membre.

7. Les chiffres relatifs aux produits indiqués dans la présente section ont été calculés selon la méthode comptable modifiée introduite en 2022. Par conséquent et comme indiqué plus haut, les chiffres de 2021 ont été retraités conformément à la méthode comptable modifiée.

8. En 2022, les contributions brutes ont diminué de 4,9 % pour s'établir à 1 499,6 millions de dollars [contre 1 576,5 millions de dollars en 2021 (après retraitement)], dépassant 1,0 milliard de dollars pour la sixième année consécutive. La diminution tient à la modification de la méthode de comptabilisation des produits. Le montant net s'est établi à 1 420,3 millions de dollars [contre 1 505,2 millions en 2021 (après retraitement)].

9. Le montant brut des contributions non préaffectées a diminué de 25,5 % pour s'établir à 390,9 millions de dollars (contre 525,0 millions en 2021), ce qui tient essentiellement au changement de méthode de comptabilisation des produits. Selon la méthode modifiée, les produits provenant des contributions non préaffectées sont maintenant constatés de manière anticipée, en fonction de la date de signature des accords plutôt que de l'année prévue du versement des contributions.

10. En mars 2023, un important donateur a annoncé des réductions potentielles de ses futures contributions non préaffectées au titre de l'aide au développement en raison d'un changement de priorités face à l'évolution des crises faisant rage en 2023. Un montant de 79,9 millions de dollars a donc été déduit des contributions à recevoir au 31 décembre 2022. Il est tenu compte de ce changement dans les états financiers, mais non dans le rapport de la Directrice exécutive sur le bilan statistique et financier de 2022 [DP/FPA/2023/4 (Part I/Add.1)], qui a été présenté au Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets avant que ce changement ne soit intervenu.

11. D'après les contributions reçues en 2022, 82 donateurs³ ont versé des contributions non préaffectées [contre 96 en 2021 (après retraitement)] et 10 d'entre eux ont versé 88,8 % du total de ces contributions (contre 87,2 % en 2021). Huit des 10 principaux donateurs ont versé leurs contributions dans des devises autres que le dollar des États-Unis. Le FNUAP assure une gestion active de son exposition nette au risque de change, notamment en procédant à des opérations de couverture si nécessaire et en préconisant un versement précoce des contributions afin de disposer d'une plus grande souplesse en matière de gestion de la position en devises. En 2022, seules 30,6 % des contributions non préaffectées ont été versées au FNUAP au cours du premier semestre de l'année, soit un peu plus de la moitié du pourcentage reçu en 2021 (59,4 %). Le FNUAP continue de plaider auprès des donateurs en faveur d'un versement précoce de leurs contributions, ce qui favoriserait une gestion plus efficace de ses ressources financières, en atténuant notamment les risques de change.

12. Le montant brut des produits préaffectés a augmenté de 5,4 % pour atteindre 1 108,7 millions de dollars en 2022 (contre 1 051,5 millions en 2021), du fait

³ Donateurs privés non compris.

essentiellement d'une augmentation des contributions aux fonds thématiques. L'augmentation a été en partie contrebalancée par une réduction de 16,6 millions de dollars (2,7 %) des contributions versées au titre des accords de cofinancement et par une réduction de 28,7 millions de dollars (11,6 %) des contributions versées par l'intermédiaire des fonds de financement commun des Nations Unies et des transferts interorganisations. Les organismes des Nations Unies (y compris les fonds de financement commun et les transferts interorganisations) sont restés les principaux donateurs au titre des autres ressources pour la sixième année consécutive, avec une contribution de 218,7 millions de dollars en 2022 (contre 247,4 millions de dollars en 2021).

13. En 2022, 75,7 % des contributions préaffectées brutes provenaient des 10 principaux donateurs, soit 5,7 points de pourcentage de plus qu'en 2021 (70,0 %). Les accords concernant 44,0 % des contributions brutes des 10 principaux donateurs étaient libellés dans des devises autres que le dollar des États-Unis, soit une augmentation de 2,9 points de pourcentage par rapport à 2021.

14. Au total, 42,2 % du montant brut des contributions préaffectées, soit 467,6 millions de dollars, étaient réservés à des fins humanitaires, soit le plus haut niveau de financement humanitaire que le Fonds ait généré en une seule année à ce jour (en 2021 ce montant se chiffrait à 348,6 millions de dollars, soit 33,2 %). De nouvelles contributions importantes étaient destinées aux interventions humanitaires en Afghanistan, en République arabe syrienne et au Yémen.

15. Exprimée en pourcentage du montant brut des produits provenant des contributions, la part des contributions préaffectées a progressé de 8,5 points de pourcentage, s'établissant à 73,9 % en 2022 (contre 65,4 % en 2021). Outre le fait que le financement du Fonds reste tributaire d'un petit groupe de donateurs, cette tendance est un motif de préoccupation majeur pour le Fonds puisqu'elle génère des coûts administratifs plus élevés, qu'elle complique la planification et l'exécution des programmes, en raison notamment d'une souplesse réduite dans l'allocation des ressources, et qu'elle présente des risques pour la continuité des programmes. Le FNUAP continue, notamment dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, d'encourager ses donateurs à contribuer davantage aux sources et instruments de financement flexibles, en particulier aux ressources non préaffectées, qui demeurent la pierre angulaire de ses opérations.

16. Les sommes remboursées aux donateurs, qui ont augmenté de 52,3 %, se sont établies à 9,9 millions de dollars en 2022 (contre 6,5 millions de dollars en 2021). Les remboursements n'ont représenté que 0,9 % du montant brut des produits provenant des contributions préaffectées (contre 0,6 % en 2021), ce qui témoigne du taux d'exécution élevé des activités relatives aux programmes. Compte tenu du changement de méthode de comptabilisation des produits, ce pourcentage fluctuera en fonction du moment où les nouveaux accords sont signés et où les contributions sont comptabilisées.

Produits divers

17. Les produits divers, qui sont restés stables en 2022, se sont chiffrés à 111,7 millions de dollars (contre 112,4 millions de dollars en 2021). Les frais de recouvrement des coûts et les commissions pour services d'appui afférents aux ressources préaffectées représentaient la plus grande part des produits divers ; leur montant était de 66,1 millions de dollars (59,2 % des produits divers) en 2022 (contre 58,9 millions, soit 52,4 % en 2021). Ils comprennent les frais indirects de recouvrement des coûts afférents aux décaissements financés au moyen de ressources préaffectées, les honoraires perçus par le FNUAP pour l'exercice des fonctions d'agent d'administration et les frais de gestion qu'il a perçus pour effectuer des services d'achat.

Charges : aperçu général

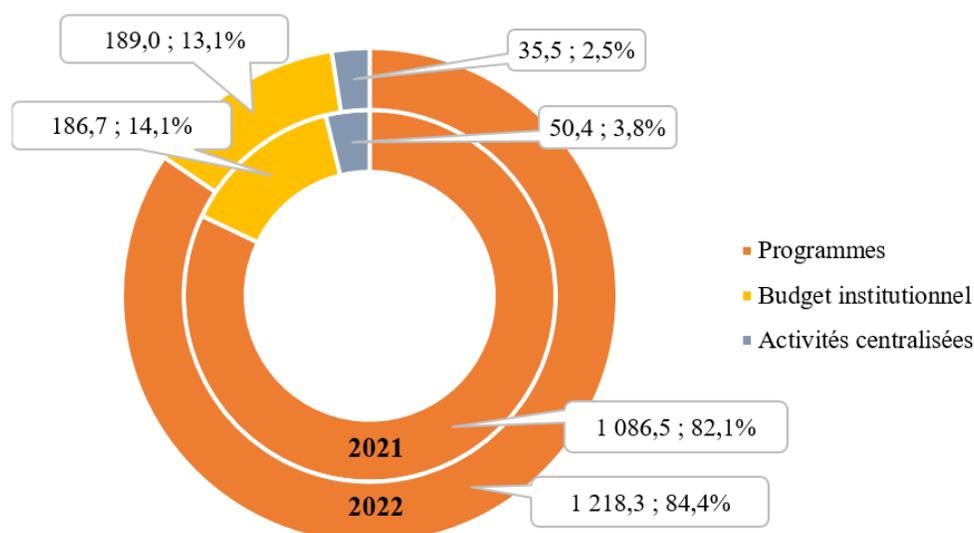
18. Le total des charges a augmenté de 9,0 % pour s'établir à 1 442,8 millions de dollars en 2022 [contre 1 323,6 millions de dollars (après retraitement) en 2021], ce qui tient à une augmentation des charges au titre des ressources non préaffectées et préaffectées de 48,2 millions et de 71,0 millions de dollars respectivement.

19. On trouvera à la figure IV.I une ventilation des charges de 2022 et de 2021.

Figure IV.I

Total des charges, par type d'activité

(En millions de dollars des États-Unis)



20. Les charges afférentes aux programmes (programmes de pays, programmes régionaux et mondiaux, et autres activités relatives aux programmes) ont augmenté de 12,1 % pour atteindre 1 218,3 millions de dollars en 2022 (contre 1 086,5 millions en 2021), ce qui s'explique principalement par une augmentation, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, des charges afférentes aux interventions humanitaires, qui se sont chiffrées à 527,2 millions de dollars, soit 43,3 % du total des charges afférentes aux programmes (contre 393,6 millions de dollars ou 36,2 % des charges totales afférentes aux programmes en 2021). Comme auparavant, les activités relatives aux programmes portent en priorité sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. En 2022, 804,6 millions de dollars, soit 66,1 % de l'ensemble des charges afférentes aux programmes, ont été consacrés à des activités ayant comme principal objectif l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ou ayant contribué de façon notable à l'égalité des genres (contre 729,7 millions de dollars, 67,2 %, en 2021).

21. Les charges afférentes au budget institutionnel ont augmenté de 1,2 % pour atteindre 189,0 millions de dollars en 2022 (contre 186,7 millions en 2021), ce qui tient principalement à l'augmentation des frais de voyage – les restrictions des déplacements ayant été levées à l'échelle mondiale après la pandémie – et à une dépréciation plus importante des actifs.

22. Les charges afférentes aux activités institutionnelles – c'est-à-dire celles liées à l'exécution du mandat du Fonds qui ne peuvent sans conteste être rattachées à une réalisation expressément énoncée dans le plan stratégique – ont diminué de 29,6 % pour s'établir à 35,5 millions de dollars en 2022 [contre 50,4 millions de dollars en 2021 (après retraitement)], ce qui tient en grande partie à une diminution des charges

diverses, qui sont passées de 33 millions de dollars en 2021 à 11,3 millions de dollars en 2022.

Charges : répartition par région et par nature

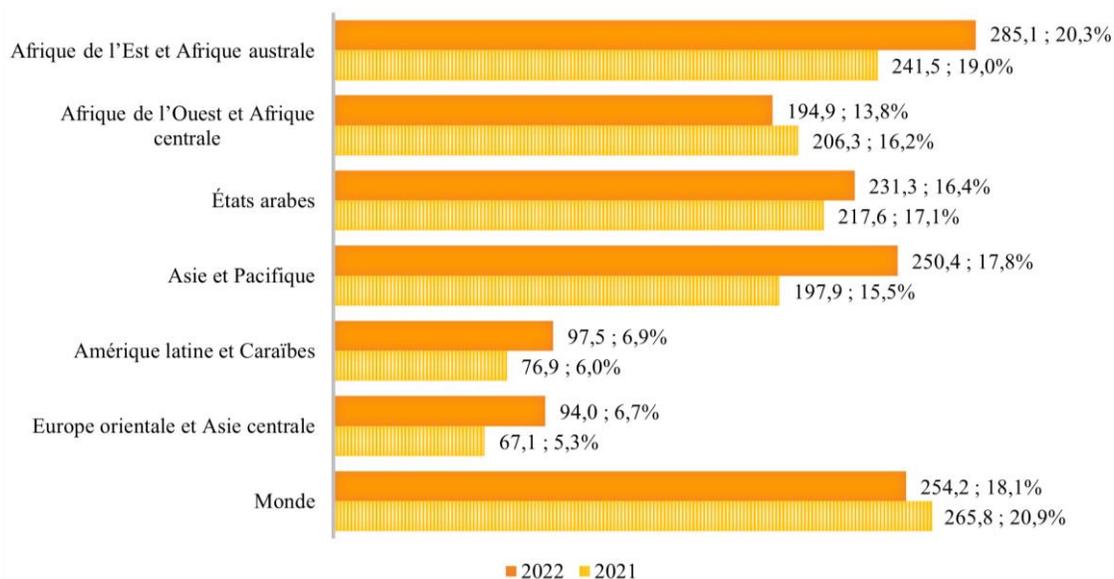
23. Comme par le passé et compte tenu du fait que le Fonds est une organisation intervenant principalement sur le terrain, la plus grande partie des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel concernent des activités exécutées hors siège (1 153,1 millions de dollars, soit 81,9 %, en 2022 et 1 007,3 millions de dollars, soit 79,1 %, en 2021). De plus, dans le cadre du programme UNFPA Supplies⁴, des produits de santé procréative pour un montant de 63,9 millions de dollars (soit 4,5 % des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel) ont été livrés aux pays prioritaires présentant les besoins les plus urgents dans ce domaine (contre 108,6 millions, soit 8,5 %, en 2021).

24. On trouvera à la figure IV.II les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel, ventilées par région.

Figure IV.II

Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel, par région

(En millions de dollars des États-Unis)



25. En 2022, toutes les régions sauf une ont affiché des charges en hausse par rapport à 2021. Les taux d'augmentation les plus élevés ont été observés dans la région Europe orientale et Asie centrale (augmentation de 26,9 millions de dollars, soit 40,1 %) et dans la région Asie et Pacifique (augmentation de 52,5 millions de dollars, soit 26,5 %). Les charges associées aux activités menées en Europe de l'Est et en Asie centrale ont augmenté en raison de l'intensification des interventions du programme d'aide humanitaire, pour lesquelles les charges sont passées de 13,7 à 38,1 millions de dollars entre 2021 et 2022. Les charges afférentes aux activités menées dans la région Asie et Pacifique ont augmenté tant pour les activités de développement que pour les activités humanitaires : les charges au titre du

⁴ Programme phare de l'organisation, UNFPA Supplies vise à aider les pays prioritaires à améliorer l'accès aux services de planification familiale et aux méthodes de contraception modernes. Les charges y afférentes sont classées à la rubrique « Monde » dans la figure IV.II.

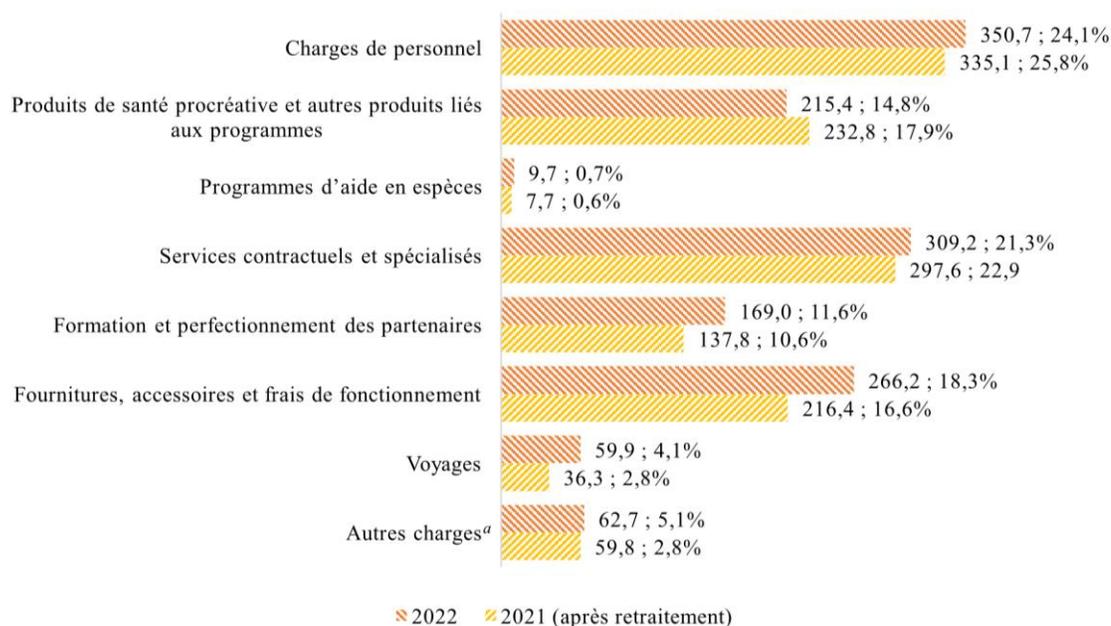
développement sont passées de 110,8 à 134,0 millions de dollars entre 2021 et 2022 et celles relatives aux activités humanitaires, de 67,2 à 97,9 millions de dollars sur la même période.

26. Les charges afférentes au programme UNFPA Supplies représentent toujours la majorité des charges mondiales : elles se chiffraient à 92,0 millions de dollars en 2022⁵, soit 36,2 % (contre 126,2 millions de dollars, soit 47,5 %, en 2021).

27. En 2022, le bureau extérieur ayant les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel les plus élevées était le bureau d'Afghanistan (51,2 millions de dollars), suivi par les bureaux du Yémen (49,0 millions de dollars) et du Bangladesh (48,9 millions de dollars). On trouvera à la figure IV.III la répartition des charges par nature.

Figure IV.III
Total des charges, par nature

(En millions de dollars des États-Unis)



^a On entend par « autres charges » les autres frais généraux, qui comprennent les charges financières, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs et les charges diverses.

28. Pour s'acquitter de la mission qui lui a été confiée, le Fonds est tributaire des membres de son personnel, recrutés sur le plan international ou national, qui doivent être qualifiés et compétents. En 2022, les charges de personnel du FNUAP⁶ ont augmenté de 4,7 % pour atteindre 350,7 millions de dollars (contre 335,1 millions en 2021), ce qui reflète une réduction du taux global de vacance de postes et une hausse de la rémunération du personnel dans certains lieux d'affectation, conformément aux

⁵ Après ajustement compte tenu des stocks non distribués, qui, depuis 2022, sont suivis à l'aide d'un fonds distinct.

⁶ On entend par « personnel » l'ensemble des membres du personnel qui sont nommés par la Directrice exécutive ou le Directeur exécutif, en application des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Secrétaire général. Ce terme fait référence à tous les membres du personnel, qu'ils soient titulaires d'un engagement continu, d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement à titre temporaire.

barèmes fixés par la Commission de la fonction publique internationale. À la fin de 2022, 85,5 % du personnel du FNUAP était en poste dans des bureaux extérieurs (contre 84,3 % en 2021).

29. Les charges ayant trait aux produits de santé procréative ou à d'autres produits liés aux programmes achetés par le FNUAP ou ses partenaires de réalisation en vue d'une distribution ultérieure là où les bénéficiaires pourront se les procurer ont diminué de 7,5 % pour s'établir à 215,4 millions de dollars (contre 232,8 millions en 2021). Si la valeur des produits liés aux programmes achetés en 2022 a augmenté, celle des produits livrés aux partenaires de réalisation a diminué en 2022. Aussi, les charges afférentes aux produits liés aux programmes avaient-elles baissé et le solde des stocks, augmenté à la fin de l'année. Les raisons en sont multiples, notamment le moment où les activités humanitaires ont dû être menées et l'allongement des délais d'approvisionnement.

30. Les charges afférentes aux programmes d'aide en espèces ont augmenté et atteint 9,7 millions de dollars en 2022 (contre 7,7 millions en 2021). Cette évolution reflète la stratégie du FNUAP visant à mettre en œuvre et à promouvoir l'assistance sous forme d'espèces et de bons pour améliorer l'accès des femmes et des jeunes, en particulier dans les contextes humanitaires, aux biens et services de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'aux biens et services de prévention et d'intervention en matière de violence fondée sur le genre.

31. Les charges afférentes à la formation et au perfectionnement des partenaires ont augmenté de 22,6 % pour atteindre 169,0 millions de dollars en 2022 (contre 137,8 millions en 2021). Une partie de cette augmentation est imputable aux activités de prévention et d'intervention en matière de violence fondée sur le genre menées en République démocratique du Congo et en Somalie, ainsi qu'aux activités de recensement menées au Libéria.

32. Les charges afférentes aux fournitures, accessoires et frais de fonctionnement ont augmenté de 23,0 % pour s'établir à 266,2 millions de dollars (contre 216,4 millions en 2021). Cette augmentation de 49,8 millions de dollars résulte en grande partie d'une intensification des programmes exécutés à mesure que les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 se sont assouplies, ce qui s'est traduit par la constatation de charges plus élevées pour les transports terrestres (y compris l'entretien et le carburant), le matériel de bureau à l'intention des partenaires de réalisation et les services et locaux communs. Elle reflète par ailleurs la part des coûts afférents au nouveau progiciel de gestion intégré assumée par le FNUAP.

33. Les charges afférentes aux services contractuels et spécialisés ont augmenté de 3,9 %, pour atteindre 309,2 millions de dollars (contre 297,6 millions de dollars en 2021), le FNUAP ayant continué de recourir à la sous-traitance d'entités et de personnel pour fournir des services intégrés de santé sexuelle et procréative, notamment dans les domaines de la planification familiale, de la santé maternelle et des soins aux nouveau-nés, ainsi que des services de prévention et d'intervention en matière de violence fondée sur le genre. Les charges relatives aux voyages (y compris les voyages du personnel et les frais de voyage des partenaires de réalisation) ont augmenté de 65,0 % pour atteindre 59,9 millions de dollars en 2022 (contre 36,3 millions en 2021). L'augmentation concerne les déplacements à l'échelle locale comme les voyages internationaux, la plupart des restrictions mondiales des déplacements liées à la pandémie ayant été levées. Malgré l'inflation mondiale, ce montant ne représente que 93,0 % des charges afférentes aux voyages qu'avait constatées le Fonds en 2019, avant la pandémie, ce qui montre que le FNUAP s'emploie toujours à réduire son empreinte carbone tout en assurant sa visibilité dans la poursuite de sa mission.

34. Les autres frais généraux ont augmenté de 4,7 % pour atteindre 62,7 millions de dollars [contre 59,9 millions en 2021 (après retraitement)]. L'augmentation tient à la modification de la méthode de comptabilisation des produits. Le solde des créances a été retraité pour 2021 de manière à inclure les sommes que les donateurs s'étaient engagés à verser dans les années à venir en vertu des accords pluriannuels signés. La plupart de ces accords sont libellés dans des devises autres que le dollar des États-Unis. Il en résulte que les pertes de change latentes associées aux contributions à recevoir se sont élevées à 41,4 millions de dollars en 2022.

Charges : contribution aux résultats stratégiques

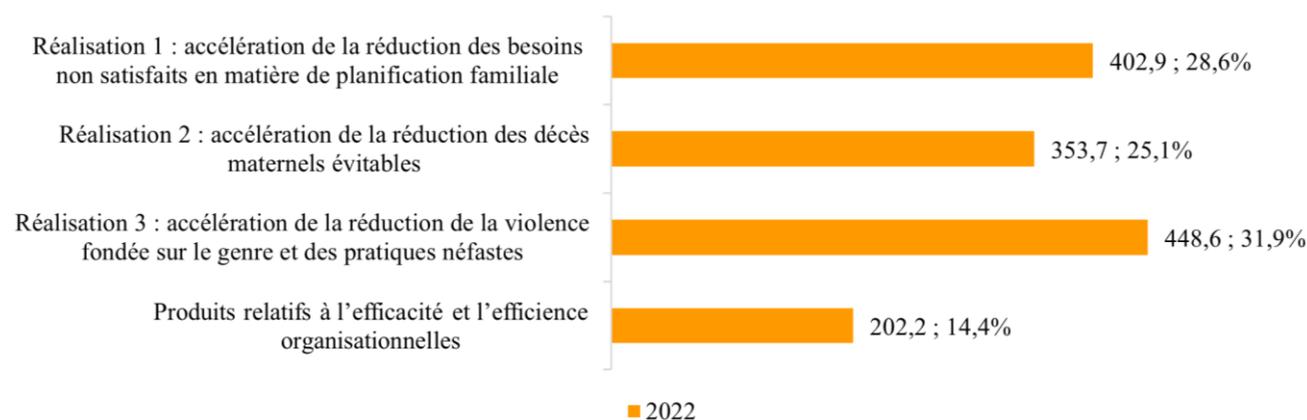
35. Le plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 s'articule autour d'un ensemble de résultats devant contribuer aux réalisations en matière de développement et de produits liés à l'efficacité et à l'efficacité organisationnelles que le Fonds compte atteindre au cours du cycle et qui s'appuient sur le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources. On compte ainsi six produits devant contribuer à trois réalisations en matière de développement, le tout étayé par trois produits relatifs à l'efficacité et l'efficacité organisationnelles⁷.

36. On trouvera une analyse complète des progrès faits par le FNUAP en ce qui concerne l'exécution de son plan stratégique dans le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 » [DP/FPA/2023/4 (Part I)]. Les charges afférentes au plan stratégique sont récapitulées dans la figure IV.IV. Seule une année est prise en compte puisque 2022 est la première année d'application du nouveau plan stratégique.

Figure IV.IV

Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel, par réalisation prévue dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources

(En millions de dollars des États-Unis)



Charges : répartition par modalité d'application, marqueur de genre et type d'assistance

37. Le FNUAP collabore étroitement avec les autorités des pays de programme et les organisations non gouvernementales nationales et internationales aux fins de la mise en œuvre des activités relatives aux programmes de pays. Les charges afférentes aux programmes qui ont été engagées par ces partenaires ont augmenté pour la

⁷ Voir l'annexe 1 du plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 (Cadre de résultats et d'allocation des ressources) (DP/FPA/2021/8).

sixième année consécutive, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, pour atteindre 468,7 millions de dollars, soit 38,5 % du total, en 2022 (contre 408,0 millions de dollars, soit 37,6 %, en 2021). Les charges afférentes aux programmes engagées par les entités des Nations Unies intervenant au nom du FNUAP ont quant à elles légèrement diminué de 1,5 %, pour s'établir à 19,1 millions de dollars (contre 19,4 millions de dollars en 2021), ce qui montre que le Fonds reste déterminé à faire avancer la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à coopérer plus étroitement avec les autres entités.

38. Par ailleurs, en 2022, le FNUAP a fourni à ses partenaires des produits de santé procréative et d'autres produits liés aux programmes d'une valeur de 195,0 millions de dollars (contre 211,7 millions en 2021).

39. Comme auparavant, les activités relatives aux programmes portent en priorité sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. En 2022, 804,6 millions de dollars, soit 66,0 % de l'ensemble des charges afférentes aux programmes, ont été consacrés à des activités ayant comme principal objectif l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ou ayant contribué de façon notable à ces objectifs (contre 729,7 millions de dollars, soit 67,2 %, en 2021).

40. Les charges afférentes aux interventions humanitaires ont augmenté, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, pour s'établir à 527,2 millions de dollars, soit 43,3 % du total des charges afférentes aux programmes (contre 393,6 millions de dollars, soit 36,2 %, en 2021). La majeure partie des charges humanitaires (41,5 %) ont été engagées pour la fourniture de soins et de services de qualité.

41. Une part des charges afférentes aux interventions humanitaires d'un montant de 9,3 millions de dollars (contre 10,2 millions de dollars en 2021) a été financée par le Fonds d'urgence, mécanisme de financement approuvé par le Conseil d'administration et chargé d'allouer aux bureaux extérieurs du FNUAP un financement initial permettant de lancer des interventions humanitaires avant que des ressources préaffectées ne soient disponibles ; 25 bureaux extérieurs en ont bénéficié (contre 36 en 2021).

Résultats nets pour l'année

42. L'excédent enregistré pour l'année a diminué pour s'établir à 89,1 millions de dollars en 2022 [contre 294,1 millions de 2021 (après retraitement)], ce qui tient essentiellement au changement de méthode de comptabilisation des produits.

43. En 2022, le taux d'utilisation des ressources non préaffectées inscrites au budget ajusté s'est établi à 92,2 %, soit 1,6 point de pourcentage de moins qu'en 2021 (93,8 %).

44. On trouvera dans le tableau ci-dessous les taux d'utilisation ventilés en fonction des catégories approuvées par le Conseil d'administration. Seuls les chiffres pour 2022 sont indiqués puisqu'il s'agit de la première année d'application du nouveau plan stratégique et du cycle budgétaire intégré.

| Catégorie | 2022 |
|---|-------------|
| Activités de développement | 95,2 |
| Coordination des initiatives de développement des Nations Unies | 94,2 |
| Activités de gestion | 86,5 |
| Activités indépendantes de contrôle et d'assurance qualité | 82,2 |
| Activités entreprises à des fins spéciales | 78,3 |
| Taux d'utilisation total | 92,2 |

45. On trouvera dans l'état V des informations sur l'exécution du budget institutionnel et des activités relatives aux programmes financées au moyen de ressources non préaffectées pour 2022, première année d'application du plan stratégique pour 2022-2025, et dans la note 23, le rapprochement des montants dont il est question dans l'état V, établis selon la méthode comptable applicable au budget, et des montants correspondant aux flux de trésorerie, aux produits et aux charges, établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale.

Situation financière

Actif et passif

46. Au 31 décembre 2022, l'actif s'établissait à 2 626,3 millions de dollars [contre 2 592,8 millions de dollars en 2021 (après retraitement)] et le passif, à 459,9 millions de dollars (contre 577,5 millions de dollars en 2021).

47. À cette même date, le total des actifs courants s'élevait à 1 341,3 millions de dollars [contre 1 180,5 millions de dollars en 2021 (après retraitement)] et celui des passifs courants, à 155,8 millions de dollars (contre 177,0 millions de dollars en 2021). Le ratio de liquidité générale s'établissait à 8,6 [contre 6,7 en 2021 (après retraitement)] et les liquidités suffisaient donc à régler les engagements à court terme. La hausse du ratio de liquidité générale par rapport à 2021 découle essentiellement de l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

48. Au 31 décembre 2022, la valeur totale de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements détenus par le FNUAP s'établissait à 1 717,6 millions de dollars (contre 1 690,1 millions de dollars en 2021), soit une progression de 1,6 %, qui tient essentiellement à l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en fin d'année dans les portefeuilles de placements. Le maintien d'un niveau élevé d'équivalents de trésorerie était une stratégie adoptée compte tenu de la hausse des taux d'intérêt à court terme.

49. Les placements sont répartis dans deux portefeuilles distincts. Géré par le PNUD en vertu d'un accord de prestation de services, le portefeuille du fonds de roulement est destiné à couvrir les besoins à court terme du FNUAP et se compose exclusivement de titres à revenu fixe de premier ordre aisément négociables dont les échéances concordent avec les besoins de liquidités du Fonds. Au 31 décembre 2022, la valeur de ce portefeuille, évaluée au coût amorti, était estimée à 1 392,5 millions de dollars (contre 1 285,1 millions en 2021) et son rendement moyen sur l'année était de 1,2 % (contre 0,7 % en 2021).

50. Constitués en 2016 et 2021 en association avec plusieurs autres entités des Nations Unies et administrés par deux gérants indépendants, les deux portefeuilles se composent d'instruments financiers diversifiés et ayant un meilleur rendement – essentiellement des titres à revenu fixe et des actions, une composition similaire à celle des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – et sont alimentés par les ressources qui serviront à financer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres prestations liées à la cessation de service. Depuis sa création, le FNUAP a placé 220,0 millions de dollars dans ces portefeuilles, mais n'a effectué aucun placement supplémentaire en 2022. La juste valeur marchande combinée des deux portefeuilles atteignait 300,5 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 347,7 millions de dollars en 2021), compte tenu des taux annuels de rendement compris entre -14,5 % et -14,3 % en 2022 (entre 5,2 % et 9,2 % en 2021). Cette perte de valeur n'a toutefois

pas eu d'incidence sur le niveau de couverture du financement du passif lié aux avantages du personnel, celui-ci ayant fortement diminué à la suite de l'évaluation actuarielle de 2022.

51. On trouvera dans les notes 4 et 25 relatives aux états financiers des informations sur les placements du Fonds.

Stocks

52. Au 31 décembre 2022, la valeur totale des stocks – qui consistent en des produits de santé procréative et d'autres produits liés aux programmes devant être livrés aux partenaires et distribués aux bénéficiaires ou vendus à des tiers – s'est établie à 89,3 millions de dollars (contre 78,3 millions de dollars en 2021). L'augmentation tient à plusieurs facteurs, tels que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale qui allongent les délais d'approvisionnement, et l'augmentation des volumes des stocks devant servir aux activités humanitaires menées en Afghanistan, en Éthiopie et au Pakistan, qui impliquent d'importantes composantes programmatiques pour l'achat et la livraison de fournitures humanitaires pour les programmes entrepris plus tard dans l'année.

Contributions à recevoir

53. Les contributions à recevoir (courantes et non courantes) ont augmenté de 2,1 millions de dollars pour atteindre 711,6 millions de dollars au 31 décembre 2022 [contre 709,5 millions en 2021 (après retraitement)] en raison du changement de méthode de comptabilisation des produits. Les accords pluriannuels demeurent essentiels pour assurer la prévisibilité et la viabilité financière de l'organisation. Les contributions à recevoir sont présentées déduction faite des dépréciations des créances douteuses, d'un montant de 4,8 millions de dollars (contre 7,0 millions en 2021) estimé à la suite d'un examen minutieux des perspectives de recouvrement de toutes les créances. Seuls 8,5 millions de dollars (1,2 %) étaient dus au 31 décembre 2022 (contre 7,7 millions de dollars en 2021, soit 1,8 %), le solde du montant brut des contributions à recevoir (98,8 %) devant être versé en 2023 et dans les années à venir.

Avances de fonctionnement

54. Le montant total des avances de fonctionnement restant dues a augmenté de 3,4 millions de dollars pour s'établir à 22,1 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 18,7 millions en 2021), ce qui tient essentiellement à une augmentation des avances à rembourser par des gouvernements et des organisations non gouvernementales, qui ont connu une hausse de 4,9 millions de dollars pour atteindre 15,2 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 10,3 millions en 2021). Avant le lancement du nouveau progiciel de gestion intégré, le FNUAP a autorisé une augmentation des avances aux partenaires d'exécution au cours des troisième et quatrième trimestres, l'objectif étant d'atténuer les risques et d'assurer la continuité des programmes pendant le passage au nouveau progiciel. Malgré les avances plus élevées accordées en 2022, les activités ont été menées à bien et le solde des avances du fonds de fonctionnement avait été réduit à un niveau raisonnable à la fin de l'année. On peut en déduire qu'il s'agissait d'une décision de gestion des risques efficace. Le montant brut des avances dues par des organismes des Nations Unies menant des activités relatives aux programmes au nom du FNUAP a diminué de 1,7 million de dollars pour s'établir à 7,8 millions au 31 décembre 2022 (contre 9,5 millions en 2021).

55. La dépréciation des avances de fonctionnement douteuses a diminué pour s'établir à 0,9 million de dollars au 31 décembre 2022 (contre 1,2 million de dollars

en 2021) ; elle tient à la contrepassation d'une dépréciation de vieilles avances de fonctionnement consenties au titre du dispositif commun de financement de l'approche sectorielle retenue en matière d'activités de développement, dont le recouvrement était jugé douteux.

Immobilisations corporelles et incorporelles

56. Au 31 décembre 2022, la valeur des immobilisations corporelles s'élevait à 34,5 millions de dollars (contre 33,3 millions de dollars en 2021) ; les principales catégories étaient les véhicules – dont la valeur nette comptable s'établissait à 11,6 millions de dollars, soit 33,6 % du total (contre 11,4 millions de dollars, soit 34,2 %, en 2021) – et les immeubles – dont la valeur nette comptable se chiffrait à 8,8 millions de dollars, soit 25,5 % du total (contre 9,2 millions de dollars, soit 27,6 %, en 2021).

57. La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles avait augmenté de 13,0 % pour atteindre 6,1 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 5,4 millions de dollars en 2021), ce qui tient essentiellement à la comptabilisation à l'actif des coûts de développement de plusieurs immobilisations conçues en interne, notamment la plateforme consacrée au développement de la population lancée en avril 2022.

58. Conformément à son plan stratégique pour 2022-2025 et à son budget intégré pour la période 2022-2025, le FNUAP continue de mettre en œuvre plusieurs initiatives de modernisation dans le domaine de l'informatique et des communications, dont la mise en service d'un progiciel de gestion intégré et d'un progiciel de gestion de la relation client qui seront exploités dans le cloud. Ces initiatives ont été menées par le FNUAP dans le cadre d'un consortium avec d'autres entités des Nations Unies. En 2022, le Fonds a consacré 10,0 millions de dollars à ces initiatives (contre 11,8 millions de dollars en 2021), et il a été estimé qu'aucune d'entre elles ne pouvait être comptabilisée à l'actif.

Créances diverses, paiements anticipés et autres éléments d'actif

59. Les créances diverses ont diminué de 31,0 % pour s'établir à 28,5 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 41,3 millions de dollars en 2021), ce qui s'explique principalement par la diminution du solde interfonds à recevoir du PNUD.

60. Les créances diverses ont fait l'objet d'une dépréciation pour créances douteuses d'un montant de 3,0 millions de dollars (contre 2,7 millions de dollars en 2021), qui portait principalement sur des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée depuis longtemps en suspens et des charges déclarées par des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux qui ne remplissaient pas les conditions et pour lesquelles il était peu probable que les sommes soient recouvrées.

61. Les paiements anticipés et autres éléments d'actif, qui s'élevaient à 16,5 millions de dollars au 31 décembre 2022, sont restés stables par rapport à 2021 (16,2 millions). La plupart des paiements anticipés concernent des frais relatifs à des services et locaux communs qui n'étaient pas encore dus en fin d'année, l'indemnité pour frais d'étude versée à l'avance aux fonctionnaires du Fonds et d'autres charges constatées d'avance.

Dettes et charges à payer

62. Les dettes et les charges à payer ont diminué de 19,8 millions de dollars pour s'établir à 97,8 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 117,6 millions de dollars en 2021), ce qui tient essentiellement à une diminution des dettes et des passifs afférents aux services d'achat. La réduction des dettes s'inscrivait dans le cadre d'une

stratégie consistant à payer les fournisseurs et partenaires de réalisation plus tôt, avant la fin de 2022, avant de passer au nouveau progiciel de gestion intégré, afin d'atténuer les risques et d'assurer la continuité des activités au début de 2023. Les passifs liés aux achats pour le compte de tiers concernent des services d'achat pour lesquels les fonds ont été reçus, mais l'achat n'a pas encore eu lieu à la date de clôture.

Avantages du personnel

63. Les passifs liés aux avantages du personnel ont diminué de 21,9 % pour s'établir à 348,0 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 445,7 millions en 2021), ce qui s'explique principalement par la diminution de 88,7 millions de dollars des passifs liés à l'assurance maladie après la cessation de service et la diminution de 7,6 millions de dollars des passifs liés à la réinstallation et au rapatriement en fin de service. La diminution de ces passifs est principalement due à une augmentation du taux d'actualisation, qui dépend étroitement des taux d'intérêt annuels. En raison de l'inflation mondiale et de la hausse consécutive des taux d'intérêt fixés par les principales banques centrales dans le cadre des politiques budgétaires menées en 2022, le taux d'intérêt utilisé pour l'évaluation actuarielle est passé de 3,30 % à 5,34 % entre 2021 et 2022. Lorsque l'inflation mondiale se sera atténuée et que les politiques budgétaires prévoiront de revoir à la baisse les taux d'intérêt, les passifs liés à l'assurance maladie après la cessation de service devraient repartir à la hausse. Le Fonds commandera une évaluation actuarielle complète pour la fin de 2023.

64. Les engagements au titre des congés annuels ont diminué de 4,5 % pour s'établir à 34,3 millions de dollars (contre 35,9 millions de dollars en 2021), tandis que ceux concernant les congés dans les foyers ont diminué de 5,1 % pour s'établir à 3,7 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 3,9 millions de dollars en 2021). Cela s'explique essentiellement par le fait que des jours de congé annuel et de congé dans les foyers excédentaires qui avaient été accumulés ont été utilisés pendant l'année, étant donné que les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont été levées à l'échelle mondiale et que la possibilité qui avait été offerte aux fonctionnaires après le début de la pandémie d'accumuler et de reporter un plus grand nombre de jours de congé annuel et de points de congé dans les foyers a été supprimée en 2022.

65. Les engagements au titre des autres avantages du personnel ont diminué de 23,6 % pour s'établir à 310,0 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 405,8 millions de dollars en 2021), une variation en grande partie imputable au gain actuariel résultant de la hausse du taux d'actualisation (qui est passé de 3,30 % en 2021 à 5,34 % en 2022), en partie compensé par la constatation du coût des services rendus et du coût financier pour l'année, soit 31,2 millions de dollars.

66. Les ressources cumulées mises en réserve pour financer les engagements au titre des avantages du personnel ont diminué de 28,0 millions de dollars pour s'établir à 378,0 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 406,0 millions en 2021). Cela étant, les engagements au titre des avantages du personnel restent intégralement capitalisés pour 2022, ce qui se traduit par un excédent de 29,9 millions de dollars (contre un montant non capitalisé de 39,7 millions de dollars en 2021). La diminution des ressources s'explique par une perte totale de 23,7 millions de dollars enregistrée par les portefeuilles de placement afférents à l'assurance maladie après la cessation de service et aux prestations de fin de service, qui s'explique par la volatilité des marchés résultant d'événements mondiaux inattendus et de la lenteur de la reprise après la pandémie. L'excédent est dû à la diminution des engagements au titre des avantages du personnel compte tenu du changement d'hypothèses dans l'évaluation actuarielle mentionnée ci-dessus, ainsi que de la stratégie mise en place par le FNUAP pour financer ces engagements. Le taux de couverture des engagements est néanmoins très sensible aux tendances et événements futurs qui influent sur les principales

hypothèses financières utilisées pour l'évaluation des passifs. Ce taux de couverture élevé devrait reculer à partir de 2023, une fois que les politiques budgétaires visant à lutter contre l'inflation changeront et que les taux d'intérêt mondiaux diminueront, ce qui devrait entraîner une augmentation des engagements. Cette augmentation devrait être cependant partiellement compensée par une amélioration des performances du portefeuille de placements lorsque les marchés mondiaux se seront redressés après la pandémie. Le FNUAP suivra la situation de près pour s'assurer que les passifs restent entièrement capitalisés, dans la mesure du possible, sans accumulation d'excédents.

Autres éléments de passif et produits comptabilisés d'avance

67. Les autres éléments de passif et produits comptabilisés d'avance, qui ont diminué de 0,1 million de dollars, se chiffraient à 14,1 millions de dollars au 31 décembre 2022 [contre 14,2 millions de dollars en 2021 (après retraitement)]. Ce montant se rapporte principalement aux produits comptabilisés d'avance, qui comprennent les contributions reçues d'avance, et aux passifs dus pour des produits dérivés du portefeuille de placements.

Soldes des fonds et réserves

68. Les réserves et les soldes des fonds ont augmenté de 7,5 % et s'élevaient à 2 166,4 millions de dollars au 31 décembre 2022 [contre 2 015,4 millions de dollars en 2021 (après retraitement)].

69. Les réserves ont augmenté de 5,9 % pour atteindre 98,2 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 92,7 millions en 2021), ce qui s'explique principalement par la hausse de 5,5 millions du solde de la réserve opérationnelle.

70. Fixé à 20,0 % du montant annuel net des contributions aux ressources ordinaires conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, le montant de la réserve opérationnelle a augmenté de 6,7 % pour atteindre 87,7 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 82,2 millions en 2021) en raison de l'augmentation du montant des contributions reçues au titre des ressources ordinaires en 2022.

71. Malgré le changement de méthode de constatation des produits, la méthode de calcul du solde de la réserve opérationnelle reste la même qu'en 2021 et se fonde sur le montant net des contributions reçues. Il s'agit de s'assurer que la réserve est composée d'actifs liquides irrévocables et immédiatement disponibles. Selon la méthode comptable modifiée, les produits relevant des ressources ordinaires sont comptabilisés sur la base d'accords contraignants, y compris les accords pluriannuels dont les contributions peuvent ne pas être reçues avant plusieurs années. Si la méthode modifiée de constatation des produits était utilisée pour déterminer le montant de la réserve opérationnelle, celui-ci connaîtrait chaque année des fluctuations importantes, car il dépendrait alors du moment de la signature des accords et non de la réception des contributions. Lorsque des produits sont comptabilisés, mais les contributions ne doivent être reçues que plusieurs années plus tard, il serait donc difficile d'alimenter la réserve en actifs liquides.

72. La réserve destinée aux interventions humanitaires, qui fonctionne comme un fonds autorenouvelable, a permis de préfinancer des activités humanitaires à hauteur de 25,0 millions de dollars en 2022 (contre 14,5 millions de dollars en 2021), et son solde a été rétabli au même niveau que celui approuvé par le Conseil d'administration en 2021, à savoir 5,5 millions de dollars. Par ailleurs, une somme de 0,8 million de dollars (contre 0,5 million de dollars en 2021) est venue alimenter la réserve au titre des bureaux et logements hors siège : elle a servi à financer les charges engagées à ce

titre au cours de l'année et à ramener le montant de la réserve à 5,0 millions de dollars, montant approuvé par le Conseil d'administration.

73. Le solde des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières, à savoir les fonds qui ne peuvent pas être consacrés aux programmes et que l'administration a mis de côté à des fins spéciales, a augmenté de 11,7 %, pour s'établir à 103,5 millions de dollars au 31 décembre 2022 (contre 92,7 millions de dollars en 2021), ce qui tient essentiellement au fait que les sommes obtenues au titre du recouvrement des coûts ont été supérieures de 14,2 millions de dollars au montant prévu dans le budget, ce qui a été contrebalancé par les charges de 8,0 millions de dollars qui ont été engagées pour la mise en service du progiciel de gestion intégré.

74. Les soldes des fonds non préaffectés et non réservés à des fins particulières ont augmenté de 2,3 % et s'élevaient à 484,4 millions de dollars au 31 décembre 2022 [contre 473,7 millions de dollars en 2021 (après retraitement)]. Initialement, ces soldes étaient de 186,2 millions de dollars au 31 décembre 2021. La différence découle du retraitement du solde d'ouverture, qui a été ajusté à la hausse de 287,5 millions de dollars à la suite du changement de méthode de comptabilisation des produits. Cet ajustement ne correspond pas à une entrée de trésorerie, mais découle de la constatation de produits associés à des engagements pluriannuels au titre des ressources ordinaires, pour lesquels les entrées de trésorerie devraient avoir lieu entre 2022 et 2027. Le reste de l'augmentation tient à un gain actuariel de 121,0 millions de dollars sur les engagements au titre des avantages du personnel, en partie contrebalancé par une perte sur la juste valeur des placements de 59,1 millions de dollars et par un déficit de 35,0 millions de dollars au titre du solde disponible pour les programmes, qui tient essentiellement à la modification de la méthode de comptabilisation des produits. Des produits de 51,6 millions de dollars constatés en 2022 ont fait l'objet d'une écriture de contrepassation et ont été comptabilisés dans les comptes de 2021 en fonction de la date de signature des accords, ce qui a abouti à une augmentation des produits (après retraitement) en 2021 et à une baisse des produits en 2022, même si les ressources ont été reçues en 2022.

75. Le solde des ressources non préaffectées pouvant servir au financement des programmes a progressé de 3,8 % pour atteindre 188,0 millions de dollars (contre 181,2 millions en 2021), une augmentation qui s'explique principalement par une gestion financière prudente visant à assurer la continuité de l'activité du FNUAP en cas d'éventuels problèmes de financement dans les années à venir et par les contributions reçues supérieures à la cible fixée dans le plan stratégique. Dans le cadre des mesures d'atténuation des risques d'évolution défavorable des produits et de fluctuation des taux de change, le FNUAP débloquent ces fonds progressivement afin qu'ils soient dépensés au cours des années à venir, compte tenu des dernières informations disponibles, et afin que les ressources soient suffisantes pour se conformer aux directives du Conseil d'administration pour la durée du nouveau plan stratégique et du nouveau cycle budgétaire intégré.

76. Les soldes des fonds préaffectés non réservés à des fins particulières ont augmenté de 9,2 % pour atteindre 1 480,3 millions de dollars (contre 1 356,2 millions en 2021). Ce montant correspond aux ressources reçues pour la mise en œuvre des activités relatives aux programmes dans le cadre d'accords pluriannuels, ainsi qu'aux contributions à recevoir de 494,4 millions de dollars (contre 421,2 millions en 2021), qui ne peuvent servir à financer les programmes.

Gestion des risques

77. Le FNUAP a continué de répondre efficacement aux risques liés au contexte et aux programmes et aux risques opérationnels et financiers inhérents à ses activités

opérationnelles et aux activités relatives aux programmes. Il y est notamment parvenu en maintenant des contrôles de première ligne efficaces pour tous les principaux processus métier, en poursuivant l'amélioration du dispositif de gestion globale des risques et des contrôles de deuxième ligne et : a) en garantissant un haut niveau d'exécution des activités d'assurance concernant les transferts de fonds aux partenaires de réalisation ; b) en assurant le suivi de la manière dont les fournitures relatives aux programmes sont gérées par le Fonds et ses partenaires de réalisation, grâce à des procédures de gestion des stocks et d'assurance au dernier kilomètre, en vue de donner des garanties à cet égard ; c) en mettant en place des processus efficaces de gestion des risques financiers, notamment un suivi continu des soldes bancaires en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds et des contributions à recevoir, afin de réduire au minimum les pertes de change ; d) en assurant en continu le suivi et le rapprochement des soldes des avances de fonctionnement ; e) en suivant de près la performance des portefeuilles de placements afférents aux avantages postérieurs à l'emploi, en étroite collaboration avec les gérants des portefeuilles. En 2022, le FNUAP a continué de renforcer sa stratégie de gestion des risques en lançant sa première politique de gestion globale des risques, en redéfinissant les fonctions du ou de la responsable du contrôle des risques du Bureau de la Directrice exécutive ou du Directeur exécutif et en approuvant la première déclaration d'appétence pour le risque du Fonds établie par le Comité exécutif.

Conclusion

78. Le FNUAP a clôturé l'année 2022 en affichant une excellente santé financière grâce à l'appui continu de ses donateurs et à de saines pratiques de gestion financière, notamment à des mécanismes et contrôles conçus pour maintenir les charges dans les limites des ressources financières disponibles. Les perspectives pour 2023 et les années ultérieures restent incertaines en raison des risques qui continuent de peser sur la paix et la stabilité, ainsi que des financements qui ne cessent d'être ajustés alors que les économies mondiales s'adaptent aux conditions postpandémiques. L'évolution des priorités des donateurs et les difficultés opérationnelles peuvent avoir une incidence sur la capacité du FNUAP de générer des produits et d'exécuter les activités relatives aux programmes. Le Fonds continuera de faire preuve d'agilité et d'innovation, restera axé sur les résultats et prendra, le cas échéant, les mesures d'adaptation qui s'imposent afin de réaliser les priorités énoncées dans son plan stratégique pour 2022-2025. Le FNUAP compte toujours sur ses donateurs pour lui verser en temps voulu des contributions prévisibles, en particulier au titre des ressources ordinaires, qui sont essentielles pour poursuivre ses activités et atteindre ses résultats stratégiques.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2022

Fonds des Nations Unies pour la population

I. État de la situation financière au 31 décembre 2022^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Complément d'information</i> | <i>Au 31 décembre 2022</i> | <i>Au 31 décembre 2021 (après retraitement)</i> |
|--|-------------------------------------|----------------------------|---|
| Actif | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Note 3 | 363 145 | 206 966 |
| Placements arrivant à échéance à moins d'un an | Note 4 | 422 769 | 472 360 |
| Contributions à recevoir | Note 5 a) | 399 002 | 346 636 |
| Créances diverses | Note 5 b) | 28 497 | 41 307 |
| Avances de fonctionnement | Note 6 a) | 22 087 | 18 689 |
| Paiements anticipés et autres éléments d'actif | Note 6 b) | 16 456 | 16 228 |
| Stocks | Note 7 | 89 302 | 78 277 |
| Total | | 1 341 258 | 1 180 463 |
| Actifs non courants | | | |
| Placements arrivant à échéance à plus d'un an | Note 4 | 931 724 | 1 010 728 |
| Contributions à recevoir | Note 5 a) | 312 629 | 362 880 |
| Autres actifs non courants | Note 6 b) | 18 | 23 |
| Immobilisations corporelles | Note 8 | 34 515 | 33 349 |
| Immobilisations incorporelles | Note 9 | 6 139 | 5 386 |
| Total | | 1 285 025 | 1 412 366 |
| Total de l'actif | | 2 626 283 | 2 592 829 |
| Passif | | | |
| Passifs courants | | | |
| Dettes et charges à payer | Note 10 | 97 859 | 117 638 |
| Avantages du personnel | Note 12 | 47 166 | 48 617 |
| Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance | Note 13 | 10 799 | 10 767 |
| Total | | 155 824 | 177 022 |
| Passifs non courants | | | |
| Avantages du personnel | Note 12 | 300 839 | 397 048 |
| Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance | Note 13 | 3 255 | 3 408 |
| Total | | 304 094 | 400 456 |
| Total du passif | | 459 918 | 577 478 |
| Actif net | | 2 166 365 | 2 015 351 |

Fonds des Nations Unies pour la population

I. État de la situation financière au 31 décembre 2022^a (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Complément d'information</i> | <i>Au 31 décembre 2022</i> | <i>Au 31 décembre 2021 (après retraitement)</i> |
|--|-------------------------------------|----------------------------|---|
| Réserves et soldes des fonds | | | |
| Réserves | | | |
| Réserve opérationnelle | Note 14 | 87 696 | 82 203 |
| Réserve destinée aux interventions humanitaires | Note 14 | 5 500 | 5 500 |
| Réserve au titre des bureaux et logements hors siège | Note 14 | 5 000 | 5 000 |
| Total des réserves | | 98 196 | 92 703 |
| Soldes des fonds | | | |
| Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières | Note 14 | 103 502 | 92 710 |
| Soldes des fonds préaffectés ou non et non réservés à des fins particulières | | | |
| Ressources non préaffectées | Note 14 | 484 397 | 473 718 |
| Ressources préaffectées | Tableau B | 1 480 270 | 1 356 220 |
| Total des soldes des fonds | | 2 068 169 | 1 922 648 |
| Total des réserves et des soldes des fonds | | 2 166 365 | 2 015 351 |

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

II. État de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2022^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Complément d'information</i> | 2022 | 2021 <i>(après retraitement)</i> |
|--|-------------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| Produits provenant des contributions | | | |
| Contributions non préaffectées | Tableau A | 390 918 | 524 967 |
| À déduire : transfert aux produits divers des remboursements d'impôts sur le revenu | Note 15 | (5 466) | (4 679) |
| Total partiel | Note 15 | 385 452 | 520 288 |
| Contributions préaffectées | Note 15 | 1 042 562 | 992 612 |
| À déduire : remboursements à des donateurs | Note 15 | (9 877) | (6 470) |
| À déduire : dépréciation de créances douteuses (contributions à recevoir) | Note 15 | 2 135 | (1 192) |
| Total partiel | Note 15 | 1 034 820 | 984 950 |
| Total des produits provenant des contributions | Note 15 | 1 420 272 | 1 505 238 |
| Produits divers | Note 16 | 111 697 | 112 384 |
| Total des produits | | 1 531 969 | 1 617 622 |
| Charges | | | |
| Charges de personnel | Note 18 | 350 670 | 335 088 |
| Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes | Note 18 | 215 405 | 232 780 |
| Programmes d'aide en espèces | Note 18 | 9 725 | 7 679 |
| Formation et perfectionnement des partenaires | Note 18 | 168 967 | 137 807 |
| Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement | Note 18 | 266 222 | 216 417 |
| Services contractuels et spécialisés | Note 18 | 309 245 | 297 586 |
| Charges financières | Note 18 | 1 123 | 1 123 |
| Voyages | Note 18 | 59 924 | 36 305 |
| Amortissement | Notes 8, 9 et 18 | 7 723 | 7 188 |
| Dépréciation | Note 18 | 60 | 422 |
| Charges diverses | Note 18 | 53 779 | 51 156 |
| Total des charges | Notes 17 et 18 | 1 442 843 | 1 323 551 |
| Excédent pour l'année | États III et IV | 89 126 | 294 071 |

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2022^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Complément d'information</i> | <i>Soldes des fonds</i> | <i>Réserves</i> | <i>Total de l'actif net</i> |
|---|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|
| Solde au 31 décembre 2020 | | 1 426 409 | 93 735 | 1 520 144 |
| Ajustements IPSAS au titre de la politique modifiée relative aux produits | | 197 996 | – | 197 996 |
| Solde ajusté au 31 décembre 2020 | | 1 624 405 | 93 735 | 1 718 140 |
| Variation des soldes des fonds et des réserves en 2021 | | | | |
| Virements/prélèvements sur la réserve opérationnelle | | 1 032 | (1 032) | – |
| Engagements au titre des avantages du personnel : gain actuariel | | 9 055 | – | 9 055 |
| Juste valeur des placements comptabilisés en actif net : (perte) | | (5 915) | – | (5 915) |
| Transferts internes | | | | |
| Réserve au titre des bureaux et logements hors siège | | (469) | 469 | – |
| Excédent/(déficit) pour l'année | État II | 294 540 | (469) | 294 071 |
| Total des variations pendant l'année | | 298 243 | (1 032) | 297 211 |
| Solde au 31 décembre 2021 | | 1 922 648 | 92 703 | 2 015 351 |
| Variation des soldes des fonds et des réserves en 2022 | | | | |
| Virements/prélèvements sur la réserve opérationnelle | Note 14 | (5 493) | 5 493 | – |
| Engagements au titre des avantages du personnel : gain actuariel | Note 14 | 120 987 | – | 120 987 |
| Juste valeur des placements comptabilisés en actif net : (perte) | Note 14 | (59 099) | – | (59 099) |
| Transferts internes | | | | |
| Réserve au titre des bureaux et logements hors siège | Note 14 | (755) | 755 | – |
| Excédent/(déficit) pour l'année | Note 14 et état II | 89 881 | (755) | 89 126 |
| Total des variations pendant l'année | | 145 521 | 5 493 | 151 014 |
| Solde au 31 décembre 2022 | | 2 068 169 | 98 196 | 2 166 365 |

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2022^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | | <i>Complément d'information</i> | <i>2021 2022 (après retraitement)</i> |
|--|-----------------------------------|-------------------------------------|---|
| Flux de trésorerie provenant du fonctionnement | | | |
| Excédent pour l'année | État II | 89 126 | 294 071 |
| Ajustements visant à rapprocher l'excédent pour l'année et les flux nets de trésorerie : | | | |
| Perte/(gain) de change latent(e) | | 22 634 | 6 374 |
| Perte/(gain) latent(e) sur placements (contrepartie en résultat) | Note 4 | 1 461 | 1 234 |
| Produits des placements présentés parmi les activités d'investissement | Note 16 | (23 512) | (34 953) |
| Amortissement | Notes 8, 9 et 18 | 7 723 | 7 188 |
| Dépréciation et comptabilisation en pertes d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 17 | 380 |
| Pertes sur sorties d'immobilisations corporelles | Note 18 | (194) | 1 054 |
| Ajustements du solde d'ouverture des fonds au titre de la politique modifiée relative aux produits | | – | 197 996 |
| Variations de l'actif | | | |
| (Augmentation) des contributions à recevoir | | (23 609) | (299 906) |
| (Augmentation) des créances diverses | | 14 499 | (20 469) |
| (Augmentation) des avances de fonctionnement | | (2 192) | (1 245) |
| Diminution/(augmentation) des paiements anticipés et des autres éléments d'actif | Note 6 b) | (223) | 432 |
| Diminution/(augmentation) des stocks | Note 7 | (10 675) | 13 320 |
| Augmentation/(diminution) des provisions/dépréciations pour créances douteuses | Notes 5 a), 5 b), 6 a), 6 b) et 7 | (2 380) | 3 452 |
| Variations du passif et de l'actif net | | | |
| (Diminution) des dettes et charges à payer | | (19 910) | (18 371) |
| Augmentation des engagements au titre des avantages du personnel | Note 12 | (97 660) | 18 788 |
| Engagements au titre des avantages du personnel : gain/(perte) actuariel(le) | État III | 120 987 | 9 055 |
| (Diminution)/augmentation des autres éléments de passif et des produits comptabilisés d'avance | | (121) | (18 692) |
| Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement | | 75 971 | 159 708 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | | | |
| Achat de placements | Note 4 | (643 803) | (1 318 372) |
| Placements arrivés à échéance et ventes de placements | Note 4 | 711 644 | 1 062 863 |
| Intérêts | Notes 4, 5 b) et 16 | 17 436 | 10 855 |
| Dividendes | Notes 5 b) et 16 | 2 555 | 2 201 |
| Plus-value réalisée sur la vente de placements | Note 16 | 1 771 | 22 664 |
| Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles/ajustements | Notes 8 et 9 | (10 054) | (11 326) |
| Produit de la vente d'immobilisations corporelles | | 542 | 524 |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement | | 80 091 | (230 591) |

Fonds des Nations Unies pour la population

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2022^a (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Complément d'information</i> | <i>2022 (après retraitement)</i> | <i>2021</i> |
|--|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | | | |
| Règlement des engagements au titre des contrats de location-financement | Note 11 | – | – |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | | – | – |
| (Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | 156 062 | (70 883) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année | Note 3 | 206 966 | 278 246 |
| Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | | 117 | (397) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année | Note 3 | 363 145 | 206 966 |

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

Fonds des Nations Unies pour la population

V. État comparatif des montants budgétés et des montants réels pour l'année terminée le 31 décembre 2022^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2022 | | | | |
|---|-----------------------|-------------------------|-------------------------------------|---|
| <i>Rubrique budgétaire</i> | <i>Budget initial</i> | <i>Budget définitif</i> | <i>Taux d'utilisation du budget</i> | <i>Différence/ solde des ressources</i> |
| Activités de développement | | | | |
| Activités visant l'efficacité du développement | 38 497 | 37 272 | 36 420 | 852 |
| Programmes | 261 600 | 316 000 | 300 060 | 15 940 |
| Coordination des initiatives de développement des Nations Unies | 4 110 | 4 110 | 3 870 | 240 |
| Activités de gestion | 144 179 | 145 298 | 125 636 | 19 662 |
| Activités indépendantes de contrôle et d'assurance | 14 990 | 15 005 | 12 327 | 2 678 |
| Activités entreprises à des fins spéciales | 5 723 | 5 818 | 4 553 | 1 265 |
| Total | 469 099 | 523 503 | 482 866 | 40 637 |

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Dans l'état V, on entend par budget le budget institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités relatives aux programmes. Pour plus de détails, voir l'alinéa xxv) de la note 2 relative aux états financiers

Fonds des Nations Unies pour la population
Notes relatives aux états financiers**Note 1****Énoncé de la mission et des objectifs du Fonds des Nations Unies
pour la population, et désignation de l'entité présentant les états financiers****Énoncé de la mission**

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est l'organisme des Nations Unies chargé de la santé sexuelle et procréative. Sa mission consiste à œuvrer pour un monde où toute grossesse est désirée et se déroule sans risque et où chaque jeune s'épanouit pleinement. Le FNUAP aide les gouvernements à intégrer les questions de population dans leur programme national de développement en vue d'améliorer le bien-être et la résilience des sociétés et de favoriser une croissance économique et un développement durable qui profitent à toutes et à tous. Il aide également les pays à promouvoir et à protéger les droits de toutes les personnes en matière de santé sexuelle et procréative et à renforcer leur capacité de recueillir, d'analyser et d'utiliser les données démographiques pour éliminer la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable.

Objectifs de l'organisation

Le Fonds s'emploie à promouvoir le droit à la santé sexuelle et procréative pour toutes et tous en accélérant les progrès vers la réalisation des objectifs établis dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il vise à atteindre trois résultats porteurs de transformation : élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale, élimination des décès maternels évitables et élimination de la violence fondée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici à 2030. Son objectif est d'améliorer ainsi la vie des groupes défavorisés, en particulier des femmes, des adolescents et des jeunes, dans plus de 150 pays et dans des contextes humanitaires et de développement variés.

Les travaux du FNUAP sont éclairés par sa connaissance approfondie des questions se rapportant à la dynamique des populations, à la santé sexuelle et procréative, aux droits humains et à l'égalité des genres, et déterminés par les besoins des pays. Le Fonds encourage l'esprit d'initiative et les efforts de sensibilisation en collaborant avec les gouvernements, d'autres entités des Nations Unies, la société civile et le secteur privé pour améliorer les conditions de vie de milliards de personnes, en particulier les plus nécessiteuses. Par ailleurs, il aide les pays à utiliser les données démographiques pour prévoir les difficultés émergentes et à venir en prodiguant des conseils techniques, des avis sur les décisions à prendre ainsi qu'une formation et un appui, et s'emploie à mobiliser les ressources et la volonté politique nécessaires pour accomplir sa mission.

Le FNUAP est résolu à promouvoir la santé sexuelle et procréative et les droits y relatifs, l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles du monde entier. Toutes les personnes, en couple ou individuellement, ont le droit de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, et celui de disposer de l'information et des moyens nécessaires à cette fin. Le Fonds est convaincu que la défense de ces droits et la promotion du bien-être des adolescents et des jeunes, en particulier des filles, sont non seulement des objectifs de développement en eux-mêmes, mais aussi des éléments essentiels d'un développement durable qui soit porteur de changements et profite à toutes et à tous. Il considère que tous les droits humains sont universels,

indivisibles, interdépendants et étroitement liés, et qu'ils s'appliquent à toutes et à tous en toutes circonstances.

Le Fonds soutient les mesures prises pour assurer une action cohérente et coordonnée des organismes des Nations Unies, y compris par une présence forte sur le terrain, qui fasse progresser la mise en œuvre du Programme 2030, sous la direction d'un système renforcé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il joue un rôle actif et de premier plan dans les activités interinstitutions qui facilitent la réalisation des objectifs de réforme du système des Nations Unies en vue d'accroître l'efficacité du développement.

Le FNUAP continue de concourir à la mobilisation de ressources aux niveaux national et international, conformément aux engagements pris par tous les pays dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies en vue d'assurer la mise en œuvre des objectifs de la Conférence.

De la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dépend également le succès du Programme 2030. Ces instruments ont tous deux pour objectif ultime d'éliminer l'extrême pauvreté, en veillant à ce que toutes les personnes jouissent des droits humains, et de protéger l'environnement pour les générations actuelles et futures. Compte tenu de l'accent mis par ces deux programmes interdépendants sur le dividende démographique, l'avancement des jeunes et des femmes, l'égalité des genres, la résilience et les données pour le développement, l'expertise du FNUAP en matière de santé sexuelle et procréative et de droits en matière de procréation, ainsi que pour ce qui est des questions de population et de développement, s'avère particulièrement pertinente.

Le Fonds agit, en collaboration avec des partenaires publics et privés, pour soutenir les politiques et programmes qui transforment les aspects relatifs au genre et favorisent la réalisation des objectifs de développement durable. Les partenariats sont adaptés aux contextes nationaux et locaux.

Entité présentant l'information financière

Le FNUAP suit les grandes orientations que lui donnent l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. En ce qui concerne les questions administratives, financières et budgétaires et les questions relatives aux programmes, il rend compte à son organe directeur, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Le FNUAP a son siège à New York et dispose de 150 bureaux régionaux et sous-régionaux et bureaux de pays et de représentation à travers le monde.

Les états financiers ne portent que sur les opérations du Fonds, lequel ne contrôle aucune autre entité et n'est contrôlé par aucune autre entité.

Note 2

Méthodes comptables

Récapitulatif des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables suivantes :

i) Convention comptable

Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP et aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

ii) Année financière

Les présents états financiers portent sur l'année terminée le 31 décembre 2022.

iii) Unité de compte

L'unité de compte utilisée dans les états financiers est le dollar des États-Unis. Lorsque les opérations ont été effectuées dans d'autres monnaies, l'équivalent en dollars des États-Unis est normalement calculé en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU.

Les unités monétaires, les biens donnant droit à des unités monétaires et les passifs devant être payés en unités monétaires appartiennent à la catégorie des éléments monétaires ; le reste est considéré comme relevant de la catégorie des éléments non monétaires.

Tous les éléments d'actif et de passif libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués en utilisant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture ou, s'il s'agit de placements en devises autres que le dollar des États-Unis de fonds liés aux avantages postérieurs à l'emploi, en appliquant un taux s'en rapprochant.

Les montants indiqués étant arrondis au millier de dollars près dans les états et les tableaux et au million ou au millier de dollars près, selon qu'il est précisé, dans les notes, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs éléments.

iv) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les titres du marché monétaire et les titres de dépôt à court terme, à haute liquidité, qui sont aisément convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation de valeur et dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Ils sont présentés nets des provisions pour pertes de change attendues sur les dépôts bancaires en monnaies dont l'utilisation est soumise à des restrictions.

v) Actifs financiers

Tous les actifs financiers arrivant à échéance à moins d'un an de la date de clôture sont classés comme actifs courants. Ceux arrivant à échéance plus d'un an après cette date sont classés en actifs non courants.

Le FNUAP classe ses actifs financiers selon les quatre catégories ci-après.

| <i>Classement IPSAS</i> | <i>Actif financier</i> |
|--------------------------------------|--|
| Titres détenus jusqu'à leur échéance | Placements du fonds de roulement |
| Titres disponibles à la vente | Placements de portefeuille d'avantages postérieurs à l'emploi |
| Prêts et créances | Trésorerie et équivalents de trésorerie, contributions à recevoir et créances diverses |

| <i>Classement IPSAS</i> | <i>Actif financier</i> |
|--|---------------------------------------|
| Juste valeur avec contrepartie en résultat | Actifs en produits financiers dérivés |

Déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture, ce classement est fonction de l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers. Les prêts et créances sont constatés à la date d'émission, et tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le FNUAP devient partie à la disposition contractuelle applicable à l'instrument considéré.

Titres détenus jusqu'à leur échéance

Les titres détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe que le FNUAP a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Titres disponibles à la vente

Entrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente les actifs financiers expressément classés comme tels ou ceux qui ne sont classés dans aucune autre catégorie. Ces titres sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués à la juste valeur à la date de clôture, les plus-values ou moins-values éventuelles étant comptabilisées directement dans l'actif net ou la situation nette, à part pour ce qui est des gains ou pertes dus aux taux de change, ceux-ci étant comptabilisés en charges ou en produits. Les justes valeurs utilisées pour les évaluations ultérieures reposent sur les cours d'un marché actif. Lorsqu'un titre disponible à la vente est décomptabilisé (après avoir été vendu ou être arrivé à échéance), la variation de valeur (gain ou perte) constatée dans l'actif net/la situation nette est reclassée en résultat. Les intérêts courus sur ces actifs financiers sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute moins-value, le cas échéant. Leur valeur marchande est indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés *prorata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les contributions à recevoir et les créances diverses sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des montants correspondant aux créances jugées douteuses.

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale ou sont détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement constatés à la juste valeur, avec passation en charges de tous coûts de transaction. Leur juste valeur est mesurée à chaque date de clôture et toute variation (gain ou perte) est portée en résultat.

Le FNUAP classe les instruments dérivés dans la catégorie des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ces instruments sont souscrits auprès d'institutions solvables et servent à couvrir le risque de change ou à réduire autant que possible la marge de déviation des portefeuilles de placement par rapport aux indices de référence. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les titres de cette catégorie sont classés comme des actifs courants lorsqu'il est prévu de les céder dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Le FNUAP ne pratique pas la comptabilité de couverture pour les instruments dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs, par exemple une défaillance ou un retard de paiement de la contrepartie ou une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont comptabilisées en résultat (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur) l'année durant laquelle elles se produisent.

Une analyse des contributions à recevoir est effectuée à la date de clôture pour déterminer s'il existe une indication que les flux de trésorerie estimatifs futurs de ces contributions à recevoir seront inférieurs à leur valeur comptable.

Les contributions à recevoir au titre des ressources ordinaires sont considérées comme ayant subi une dépréciation, et une provision est constatée à ce titre, si elles sont dues depuis plus de trois ans ou attendues de donateurs ayant déjà manqué à un versement.

Les contributions à recevoir au titre des autres ressources sont examinées individuellement, l'accent étant mis sur les contributions dont le versement n'a pas été effectué dans les délais ou qui font l'objet d'un accord venu à expiration. S'il existe une indication de dépréciation, dont l'effet est quantifiable, une provision et une réduction correspondante des produits provenant des contributions sont constatées.

vi) Stocks

Les stocks du FNUAP se composent essentiellement de produits de santé procréative et d'autres produits liés aux programmes, dont il a le contrôle (entreposés dans des locaux connus ou en transit vers leur lieu de destination) et qui sont destinés à être distribués aux bénéficiaires, généralement par l'intermédiaire de partenaires de réalisation, ou vendus à des tiers. Ils sont évalués au plus faible du coût ou du coût de remplacement, compte tenu des éventuelles pertes de valeur, et portés en charges quand le FNUAP en transfère le contrôle à des partenaires de réalisation, à des bénéficiaires ou à d'autres tiers.

Les stocks achetés grâce au fonds autorenouvelable du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs (créé pour prépositionner des stocks de trousse de santé procréative devant principalement être utilisées lors d'interventions humanitaires) et au fonds autorenouvelable d'AccessRH (créé en vue de prépositionner des stocks de contraceptifs afin de réduire les délais d'approvisionnement) sont mesurés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks achetés en vue d'être fournis directement aux bureaux extérieurs sont comptabilisés au coût réel.

Le coût des stocks comprend le coût d'acquisition, les coûts de transformation (par exemple, les services de mise en lots) et les autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état prévus (coûts de fret, par exemple). En ce qui

concerne les stocks dépendant des bureaux extérieurs, le montant des autres coûts est déterminé sur la base des coûts standard. Le coût des stocks acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe (les contributions en nature, par exemple) est égal à la juste valeur.

Les immobilisations corporelles en cours d'acheminement vers un partenaire de réalisation à la date de clôture sont comptabilisées comme des stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles.

vii) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du cumul des amortissements et de toute dépréciation. Le coût historique comprend le prix d'acquisition de l'actif et tous les autres coûts directement imputables à son transfert jusqu'à son lieu d'exploitation dans un état permettant sa bonne utilisation. Les coûts de réparation, d'entretien et d'assurance ne sont pas portés en immobilisations mais en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'un bien acquis dans le cadre d'un don ou d'un droit d'usage nominal correspond à la juste valeur marchande à la date d'acquisition par le FNUAP.

Le seuil d'immobilisation des actifs corporels est fixé à 1 000 dollars. Pour les catégories d'actifs corporels amortissables, un mois complet d'amortissement est porté en charges le mois où l'immobilisation devient disponible. L'amortissement cesse d'être appliqué le mois de la mise hors service de l'actif.

Les améliorations locatives sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles évaluées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité ou sur la durée du bail restant à courir, si celle-ci est inférieure. Leur seuil d'immobilisation est fixé à 5 000 dollars.

L'amortissement est opéré sur la durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. La valeur des terrains et biens patrimoniaux n'est pas amortissable. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles.

| <i>Catégorie d'immobilisations corporelles</i> | <i>Durée d'utilité estimée</i> |
|--|--------------------------------|
| Véhicules | 7 ans |
| Mobilier et agencements | Entre 6 et 10 ans |
| Matériel informatique et matériel de communication | Entre 5 et 11 ans |
| Améliorations locatives | 5 ans |
| Bâtiments | 30 ans |

viii) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à l'actif lorsque leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels développés en interne, pour lesquels le seuil est fixé à 100 000 dollars. Le FNUAP classe toutes les activités liées à la production d'actifs incorporels en interne comme relevant soit de la phase de recherche, soit de la phase de développement. Le coût des activités de recherche est immédiatement passé en charges. Les frais imputables aux activités liées à la phase de développement des immobilisations incorporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils remplissent les critères. Ils comprennent les dépenses de personnel et le coût des services contractuels, des fournitures et des matières premières liés à la production

des biens. Les frais de développement qui ne répondent pas aux critères d'immobilisation sont portés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

L'amortissement est opéré sur la durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations incorporelles.

| <i>Catégorie d'immobilisations incorporelles</i> | <i>Durée d'utilité estimée</i> |
|--|---|
| Logiciels acquis séparément | Entre 3 et 10 ans |
| Logiciels développés en interne | Entre 3 et 10 ans |
| Licences et droits | La plus courte de la durée du contrat ou d'une durée d'utilité de 2 à 6 ans |
| Immobilisations en cours de développement | Pas d'amortissement |

ix) Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles du FNUAP ne sont pas détenues principalement dans une perspective de rentabilité et sont considérées comme des actifs non générateurs de trésorerie aux fins de l'évaluation de la dépréciation.

Toutes les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et avant chaque date de clôture. S'il existe une indication de dépréciation, le FNUAP estime la valeur recouvrable de chaque actif concerné et une dépréciation est constatée en charges lorsque ce montant est inférieur à la valeur comptable de l'actif.

x) Passifs financiers

Tous les passifs financiers arrivant à échéance à moins d'un an de la date de clôture sont classés comme passifs courants. Le reste est considéré comme passifs non courants.

Le FNUAP classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes :

| <i>Classement IPSAS</i> | <i>Passif financier</i> |
|--|---|
| Autres passifs financiers | Dettes, charges à payer et autres passifs |
| Juste valeur avec contrepartie en résultat | Passifs dérivés |

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont des obligations contractuelles de remettre à une autre entité de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les passifs courants sont constatés à leur valeur nominale. Les autres passifs non courants sont comptabilisés à la juste valeur et peuvent être réévalués ultérieurement au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif si l'application de cette méthode se traduit par des valeurs comptables sensiblement différentes des montants initialement comptabilisés.

Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat

Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale ou sont détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, avec passation en charges de tous coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués à la juste valeur à chaque date de clôture, et toute variation (gain ou perte) est portée en résultat.

Le FNUAP classe les instruments dérivés dans la catégorie des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ces instruments sont souscrits auprès d'institutions solvables et servent à couvrir le risque de change ou à réduire autant que possible la marge de déviation des portefeuilles de placement par rapport aux indices de référence. Ils comprennent des dérivés incorporés dans des dépôts à terme, qui peuvent être remboursés dans une autre devise par les contreparties moyennant un rendement plus élevé. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les passifs de cette catégorie sont classés comme passifs courants lorsque leur règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Le FNUAP ne pratique pas la comptabilité de couverture pour les instruments dérivés.

xi) Passifs liés aux avantages du personnel

Les engagements au titre des avantages du personnel que constate le FNUAP sont des prestations auxquelles ont droit les membres de son personnel.

On entend par « personnel » les fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles promulguées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Il s'agit dans la pratique des fonctionnaires nommés à titre temporaire, pour une durée déterminée ou à titre continu, y compris les administrateurs et administratrices auxiliaires.

Les avantages du personnel du FNUAP se décomposent en avantages à court terme, avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme.

Avantages à court terme du personnel

Les avantages à court terme du personnel comprennent le droit aux congés annuels et aux congés dans les foyers.

Le congé annuel est une absence rémunérée cumulable. Le FNUAP comptabilise au passif la valeur des jours de congé accumulés à la date de clôture des comptes, jusqu'à concurrence de 82,5 jours [chiffre fixé, à titre exceptionnel, à 97,5 jours en 2021, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)], sachant qu'il ne peut être payé à un(e) même fonctionnaire plus de 60 jours de congé non pris à la cessation de service.

Le voyage pour congé dans les foyers est accordé aux fonctionnaires en poste dans certains lieux d'affectation et aux personnes à leur charge qui remplissent les conditions requises. Le passif comptabilisé au titre du congé dans les foyers comprend les frais de voyage prévus à l'occasion du prochain congé dans les foyers, ajustés au prorata du service à accomplir jusqu'à ce que le droit soit acquis.

Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, les engagements au titre des avantages du personnel ne sont pas actualisés en fonction de la valeur temporelle de l'argent.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi, exigibles à la cessation de service par les membres du personnel du FNUAP, comprennent les prestations suivantes :

a) L'assurance maladie après la cessation de service, qui offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires qui remplissent les conditions requises et les personnes à leur charge. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service correspondent à la valeur actualisée du subventionnement par le FNUAP des primes d'assurance maladie des retraités et futurs retraités et de les personnes à leur charge ;

b) Les prestations liées à la cessation de service, qui comprennent la prime de rapatriement et le remboursement des frais d'expédition et de voyage.

Ces avantages sont considérés comme des régimes à prestations définies. En vertu de ces régimes, le FNUAP est tenu de servir les prestations convenues et c'est à lui qu'incombe le risque actuariel, c'est-à-dire le risque que les prestations coûtent plus ou moins cher que prévu.

Le passif lié à ces régimes est constaté à la valeur actualisée des engagements afférents aux prestations, calculée par des actuaires indépendants, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les variations de son montant dues à la réévaluation des engagements nets au titre des prestations définies sont constatées en actif net. Toutes les autres variations, telles que le coût des services rendus et les intérêts nets, sont comptabilisées au cours de la période où elles se produisent.

Le taux d'actualisation qui sert à déterminer la valeur actualisée des engagements est basé sur le rendement d'obligations de société de première catégorie.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le FNUAP est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime expose le FNUAP aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le FNUAP, comme les autres organisations affiliées, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par le FNUAP à la Caisse durant l'année financière sont constatées en charges.

Autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme du personnel comprennent les indemnités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies en cas de décès, d'invalidité, de blessure ou de maladie imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation.

Les obligations au titre de cet avantage sont évaluées de manière similaire à celles des régimes à prestations définies, tous les changements résultant de la réévaluation étant comptabilisés en charges.

xii) Produits

Les produits du FNUAP comprennent les produits des opérations avec et sans contrepartie directe. Les opérations sans contrepartie directe correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP reçoit, de la part de tierces parties, des ressources devant l'aider à progresser dans sa mission, sans qu'il n'ait à leur verser directement une contrepartie de valeur égale. Les produits du FNUAP provenant des contributions sont considérés comme des produits d'opérations sans contrepartie directe.

Les opérations avec contrepartie directe correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP fournit des biens ou des services à des tierces parties et reçoit d'elles une contrepartie de valeur approximativement égale. Ces opérations sont assimilables à des échanges « commerciaux ». Conformément au modèle de fonctionnement du Fonds, les activités d'achat pour le compte de tiers sont les seules opérations effectuées avec contrepartie directe.

Les contributions que reçoit le FNUAP entrent dans deux catégories distinctes :

a) Les contributions non préaffectées (également appelées « contributions ordinaires », « contributions aux ressources de base » ou « contributions non affectées »), qui représentent les ressources dont l'utilisation n'est pas restreinte ;

b) Les contributions préaffectées (également appelées « autres contributions », « contributions aux ressources autres que les ressources de base » ou « contributions réservées »), à savoir les ressources qu'il est prévu d'employer à une fin particulière. Elles comprennent les fonds d'affectation spéciale et les fonds spéciaux. Sont compris dans les fonds spéciaux le Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires, les services d'achat et d'autres fonds.

Pour les deux types de contributions, les produits sont comptabilisés au moment où un accord contraignant existe entre le FNUAP et un donateur, sauf lorsque l'accord en question, y compris s'il s'agit d'un accord pluriannuel, est assorti de conditions que le donateur a déjà appliquées. Un accord contraignant peut prendre plusieurs formes, telles qu'un accord formel, un échange de lettres ou une note verbale (désignés individuellement et collectivement par le terme « accord »). Lorsque les ressources sont fournies sous réserve de conditions spécifiques énoncées dans l'accord et que le donateur a précédemment appliqué ces conditions, la comptabilisation est différée jusqu'à ce que ces conditions aient été satisfaites.

Une réduction des produits est comptabilisée lorsque le FNUAP et un donateur parviennent à un accord mutuel, après la réception d'un accord contraignant écrit, pour réduire les produits de contributions préaffectées ou de contributions non préaffectées précédemment comptabilisées.

Le FNUAP participe à des mécanismes de financement communs avec d'autres organismes des Nations Unies et sert d'agent d'administration pour certains de ces mécanismes. Sa part des contributions mises en commun est constatée lorsque les allocations de ressources sont approuvées par les mécanismes de gouvernance des programmes compétents.

Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées comme des produits à leur juste valeur à la date de signature d'un accord contraignant. La valeur est calculée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. Les contributions en nature sous forme de services ne

sont pas passées en produits. La plupart des contributions de ce type prennent la forme de services de consultant et de services au personnel fournis à titre gracieux.

Le produit de la vente à des tiers de biens appartenant au FNUAP est constaté au moment du transfert de ces biens, et le produit tiré des services d'achat est constaté au moment de leur prestation.

xiii) Remboursements aux donateurs

Les remboursements de fonds inutilisés au moment de l'expiration ou de la résiliation de contrats sont constatés lorsqu'un remboursement est jugé probable au vu du libellé des contrats ou de l'expérience passée ou dès réception de la demande de remboursement d'un donateur. Toutes les sommes restituées aux donateurs sont portées en déduction des produits provenant des contributions.

xiv) Charges

Une part importante des activités relatives aux programmes est exécutée par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et d'autres entités des Nations Unies, qui sont engagés par le FNUAP au titre de plans de travail signés ou d'autres accords.

Les avances aux partenaires de réalisation, effectuées sur la base de plans de travail approuvés ou d'autres documents de programmation, sont initialement comptabilisées comme des avances de fonctionnement. Elles sont ensuite liquidées et les charges comptabilisées, sur la base des rapports soumis par les partenaires de réalisation, qui sont établis dans le respect des cadres comptables des partenaires et dans lesquels sont décrites les dépenses engagées. Les avances non soldées réaffectées à d'autres programmes prévus pour l'année suivante sont classées à la rubrique « Avances de fonctionnement », et celles qui doivent être remboursées au FNUAP sont classées à la rubrique « Créances diverses » dans l'état de la situation financière.

xv) Coûts indirects

On entend par « coûts indirects » les dépenses engagées par le FNUAP en fonction de ses activités et programmes et à l'appui de ceux-ci, mais qui ne peuvent être clairement rattachées à ces activités et programmes. Ces coûts sont financés par des frais de recouvrement des coûts prélevés sur les décaissements (autres que les avances de fonctionnement) à partir des ressources préaffectées, selon les taux suivants :

(En pourcentage)

| <i>Type d'accord</i> | <i>Taux</i> |
|--|-------------|
| Accords types de cofinancement signés après le 1 ^{er} janvier 2014 | 8 |
| Fonds d'affectation spéciale thématiques | 7 |
| Contributions aux programmes de gouvernements et au titre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire | 5 |
| Accords-cadres | 0-8 |
| Accords de cofinancement signés avant 2014, assortis d'un avenant concernant les coûts signé après le 1 ^{er} janvier 2014 | 8 |
| Accords de cofinancement signés avant 2014, non assortis d'un avenant concernant les coûts signé après le 1 ^{er} janvier 2014 | 7 |

Les coûts indirects recouverts sont déduits des produits provenant des contributions préaffectées et inclus dans les produits divers provenant des ressources ordinaires. Le montant des frais de recouvrement des coûts figure parmi les charges dans le tableau B pour illustrer le total des charges imputées aux fonds d'affectation spéciale et aux fonds spéciaux.

xvi) Écarts de change

Tous les gains et pertes de change, y compris ceux liés aux contributions à recevoir, aux dettes, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements, aux avances et aux comptes de bilan de type monétaire sont inscrits aux rubriques « Produits divers » ou « Charges diverses », sauf les gains et pertes non réalisés sur les actifs non monétaires classés comme disponibles à la vente, comme les instruments de capitaux propres, qui sont comptabilisés directement en actif net.

xvii) Contrats de location

Les contrats de location relèvent de la catégorie des contrats de location simple ou de celle des contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement confèrent au FNUAP la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, que le transfert de propriété intervienne ou non *in fine*. La durée de ces contrats couvre normalement la majeure partie de la durée d'utilité estimative du bien loué. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisées dans le registre des actifs et amortissables de la même manière que les biens achetés. La valeur portée à l'actif est égale à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, calculée à la date de conclusion du contrat de location, ou à la juste valeur du bien loué si cette dernière est la plus faible.

Les autres types de contrats de location sont des contrats de location simple. Les charges correspondantes sont constatées selon la méthode linéaire sur la durée du bail. S'il s'agit d'un contrat non résiliable, la valeur des futurs paiements au titre de la location au cours du contrat en vigueur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

xviii) Droits d'usage cédés sans contrepartie

Dans plusieurs pays, le FNUAP occupe gratuitement des locaux en vertu de contrats sans contrepartie conclus avec les gouvernements hôtes. Selon la durée du bail et les clauses de résiliation du contrat, ces droits d'usage cédés sans contrepartie peuvent être assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-financement. Dans ce dernier cas, le FNUAP jouit du contrôle des locaux aussi longtemps qu'il les utilise et opère dans le pays.

Dans le cas des contrats du type location simple (essentiellement à court terme), un montant égal au montant annuel du loyer sur le marché de locaux analogues est comptabilisé comme charge et comme produit. Dans le cas des contrats du type location-financement (essentiellement à long terme), la juste valeur marchande du bien considéré est portée à l'actif, et le produit est constaté dès la prise de contrôle des locaux, à moins que le bien ne soit transféré au FNUAP sous certaines conditions. Un montant égal à la juste valeur marchande du bien est alors constaté d'avance. Cet élément de passif est passé progressivement en produits sur la durée d'utilité du bien ou sur celle du droit d'usage de celui-ci, si elle est plus courte, pour un montant correspondant à l'amortissement du bien sur la même période.

xix) Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Le FNUAP constate des provisions lorsque les trois conditions ci-après sont remplies : a) le FNUAP a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés ; b) il est probable que le FNUAP devra éteindre l'obligation ; c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Un passif éventuel est soit une obligation potentielle qui résulte d'événements passés, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté du FNUAP, soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, qui n'est pas comptabilisée parce qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour l'éteindre ou parce que son montant ne peut pas être déterminé de façon suffisamment fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations financières sont communiquées à leur sujet s'ils sont importants.

Un actif éventuel est un actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté du FNUAP. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations financières sont communiquées à leur sujet lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est probable.

xx) Information concernant les parties liées

Les opérations pertinentes conclues avec des tierces parties liées au FNUAP sont présentées dans les états financiers. Les parties liées sont celles qui peuvent exercer une influence importante sur le FNUAP lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Il s'agit en l'occurrence des principaux dirigeants de l'organisation, à savoir les membres du Comité exécutif du FNUAP, le (la) Directeur(trice) du Bureau des services d'audit et d'investigation, le (la) Directeur(trice) du Bureau de l'évaluation, le (la) Chef du Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et le (la) Directeur(trice) du Bureau des solutions informatiques, des membres de leur famille proche ainsi que de toute autre personne exerçant ces fonctions pendant au moins trois mois durant une année civile. Le FNUAP indique la valeur des opérations conclues avec ces parties, y compris les traitements et tous les prêts obtenus à des conditions qui ne sont généralement pas proposées à d'autres fonctionnaires.

Le Conseil d'administration du FNUAP est également considéré comme partie liée à l'organisation dans son ensemble ; aucune opération le concernant n'est à signaler. Les principales opérations financières sont conclues avec le PNUD, mais elles ne sont pas consignées séparément, car ce dernier n'a pas le pouvoir d'influencer la prise de décisions financières et opérationnelles du FNUAP, et toutes les opérations concernant des services s'effectuent dans des conditions de concurrence normale.

xxi) Engagements

Les engagements sont des passifs futurs que le FNUAP est tenu de supporter en vertu de contrats déjà conclus à la date de clôture et auxquels il n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent les engagements en capital, les paiements à effectuer au titre de contrats portant sur des biens et services à fournir au FNUAP dans les années à venir, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et d'autres engagements au titre de contrats

non résiliables. La valeur des engagements au 31 décembre n'est pas comptabilisée, mais elle est indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Les engagements relatifs aux contrats de travail ne sont pas compris dans ce montant.

xxii) Services d'achat

Le 1^{er} janvier 2022, un nouveau Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement a été créé. Il supervise et coordonne l'ensemble des fonctions et des processus liés à la gestion de la chaîne d'approvisionnement aux niveaux national et régional et au Siège. À cet égard, l'ancien Service des achats a été absorbé par ce nouveau groupe.

Le FNUAP achète des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de gouvernements, de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales.

Il perçoit pour ces services d'achat une commission dont le taux est fixé par le Conseil d'administration (5 % pour 2020) et qui est inscrite à la rubrique « Produits divers ».

Les montants payés d'avance sur les commandes non exécutées à la date de clôture sont comptabilisés à la rubrique « Dettes et charges à payer ». Les créances relatives à des commandes exécutées avant leur règlement sont inscrites à la rubrique « Créances diverses ».

Le coût des marchandises vendues dans le cadre de commandes exécutées à partir des stocks du FNUAP est comptabilisé en résultat (rubriques « Produits divers » et « Charges diverses »), en plus des frais de gestion correspondants, qui sont inscrits à la rubrique « Produits divers ». Pour les commandes exécutées à partir des stocks des fournisseurs, seuls les frais de gestion sont comptabilisés.

xxiii) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers comprennent inévitablement des montants fixés sur la base des estimations et hypothèses retenues par la direction. Sans s'y limiter, ces estimations portent sur la juste valeur des actifs, les dépréciations, les durées d'utilité, les charges à payer, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres avantages du personnel ainsi que sur les actifs et passifs éventuels. Il est possible que les résultats effectifs diffèrent de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations sont appliquées à l'année au cours de laquelle il s'avère qu'elles sont nécessaires.

Les estimations comptables auxquelles la direction a eu recours pour établir les présents états sont conformes à celles utilisées pour les états financiers de 2021.

xxiv) Dispositions transitoires

Le FNUAP n'a appliqué aucune disposition transitoire prévue par les normes IPSAS pour l'année terminée le 31 décembre 2022.

xxv) Comparaison entre les montants budgétés et les montants réels

Le FNUAP établit son budget selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouve dans l'état V une comparaison entre les montants budgétés et les montants réels présentés selon une base de calcul comparable à celle régissant le budget. Pour les besoins de cet état, le budget est défini comme étant le budget

institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités relatives aux programmes. Le budget institutionnel du Fonds a été établi sur une base quadriennale pour l'exercice 2022-2025 et annualisé par la direction aux fins de la détermination de l'affectation des ressources internes.

Le budget initial est établi sur la base des soldes inutilisés qu'il est prévu de reporter de l'année antérieure et de l'estimation initiale du montant des contributions de l'année. Le budget définitif comprend les chiffres réels pour ces deux éléments au moment de l'affectation définitive des ressources.

On appelle exécution du budget les dépenses présentées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

xxvi) Adoption de nouvelles normes comptables

Le FNUAP n'a adopté aucune nouvelle norme comptable en 2022.

xxvii) Changements de convention comptable, de méthode d'estimation comptable ou de présentation comptable

La méthode de constatation des produits du FNUAP au titre des contributions non préaffectées a été révisée en 2022. Jusque-là, le FNUAP constatait les produits à la réception des fonds ou à la date de signature d'un accord contraignant, si celle-ci est antérieure. Les produits au titre des contributions non préaffectées étaient toutefois différés lorsque les contributions étaient versées explicitement pour une année donnée, notamment dans le cadre d'accords pluriannuels.

Les produits au titre des contributions préaffectées ont été intégralement comptabilisés au moment de la signature de l'accord, y compris pour les contributions préaffectées pluriannuelles, à moins que l'accord ne soit assorti de conditions. Lorsqu'un accord relatif aux contributions préaffectées est assorti de conditions, le FNUAP constate un passif et reporte la comptabilisation des produits jusqu'à ce que ces conditions soient remplies.

Selon la nouvelle méthode, les produits au titre des contributions préaffectées et non préaffectées sont comptabilisés de la même manière. Les produits sont désormais comptabilisés dans leur intégralité, y compris lorsque les contributions sont pluriannuelles, au moment de la signature de l'accord, sauf si celui-ci stipule des conditions que le donateur a déjà appliquées. Lorsqu'un accord relatif aux contributions préaffectées et non préaffectées est assorti de conditions, le FNUAP constate un passif et reporte la comptabilisation des produits jusqu'à ce que ces conditions soient remplies. Il comptabilise des actifs lorsque le contrôle des ressources correspondantes résulte d'événements passés. Les accords prennent effet dès leur signature.

La nouvelle méthode comptable a été appliquée rétroactivement conformément à la norme IPSAS 3 (Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs). Les montants comparatifs des périodes antérieures ont donc été retraités. À des fins de comparaison, les soldes de 2021 pour chaque rubrique ont été retraités de façon à tenir compte des ajustements sur périodes antérieures, comme indiqué dans le tableau ci-après. Les effets sur les résultats financiers de 2021 ont été les suivants : les produits non préaffectés ont augmenté de 112,4 millions de dollars et les pertes de change ont entraîné une diminution de 22,9 millions de dollars, ce qui se traduit par une augmentation de l'excédent cumulé de 89,5 millions de dollars dans l'état de la performance financière.

Dans l'état de la situation financière, les soldes des créances courantes et non courantes ont augmenté de 118,3 millions de dollars et de 169,1 millions de dollars,

respectivement, ce qui s'est traduit par une augmentation nette de l'actif net de 287,4 millions de dollars. Les autres passifs non courants et les soldes des produits comptabilisés d'avance ont diminué de 0,1 million de dollars, ce qui s'est traduit par une diminution nette correspondante du total des passifs de 0,1 million de dollars. L'actif net a augmenté de 287,5 millions de dollars, ce qui correspond au net des montants indiqués ci-dessus, ce qui s'est traduit par une augmentation correspondante des soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières et du total des réserves et des soldes des fonds de 287,5 millions de dollars.

Dans l'état des flux de trésorerie, l'excédent net a augmenté de 89,5 millions de dollars en raison de l'augmentation susmentionnée des produits, qui a été compensée par l'ajustement négatif (287,4 millions de dollars) des créances.

Incidence sur l'état de la situation financière

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>État de la situation financière (extrait)</i> | <i>Au 31 décembre 2021</i> | <i>Reclassements/ ajustements sur exercices antérieurs</i> | <i>Au 31 décembre 2021 (après retraitement)</i> |
|---|--------------------------------|--|---|
| Actifs courants | | | |
| Contributions à recevoir | 228 344 | 118 292 | 346 636 |
| Total des actifs courants | 1 062 171 | 118 292 | 1 180 463 |
| Actifs non courants | | | |
| Contributions à recevoir | 193 737 | 169 143 | 362 880 |
| Total des actifs non courants | 1 243 223 | 169 143 | 1 412 366 |
| Total de l'actif | 2 305 394 | 287 435 | 2 592 829 |
| Total des passifs courants | 177 022 | – | 177 022 |
| Passifs non courants | | | |
| Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance | 3 485 | (77) | 3 408 |
| Total des passifs non courants | 400 533 | (77) | 400 456 |
| Total du passif | 577 555 | (77) | 577 478 |
| Actif net | 1 727 839 | 287 512 | 2 015 351 |
| Soldes des fonds | | | |
| Soldes des fonds non préaffectés et non réservés à des fins particulières | 186 206 | 287 512 | 473 718 |
| Total des soldes des fonds | 1 635 136 | 287 512 | 1 922 648 |
| Total des réserves et des soldes des fonds | 1 727 839 | 287 512 | 2 015 351 |

Incidence sur l'état de la performance financière

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>État de la performance financière (extrait)</i> | <i>Au 31 décembre 2021</i> | <i>Reclassements/ ajustements sur exercices antérieurs</i> | <i>Au 31 décembre 2021 (après retraitement)</i> |
|--|--------------------------------|--|---|
| Produits provenant des contributions | | | |
| Contributions non préaffectées | 412 577 | 112 390 | 524 967 |
| Total des produits | 1 505 232 | 112 390 | 1 617 622 |
| Charges diverses | | | |
| Pertes de change – contributions à recevoir | 14 679 | 22 874 | 37 553 |
| Total des charges | 1 300 677 | 22 874 | 1 323 551 |
| Excédent pour l'année | 204 555 | 89 516 | 294 071 |

Incidence sur l'état des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>État des variations de l'actif net (extrait)</i> | <i>Au 31 décembre 2021</i> | <i>Reclassements/ ajustements sur exercices antérieurs</i> | <i>Au 31 décembre 2021 (après retraitement)</i> |
|---|--------------------------------|--|---|
| Variation du solde d'ouverture | 1 520 144 | 197 996 | 1 718 140 |
| Transferts internes | | | |
| Excédent/(déficit) pour l'année | 204 555 | 89 516 | 294 071 |
| Total des variations pendant l'année | 207 695 | 89 516 | 297 211 |
| Solde au 31 décembre 2021 | 1 727 839 | 287 512 | 2 015 351 |

Incidence sur l'état des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>État des flux de trésorerie (extrait)</i> | <i>Au 31 décembre 2021</i> | <i>Reclassements/ ajustements sur exercices antérieurs</i> | <i>Au 31 décembre 2021 (après retraitement)</i> |
|---|--------------------------------|--|---|
| Flux de trésorerie provenant du fonctionnement | | | |
| Excédent pour l'année | 204 555 | 89 516 | 294 071 |
| Ajustements apportés au solde d'ouverture | – | 197 996 | 197 996 |
| Variations de l'actif | | | |
| Augmentation des contributions à recevoir | (12 471) | (287 435) | (299 906) |
| Variations du passif et de l'actif net | | | |
| Diminution des autres éléments de passif et des produits comptabilisés d'avance | (18 615) | (77) | (18 692) |
| Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement | 159 708 | – | 159 708 |

xxviii) Futures modifications des conventions comptables

À compter du 1^{er} janvier 2023, le FNUAP appliquera la norme IPSAS 41 (Instruments financiers), qui définit de nouvelles règles pour le classement, la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, en remplacement de celles qui figuraient dans la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation). Il étudie actuellement les incidences de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

En janvier 2022, le Conseil des normes IPSAS a publié la norme IPSAS 43 (Contrats de location), qui remplace la norme IPSAS 13 (Contrats de location). Conformément à la nouvelle norme, il n'est plus fait de distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple et, désormais, les droits et obligations découlant des contrats de location sont comptabilisés comme des actifs et des passifs. L'adoption de la norme IPSAS 43 entraînera probablement une augmentation des actifs et des passifs relatifs aux contrats de location, dans le cas des contrats de location simple. Le FNUAP procédera à une évaluation approfondie des conséquences de la nouvelle norme sur ses états financiers et appliquera la norme à son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2025.

En mars 2023, le Conseil des normes IPSAS a approuvé deux nouvelles normes : la norme IPSAS 47 (Produits), norme unique portant sur le traitement comptable des opérations donnant lieu à des produits dans le secteur public ; la norme IPSAS 48 (Charges de transfert). La norme IPSAS 47 remplace les trois normes existantes relatives aux produits : IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe), 11 (Contrats de construction) et 23 [Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)]. Ces nouvelles normes auront probablement un effet significatif sur la comptabilisation des produits du FNUAP et le traitement comptable des transferts à ses partenaires de réalisation. Elles seront applicables aux exercices commençant le 1^{er} janvier 2026 ou après, ce qui donne au FNUAP suffisamment de temps pour évaluer pleinement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

Note 3**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par le FNUAP à la date de clôture se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Trésorerie | | |
| Fonds en caisse | 283 | 85 |
| Fonds en banque | 24 994 | 57 892 |
| Fonds détenus dans des portefeuilles de placement | 12 853 | 11 861 |
| À déduire : provisions pour soldes bancaires à utilisation restreinte | (763) | (763) |
| Équivalents de trésorerie | | |
| Fonds du marché monétaire | 189 595 | 137 891 |
| Dépôts à terme | 136 183 | — |
| Total | 363 145 | 206 966 |

Les liquidités nécessaires aux décaissements immédiats sont détenues sur des comptes bancaires. Ces comptes sont en dollars des États-Unis et en monnaies étrangères (voir note 25).

Les fonds détenus dans des portefeuilles de placement correspondent aux liquidités qui sont détenues dans les portefeuilles de l'assurance maladie après la cessation de service sur des comptes de dépôt à nivelage automatique pour être ultérieurement réinvesties dans des instruments financiers à long terme ou à des fins de rééquilibrage. On trouvera dans la note 4 des précisions sur l'objet et la composition des portefeuilles de placement du FNUAP.

Les provisions pour soldes bancaires à utilisation restreinte tiennent compte des pertes de change attendues sur les dépôts bancaires en monnaies étrangères qui sont détenus dans un pays de programme.

Les équivalents de trésorerie correspondent aux instruments financiers liquides, tels que les instruments du marché monétaire, les dépôts à terme et les obligations qui sont détenus dans le portefeuille de placement du fonds de roulement du FNUAP et dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

L'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et ses activités de contrôle des risques liés aux actifs financiers, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont traitées dans la note 25.

Note 4 Placements

Le FNUAP détient deux types de portefeuille de placement.

Le portefeuille de placement du fonds de roulement, géré par le PNUD au nom du FNUAP conformément aux directives relatives à la gestion des placements et au cadre de gouvernance du PNUD, ne contient que des titres à revenu fixe de qualité et facilement négociables, dont l'échéance correspond aux besoins de liquidités du FNUAP. Les placements sont enregistrés au nom du FNUAP et sont détenus par des dépositaires nommés par le PNUD. Tout au long de 2022, ce portefeuille a été classé en tant que portefeuille détenu jusqu'à son échéance, comptabilisé au coût amorti et mesuré selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers ayant une échéance supérieure à trois mois détenus dans ce portefeuille à la date de clôture se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2022 | | 31 décembre 2021 | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Valeur de marché | Coût amorti | Valeur de marché | Coût amorti |
| Obligations | 990 114 | 1 035 864 | 869 310 | 872 316 |
| Effets de commerce | 30 657 | 30 856 | 224 921 | 224 904 |
| Dépôts à terme | — | — | 50 000 | 50 000 |
| Total | 1 020 771 | 1 066 720 | 1 144 231 | 1 147 220 |
| Dont : | | | | |
| Instruments arrivant à échéance à moins d'un an | 414 189 | 421 267 | 470 235 | 469 832 |

| | 31 décembre 2022 | | 31 décembre 2021 | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Valeur de marché | Coût amorti | Valeur de marché | Coût amorti |
| Instruments arrivant à échéance à plus d'un an | 606 582 | 645 453 | 673 996 | 677 388 |
| Total | 1 020 771 | 1 066 720 | 1 144 231 | 1 147 220 |

De plus, le portefeuille de placement du fonds de roulement comprenait 325,8 millions de dollars en instruments financiers arrivant à échéance à trois mois ou moins (contre 137,9 millions de dollars en 2021), comptabilisés à la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 3).

À la date de clôture, les obligations détenues dans le portefeuille de placement du fonds de roulement comprenaient :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Types d'obligations | 31 décembre 2022 | | 31 décembre 2021 | |
|---|------------------|------------------|------------------|----------------|
| | Valeur de marché | Coût amorti | Valeur de marché | Coût amorti |
| Obligations souveraines (hors États-Unis) | 519 995 | 540 004 | 433 482 | 434 007 |
| Organismes supranationaux | 340 506 | 357 415 | 331 638 | 333 306 |
| Gouvernement et organismes des États-Unis | 82 834 | 89 958 | 74 149 | 74 958 |
| Sociétés | 46 779 | 48 487 | 30 041 | 30 045 |
| Total | 990 114 | 1 035 864 | 869 310 | 872 316 |

En 2022, le taux de rendement moyen du portefeuille de placement du fonds de roulement a augmenté pour s'établir à 1,2 % (contre 0,7 % en 2021).

Deux portefeuilles distincts ont été créés, l'un en 2016 et l'autre en 2021, conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, pour investir des ressources allouées au financement des charges d'assurance maladie après la cessation de service et autres prestations liées à la cessation de service. Ces portefeuilles sont gérés par deux gérants extérieurs indépendants et sont régis par les mêmes directives relatives aux placements et un mécanisme de gouvernance conjoint. Conformément à leur objectif, ils contiennent des instruments financiers diversifiés à haut rendement, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe et des actions. Les placements sont classés comme disponibles à la vente et comptabilisés à leur juste valeur de marché.

Les instruments financiers ayant une échéance supérieure à trois mois détenus dans ces portefeuilles à la date de clôture se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2022 | | 31 décembre 2021 | |
|--|------------------|----------------|------------------|----------------|
| | Valeur de marché | Coût de base | Valeur de marché | Coût de base |
| Valeurs à revenu fixe | 115 690 | 133 427 | 124 213 | 124 385 |
| Actions | 172 083 | 175 643 | 211 655 | 172 221 |
| Total | 287 773 | 309 070 | 335 868 | 296 606 |
| Dont : | | | | |
| Titres à revenu fixe arrivant à échéance à moins d'un an | 1 502 | 1 540 | 2 528 | 2 471 |
| Titres à revenu fixe arrivant à échéance à plus d'un an et actions | 286 271 | 307 530 | 333 340 | 294 135 |
| Total | 287 773 | 309 070 | 335 868 | 296 606 |

De plus, les portefeuilles de placement pour les avantages postérieurs à l'emploi comprenaient 12,9 millions de dollars en liquidités et en instruments financiers arrivant à échéance à trois mois ou moins (contre 11,9 millions de dollars en 2021), comptabilisés à la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 3).

Les taux de rendement annuels des portefeuilles sont tombés à -14,46 % et -14,25 %, respectivement, pour les composantes administrées par les deux gérants (contre 5,15 % et 9,23 % en 2021).

Aucun des placements du FNUAP n'a subi de dépréciation au cours de l'exercice. L'exposition du Fonds aux risques de crédit, de liquidité et de marché et ses activités de contrôle des risques sont traitées dans la note 25.

Sur le montant total de la trésorerie et des placements détenus au 31 décembre 2022, 523,6 millions de dollars (contre 548,1 millions de dollars en 2021) étaient réservés à des usages particuliers, comme suit :

| | Complément d'information | Montant (millions de dollars É.-U.) |
|--|--------------------------|-------------------------------------|
| Fonds détenus par le FNUAP pour le compte de programmes conjoints en sa qualité d'entité chargée d'administrer ces fonds communs | Note 10 | 13,7 |
| Financement des engagements au titre des avantages du personnel ^a | Note 12 | 378,0 |
| Réserve opérationnelle | Note 14 | 87,7 |
| Réserve destinée aux interventions humanitaires | Note 14 | 5,5 |
| Réserve au titre des bureaux et logements hors siège | Note 14 | 5,0 |
| Fonds de dotation privé (principal) | Note 14 h) | 33,7 |

^a Y compris les placements détenus dans les portefeuilles pour les avantages postérieurs à l'emploi.

Le portefeuille de placement du fonds de roulement a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Dépôts à terme</i> | | <i>Effets de commerce</i> | | <i>Obligations</i> | | <i>Total</i> | |
|---------------------------------------|-----------------------|---------------|---------------------------|----------------|--------------------|----------------|------------------|------------------|
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Solde d'ouverture | 50 000 | 60 000 | 224 904 | 352 172 | 872 316 | 549 873 | 1 147 220 | 962 045 |
| À ajouter : achats | 70 000 | 190 000 | 85 420 | 369 745 | 385 113 | 555 674 | 540 533 | 1 115 419 |
| À déduire : titres arrivés à échéance | (120 000) | (200 000) | (280 000) | (497 500) | (220 557) | (231 966) | (620 557) | (929 466) |
| Amortissement | – | – | 532 | 487 | (1 008) | (1 265) | (476) | (778) |
| Solde de clôture | – | 50 000 | 30 856 | 224 904 | 1 035 864 | 872 316 | 1 066 720 | 1 147 220 |

Les portefeuilles de placement pour les avantages postérieurs à l'emploi ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Valeurs à revenu fixe</i> | | <i>Actions</i> | | <i>Total</i> | |
|---|------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Solde d'ouverture | 124 213 | 95 817 | 211 655 | 177 674 | 335 868 | 273 491 |
| À ajouter : achats | 28 975 | 100 616 | 74 295 | 102 337 | 103 270 | 202 953 |
| À déduire : titres arrivés à échéance | (1 548) | (1 373) | – | – | (1 548) | (1 373) |
| À déduire : ventes | (18 667) | (64 296) | (70 872) | (67 728) | (89 539) | (132 024) |
| Amortissement | 282 | (30) | – | – | 282 | (30) |
| Juste valeur des placements comptabilisés en gains/(pertes) : | | | | | | |
| Excédent/(déficit) | (1 461) | (1 234) | – | – | (1 461) | (1 234) |
| Actif net | (16 104) | (5 287) | (42 995) | (628) | (59 099) | (5 915) |
| Solde de clôture | 115 690 | 124 213 | 172 083 | 211 655 | 287 773 | 335 868 |

Note 5**Contributions à recevoir et créances diverses****a) Contributions à recevoir**

À la date de clôture, les contributions à recevoir, présentées nettes des dépréciations pour créances douteuses, s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 (après retraitement) |
|---|------------------|--|
| Opérations sans contrepartie directe | | |
| Contributions à recevoir (créances courantes) | 398 702 | 345 959 |
| Ressources non préaffectées | 76 049 | 119 223 |
| Ressources préaffectées | 322 653 | 226 736 |
| Contributions à recevoir (créances non courantes) | 312 629 | 362 880 |
| Ressources non préaffectées | 141 191 | 169 143 |

| | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 (après retraitement) |
|---|------------------|--|
| Ressources préaffectées | 171 438 | 193 737 |
| Opérations avec contrepartie directe | | |
| Contributions à recevoir (créances courantes) | 300 | 677 |
| Total | 711 631 | 709 516 |

En raison du changement de la méthode comptable de constatation des produits, les contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées et préaffectées représentent soit des montants dus au cours de l'année considérée ou des années antérieures mais non encaissés à la fin de la période de présentation de l'information financière, soit des montants qui seront encaissés au cours des années qui suivent, dans le cadre principalement d'accords pluriannuels conclus avec les donateurs. Les montants dus au titre d'accords pluriannuels relatifs aux ressources ordinaires qui seront perçus au cours des années qui suivent sont désormais comptabilisés comme des contributions à recevoir au moment où l'accord prend effet, même si ces sommes sont prévues pour une année ultérieure.

La distinction entre les créances courantes et les créances non courantes repose sur la date d'exigibilité. Les créances courantes correspondent à celles dont l'encaissement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture, les créances non courantes, à celles qui doivent être encaissées plus tard.

Balance chronologique

À la date de clôture, le montant des contributions à recevoir classées par ordre d'ancienneté s'établissait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2022 | | 31 décembre 2021 (après retraitement) | |
|--|-----------------------------------|-------------------------------|--|-------------------------------|
| | Contributions non préaffectées | Contributions préaffectées | Contributions non préaffectées | Contributions préaffectées |
| 2018 et avant | – | 529 | 12 | 529 |
| 2019 | 33 | – | 33 | – |
| 2020 | 74 | – | 74 | – |
| 2021 | 62 | – | 924 | 6 129 |
| 2022 | 2 280 | 5 569 | – | – |
| Contributions à recevoir au 31 décembre | 2 449 | 6 098 | 1 043 | 6 658 |
| Contributions à recevoir non exigibles au 31 décembre | 214 833 | 493 089 | 287 358 | 421 423 |
| Dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir) | (42) | (4 796) | (35) | (6 931) |
| Total | 217 240 | 494 391 | 288 366 | 421 150 |

La répartition par donateur des contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées et des contributions à recevoir correspondant à des

ressources préaffectées est indiquée respectivement dans le tableau A (à l'exclusion de la dépréciation des créances douteuses pour les contributions à recevoir) et le tableau B.

Conformément à la politique révisée de constatation des produits, le montant des contributions a été calculé compte étant tenu d'une entrée de trésorerie prévue pour les années ultérieures, comme stipulé dans les accords pluriannuels.

Dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir)

Les dépréciations correspondant à des créances douteuses ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2022 | 2021 |
|--|----------------|----------------|
| Dépréciation au 1^{er} janvier | (6 966) | (5 977) |
| Contributions à recevoir dont le recouvrement est désormais jugé douteux | (19) | (1 486) |
| Contributions à recevoir comptabilisées en pertes | 12 | 111 |
| Recouvrement ou reprise de contributions à recevoir précédemment jugées irrécouvrables | 2 135 | 386 |
| Dépréciation au 31 décembre | (4 838) | (6 966) |

b) Créances diverses

À la date de clôture, les créances diverses s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Dividendes courus | 262 | 68 |
| Intérêts courus | 5 079 | 3 329 |
| Avances versées au personnel | 503 | 343 |
| Solde débiteur interfonds à recevoir des entités des Nations Unies | 3 586 | 17 597 |
| Montants à recevoir au titre des activités d'achat | 3 757 | 965 |
| Montants de la taxe sur la valeur ajoutée ou des taxes à la vente pouvant être recouverts | 4 614 | 5 560 |
| Sommes à recouvrer auprès des partenaires de réalisation | 7 076 | 6 485 |
| Créances accessoires | 6 596 | 9 636 |
| À déduire : dépréciation des créances diverses douteuses | (2 976) | (2 676) |
| Total des créances diverses | 28 497 | 41 307 |

Les dépréciations correspondant aux créances diverses douteuses ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2022 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Dépréciation au 1^{er} janvier | (2 676) | (1 481) |
| Créances diverses dont le recouvrement est désormais jugé douteux | (1 645) | (1 410) |
| Créances diverses comptabilisées en pertes | 643 | 122 |
| Recouvrement ou reprise de créances diverses précédemment jugées irrécouvrables | 702 | 93 |
| Dépréciation au 31 décembre | (2 976) | (2 676) |

Note 6

Avances de fonctionnement, paiements anticipés et autres éléments d'actif

a) Avances de fonctionnement

À la date de clôture, les avances de fonctionnement non régularisées, ventilées par catégorie de partenaire de réalisation, s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Gouvernements | 4 557 | 4 766 |
| Organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales | 10 674 | 5 558 |
| Entités des Nations Unies | 7 804 | 9 515 |
| À déduire : dépréciation correspondant aux avances de fonctionnement douteuses | (948) | (1 150) |
| Total | 22 087 | 18 689 |

Les dépréciations correspondant aux avances de fonctionnement douteuses ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2022 | 2021 |
|--|----------------|----------------|
| Dépréciation au 1^{er} janvier | (1 150) | (541) |
| Avances dont le recouvrement est désormais jugé douteux | (9) | (676) |
| Avances comptabilisées en pertes | – | 56 |
| Recouvrement ou reprise d'avances précédemment jugées irrécouvrables | 211 | 11 |
| Dépréciation au 31 décembre | (948) | (1 150) |

b) Paiements anticipés et autres éléments d'actif

À la date de clôture, les paiements anticipés et les autres éléments d'actif s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Actifs courants | | |
| Coûts relatifs aux programmes comptabilisés d'avance | – | 1 350 |
| Indemnités pour frais d'études non amorties | 3 922 | 3 744 |
| Paiements anticipés au titre des contributions au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents | 3 870 | 3 870 |
| Autres paiements anticipés | 8 664 | 7 264 |
| Total des actifs courants | 16 456 | 16 228 |
| Actifs non courants | | |
| Autres éléments d'actif | 18 | 23 |
| Total des actifs non courants | 18 | 23 |
| Total des paiements anticipés et des autres éléments d'actif | 16 474 | 16 251 |

Note 7**Stocks**

Les stocks détenus par le FNUAP à la date de clôture sont indiqués ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes | 86 444 | 75 347 |
| Produits en transit | 51 917 | 43 464 |
| Produits en stock | 34 527 | 31 883 |
| Stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles | 3 167 | 3 589 |
| Provision pour pertes de stocks | (309) | (659) |
| Total | 89 302 | 78 277 |

Le montant des stocks a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2022 | 2021 |
|---|---------------|---------------|
| Stocks détenus au 1^{er} janvier | 78 277 | 92 256 |
| Entrées | 213 560 | 198 622 |
| Stocks distribués | (202 395) | (211 703) |
| Provision pour pertes de stocks | 350 | (659) |
| Ajustement et dépréciation des stocks | (490) | (239) |
| Stocks détenus au 31 décembre | 89 302 | 78 277 |

Note 8 Immobilisations corporelles

Les variations et les soldes des immobilisations corporelles (ou actifs immobilisés) sont présentés ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Terrains</i> | | <i>Bâtiments</i> | | <i>Mobilier et agencements</i> | | <i>Matériel informatique et matériel de communication</i> | | <i>Véhicules</i> | | <i>Améliorations locatives</i> | | <i>Immobilisations en cours pas encore utilisables</i> | | <i>Total</i> | |
|---|-----------------|------------|------------------|---------------|--------------------------------|--------------|---|---------------|------------------|---------------|--------------------------------|--------------|--|--------------|---------------|---------------|
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Coût | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier | 227 | 227 | 13 507 | 13 492 | 4 448 | 4 669 | 22 764 | 21 740 | 35 884 | 35 584 | 9 504 | 8 797 | 962 | 1 526 | 87 296 | 86 035 |
| Entrées | – | – | 64 | 19 | 326 | 361 | 3 283 | 3 002 | 3 068 | 2 993 | 529 | 872 | 1 570 | 659 | 8 840 | 7 906 |
| Cessions | – | – | – | – | (466) | (321) | (3 407) | (2 276) | (2 434) | (3 588) | (224) | (377) | – | – | (6 531) | (6 562) |
| Reprise de dépréciation/ (dépréciation) | – | – | – | – | – | – | (4) | – | – | 27 | – | – | – | – | (4) | 27 |
| Ajustements/reclassements | – | – | – | (4) | (14) | (261) | 228 | 298 | 224 | 868 | 41 | 212 | (473) | (1 223) | 6 | (110) |
| Au 31 décembre | 227 | 227 | 13 571 | 13 507 | 4 294 | 4 448 | 22 864 | 22 764 | 36 742 | 35 884 | 9 850 | 9 504 | 2 059 | 962 | 89 607 | 87 296 |
| Cumul des amortissements | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier | – | – | 4 295 | 3 844 | 3 156 | 3 392 | 14 720 | 14 378 | 24 498 | 23 837 | 7 278 | 6 499 | – | – | 53 947 | 51 950 |
| Dotations aux amortissements | – | – | 452 | 451 | 303 | 303 | 2 619 | 2 411 | 2 980 | 2 967 | 915 | 910 | – | – | 7 269 | 7 042 |
| Cessions | – | – | – | – | (427) | (289) | (3 191) | (2 108) | (2 307) | (2 306) | (199) | (342) | – | – | (6 124) | (5 045) |
| Ajustements/reclassements | – | – | – | – | (8) | (250) | 57 | 39 | (31) | – | (18) | 211 | – | – | – | – |
| Au 31 décembre | – | – | 4 747 | 4 295 | 3 024 | 3 156 | 14 205 | 14 720 | 25 140 | 24 498 | 7 976 | 7 278 | – | – | 55 092 | 53 947 |
| Valeur nette comptable au 1^{er} janvier | 227 | 227 | 9 212 | 9 648 | 1 292 | 1 277 | 8 044 | 7 362 | 11 386 | 11 747 | 2 226 | 2 298 | 962 | 1 526 | 33 349 | 34 085 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre | 227 | 227 | 8 824 | 9 212 | 1 270 | 1 292 | 8 659 | 8 044 | 11 602 | 11 386 | 1 874 | 2 226 | 2 059 | 962 | 34 515 | 33 349 |

Les immobilisations en cours pas encore utilisables englobent pour l'essentiel des améliorations locatives et des immobilisations corporelles qui sont destinées à des bureaux extérieurs et qui sont en transit à la date de clôture. La plupart des immobilisations corporelles en cours qui n'étaient pas encore utilisables à la fin de 2021 ont été mises en service en 2022 et sont donc présentées dans leurs rubriques respectives.

Le FNUAP occupe un bâtiment dans le cadre d'un bail commercial de location-financement. La valeur nette comptable de ce bâtiment s'élevait à 0,5 million de dollars à la fin de 2022.

La valeur des engagements non réglés pour les immobilisations corporelles achetées pour utilisation par le FNUAP et par les partenaires de réalisation au 31 décembre 2022 s'élevait à 0,6 million de dollars (contre 0,5 million de dollars en 2021). À la même date, la valeur des immobilisations corporelles pleinement amorties qui étaient encore utilisées s'élevait à 30,1 millions de dollars (contre 29,6 millions de dollars en 2021).

Note 9

Immobilisations incorporelles

Les variations et les soldes des immobilisations incorporelles sont présentés ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Logiciels acquis séparément</i> | | <i>Logiciels développés en interne</i> | | <i>Immobilisations incorporelles en cours de développement</i> | | <i>Total</i> | |
|---|------------------------------------|-------------|--|--------------|--|--------------|--------------|--------------|
| | <i>2022</i> | <i>2021</i> | <i>2022</i> | <i>2021</i> | <i>2022</i> | <i>2021</i> | <i>2022</i> | <i>2021</i> |
| Coût | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier | 815 | 746 | 1 284 | 1 265 | 4 891 | 1 892 | 6 990 | 3 903 |
| Entrées | 32 | 133 | 1 642 | – | 1 597 | 3 378 | 3 271 | 3 511 |
| Cessions | (509) | (64) | (14) | – | – | – | (523) | (64) |
| Dépréciation | – | – | – | – | – | (379) | – | (379) |
| Ajustements/reclassements | – | – | – | 19 | (2 049) | – | (2 049) | 19 |
| Au 31 décembre | 338 | 815 | 2 912 | 1 284 | 4 439 | 4 891 | 7 689 | 6 990 |
| Cumul des amortissements | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier | 654 | 627 | 950 | 864 | – | – | 1 604 | 1 491 |
| Dotations aux amortissements | 64 | 60 | 390 | 86 | – | – | 454 | 146 |
| Cessions | (508) | (33) | – | – | – | – | (508) | (33) |
| Au 31 décembre | 210 | 654 | 1 340 | 950 | – | – | 1 550 | 1 604 |
| Valeur nette comptable au 1^{er} janvier | 161 | 119 | 334 | 401 | 4 891 | 1 892 | 5 386 | 2 412 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre | 128 | 161 | 1 572 | 334 | 4 439 | 4 891 | 6 139 | 5 386 |

Le logiciel développé en interne qui a été porté en immobilisation en 2022 pour un montant de 1,6 million de dollars est le portail de données démographiques, lancé en avril 2022. Sur ce montant, 1,5 million de dollars avaient été comptabilisés à l'actif

durant les années précédentes, en tant qu'immobilisations incorporelles en cours de développement.

Outre les immobilisations incorporelles reconnues, le FNUAP utilise d'autres biens incorporels sous son contrôle qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation de la norme IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) et à ses conventions comptables. Ces biens comprennent : a) la plateforme d'informatique décisionnelle et analytique utilisée pour analyser des données relatives aux finances, aux programmes et à la gestion et pour établir des rapports sur ces sujets ; b) la plateforme de collaboration et de messagerie donnant accès à diverses applications telles que le courrier électronique, le calendrier, le stockage des fichiers et d'autres fonctions ; c) le système informatisé de gestion des documents.

En janvier 2023, le FNUAP a mis en service un nouveau progiciel de gestion intégré hébergé dans le cloud, dans le cadre d'un consortium avec d'autres entités des Nations Unies. En 2022, il a dépensé 10,0 millions de dollars pour cette initiative ; ces frais ne pouvaient pas être comptabilisés à l'actif et ont donc été passés en charges durant l'année (contre 11,8 millions de dollars en 2021). Des frais de recherche d'un montant de 0,6 million de dollars liés à d'autres projets ont également été comptabilisés en charges en 2022 (contre 0,7 million de dollars en 2021).

Au 31 décembre 2022, le FNUAP n'avait aucun engagement significatif lié à l'achat d'immobilisations incorporelles (contre un montant de 0,3 million de dollars en 2021). Le coût des immobilisations incorporelles intégralement amorties qui étaient encore utilisées à la fin de 2022 s'élevait à 0,9 million de dollars (contre 1,4 million de dollars en 2021) et correspondait principalement au coût de la licence d'un ensemble d'applications de bureautique et d'applications développées en interne.

Note 10 Dettes et charges à payer

Les dettes et charges à payer à la date de clôture s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Dettes | 2 862 | 16 251 |
| Charges à payer | 30 145 | 28 178 |
| Avances reçues au titre des activités d'achat | 19 021 | 28 344 |
| Solde créditeur interfonds dû à des entités des Nations Unies | – | 102 |
| Fonds détenus pour le compte de programmes conjoints | 13 699 | 15 762 |
| Remboursements à des partenaires de réalisation et dettes contractées en leur nom | 18 561 | 20 721 |
| Montants à payer pour l'achat de titres (portefeuilles de placement) | – | 234 |
| Remboursements aux donateurs | 13 571 | 8 046 |
| Total | 97 859 | 117 638 |

Les fonds détenus pour le compte de programmes conjoints correspondent aux sommes reçues et administrées par le FNUAP, en sa qualité d'agent d'administration,

pour les activités relatives aux programmes qui seront exécutées en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et réparties selon un programme de travail convenu.

Les sommes à rembourser aux partenaires de réalisation et les dettes contractées en leur nom correspondent principalement aux sommes prévues pour l'exécution des activités relatives aux programmes qui n'ont pas encore été décaissées par le FNUAP, ou aux sommes à payer pour les nouvelles avances de fonctionnement.

Note 11

Contrats de location-financement

Au 31 décembre 2022, le FNUAP avait un contrat de location-financement pour un immeuble de bureaux situé dans un pays de programme. Ayant satisfait à tous les engagements qui étaient les siens en vertu de ce contrat au cours des années antérieures, le FNUAP n'a fait aucun versement en 2022.

Note 12

Avantages du personnel

À la date de clôture, les passifs liés aux avantages du personnel se répartissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | Au 31 décembre 2022 | Au 31 décembre 2021 |
|---|---------------------|---------------------|
| Passifs courants | | |
| Avantages à court terme du personnel | | |
| Congés annuels accumulés | 34 305 | 35 901 |
| Congés dans les foyers accumulés | 3 684 | 3 917 |
| Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel | | |
| Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires ayant cessé leurs fonctions) ^a | 909 | 272 |
| Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité) | 3 352 | 4 228 |
| Assurance maladie après la cessation de service | 4 858 | 4 246 |
| Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès | 58 | 53 |
| Total des passifs courants | 47 166 | 48 617 |
| Passifs non courants | | |
| Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel | | |
| Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité) | 26 370 | 33 087 |
| Assurance maladie après la cessation de service | 273 510 | 362 836 |
| Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès | 959 | 1 125 |
| Total des passifs non courants | 300 839 | 397 048 |
| Total des engagements au titre des avantages du personnel | 348 005 | 445 665 |

^a Fonctionnaires qui n'étaient plus au service du FNUAP à la date de clôture.

Avantages à court terme du personnel

Les avantages à court terme du personnel du FNUAP comprennent les congés annuels et les congés dans les foyers, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

Congés annuels accumulés

Cet élément de passif correspond au nombre de jours de congés annuels accumulés par les membres du personnel à la date de clôture, qu'ils peuvent prendre plus tard, en étant rémunérés. Constaté lorsque le service est rendu, sur la base des taux de rémunération journaliers effectifs, il n'est pas actualisé. Conscient que la pandémie de COVID-19 empêchait les membres du personnel de prendre des congés, en 2021, le FNUAP a fait passer à 97,5 le nombre maximal de jours de congé pouvant être accumulés par les membres du personnel au 31 décembre d'une année civile. Cette disposition a été abrogée en 2022 et le nombre maximal de jours pouvant être accumulés au 31 décembre est repassé à 82,5.

Congés dans les foyers accumulés

Cet élément de passif représente le montant cumulé, à la date de clôture, des frais de voyage prévus à l'occasion du prochain congé dans les foyers dont pourra se prévaloir tout(e) fonctionnaire remplissant les conditions requises, en compagnie des personnes à sa charge. Constaté lorsque le service est rendu, il n'est pas actualisé et ne fait pas l'objet d'un versement en compensation à la cessation de service.

Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU, les fonctionnaires du FNUAP bénéficient des prestations liées au rapatriement, de l'assurance maladie après la cessation de service et des indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès.

Prestations liées au rapatriement

Les agents recrutés sur le plan international qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement.

Les prestations liées au rapatriement sont considérées comme un régime à prestations définies. Cet élément de passif est comptabilisé pour tous les fonctionnaires qui remplissent les conditions minimales requises, à compter de la date d'engagement, même si les droits à prestations ne sont pas encore dévolus.

Un passif distinct est établi en fonction des montants effectivement dus aux fonctionnaires ayant cessé leurs fonctions qui ont déjà quitté le FNUAP et qui n'ont pas fait valoir leurs droits à la date de clôture.

Assurance maladie après la cessation de service

À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un régime d'assurance maladie subventionné par le FNUAP pour autant qu'ils remplissent certaines conditions, notamment avoir été affiliés pendant 10 ans à un régime d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et pendant cinq ans pour ceux recrutés avant cette date.

Dénommé assurance maladie après la cessation de service, cet avantage est offert principalement dans le cadre des régimes d'assurance proposés aux États-Unis et dans le reste du monde, qui sont administrés par l'ONU, et du Régime d'assurance médicale des fonctionnaires recrutés localement, administré par le PNUD.

Le régime d'assurance maladie après la cessation de service est un régime à prestations définies. Cet élément de passif est comptabilisé pour tous les fonctionnaires qui remplissent les conditions minimales requises, à compter de la date d'engagement, même si les droits à prestations ne sont pas encore dévolus.

Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès

Conformément à l'appendice D au Règlement du personnel de l'ONU, les membres du personnel du FNUAP ont droit à des indemnités en cas de maladie, d'invalidité, de blessure ou de décès imputables à l'exercice de leurs fonctions officielles.

Figurant à la catégorie « autres avantages à long terme » et pris en compte de manière similaire à un régime à prestations définies, cet avantage n'est comptabilisé comme passif qu'en cas de survenance d'événements donnant lieu au versement d'indemnités.

Évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme

Le montant net des engagements au titre des prestations définies imputables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages à long terme du personnel est calculé par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

Le montant des engagements est estimé en actualisant les flux de trésorerie futurs nécessaires pour éteindre l'obligation, sur la base des données démographiques concernant les employés qui satisfont aux conditions minimales requises et en utilisant certaines hypothèses financières, démographiques et hypothèses de comportement, notamment les taux d'actualisation et taux tendanciels de variation des frais médicaux, la progression annuelle des traitements, l'augmentation des frais de voyage, les ajustements au coût de la vie, les prestations de retraite, le taux de mortalité, les projections concernant la liquidation des droits et les départs à la retraite, le taux d'adhésion au régime et la probabilité du mariage à la retraite.

Le FNUAP procède normalement à une évaluation actuarielle complète tous les deux ans. Les années où il n'est pas procédé à une évaluation, les données de l'année précédente sont réutilisées pour déterminer le montant des engagements ; les principales hypothèses sont toutefois mises à jour.

Les ressources allouées par le FNUAP à la capitalisation des engagements au titre des avantages du personnel (voir la section sur la capitalisation ci-après pour plus d'informations) ne sont pas considérées comme des actifs d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), car les fonds ne sont pas placés dans une fiducie juridiquement distincte du FNUAP, qui existerait à la seule fin de verser ou de capitaliser des prestations dues au personnel. Par conséquent, la valeur des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme du personnel est égale à la valeur actualisée des engagements au titre des prestations définies y afférents.

Évaluation actuarielle de 2022

Exposé des principales hypothèses

Les passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2022 ont été calculés sur la base des données démographiques de l'année précédente et de la plupart des hypothèses actuarielles. Selon cette méthode, l'évaluation a été fondée sur les données obtenues aux fins de l'évaluation de 2021, à l'exception des taux d'actualisation et taux tendanciels de variation des frais médicaux, qui ont été actualisés en 2022. Les engagements liés aux demandes d'indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès ont été calculés sur la base d'une évaluation complète.

Les principales hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation sont les suivantes :

(En pourcentage)

| | Assurance maladie après la cessation de service | | Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité) | | Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès | |
|--|--|------|--|-----------|---|------|
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Taux équivalent unique d'actualisation | 5,34 | 3,30 | 5,10 | 2,68 | 5,35 | 2,78 |
| Progression annuelle des traitements | | | 3,97-9,27 | 3,97-9,27 | | |
| Augmentation des frais de voyage | | | 2,50 | 2,50 | | |
| Ajustement au coût de la vie | | | | | 2,50 | 2,50 |

Les taux d'actualisation ont été fixés par rapport au rendement sur le marché d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements prévus. Les hypothèses concernant la progression annuelle des traitements et l'ajustement au coût de la vie sont en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Les projections concernant l'augmentation des frais de voyage sont fondées sur une hypothèse concernant le taux d'inflation à long terme des États-Unis.

Les taux tendanciels de variation des frais médicaux ci-après ont été utilisés pour évaluer le montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service :

| Régime | 2022 | | | 2021 | | |
|--|-------------------------------|-----------------------------|--|-------------------------------|-----------------------------|--|
| | Taux initial (pourcentage) | Taux final (pourcentage) | Nombre d'années à courir avant que le taux final soit atteint | Taux initial (pourcentage) | Taux final (pourcentage) | Nombre d'années à courir avant que le taux final soit atteint |
| Régimes proposés aux États-Unis (hors Medicare) | 6,50 | 3,85 | 9 | 5,17 | 3,95 | 10 |
| Régimes proposés aux États-Unis (Medicare) | 6,50 | 3,85 | 9 | 5,03 | 3,95 | 10 |
| Régimes d'assurance dentaire proposés aux États-Unis | 6,50 | 3,85 | 9 | 4,53 | 3,95 | 10 |
| Régimes d'assurance proposés hors États-Unis (Suisse) | 4,25 | 2,55 | 6 | 3,44 | 2,25 | 7 |
| Régimes proposés hors États-Unis (zone euro) | 5,20 | 4,15 | 11 | 3,75 | 3,75 | Néant |

Le coût des prestations médicales par personne a été estimé sur la base d'informations concernant l'évolution des prestations et affiliations pendant la période 2016-2018, qui ont été communiquées par les tiers administrateurs.

Le montant estimatif des versements des participants au titre de l'assurance maladie après la cessation de service a été déduit du montant net des engagements en appliquant les ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale, à savoir :

(En pourcentage)

| Régime | Par retraité(e) | Par entité |
|--|-----------------|------------|
| Régimes proposés aux États-Unis | 33,00 | 67,00 |
| Régime d'assurance maladie pour le reste du monde | 50,00 | 50,00 |
| Régime d'assurance médicale des fonctionnaires recrutés localement | 25,00 | 75,00 |

Les hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité sont en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Le taux d'affiliation au régime, les probabilités de mariage à la retraite et la différence d'âge entre les époux ont été évalués sur la base des tendances observées auparavant.

Résultats de l'évaluation actuarielle de 2022

Le tableau ci-après présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme du personnel.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | Assurance maladie après la cessation de service (montant net) | Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité) | Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès | 2022 | 2021 |
|---|---|--|---|----------------|----------------|
| Au 1^{er} janvier | 367 082 | 37 315 | 1 178 | 405 575 | 389 315 |
| Coût des services rendus au cours de la période | 15 951 | 2 159 | 143 | 18 253 | 18 364 |
| Intérêts nets | 12 045 | 942 | 9 | 12 996 | 11 724 |
| Prestations versées | (3 784) | (2 633) | (65) | (6 482) | (5 388) |
| (Gains)/pertes actuariel(le)s résultant des : | | | | | |
| Modifications des hypothèses financières | (112 324) | (6 353) | (322) | (118 999) | (2 700) |
| Modifications des hypothèses démographiques | — | — | — | — | 1 035 |
| Ajustements liés à l'expérience | (602) | (1 708) | 74 | (2 236) | (6 775) |
| Au 31 décembre | 278 368 | 29 722 | 1 017 | 309 107 | 405 575 |

Le coût des services rendus au cours de la période relatif à l'assurance maladie après la cessation de service et aux prestations liées au rapatriement représente l'accroissement des engagements dus au titre des droits à prestations acquis par le personnel du fait des services que celui-ci a fournis pendant la période considérée. Celui relatif aux indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès tient compte

des événements de la période considérée et des modifications apportées au régime d'indemnisation.

Le montant des intérêts nets tient compte de l'accroissement du passif résultant du fait que l'on s'est rapproché de la date de règlement des prestations. Le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets sont comptabilisés en charges ou en produits pour l'année.

Les prestations versées recouvrent les primes d'assurance payées par le FNUAP (part de l'employeur), les prestations liées au rapatriement et les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès versées au cours de l'année. Elles sont comptabilisées en réduction du passif. Les écarts entre les prestations effectivement versées et les estimations actuarielles sont considérés comme une réévaluation du passif net au titre des prestations définies résultant des ajustements liés à l'expérience et comptabilisés dans l'actif net.

Selon les estimations actuarielles, les prestations à verser par le FNUAP au cours de la prochaine période s'élèveront à 5,0 millions de dollars pour l'assurance maladie après la cessation de service, 3,4 millions de dollars pour les prestations liées au rapatriement et 0,06 million de dollars pour les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès.

Les gains et pertes actuariels correspondent aux variations de la valeur actualisée du montant des engagements dues à d'éventuels changements intervenus dans les hypothèses financières et démographiques et aux ajustements liés à l'expérience (écart entre les projections établies en fonction des hypothèses actuarielles et les faits constatés).

Les gains et pertes actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en actif net. En 2022, un gain actuariel a été enregistré, principalement en raison de l'augmentation des taux d'actualisation utilisés, légèrement contrebalancée par des pertes dues à la hausse des taux tendanciels de variation des frais médicaux. Les variations des gains et pertes actuariels cumulés s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Assurance maladie après la cessation de service (montant net)</i> | <i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i> | <i>Total</i> |
|--|--|---|-----------------|
| Au 31 décembre 2021 | 47 114 | 15 939 | 63 053 |
| (Gain) enregistré pour la période considérée | (112 926) | (8 061) | (120 987) |
| Au 31 décembre 2022 | (65 812) | 7 878 | (57 934) |

Les gains et pertes actuariels sur les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès sont constatés en charges ou en produits pour l'année. Le gain actuariel enregistré en 2022 tient principalement à l'augmentation des taux d'actualisation utilisés.

La valeur actualisée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service à la date de clôture, tant pour le montant brut que pour le montant net des versements des participants, se décomposait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | Au 31 décembre 2022 | Au 31 décembre 2021 |
|---|---------------------|---------------------|
| Montant brut des engagements | 427 767 | 564 094 |
| À déduire : versements des participants | (149 399) | (197 012) |
| Montant net des engagements | 278 368 | 367 082 |

La duration moyenne pondérée des engagements au titre des prestations définies au 31 décembre 2022 était de 20 ans pour l'assurance maladie après la cessation de service, de 8 ans pour les prestations liées au rapatriement et de 22 ans pour les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès (contre 23 ans, 9 ans et 14 ans respectivement en 2021).

Analyse de sensibilité

L'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme du personnel est soumise aux variations dans les hypothèses principales telles que les taux d'actualisation et taux tendanciel de variation des frais médicaux. Le tableau ci-dessous montre l'incidence qu'une variation de 0,50 % du taux d'actualisation ou du taux tendanciel de variation des frais médicaux aurait sur le montant net du passif au titre des prestations définies et sur le coût annuel combiné des services rendus et du coût financier net (toutes les autres hypothèses restant stables).

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Assurance maladie après la cessation de service</i> | | <i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i> | <i>Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès</i> |
|---|--|---|---|--|
| | <i>Passif à la date de clôture</i> | <i>Somme du coût des services rendus et du coût financier net</i> | | |
| Taux équivalent unique d'actualisation | | | | |
| Hausse de 0,50 % | (24 805) | | (1 080) | (68) |
| Baisse de 0,50 % | 27 368 | | 1 126 | 80 |
| Taux tendanciel de variation des frais médicaux | | | | |
| Hausse de 0,50 % | 30 338 | 3 624 | | |
| Baisse de 0,50 % | (26 396) | (3 090) | | |
| Coefficient d'ajustement au coût de la vie | | | | |
| Hausse de 0,50 % | | | | 85 |
| Baisse de 0,50 % | | | | (74) |

Capitalisation des engagements au titre des avantages du personnel

La capitalisation des engagements au titre des avantages du personnel a baissé de 28,0 millions de dollars en 2022 (contre une hausse de 41,5 millions de dollars en 2021), correspondant :

a) à la perte d'un montant net de 48,8 millions de dollars (contre un gain de 21,6 millions de dollars en 2021) enregistrée sur les fonds placés pour capitaliser les engagements au titre des avantages du personnel ;

b) aux charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (déduction faite des primes), des prestations liées au rapatriement, des congés annuels et des congés dans les foyers d'un montant de 20,8 millions de dollars (contre 19,9 millions de dollars en 2021).

Au 31 décembre 2022, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres avantages du personnel étaient entièrement capitalisés, ce qui s'est traduit par un excédent de 29,9 millions de dollars (contre un montant non capitalisé de 39,7 millions de dollars en 2021), comme indiqué ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Engagements au titre des avantages du personnel</i> | <i>Charges à payer</i> | <i>Montant capitalisé</i> | <i>Montant non capitalisé</i> |
|--|------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Assurance maladie après la cessation de service | 278 368 | 309 783 | (31 415) |
| Prestations liées au rapatriement | 30 631 | 30 394 | 237 |
| Congés annuels | 34 305 | 34 305 | – |
| Congé dans les foyers | 3 684 | 3 684 | – |
| Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès | 1 017 | (216) | 1 233 |
| Total | 348 005 | 377 950 | (29 945) |

Ce taux de couverture élevé devrait reculer à partir de 2023, une fois que les politiques budgétaires visant à lutter contre l'inflation changeront et que les taux d'intérêt mondiaux diminueront, ce qui devrait entraîner une augmentation des engagements. Cette augmentation devrait être cependant partiellement compensée par une amélioration des performances du portefeuille de placements lorsque les marchés mondiaux se seront redressés après la pandémie. Le FNUAP suivra la situation de près pour s'assurer que les passifs restent entièrement capitalisés, dans la mesure du possible, sans accumulation d'excédents.

Les variations du passif actuariel sont présentées ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Au 31 décembre 2021</i> | <i>Augmentation/ (diminution) du passif</i> | <i>Augmentation/ (diminution) nette de la capitalisation</i> | <i>Au 31 décembre 2022</i> |
|---|-----------------------------------|---|--|-----------------------------------|
| | <i>Montant non capitalisé</i> | | | <i>Montant non capitalisé</i> |
| Assurance maladie après la cessation de service | 26 477 | (88 714) | (30 822) | (31 415) |
| Prestations liées au rapatriement | 11 920 | (6 956) | 4 727 | 237 |
| Congés annuels | – | (1 596) | (1 596) | – |
| Congé dans les foyers | – | (233) | (233) | – |
| Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès | 1 328 | (161) | (66) | 1 233 |
| Total | 39 725 | (97 660) | (27 990) | (29 945) |

Prestations de retraite

Le FNUAP est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes aux fonctionnaires. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime expose le FNUAP aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le FNUAP et d'autres organisations affiliées à la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui leur revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par le FNUAP à la Caisse pendant l'exercice sont constatées en charges.

En vertu des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire réaliser cette évaluation tous les deux ans selon la méthode actuarielle des groupes avec entrants. L'évaluation a essentiellement pour but de déterminer si les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation et le montant estimatif de ses avoirs futurs lui permettront de faire face à ses engagements.

Le FNUAP est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26.

L'évaluation actuarielle la plus récente de la Caisse a été arrêtée au 31 décembre 2021 et aux fins de l'établissement des états financiers de 2022, la Caisse des pensions extrapolera au 31 décembre 2022 les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2021.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021 a donné un taux de couverture des engagements de 117,0 % (contre 107,1 % en 2019).

Si l'on fait abstraction du système d'ajustement des pensions, le taux de couverture était de 158,2 % (contre 144,4 % en 2019).

Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2021, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle de la totalité du passif à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement des présents états financiers, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté soit lors de l'évaluation en cours, soit parce que la Caisse viendrait à cesser son activité, le montant que chaque organisation affiliée devrait verser pour combler un déficit actuariel serait calculé au prorata des cotisations qu'elle a versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle (2019, 2020 et 2021) s'élevait à 8 505,27 millions de dollars, dont 119,3 millions (soit 1,4 %) provenant du FNUAP.

Les cotisations que le FNUAP a versées à la Caisse en 2022 se sont élevées à 44,2 millions de dollars (contre 42,3 millions de dollars en 2021). Selon les estimations, les cotisations à verser en 2023 ne devraient pas différer sensiblement de ces montants.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes effectue chaque année un audit de la Caisse et en rend compte au Comité mixte et à l'Assemblée générale. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements, qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 13

Autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance

Les autres passifs courants et non courants et les produits comptabilisés d'avance à la date de clôture se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | Au 31 décembre 2022 | Au 31 décembre 2021 (après retraitement) |
|--|---------------------|---|
| Passifs courants | | |
| Autres passifs courants | 3 534 | 5 386 |
| Produits comptabilisés d'avance | 4 755 | 5 260 |
| Instruments dérivés | 2 510 | 121 |
| Total des passifs courants | 10 799 | 10 767 |
| Passifs non courants | | |
| Produits comptabilisés d'avance | 3 255 | 3 408 |
| Total des passifs non courants | 3 255 | 3 408 |
| Total des autres passifs et des produits comptabilisés d'avance | 14 054 | 14 175 |

Sont comptabilisées d'avance la valeur non amortie des droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location-financement) (3,3 millions

de dollars, dont la plupart sont classés comme non courants) et les contributions au titre des ressources ordinaires et autres ressources qui ont été reçues d'avance ou devant être remboursées au FNUAP après l'engagement de frais admissibles (4,7 millions de dollars).

Note 14**Ressources non préaffectées – variation des réserves et des soldes des fonds**

Les variations des ressources non préaffectées issues des réserves et des soldes des fonds sont présentées ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Fonds non réservés à des fins particulières</i> | | <i>Fonds réservés à des fins particulières</i> | | | | | <i>Réserves</i> | | | <i>2022 (après retraitement)</i> | | | |
|---|--|--|--|--|--------------------------------------|---|---|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|--|---|---|---|
| | <i>Solde disponible pour les programmes</i> | <i>Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et les autres avantages du personnel</i> | <i>Fonds destiné aux services d'achat</i> | <i>Recouvrement excédentaire des coûts</i> | <i>Examen complet des ressources</i> | <i>Informatique et communications : modernisation</i> | <i>Fonds pour et la continuité des programmes</i> | <i>Fonds de dotation privé</i> | <i>Total des soldes des fonds</i> | <i>Réserve opérationnelle</i> | <i>Réserve destinée aux interventions humanitaires</i> | <i>Réserve au titre des bureaux et logements hors siège</i> | <i>Total des réserves et des soldes des fonds</i> | <i>Total des réserves et des soldes des fonds</i> |
| | <i>[Note 14 a)]</i> | <i>[Note 14 b)]</i> | <i>[Note 14 c)]</i> | <i>[Note 14 d)]</i> | <i>[Note 14 e)]</i> | <i>[Note 14 f)]</i> | <i>[Note 14 g)]</i> | <i>[Note 14 h)]</i> | | <i>[Note 14 i)]</i> | <i>[Note 14 j)]</i> | <i>[Note 14 k)]</i> | | |
| Solde au 1^{er} janvier | 225 931 | (39 725) | 5 326 | 35 009 | 320 | 12 079 | 5 000 | 34 976 | 278 916 | 82 203 | 5 500 | 5 000 | 371 619 | 306 139 |
| Ajustements IPSAS au titre de la politique modifiée relative aux produits | 287 512 | – | – | – | – | – | – | – | 287 512 | – | – | – | 287 512 | 197 996 |
| Solde ajusté au 1^{er} janvier | 513 443 | (39 725) | 5 326 | 35 009 | 320 | 12 079 | 5 000 | 34 976 | 566 428 | 82 203 | 5 500 | 5 000 | 659 131 | 504 135 |
| Excédent/(déficit) net des produits par rapport aux charges | (34 960) | 7 783 | – | – | (99) | (7 969) | – | (1 176) | (36 421) | – | – | (755) | (37 176) | 151 494 |
| Allocation des ressources et transferts | | | | | | | | | | | | | | |
| Réserve opérationnelle | (5 493) | – | – | – | – | – | – | – | (5 493) | 5 493 | – | – | – | – |
| Réserve au titre des bureaux et logements hors siège | (755) | – | – | – | – | – | – | – | (755) | – | – | 755 | – | – |
| Autres transferts | (17 784) | – | 1 693 | 14 157 | – | 4 186 | – | – | 2 252 | – | – | – | 2 252 | 362 |
| Ajustements aux soldes des fonds | | | | | | | | | | | | | | |
| Juste valeur des placements comptabilisés en actif net : (perte)/gain | – | (59 099) | – | – | – | – | – | – | (59 099) | – | – | – | (59 099) | (5 915) |

| | Fonds non réservés à des fins particulières | | Fonds réservés à des fins particulières | | | | | | Réserves | | | 2021 (après retraitement) | | |
|--|--|--|---|---|-------------------------------------|---|---|-------------------------------|----------------------------------|---------------------------|--|--|---|---|
| | Solde disponible pour les programmes | Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et les autres avantages du personnel | Fonds destiné aux services d'achat | Recouvrement excédentaire des coûts | Examen complet des ressources | Informatique et la continuité des communications : modernisation | Fonds pour la continuité des programmes | Fonds de dotation privé | Total des soldes des fonds | Réserve opérationnelle | Réserve destinée aux interventions humanitaires | Réserve au titre des bureaux et logements hors siège | Total des réserves et des soldes des fonds | Total des réserves et des soldes des fonds |
| | [Note 14 a)] | [Note 14 b)] | [Note 14 c)] | [Note 14 d)] | [Note 14 e)] | [Note 14 f)] | [Note 14 g)] | [Note 14 h)] | | [Note 14 i)] | [Note 14 j)] | [Note 14 k)] | | |
| Engagements au titre des avantages du personnel : gain/(perte) actuariel(le) | - | 120 987 | - | - | - | - | - | - | 120 987 | - | - | - | 120 987 | 9 055 |
| Solde au 31 décembre | 454 451 | 29 946 | 7 019 | 49 166 | 221 | 8 296 | 5 000 | 33 800 | 587 899 | 87 696 | 5 500 | 5 000 | 686 095 | 659 131 |
| Total net | | 484 397 | | | | | | 103 502 | | | | 98 196 | | |

Fonds non réservés à des fins particulières

Les ressources ordinaires non réservées à des fins particulières sont constituées du solde disponible pour les programmes ainsi que du fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et les autres avantages du personnel.

a) Solde disponible pour les programmes

Le solde disponible pour les programmes tient compte des ressources ordinaires destinées au financement des programmes de pays, du budget institutionnel, des interventions mondiales et régionales, du fonds d'urgence et d'autres activités relatives aux programmes, conformément aux modèles d'allocation et de répartition des ressources du FNUAP.

Au 31 décembre 2022, ce solde s'élevait à 454,5 millions de dollars, dont un montant de 287,5 millions de dollars tenait au changement de méthode de comptabilisation des produits. Il correspond aux sommes à recevoir au cours des années à venir conformément au calendrier de paiement des accords pluriannuels. Le solde disponible pour le financement des programmes dans les années à venir s'élevait à 188,0 millions de dollars, compte tenu des ajustements apportés pour prendre en considération les fonds nécessaires pour couvrir les futures dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ; le passage en charges des soldes relatifs aux stocks et des avances non soldées versées au titre de l'approche sectorielle ainsi que d'autres montants soumis à restrictions internes.

Le Conseil d'administration a approuvé le financement du fonds d'urgence afin que les bureaux extérieurs du FNUAP bénéficient d'un premier financement leur permettant de lancer rapidement des activités humanitaires, en attendant que les autres ressources soient disponibles. En 2022, un montant de 10,0 millions de dollars a été affecté à ce fonds sur les ressources ordinaires, soit le même montant qu'en 2021. Sur ce montant, 9,3 millions de dollars ont été dépensés en 2022 (contre 10,2 millions de dollars en 2021).

b) Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et les autres avantages du personnel

Ce fonds tient compte de l'excédent de capitalisation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres avantages du personnel à la date de clôture (voir note 12).

Fonds réservés à des fins particulières

Les fonds réservés à des fins particulières correspondent à des ressources ordinaires préaffectées en interne par la direction et ne sont donc pas disponibles pour le financement des programmes. Ils couvrent les éléments suivants :

c) Fonds destiné aux services d'achat

Le fonds destiné aux services d'achat consiste en l'excédent constitué pour couvrir le coût des activités de passation de marchés réalisées par le Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement du FNUAP au nom des bureaux extérieurs, des services du siège et de clients tiers. Il a été constitué par la direction afin de garantir le financement adéquat des futures activités de passation de marchés. En 2022, 7,1 millions de dollars qui devaient servir à financer les frais liés aux services d'achat, qui ont été moins élevés que prévus, ont été transférés à ce fonds, et 5,4 millions de dollars ont été prélevés du fonds pour être incorporés aux ressources ordinaires destinées au financement des programmes, comme indiqué dans la note 14 a).

d) Recouvrement excédentaire des coûts

Les sommes correspondant à un recouvrement des coûts excédentaire par rapport aux montants inscrits au budget sont versées sur un fonds distinct, dont la direction du FNUAP se sert pour financer, entre autres, les charges liées à l'exécution des projets. En 2022, elles s'élevaient à 16,7 millions de dollars, dont 2,5 millions de dollars ont été transférés au solde disponible pour les programmes.

e) Examen complet des ressources

Le fonds constitué aux fins de l'examen complet des ressources a été créé en 2017 pour faciliter la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative de gestion du changement lancée par la direction du FNUAP pour optimiser l'alignement entre le plan stratégique, l'allocation des ressources et les structures organisationnelles. Sa création s'inscrit dans le droit fil d'une disposition approuvée par le Conseil d'administration (voir [DP/2017/2](#), décision 2016/10) lors de l'examen à mi-parcours du budget intégré (voir [DP/FPA/2016/3](#)). En 2022, les charges liées à l'examen complet des ressources se sont élevées à 0,1 million de dollars.

f) Informatique et communications : modernisation

En 2021, le solde non utilisé de 12,1 millions de dollars du budget intégré pour 2018-2021 approuvé par le Conseil d'administration pour le projet de modernisation des systèmes informatiques et de communication a été transféré à ce fonds réservé à des fins particulières, afin de financer les charges qui seront engagées au cours des années suivantes pour mettre en place le progiciel de gestion intégré, élément majeur du projet. Un montant supplémentaire de 4,2 millions de dollars qui a été économisé au titre du budget institutionnel a été alloué au fonds en 2022. Déduction faite des charges de 8,0 millions de dollars, le solde de clôture de 8,3 millions de dollars pour 2022 servira à financer l'achèvement du progiciel de gestion intégré.

Compte tenu des 2,0 millions de dollars supplémentaires approuvés par le Conseil d'administration dans le cadre du budget intégré pour 2022-2025 et dépensés en 2022, le coût total prévu du projet de modernisation des systèmes informatiques et de communication s'élève à 39,0 millions de dollars, dont 31,0 millions de dollars ont déjà été passés en charges.

g) Fonds pour la continuité des programmes

En 2018, le FNUAP a alloué 5,0 millions de dollars à un fonds autorenouvelable destiné à préfinancer les activités relatives aux programmes de développement, avant réception des fonds que les donateurs se sont engagés à lui verser dans les accords de cofinancement qu'ils ont signés à cet effet. Le solde du fonds est resté inchangé au 31 décembre 2022.

h) Fonds de dotation privé

Ce fonds a été créé par une fiducie testamentaire établie par feu Forrest E. Mars. Le solde de 33,8 millions de dollars représente le capital (33,7 millions de dollars) majoré des intérêts créditeurs cumulés (10,4 millions de dollars) et minoré des charges admissibles cumulées depuis la création du fonds (10,3 millions de dollars). En vertu de la convention de fiducie, le FNUAP est tenu de rembourser au prorata au fiduciaire ou à ses héritiers toute somme qui pourrait être due en cas de créance valide sur la succession.

Réserves

Les réserves ci-après ont été créées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP ou en application de décisions du Conseil d'administration :

i) Réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle sert à couvrir les déficits temporaires et à assurer la continuité de l'exécution des programmes en cas de mouvement à la baisse ou d'insuffisance des ressources, d'irrégularité des flux de trésorerie, d'augmentation imprévue des coûts effectifs et d'autres imprévus. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, son montant est fixé à 20 % des produits provenant des contributions au titre des ressources non préaffectées pour l'année (hors contribution des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs et ajusté des gains ou pertes de change sur les contributions à recevoir).

En 2022, le montant de la réserve a été augmenté de 5,5 millions de dollars, afin de le faire correspondre à 20 % des contributions reçues cette année-là au titre des ressources ordinaires.

Malgré le changement de méthode de constatation des produits, la méthode de calcul du solde de la réserve opérationnelle reste la même qu'en 2021 et se fonde sur le montant net des contributions reçues. Il s'agit de s'assurer que la réserve est composée d'actifs liquides irrévocables et immédiatement disponibles. Selon la méthode comptable modifiée, les produits relevant des ressources ordinaires sont comptabilisés sur la base d'accords contraignants, y compris les accords pluriannuels dont les contributions peuvent ne pas être reçues avant plusieurs années. Si la méthode modifiée de constatation des produits était utilisée comme base pour déterminer le niveau de la réserve opérationnelle, celui-ci connaîtrait chaque année des fluctuations importantes, car il dépendrait alors du moment de la signature des accords et non de la réception des contributions. Si des produits étaient enregistrés, mais que les contributions ne devaient être reçues que plusieurs années plus tard, il serait difficile d'alimenter la réserve en actifs liquides.

j) Réserve destinée aux interventions humanitaires

La réserve destinée aux interventions humanitaires a été créée par le Conseil d'administration afin de préfinancer les activités relatives aux programmes, avant réception des fonds que les donateurs se sont engagés à lui verser dans les accords qu'ils ont signés à cet effet. Tout au long de 2022, elle a permis d'assurer le préfinancement d'activités humanitaires pour un montant total de 25,0 millions de dollars (contre 14,5 millions de dollars en 2021), qui a été entièrement remboursé.

k) Réserve au titre des bureaux et logements hors siège

Cette réserve a été créée par le Conseil d'administration afin de financer la part revenant au FNUAP dans les frais engagés pour la construction de locaux communs. En 2022, pour couvrir les charges engagées à ce titre, un montant de 0,8 million de dollars a été prélevé sur la réserve, qui a ensuite été recreditée du même montant afin d'être ramenée à son niveau approuvé par le Conseil d'administration, soit 5,0 millions de dollars.

Note 15
Contributions

Les contributions se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2022 | 2021 (après retraitement) |
|---|------------------|------------------------------|
| Contributions non préaffectées (relevant des ressources de base) | 390 918 | 524 967 |
| À déduire : transfert aux produits divers des remboursements d'impôts sur le revenu | (5 466) | (4 679) |
| Total partiel | 385 452 | 520 288 |
| Contributions préaffectées : | | |
| Activités cofinancées | 1 038 335 | 983 114 |
| Programme des administrateurs auxiliaires | 3 803 | 5 271 |
| Contributions en nature | 424 | 4 227 |
| À déduire : remboursements à des donateurs | (9 877) | (6 470) |
| À déduire : dépréciation de créances douteuses (contributions à recevoir) | 2 135 | (1 192) |
| Total partiel | 1 034 820 | 984 950 |
| Total | 1 420 272 | 1 505 238 |

La répartition entre contributions préaffectées et contributions non préaffectées par donateur est présentée en détail dans les tableaux A et B, respectivement. Le montant des contributions préaffectées indiqué dans la présente note ne comprend pas les frais de recouvrement des coûts, d'un montant de 66,1 millions de dollars (contre 58,9 millions de dollars en 2021), qui sont présentés dans la note 16, au titre des frais de recouvrement des coûts et des commissions pour services d'appui.

Note 16
Produits divers

Les produits divers se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Ressources non préaffectées</i> | | <i>Ressources préaffectées</i> | | <i>Total</i> | |
|--|------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | 2021 (après retraitement) | | 2021 (après retraitement) | | 2021 (après retraitement) | |
| | 2022 | 2021 (après retraitement) | 2022 | 2021 (après retraitement) | 2022 | 2021 (après retraitement) |
| Frais de recouvrement des coûts et commissions pour services d'appui | 65 878 | 58 637 | 3 053 | 2 514 | 68 931 | 61 151 |
| Produits des placements | 20 209 | 34 030 | 3 303 | 923 | 23 512 | 34 953 |
| (Pertes)/gains de change – autres ^a | 39 | (228) | 2 860 | 2 450 | 2 899 | 2 222 |
| Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie | 5 553 | 5 603 | – | – | 5 553 | 5 603 |
| Remboursements d'impôts sur le revenu | 5 466 | 4 679 | – | – | 5 466 | 4 679 |
| Produits de la vente des stocks du FNUAP | – | – | 3 193 | 1 790 | 3 193 | 1 790 |

| | <i>Ressources non préaffectées</i> | | <i>Ressources préaffectées</i> | | <i>Total</i> | |
|----------------------|------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|----------------|---------------------------------|
| | 2022 | 2021 (après retraitement) | 2022 | 2021 (après retraitement) | 2022 | 2021 (après retraitement) |
| Produits accessoires | 1 136 | 1 132 | 1 007 | 854 | 2 143 | 1 986 |
| Total | 98 281 | 103 853 | 13 416 | 8 531 | 111 697 | 112 384 |

^a Les (pertes)/gains de change – autres pour 2022 correspondent principalement aux gains de change réalisés sur les dettes.

Les frais de recouvrement des coûts et les commissions pour services d'appui comprennent les frais indirects de recouvrement des coûts afférents aux décaissements financés au moyen de ressources préaffectées, les honoraires perçus par le FNUAP pour l'exercice des fonctions d'agent d'administration et les frais de gestion qu'il a perçus pour effectuer des services d'achat.

Le produit des placements se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Ressources non préaffectées</i> | | <i>Ressources préaffectées</i> | | <i>Total</i> | |
|--|------------------------------------|---------------|--------------------------------|------------|---------------|---------------|
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Intérêts créditeurs | 15 689 | 9 180 | 3 303 | 923 | 18 992 | 10 103 |
| Dividendes | 2 749 | 2 186 | – | – | 2 749 | 2 186 |
| Plus-value réalisée sur la vente de placements | 1 771 | 22 664 | – | – | 1 771 | 22 664 |
| Total | 20 209 | 34 030 | 3 303 | 923 | 23 512 | 34 953 |

En 2022, le montant des produits et des charges au titre des accords de cession de droits d'usage sans contrepartie s'est élevé à 5,6 millions de dollars (contre 5,6 millions de dollars en 2021). Il correspond à la valeur locative annuelle de locaux comparables (dans le cadre d'un contrat de location simple similaire) ou à la dotation aux amortissements annuelle (dans le cadre d'un contrat de location-financement similaire).

Note 17

Charges par agent de réalisation

On trouvera ci-après le montant total des charges ventilé par agent de réalisation :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2022 | 2021 (après retraitement) |
|------------------------------------|------------------|------------------------------|
| Agents de réalisation : | 487 797 | 427 977 |
| Gouvernements | 104 911 | 103 012 |
| Organisations non gouvernementales | 363 786 | 305 291 |
| Entités des Nations Unies | 19 100 | 19 674 |
| FNUAP | 955 046 | 895 574 |
| Total des charges | 1 442 843 | 1 323 551 |

En 2022, 38,5 % des activités relatives aux programmes ont été réalisées par des gouvernements ou des organisations non gouvernementales (contre 37,6 % en 2021). Le montant total des charges afférentes aux activités relatives aux programmes est indiqué dans le tableau D.

On trouvera ci-après le montant des charges supportées par les partenaires de réalisation du FNUAP, ventilé par catégorie :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2022 | 2021 |
|--|----------------|----------------|
| Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes | 22 217 | 22 923 |
| Programmes d'aide en espèces | 9 334 | 7 097 |
| Formation et perfectionnement des partenaires | 145 641 | 120 403 |
| Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement | 110 391 | 87 767 |
| Charges de personnel et services contractuels | 176 672 | 170 968 |
| Charges financières | 547 | 474 |
| Voyages | 20 365 | 17 682 |
| Charges diverses | 2 630 | 663 |
| Total des charges | 487 797 | 427 977 |

Note 18

Répartition des charges par nature

On trouvera ci-après le montant total des charges, ventilé par nature :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2022 | 2021 (après retraitement) |
|---|----------------|------------------------------|
| Charges de personnel | | |
| Traitements | 209 726 | 200 925 |
| Cotisations de retraite | 44 211 | 42 277 |
| Autres charges afférentes aux avantages du personnel | 96 733 | 91 886 |
| Total partiel | 350 670 | 335 088 |
| Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes | | |
| Produits de santé procréative | 170 290 | 198 800 |
| Autres produits liés aux programmes | 45 115 | 33 980 |
| Total partiel | 215 405 | 232 780 |
| Programmes d'aide en espèces | 9 725 | 7 679 |
| Total partiel | 9 725 | 7 679 |
| Formation et perfectionnement des partenaires | 168 967 | 137 807 |
| Total partiel | 168 967 | 137 807 |

| | 2022 | 2021 (après retraitement) |
|--|------------------|------------------------------|
| Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement | | |
| Fournitures et accessoires | 49 343 | 27 421 |
| Loyer, réparations et entretien | 58 960 | 52 435 |
| Impression, publications et médias | 35 365 | 33 918 |
| Transport et distribution | 60 182 | 44 371 |
| Autres frais de fonctionnement | 62 372 | 58 272 |
| Total partiel | 266 222 | 216 417 |
| Services contractuels et spécialisés | | |
| Services contractuels et spécialisés assurés par des vacataires | 231 789 | 225 133 |
| Services contractuels et spécialisés assurés par des sociétés | 69 884 | 64 914 |
| Charges afférentes aux Volontaires des Nations Unies | 7 572 | 7 539 |
| Total partiel | 309 245 | 297 586 |
| Charges financières (frais bancaires principalement) | 1 123 | 1 123 |
| Total partiel | 1 123 | 1 123 |
| Voyages | 59 924 | 36 305 |
| Total partiel | 59 924 | 36 305 |
| Amortissement | | |
| Immobilisations corporelles | 7 269 | 7 042 |
| Immobilisations incorporelles | 454 | 146 |
| Total partiel | 7 723 | 7 188 |
| Dépréciation et reprise de pertes pour dépréciation | 60 | 422 |
| Total partiel | 60 | 422 |
| Charges diverses | | |
| Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie | 5 373 | 5 423 |
| Transferts et (gains)/pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles ou incorporelles | (194) | 1 054 |
| Pertes de change – contributions à recevoir ^a | 41 385 | 37 553 |
| Pertes de change – autres | 5 935 | 3 096 |
| Créances douteuses et comptabilisation en pertes | 869 | 3 507 |
| Autres | 411 | 523 |
| Total partiel | 53 779 | 51 156 |
| Total des charges | 1 442 843 | 1 323 551 |

^a Les pertes de change sur les contributions à recevoir enregistrées en 2022 découlent principalement de la réévaluation des soldes des comptes de contributions à recevoir, à la suite du changement de méthode de comptabilisation des produits. Une moins-value latente supplémentaire a été enregistrée en raison de l'ajustement des contributions libellées en monnaie locale.

Note 19
Charges afférentes aux activités relatives aux programmes et au budget institutionnel par région et par pays ou territoire

Les charges afférentes aux activités relatives aux programmes et au budget institutionnel par pays, par région et au niveau mondial se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Activités relatives aux programmes</i> | | <i>Budget institutionnel</i> | <i>Total</i> | |
|---|---|-----------------------------|------------------------------|----------------|----------------|
| | <i>Charges non préaffectées</i> | <i>Charges préaffectées</i> | | <i>2022</i> | <i>2021</i> |
| Afrique de l'Est et Afrique australe | | | | | |
| Activités par pays ou territoire | | | | | |
| Afrique du Sud | 1 558 | 1 309 | 424 | 3 291 | 3 094 |
| Angola | 2 323 | 2 245 | 1 219 | 5 787 | 4 445 |
| Botswana | 671 | 886 | 255 | 1 812 | 1 423 |
| Burundi | 2 441 | 3 098 | 868 | 6 407 | 4 977 |
| Comores | 877 | 683 | 136 | 1 696 | 1 600 |
| Érythrée | 551 | 13 | 662 | 1 226 | 1 651 |
| Eswatini | 746 | 635 | 320 | 1 701 | 1 769 |
| Éthiopie | 5 562 | 25 949 | 830 | 32 341 | 22 409 |
| Kenya | 3 829 | 3 071 | 1 078 | 7 978 | 7 936 |
| Lesotho | 783 | 761 | 480 | 2 024 | 2 039 |
| Madagascar | 4 916 | 5 190 | 646 | 10 752 | 8 630 |
| Malawi | 3 429 | 12 309 | 784 | 16 522 | 16 972 |
| Maurice | 255 | 76 | – | 331 | 260 |
| Mozambique | 5 029 | 25 108 | 1 077 | 31 214 | 23 999 |
| Namibie | 966 | 885 | 445 | 2 296 | 2 080 |
| Ouganda | 6 009 | 17 503 | 967 | 24 479 | 24 945 |
| République démocratique du Congo | 9 167 | 27 725 | 992 | 37 884 | 28 086 |
| République-Unie de Tanzanie | 5 820 | 16 764 | 1 044 | 23 628 | 18 401 |
| Rwanda | 3 134 | 4 687 | 730 | 8 551 | 4 102 |
| Seychelles | 163 | 1 | – | 164 | 80 |
| Soudan du Sud | 4 210 | 21 559 | 2 221 | 27 990 | 22 672 |
| Zambie | 2 704 | 6 002 | 627 | 9 333 | 10 806 |
| Zimbabwe | 2 808 | 8 543 | 987 | 12 338 | 16 012 |
| Total partiel | 67 951 | 185 002 | 16 792 | 269 745 | 228 388 |
| Activités régionales | 4 866 | 7 400 | 3 042 | 15 308 | 13 094 |
| Total | 72 817 | 192 402 | 19 834 | 285 053 | 241 482 |
| Afrique de l'Ouest et Afrique centrale | | | | | |
| Activités par pays ou territoire | | | | | |
| Bénin | 2 044 | 4 966 | 962 | 7 972 | 8 016 |
| Burkina Faso | 3 171 | 10 877 | 1 316 | 15 364 | 13 615 |

| | Activités relatives aux programmes | | | Total | |
|---|---------------------------------------|-------------------------|--------------------------|----------------|----------------|
| | Charges non préaffectées | Charges préaffectées | Budget institutionnel | 2022 | 2021 |
| Cabo Verde | 1 095 | 13 | 239 | 1 347 | 1 069 |
| Cameroun | 3 702 | 7 163 | 1 100 | 11 965 | 11 244 |
| Congo | 1 913 | 497 | 654 | 3 064 | 3 150 |
| Côte d'Ivoire | 3 410 | 5 849 | 856 | 10 115 | 11 213 |
| Gabon | 1 304 | 182 | 604 | 2 090 | 1 610 |
| Gambie | 1 290 | 2 641 | 347 | 4 278 | 3 692 |
| Ghana | 3 307 | 4 328 | 895 | 8 530 | 8 192 |
| Guinée | 2 842 | 2 848 | 724 | 6 414 | 8 499 |
| Guinée-Bissau | 1 115 | 792 | 526 | 2 433 | 2 830 |
| Guinée équatoriale | 806 | 260 | 520 | 1 586 | 1 853 |
| Libéria | 1 654 | 10 363 | 1 402 | 13 419 | 8 651 |
| Mali | 4 277 | 12 235 | 1 131 | 17 643 | 18 754 |
| Mauritanie | 1 568 | 778 | 709 | 3 055 | 2 930 |
| Niger | 3 875 | 8 272 | 1 192 | 13 339 | 22 928 |
| Nigéria | 8 986 | 12 645 | 1 061 | 22 692 | 26 375 |
| République centrafricaine | 2 546 | 2 889 | 1 280 | 6 715 | 5 787 |
| Sao Tomé-et-Principe | 484 | 222 | 208 | 914 | 900 |
| Sénégal | 2 729 | 3 460 | 644 | 6 833 | 8 260 |
| Sierra Leone | 2 410 | 4 535 | 1 029 | 7 974 | 9 674 |
| Tchad | 3 550 | 6 606 | 1 073 | 11 229 | 9 008 |
| Togo | 2 256 | 2 025 | 618 | 4 899 | 5 644 |
| Total partiel | 60 334 | 104 446 | 19 090 | 183 870 | 193 894 |
| Activités régionales | 3 677 | 5 112 | 2 222 | 11 011 | 12 430 |
| Total | 64 011 | 109 558 | 21 312 | 194 881 | 206 324 |
| États arabes | | | | | |
| Activités par pays ou territoire | | | | | |
| Algérie | 573 | 109 | 168 | 850 | 699 |
| Djibouti | 1 036 | 579 | 304 | 1 919 | 1 729 |
| Égypte | 1 628 | 8 496 | 523 | 10 647 | 13 904 |
| État de Palestine | 1 650 | 6 115 | 1 029 | 8 794 | 8 259 |
| Iraq | 2 396 | 15 731 | 1 154 | 19 281 | 26 254 |
| Jordanie | 1 084 | 9 621 | 392 | 11 097 | 11 275 |
| Liban | 760 | 3 926 | 574 | 5 260 | 7 155 |
| Libye | 1 443 | 4 054 | 757 | 6 254 | 6 848 |
| Maroc | 1 138 | 1 449 | 720 | 3 307 | 2 864 |
| Oman | 302 | 1 004 | 291 | 1 597 | 1 431 |
| République arabe syrienne | 2 657 | 36 624 | 822 | 40 103 | 30 463 |
| Somalie | 4 715 | 29 510 | 2 159 | 36 384 | 27 424 |
| Soudan | 4 947 | 19 329 | 1 335 | 25 611 | 17 678 |
| Tunisie | 671 | 586 | 100 | 1 357 | 1 364 |

| | Activités relatives aux programmes | | Budget institutionnel | Total | |
|---|---------------------------------------|-------------------------|--------------------------|----------------|----------------|
| | Charges non préaffectées | Charges préaffectées | | 2022 | 2021 |
| Yémen | 5 590 | 42 044 | 1 379 | 49 013 | 51 536 |
| Total partiel | 30 590 | 179 177 | 11 707 | 221 474 | 208 883 |
| Activités régionales | 4 206 | 3 297 | 2 274 | 9 777 | 8 770 |
| Total | 34 796 | 182 474 | 13 981 | 231 251 | 217 653 |
| Asie et Pacifique | | | | | |
| Activités par pays ou territoire | | | | | |
| Afghanistan | 5 972 | 43 940 | 1 314 | 51 226 | 15 275 |
| Bangladesh | 6 023 | 41 919 | 1 002 | 48 944 | 51 367 |
| Bhoutan | 727 | 97 | 73 | 897 | 631 |
| Cambodge | 2 432 | 793 | 559 | 3 784 | 3 181 |
| Chine | 1 913 | 553 | 1 181 | 3 647 | 3 625 |
| Îles du Pacifique (multipays) ^a | 4 052 | 9 738 | 1 009 | 14 799 | 12 301 |
| Inde | 5 644 | 3 392 | 852 | 9 888 | 9 615 |
| Indonésie | 3 548 | 3 541 | 687 | 7 776 | 7 772 |
| Iran (République islamique d') | 1 273 | 1 860 | 688 | 3 821 | 4 732 |
| Malaisie | 560 | 26 | 336 | 922 | 487 |
| Maldives | 678 | 66 | 160 | 904 | 743 |
| Mongolie | 1 186 | 1 544 | 482 | 3 212 | 3 459 |
| Myanmar | 3 171 | 17 518 | 924 | 21 613 | 15 203 |
| Népal | 2 978 | 6 836 | 826 | 10 640 | 9 504 |
| Pakistan | 4 838 | 9 886 | 907 | 15 631 | 14 294 |
| Papouasie–Nouvelle-Guinée | 2 393 | 5 157 | 973 | 8 523 | 5 764 |
| Philippines | 3 923 | 5 866 | 692 | 10 481 | 8 280 |
| République démocratique populaire lao | 1 595 | 2 076 | 607 | 4 278 | 3 529 |
| République populaire démocratique de Corée | 422 | 283 | 441 | 1 146 | 1 290 |
| Sri Lanka | 2 601 | 1 606 | 348 | 4 555 | 2 289 |
| Thaïlande | 823 | 1 | 359 | 1 183 | 1 244 |
| Timor-Leste | 1 401 | 1 868 | 641 | 3 910 | 3 092 |
| Viet Nam | 2 716 | 2 927 | 813 | 6 456 | 8 535 |
| Total partiel | 60 869 | 161 493 | 15 874 | 238 236 | 186 212 |
| Activités régionales | 6 509 | 3 049 | 2 613 | 12 171 | 11 659 |
| Total | 67 378 | 164 542 | 18 487 | 250 407 | 197 871 |
| Amérique latine et Caraïbes | | | | | |
| Activités par pays ou territoire | | | | | |
| Argentine | 772 | 439 | 184 | 1 395 | 1 045 |
| Bolivie (État plurinational de) | 1 455 | 4 067 | 596 | 6 118 | 3 822 |
| Brésil | 2 212 | 1 720 | 569 | 4 501 | 3 587 |
| Caraïbes (multipays) ^b | 3 567 | 2 236 | 945 | 6 748 | 4 984 |

| | Activités relatives aux programmes | | | Total | |
|---|------------------------------------|----------------------|-----------------------|---------------|---------------|
| | Charges non préaffectées | Charges préaffectées | Budget institutionnel | 2022 | 2021 |
| Chili | 152 | – | – | 152 | 147 |
| Colombie | 1 742 | 4 240 | 504 | 6 486 | 5 073 |
| Costa Rica | 680 | 211 | 109 | 1 000 | 792 |
| Cuba | 729 | 221 | 120 | 1 070 | 871 |
| El Salvador | 974 | 2 226 | 508 | 3 708 | 3 256 |
| Équateur | 1 156 | 4 682 | 569 | 6 407 | 2 874 |
| Guatemala | 1 823 | 2 178 | 807 | 4 808 | 4 140 |
| Haïti | 2 563 | 8 662 | 1 378 | 12 603 | 12 928 |
| Honduras | 1 211 | 1 730 | 671 | 3 612 | 4 464 |
| Mexique | 1 380 | 2 263 | 878 | 4 521 | 5 457 |
| Nicaragua | 1 000 | 1 513 | 629 | 3 142 | 2 937 |
| Panama | 693 | 352 | 174 | 1 219 | 1 023 |
| Paraguay | 857 | 3 647 | 354 | 4 858 | 1 743 |
| Pérou | 1 349 | 1 595 | 968 | 3 912 | 2 078 |
| République dominicaine | 963 | 655 | 311 | 1 929 | 1 461 |
| Uruguay | 736 | 1 823 | 466 | 3 025 | 1 945 |
| Venezuela (République bolivarienne du) | 1 064 | 5 691 | 548 | 7 303 | 2 975 |
| Total partiel | 27 078 | 50 151 | 11 288 | 88 517 | 67 602 |
| Activités régionales | 4 327 | 1 713 | 2 966 | 9 006 | 9 275 |
| Total | 31 405 | 51 864 | 14 254 | 97 523 | 76 877 |
| Europe de l'Est et Asie centrale | | | | | |
| Activités par pays ou territoire | | | | | |
| Albanie | 594 | 299 | 188 | 1 081 | 1 538 |
| Arménie | 683 | 745 | 202 | 1 630 | 1 230 |
| Azerbaïdjan | 715 | 479 | 246 | 1 440 | 1 623 |
| Bélarus | 582 | 984 | 137 | 1 703 | 1 284 |
| Bosnie-Herzégovine | 828 | 620 | 509 | 1 957 | 2 328 |
| Géorgie | 629 | 1 294 | 200 | 2 123 | 1 593 |
| Kazakhstan | 598 | 878 | 550 | 2 026 | 1 719 |
| Kirghizistan | 1 032 | 1 233 | 170 | 2 435 | 2 177 |
| Kosovo | 735 | 151 | 153 | 1 039 | 1 279 |
| Macédoine du Nord | 531 | 617 | 148 | 1 296 | 706 |
| Ouzbékistan | 1 133 | 835 | 555 | 2 523 | 3 673 |
| République de Moldova | 1 193 | 9 038 | 512 | 10 743 | 2 991 |
| Serbie | 601 | 306 | 210 | 1 117 | 794 |
| Tadjikistan | 1 119 | 1 368 | 206 | 2 693 | 2 643 |
| Türkiye | 1 353 | 24 008 | 760 | 26 121 | 23 745 |
| Turkménistan | 812 | 986 | 205 | 2 003 | 1 307 |

| | Activités relatives aux programmes | | | Total | |
|--|------------------------------------|----------------------|-----------------------|------------------|------------------|
| | Charges non préaffectées | Charges préaffectées | Budget institutionnel | 2022 | 2021 |
| Ukraine | 1 438 | 21 210 | 1 051 | 23 699 | 8 530 |
| Total partiel | 14 576 | 65 051 | 6 002 | 85 629 | 59 160 |
| Activités régionales | 3 763 | 2 566 | 2 038 | 8 367 | 7 923 |
| Total | 18 339 | 67 617 | 8 040 | 93 996 | 67 083 |
| Programme mondial et autres activités menées à partir du siège | 19 375 | 141 749 | 93 063 | 254 187 | 265 853 |
| Total | 308 121 | 910 206 | 188 971 | 1 407 298 | 1 273 143 |

^a Le programme multipays des Îles du Pacifique met en œuvre des activités relatives aux programmes dans les pays et territoires suivants : Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

^b Le programme multipays des Caraïbes anglophones et néerlandophones met en œuvre des activités relatives aux programmes dans les pays et territoires suivants : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises [Aruba, Curaçao et Saint-Martin (partie néerlandaise)], Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Dominique, Grenade, Guyana, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname et Trinité-et-Tobago.

Les dépenses des services centraux, d'un montant de 35,5 millions de dollars, n'apparaissent pas dans ce tableau, car, du fait de leur nature, elles ne peuvent pas être affectées à une région ou à un pays donné. Le tableau D donne la répartition par catégorie des charges afférentes à l'ensemble des activités relatives aux programmes et au budget institutionnel.

Note 20

Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels

Au 31 décembre 2022, le FNUAP n'avait aucune provision d'un montant significatif.

Les actifs éventuels comprennent les contributions qui relèvent d'accords conclus avec des donateurs et qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des produits à la date de clôture. Au 31 décembre 2022, leur montant s'élevait à 383,4 millions de dollars (contre 478,4 millions en 2021), et la totalité portait sur des ressources préaffectées (contre 124,9 millions en 2021). Il n'y a pas d'actif éventuel portant sur des ressources non préaffectées, car toutes les contributions ont été comptabilisées en 2022 en raison du changement de méthode comptable de constatation des produits. Ces contributions seront inscrites dans les comptes des périodes au cours desquelles il sera satisfait aux critères de comptabilisation des produits.

Au 31 décembre 2022, le FNUAP n'avait qu'un nombre limité de passifs éventuels qui correspondaient à des contentieux juridiques ou administratifs en cours. Toujours au 31 décembre 2022, le montant total des décaissements potentiels à ce titre était estimé à 5,2 millions de dollars (contre 3,4 millions en 2021). L'issue de ces litiges, et par conséquent, l'obligation de procéder à ces décaissements, ainsi que la date à laquelle ils pourraient être dus, étant incertaines, aucun élément de passif ou provision n'a été constaté à ce titre à la date de clôture. Le FNUAP ne s'attend pas à ce que l'issue finale de l'un quelconque des litiges auxquels il est partie ait une

incidence négative notable sur sa situation financière, ses résultats ou ses flux de trésorerie.

Note 21

Information concernant les parties liées

Les opérations concernant les principaux dirigeants du FNUAP se présentent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Principaux dirigeants</i> | | | | | | |
|------------------------------|----------------------------|---|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|---|
| | <i>Nombre de personnes</i> | <i>Traitement et indemnité de poste</i> | <i>Contributions du personnel</i> | <i>Autres prestations</i> | <i>Pensions et assurance maladie</i> | <i>Montant total de la rémunération</i> |
| 2022 | 25 | 5 200 | (878) | 921 | 1 078 | 6 321 |
| 2021 | 22 | 4 865 | (840) | 1 311 | 1 003 | 6 339 |

Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant des traitements, l'indemnité de poste, des avantages tels que l'indemnité de représentation, la prime d'affectation, l'allocation-logement, le paiement des frais d'expédition ainsi que la cotisation de l'employeur au régime de pensions et au régime d'assurance maladie. En 2022, la présentation de la note a été revue pour inclure la déduction de la contribution du personnel dans le calcul de la rémunération totale.

Les principaux dirigeants sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et ont également droit, au même titre que les autres fonctionnaires, à des avantages postérieurs à l'emploi. Au 31 décembre 2022, la valeur actuelle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement des principaux dirigeants se chiffrait, selon les estimations, à 5,8 millions de dollars (contre 7,6 millions en 2021).

Conformément au Règlement du personnel de l'ONU, les principaux dirigeants ou leurs proches n'ont pas bénéficié de prêts ou d'avances auxquels les autres fonctionnaires ne pouvaient pas prétendre.

Note 22

Événements postérieurs à la date de clôture

La date de clôture du FNUAP est le 31 décembre 2022. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Fonds, la Directrice exécutive a signé les présents états financiers et les a présentés au Comité des commissaires aux comptes le 30 avril 2023.

En mars 2023, un important donateur a annoncé des réductions potentielles de ses futures contributions non préaffectées au titre de l'aide au développement en raison d'un changement de priorités face à l'évolution des crises faisant rage en 2023. Un montant de 79,9 millions de dollars a donc été déduit des contributions à recevoir au 31 décembre 2022. Il est tenu compte de ce changement dans les états financiers, mais non dans le rapport de la Directrice exécutive sur le bilan statistique et financier de 2022 [DP/FPA/2023/4 (Part I/Add.1)], qui a été présenté au Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avant que ce changement soit intervenu.

Il ne s'est produit entre la date de clôture et celle à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun autre événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers.

Note 23**Présentation de l'information budgétaire et comparaison entre les montants réels calculés sur une base comparable à celle du budget et les montants réels inscrits dans les états financiers**

L'état V permet de comparer le budget initial, le budget définitif et le montant réel des charges supportées en 2022, présentés suivant des conventions comptables comparables à celles régissant l'élaboration du budget. Les écarts entre le budget initial et le budget définitif résultent d'éléments dont la direction a pris connaissance au cours de l'année, tels que les projections définitives concernant les contributions à recevoir au titre des ressources ordinaires et le montant des soldes des fonds de l'année antérieure pouvant être redistribués. Les écarts entre le budget définitif et l'utilisation des crédits budgétaires sont dus à la sous-utilisation de ressources allouées en interne.

On trouvera ci-après le rapprochement entre le montant des charges réelles pour 2022 présenté dans l'état V (État comparatif des montants budgétés et des montants réels pour l'année terminée le 31 décembre 2022) et celui qui est présenté dans l'état IV (État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2022). Les écarts sont essentiellement dus aux différences dans la méthode de calcul, d'une part, et dans les entités prises en compte, de l'autre. Les différences liées à la méthode de calcul correspondent à des variations entre les conventions comptables utilisées pour établir le budget et celles utilisées pour présenter l'information financière. Les différences relatives aux entités prises en compte correspondent à l'augmentation/(la diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se rapportant aux activités qui ne relèvent pas du budget approuvé. Il n'y a pas d'écart de date, car la période budgétaire annualisée correspond à la période sur laquelle portent les états financiers.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Fonctionnement</i> | <i>Activités d'investissement</i> | <i>Activités de financement</i> | <i>Total</i> |
|--|-----------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------|
| Total des charges réelles sur une base comparable à celle régissant l'élaboration du budget (état V) | (477 440) | (5 426) | – | (482 866) |
| Différences liées à la méthode de calcul | (205 961) | (233) | – | (206 194) |
| Différences relatives aux entités prises en compte | 759 372 | 85 750 | – | 845 122 |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV) | 75 971 | 80 091 | – | 156 062 |

On trouvera ci-après le rapprochement entre l'excédent ou le déficit réel calculé selon des conventions comptables comparables à celles régissant l'élaboration du budget (comptabilité de caisse modifiée) et selon les conventions applicables aux états financiers (comptabilité d'exercice intégrale). En ce qui concerne les produits, le budget est établi à partir de projections des produits, d'estimations des ressources inutilisées reportées de l'année antérieure et de la part de la réserve opérationnelle débloquée ou constituée pendant l'année considérée, tandis que les produits sont comptabilisés dans les états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. S'agissant des charges, la différence tient principalement au traitement des immobilisations corporelles et des stocks.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | |
|---|-----------------|
| Excédent net réel calculé sur une base comparable à celle régissant l'élaboration du budget (état V) | 40 637 |
| Écart entre le montant total des produits selon la comptabilité d'exercice et le montant définitif des crédits budgétaires alloués | (117 537) |
| Écart entre les charges calculées aux fins du budget et celles calculées selon la comptabilité d'exercice | (14 226) |
| Déficit net réel calculé selon les conventions applicables aux états financiers pour les activités relevant du champ d'application du budget | (91 126) |

Note 24

Information sectorielle

L'information sectorielle concerne les principales activités et sources de financement du FNUAP. Celui-ci présente une information financière distincte pour deux grands secteurs : les ressources non préaffectées et les ressources préaffectées.

a) Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2022

Le FNUAP considère la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements comme des « actifs communs » aux secteurs. Il considère également certaines dettes (les comptes interfonds, par exemple) et les engagements au titre des avantages du personnel comme des « passifs communs » aux secteurs. Les produits et les charges afférents à ces éléments communs sont attribués aux secteurs concernés dans le cours normal des opérations. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements sont attribués en fonction des soldes respectifs des secteurs, tandis que les dettes et les engagements au titre des avantages du personnel le sont au prorata du nombre respectif de postes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Ressources non préaffectées</i> | | <i>Ressources préaffectées</i> | | <i>Total</i> | |
|--|------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|----------------|------------------|---------------------------------|
| | 2022 | 2021 (après retraitement) | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 (après retraitement) |
| Actif | | | | | | |
| Actifs courants | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 140 669 | 79 270 | 222 476 | 127 696 | 363 145 | 206 966 |
| Placements arrivant à échéance à moins d'un an | 163 767 | 180 919 | 259 002 | 291 441 | 422 769 | 472 360 |
| Contributions à recevoir | 76 049 | 119 223 | 322 953 | 227 413 | 399 002 | 346 636 |
| Créances diverses | 13 404 | 27 221 | 15 093 | 14 086 | 28 497 | 41 307 |
| Avances de fonctionnement | 1 742 | 2 001 | 20 345 | 16 688 | 22 087 | 18 689 |
| Paiements anticipés et autres éléments d'actif | 11 527 | 10 898 | 4 929 | 5 330 | 16 456 | 16 228 |
| Stocks | 5 586 | 4 039 | 83 716 | 74 238 | 89 302 | 78 277 |
| Total | 412 744 | 423 571 | 928 514 | 756 892 | 1 341 258 | 1 180 463 |

| | Ressources non préaffectées | | Ressources préaffectées | | Total | |
|--|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------|------------------|------------------|---------------------------------|
| | 2022 | 2021 (après retraitement) | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 (après retraitement) |
| Actifs non courants | | | | | | |
| Placements arrivant à échéance à plus d'un an | 360 919 | 387 120 | 570 805 | 623 608 | 931 724 | 1 010 728 |
| Contributions à recevoir | 141 191 | 169 143 | 171 438 | 193 737 | 312 629 | 362 880 |
| Autres actifs non courants | 18 | 23 | – | – | 18 | 23 |
| Immobilisations corporelles | 33 982 | 29 143 | 533 | 4 206 | 34 515 | 33 349 |
| Immobilisations incorporelles | 6 139 | 5 386 | – | – | 6 139 | 5 386 |
| Total | 542 249 | 590 815 | 742 776 | 821 551 | 1 285 025 | 1 412 366 |
| Total de l'actif | 954 993 | 1 014 386 | 1 671 290 | 1 578 443 | 2 626 283 | 2 592 829 |
| Passif | | | | | | |
| Passifs courants | | | | | | |
| Dettes et charges à payer | 14 824 | 21 437 | 83 035 | 96 201 | 97 859 | 117 638 |
| Avantages du personnel | 33 205 | 35 491 | 13 961 | 13 126 | 47 166 | 48 617 |
| Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance | 5 824 | 5 074 | 4 975 | 5 693 | 10 799 | 10 767 |
| Total | 53 853 | 62 002 | 101 971 | 115 020 | 155 824 | 177 022 |
| Passifs non courants | | | | | | |
| Avantages du personnel | 211 790 | 289 845 | 89 049 | 107 203 | 300 839 | 397 048 |
| Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance | 3 255 | 3 408 | – | – | 3 255 | 3 408 |
| Total | 215 045 | 293 253 | 89 049 | 107 203 | 304 094 | 400 456 |
| Total du passif | 268 898 | 355 255 | 191 020 | 222 223 | 459 918 | 577 478 |
| Actif net | 686 095 | 659 131 | 1 480 270 | 1 356 220 | 2 166 365 | 2 015 351 |
| Réserves et solde des fonds | | | | | | |
| Réserves | | | | | | |
| Réserve opérationnelle | 87 696 | 82 203 | – | – | 87 696 | 82 203 |
| Réserve destinée aux interventions humanitaires | 5 500 | 5 500 | – | – | 5 500 | 5 500 |
| Réserve au titre des bureaux et logements hors siège | 5 000 | 5 000 | – | – | 5 000 | 5 000 |
| Total des réserves | 98 196 | 92 703 | – | – | 98 196 | 92 703 |
| Soldes des fonds | | | | | | |
| Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières | 103 502 | 92 710 | – | – | 103 502 | 92 710 |
| Soldes des fonds préaffectés ou non et non réservés à des fins particulières | | | | | | |
| Ressources non préaffectées | 484 397 | 473 718 | – | – | 484 397 | 473 718 |

| | Ressources non préaffectées | | Ressources préaffectées | | Total | |
|---|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------|------------------|------------------|---------------------------------|
| | 2022 | 2021 (après retraitement) | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 (après retraitement) |
| Ressources préaffectées | – | – | 1 480 270 | 1 356 220 | 1 480 270 | 1 356 220 |
| Total des soldes des fonds | 587 899 | 566 428 | 1 480 270 | 1 356 220 | 2 068 169 | 1 922 648 |
| Total des réserves et des soldes des fonds | 686 095 | 659 131 | 1 480 270 | 1 356 220 | 2 166 365 | 2 015 351 |

Les acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles au moyen de ressources non préaffectées ou préaffectées se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | Ressources non préaffectées | | Ressources préaffectées | | Total | |
|-------------------------------|-----------------------------|--------------|-------------------------|--------------|---------------|---------------|
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Immobilisations corporelles | 5 792 | 5 610 | 3 048 | 2 296 | 8 840 | 7 906 |
| Immobilisations incorporelles | 3 271 | 3 511 | – | – | 3 271 | 3 511 |
| Total | 9 063 | 9 121 | 3 048 | 2 296 | 12 111 | 11 417 |

b) Information sectorielle présentée dans l'état de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | Ressources non préaffectées | | Ressources préaffectées | | Changements ^a | | Total | |
|---|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------|------------------|--------------------------|-----------------|------------------|---------------------------------|
| | 2022 | 2021 (après retraitement) | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 (après retraitement) |
| Produits provenant des contributions | | | | | | | | |
| Contributions non préaffectées | 390 918 | 524 967 | – | – | – | – | 390 918 | 524 967 |
| À déduire : transfert aux produits divers des remboursements d'impôts sur le revenu | (5 466) | (4 679) | – | – | – | – | (5 466) | (4 679) |
| Total partiel | 385 452 | 520 288 | – | – | – | – | 385 452 | 520 288 |
| Contributions préaffectées | – | – | 1 108 712 | 1 051 483 | (66 150) | (58 871) | 1 042 562 | 992 612 |
| À déduire : remboursements à des donateurs | – | – | (9 877) | (6 470) | – | – | (9 877) | (6 470) |
| À déduire : dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir) | – | – | 2 135 | (1 192) | – | – | 2 135 | (1 192) |
| Total partiel | – | – | 1 100 970 | 1 043 821 | (66 150) | (58 871) | 1 034 820 | 984 950 |
| Total des produits provenant des contributions | 385 452 | 520 288 | 1 100 970 | 1 043 821 | (66 150) | (58 871) | 1 420 272 | 1 505 238 |

| | Ressources non préaffectées | | Ressources préaffectées | | Changements ^a | | Total | |
|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------------|------------------|--------------------------|-----------------|------------------|---------------------------|
| | 2022 | 2021 (après retraitement) | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 (après retraitement) |
| Produits divers | 98 281 | 103 853 | 13 416 | 8 531 | – | – | 111 697 | 112 384 |
| Total des produits | 483 733 | 624 141 | 1 114 386 | 1 052 352 | (66 150) | (58 871) | 1 531 969 | 1 617 622 |
| Charges | | | | | | | | |
| Charges de personnel | 245 105 | 237 982 | 105 565 | 97 106 | – | – | 350 670 | 335 088 |
| Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes | 8 692 | 14 477 | 206 713 | 218 303 | – | – | 215 405 | 232 780 |
| Programmes d'aide en espèces | 2 676 | 1 034 | 7 049 | 6 645 | – | – | 9 725 | 7 679 |
| Formation et perfectionnement des partenaires | 32 337 | 21 444 | 136 630 | 116 363 | – | – | 168 967 | 137 807 |
| Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement | 92 246 | 70 723 | 240 126 | 204 565 | (66 150) | (58 871) | 266 222 | 216 417 |
| Services contractuels et spécialisés | 79 300 | 74 242 | 229 945 | 223 344 | – | – | 309 245 | 297 586 |
| Charges financières | 175 | 227 | 948 | 896 | – | – | 1 123 | 1 123 |
| Voyages | 24 489 | 10 519 | 35 435 | 25 786 | – | – | 59 924 | 36 305 |
| Amortissement | 7 129 | 6 379 | 594 | 809 | – | – | 7 723 | 7 188 |
| Dépréciation | 10 | 356 | 50 | 66 | – | – | 60 | 422 |
| Charges diverses | 28 750 | 35 264 | 25 029 | 15 892 | – | – | 53 779 | 51 156 |
| Total des charges | 520 909 | 472 647 | 988 084 | 909 775 | (66 150) | (58 871) | 1 442 843 | 1 323 551 |
| Excédent pour l'année | (37 176) | 151 494 | 126 302 | 142 577 | – | – | 89 126 | 294 071 |

^a Le mode de présentation retenu rend compte des résultats bruts de chaque secteur ; la colonne « Changements » est donc nécessaire pour éviter une double comptabilisation des opérations intersectorielles. Le montant de 66,1 millions de dollars indiqué dans la colonne « Changements » correspond aux frais de recouvrement des coûts.

Note 25 Gestion du risque financier

Évaluation

Actifs financiers

À la date de clôture, les actifs financiers du FNUAP, classés selon les normes IPSAS, se répartissaient de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2022 | Titres détenus jusqu'à leur échéance | Titres disponibles à la vente | Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat | Prêts et créances | Total |
|---|--------------------------------------|-------------------------------|---|-------------------|-----------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 325 778 | 12 853 | – | 24 514 | 363 145 |
| Placements | 1 066 720 | 287 773 | – | – | 1 354 493 |
| Contributions à recevoir | – | – | – | 711 631 | 711 631 |

| 2022 | Titres détenus jusqu'à leur échéance | Titres disponibles à la vente | Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat | Prêts et créances | Total |
|------------------------------------|--|----------------------------------|---|-------------------|------------------|
| Créances diverses | – | – | 48 | 28 467 | 28 515 |
| Total des actifs financiers | 1 392 498 | 300 626 | 48 | 764 612 | 2 457 784 |

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2021 (après retraitement) | Titres détenus jusqu'à leur échéance | Titres disponibles à la vente | Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat | Prêts et créances | Total |
|--|--|----------------------------------|---|-------------------|------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 137 891 | 11 861 | – | 57 214 | 206 966 |
| Placements | 1 147 220 | 335 868 | – | – | 1 483 088 |
| Contributions à recevoir | – | – | – | 709 516 | 709 516 |
| Créances diverses | – | – | 712 | 40 618 | 41 330 |
| Total des actifs financiers | 1 285 111 | 347 729 | 712 | 807 348 | 2 440 900 |

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti. À la date de clôture, la valeur comptable de ces actifs dépassait leur valeur marchande de 45,9 millions de dollars (en 2021, la valeur comptable des actifs dépassait leur valeur marchande de 3,0 millions de dollars).

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur marchande. La norme IPSAS 30 (Instruments financiers : informations à fournir) définit trois niveaux de juste valeur en fonction de la nature des données utilisées aux fins de l'évaluation, le niveau 1 correspondant à l'utilisation des données les plus fiables (cours sur les marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques) et le niveau 3, à l'utilisation des données les moins fiables (données ne reposant pas sur des cours observables). La juste valeur des placements du FNUAP est du niveau 1.

À la date de clôture, le FNUAP avait 0,05 million de dollars d'actifs financiers classés à la juste valeur avec contrepartie en résultat (contre 0,7 million en 2021), qui provenaient des contrats de change des placements au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Avec les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat (voir ci-dessous), ces contrats ont généré en 2022 un gain de change net de 3,4 millions de dollars, réalisé ou non (contre un gain de 2,0 millions de dollars en 2021), qui a été comptabilisé dans l'excédent pour l'année dans l'état de la performance financière.

La valeur comptable des prêts et créances est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Passifs financiers

À la date de clôture, les passifs financiers du FNUAP, classés selon les normes IPSAS, se répartissaient de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2022 | <i>Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</i> | <i>Autres passifs financiers</i> | <i>Total</i> |
|---|---|----------------------------------|----------------|
| Dettes et charges à payer | – | 97 859 | 97 859 |
| Autres éléments de passif (courants et non courants) | 2 511 | 3 534 | 6 045 |
| Total des passifs financiers | 2 511 | 101 393 | 103 904 |

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2021 | <i>Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</i> | <i>Autres passifs financiers</i> | <i>Total</i> |
|---|---|----------------------------------|----------------|
| Dettes et charges à payer | – | 117 638 | 117 638 |
| Autres éléments de passif (courants et non courants) | 121 | 5 386 | 5 507 |
| Total des passifs financiers | 121 | 123 024 | 123 145 |

À la date de clôture, le FNUAP avait 2,5 millions de dollars de passifs financiers classés à la juste valeur avec contrepartie en résultat (contre 0,1 million en 2021), qui provenaient des contrats de change des placements au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les passifs financiers classés dans la catégorie Autres passifs financiers sont comptabilisés à leur valeur nominale au lieu de leur valeur actualisée étant donné que la majorité d'entre eux arrivera à échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Exposition aux risques

Le FNUAP est exposé à différents types de risques financiers, notamment :

- a) Le risque de crédit : le risque de subir des pertes financières si des tiers ne s'acquittent pas de leurs obligations financières ou contractuelles ;
- b) Le risque de liquidité : la probabilité que le FNUAP ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles ;
- c) Le risque de marché : la possibilité que le FNUAP subisse des pertes financières importantes en raison de variations défavorables des taux de change, des taux d'intérêt et des cours de titres d'investissement.

Analyse du risque de crédit

Le risque de crédit est essentiellement lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements et aux contributions à recevoir. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des instruments financiers.

Les stratégies d'atténuation du risque de crédit proposées dans les directives pour la gestion des placements du fonds de roulement et des placements au titre des avantages postérieurs à l'emploi limitent le risque de crédit associé à une même

contrepartie, en prévoyant des exigences minimales de solvabilité et en fixant des limites par type d'émission et d'instrument financier. Les directives prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et des contreparties. Les placements du fonds de roulement (78,8 % du total des placements) se limitent à des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques.

L'évaluation du risque de crédit des instruments financiers repose sur les notes de crédit attribuées par les trois principales agences de notation (Moody's, S&P Global Ratings et Fitch). À la date de clôture, les placements financiers du FNUAP concernaient des titres de première qualité, comme indiqué dans le tableau ci-dessous (présenté selon les critères de notation de S&P Global Ratings) :

Portefeuille du fonds de roulement : placements à revenu fixe par note de crédit^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2022 | AAA | AA+ | AA | AA- | A+ | A | A- | Total |
|--------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|----------|---------------|------------------|
| Obligations | 588 086 | 223 509 | 94 548 | 44 986 | 71 235 | – | 13 500 | 1 035 864 |
| Dépôts à terme | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Effets de commerce | – | 24 856 | – | – | 6 000 | – | – | 30 856 |
| Total | 588 086 | 248 365 | 94 548 | 44 986 | 77 235 | – | 13 500 | 1 066 720 |

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2021 | AAA | AA+ | AA | AA- | A+ | A | A- | Total |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------|----------|------------------|
| Obligations | 528 829 | 200 675 | 71 790 | 45 043 | 25 979 | – | – | 872 316 |
| Dépôts à terme | – | – | – | 50 000 | – | – | – | 50 000 |
| Effets de commerce | 44 948 | – | 89 974 | 44 984 | 44 998 | – | – | 224 904 |
| Total | 573 777 | 200 675 | 161 764 | 140 027 | 70 977 | – | – | 1 147 220 |

^a À l'exclusion des titres classés dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Portefeuille des placements au titre des avantages postérieurs à l'emploi : placements à revenu fixe par note de crédit^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2022 | AAA | AA+ | AA | AA- | A+ | A | A- | BBB+ | BBB | Bons du Trésor américain | Non noté | Total |
|-----------------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------------------|---------------|----------------|
| Valeurs à revenu fixe | 3 997 | 2 078 | 398 | 3 079 | 1 846 | 2 096 | 2 286 | 2 762 | 676 | 11 124 | 85 348 | 115 690 |
| Total | 3 997 | 2 078 | 398 | 3 079 | 1 846 | 2 096 | 2 286 | 2 762 | 676 | 11 124 | 85 348 | 115 690 |

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2021 | AAA | AA+ | AA- | A+ | A | A- | BBB+ | BBB | BBB- | Bons du Trésor américain | Non noté | Total |
|-----------------------|--------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------------------|---------------|----------------|
| Valeurs à revenu fixe | 4 094 | 743 | 616 | 3 160 | 1 997 | 2 690 | 944 | 3 666 | 1 021 | 13 056 | 92 226 | 124 213 |
| Total | 4 094 | 743 | 616 | 3 160 | 1 997 | 2 690 | 944 | 3 666 | 1 021 | 13 056 | 92 226 | 124 213 |

^a À l'exclusion des titres classés dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Sur les 85,3 millions de dollars de valeurs à revenu fixe détenues au 31 décembre 2022 et non notées par S&P Global Ratings (contre 92,2 millions en 2021), des instruments évalués à 12,1 millions de dollars (contre 13,2 millions en 2021) ont été notés par Moody's de Aaa à Aa3. Les valeurs restantes représentent principalement des placements dans des fonds indiciels cotés et des fonds communs ; ces fonds sont composés de diverses valeurs qui peuvent être notées séparément, mais l'ensemble n'est pas noté.

Une grande partie des contributions à recevoir sont dues par des gouvernements souverains et des entités supranationales, notamment des entités des Nations Unies qui ont toujours présenté un risque de défaillance très faible. Le risque de crédit auquel est exposé le FNUAP au titre des contributions non acquittées est encore atténué par le fait que les activités relatives aux programmes ne sont lancées qu'une fois les fonds reçus. La méthode suivie par le FNUAP pour évaluer la recouvrabilité des contributions non acquittées est décrite à la note 2. On trouvera une analyse des contributions non acquittées au 31 décembre 2022, par année, et de la variation du compte de dépréciation pour créances douteuses à la note 5 a).

Analyse du risque de liquidité

Le FNUAP utilise les placements du portefeuille du fonds de roulement pour couvrir ses besoins de trésorerie courants. Le PNUD prend les décisions relatives aux placements en tenant dûment compte des besoins de trésorerie du FNUAP et échelonne les échéances en fonction du calendrier des futures dépenses de trésorerie. Le FNUAP prend donc une grande partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à court terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure que ceux-ci deviennent exigibles, comme le montre le tableau suivant.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 31 décembre 2022 | Pourcentage | 31 décembre 2021 | Pourcentage |
|--|------------------|-------------|------------------|-------------|
| Équivalents de trésorerie | 325 778 | 23 | 137 891 | 11 |
| Total partiel | 325 778 | 23 | 137 891 | 11 |
| Placements à court terme | 421 267 | 31 | 469 832 | 36 |
| Placements à long terme | 645 453 | 46 | 677 388 | 53 |
| Total partiel | 1 066 720 | 77 | 1 147 220 | 89 |
| Total des placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 1 392 498 | 100 | 1 285 111 | 100 |

Analyse du risque de marché

Le risque de marché est le risque de subir des pertes financières en raison de variations défavorables de la valeur marchande des instruments financiers, notamment des taux d'intérêt, des taux de change et des cours.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend des effets que les fluctuations des taux d'intérêt du marché ont sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers et sur les flux de trésorerie futurs. Le FNUAP est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs porteurs d'intérêts.

Les titres du portefeuille du fonds de roulement du FNUAP (78,8 % du total des placements, contre 77,4 % en 2021), qui sont des titres détenus jusqu'à échéance, ne sont pas évalués au cours du marché, et leur valeur comptable ne subit pas l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

Les placements du FNUAP au titre des avantages postérieurs à l'emploi (21,2 % du total des placements, contre 22,6 % en 2021), qui sont des titres disponibles à la vente, sont comptabilisés à leur juste valeur. Au 31 décembre 2022, ces placements comprenaient des instruments porteurs d'intérêts évalués à 115,7 millions de dollars (8,5 % du total des placements), ce qui représente un risque de taux d'intérêt (en 2021, ce montant était de 124,2 millions de dollars, soit 8,4 % du total des placements). Le tableau ci-dessous fait apparaître la sensibilité aux taux d'intérêt de ces placements, compte tenu de leur échéance :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Variation | 2022 | | 2021 | |
|------------------------------|-----------|---------------------------------|-----------|---------------------------------|
| | Actif net | Excédent/(déficit) ^a | Actif net | Excédent/(déficit) ^a |
| Hausse de 100 points de base | (2 657) | – | (2 830) | – |
| Baisse de 50 points de base | 1 329 | – | 1 415 | – |

^a Les placements au titre des avantages postérieurs à l'emploi étant des titres disponibles à la vente, les variations de leur juste valeur sont constatées dans l'actif net, et les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit sur l'année.

Au 31 décembre 2022, le FNUAP ne détenait aucun titre à revenu fixe et à taux variable dans le cadre du portefeuille du fonds de roulement (il en était de même en 2021). Le coupon de ces titres est variable et est périodiquement rajusté au taux du marché, ce qui présente un risque de fluctuation des intérêts créditeurs.

b) Risque de change

Le FNUAP est exposé à des risques de change, car il détient des actifs financiers libellés dans des monnaies autres que le dollar et des passifs financiers devant être réglés en devises. Le tableau ci-dessous récapitule la position à la fin de l'année des actifs et passifs financiers du FNUAP, par monnaie :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2022 | Dollar des États-Unis | Livre sterling | Dollar canadien | Euro | Couronne suédoise | Autres monnaies | Au 31 décembre 2022 |
|---|-----------------------|----------------|-----------------|----------------|-------------------|-----------------|---------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 350 193 | 479 | 3 | 10 390 | 26 | 2 054 | 363 145 |
| Placements | 1 276 088 | 14 403 | 4 328 | 39 100 | 1 545 | 19 029 | 1 354 493 |
| Contributions à recevoir | 376 447 | 24 230 | 73 864 | 67 834 | 25 139 | 144 117 | 711 631 |
| Dettes et charges à payer | (83 163) | 21 | (2) | (235) | – | (14 480) | (97 859) |
| Autres éléments de passif (y compris les passifs dérivés) | (5 406) | – | (9) | (630) | – | – | (6 045) |
| Exposition nette | 1 914 159 | 39 133 | 78 184 | 116 459 | 26 710 | 150 720 | 2 325 365 |

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2021 (après retraitement) | Dollar des États-Unis | Livre sterling | Dollar canadien | Euro | Couronne suédoise | Autres monnaies | Au 31 décembre 2021 |
|---|-----------------------|----------------|-----------------|---------------|-------------------|-----------------|---------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 192 686 | 3 362 | 2 326 | 3 264 | 5 | 5 323 | 206 966 |
| Placements | 1 399 963 | 9 676 | 5 068 | 44 999 | 1 833 | 21 549 | 1 483 088 |
| Contributions à recevoir | 467 299 | 31 966 | 67 744 | 39 220 | 51 387 | 51 900 | 709 516 |
| Dettes et charges à payer | (96 293) | (39) | – | (905) | – | (20 401) | (117 638) |
| Autres éléments de passif (y compris les passifs dérivés) | (2 284) | – | (2 908) | (315) | – | – | (5 507) |
| Exposition nette | 1 961 371 | 44 965 | 72 230 | 86 263 | 53 225 | 58 371 | 2 276 425 |

Le FNUAP gère activement ses positions de change nettes. La trésorerie du PNUD effectue des opérations de couverture pour le compte du FNUAP afin de le prémunir contre le risque de change auquel il est exposé lorsque ses donateurs annoncent des contributions libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis et qu'un certain laps de temps s'écoule entre l'annonce et le versement. En 2022, les contributions à recevoir libellées en huit monnaies ont ainsi fait l'objet d'opérations de couverture.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la sensibilité de l'actif net du FNUAP et de l'excédent ou du déficit sur l'année aux fluctuations des principales monnaies par rapport au dollar des États-Unis. Le renforcement du dollar des États-Unis entraîne une baisse de l'excédent ou du déficit et de l'actif net pour l'année et vice versa.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2022 | Appréciation du dollar des États-Unis de 10 % | | Dépréciation du dollar des États-Unis de 10 % | |
|-----------------|---|-----------|---|-----------|
| | Excédent/(déficit) | Actif net | Excédent/(déficit) | Actif net |
| Livre sterling | (2 675) | (883) | 3 269 | 1 079 |
| Dollar canadien | (6 966) | (142) | 8 514 | 173 |

| 2022 | Appréciation du dollar des États-Unis de 10 % | | Dépréciation du dollar des États-Unis de 10 % | |
|-------------------|---|-----------|---|-----------|
| | Excédent/(déficit) | Actif net | Excédent/(déficit) | Actif net |
| Euro | (8 623) | (1 964) | 10 539 | 2 401 |
| Couronne suédoise | (2 288) | (140) | 2 796 | 172 |

(En milliers de dollars des États-Unis)

| 2021 | Appréciation du dollar des États-Unis de 10 % | | Dépréciation du dollar des États-Unis de 10 % | |
|-------------------|---|-----------|---|-----------|
| | Excédent/(déficit) | Actif net | Excédent/(déficit) | Actif net |
| Livre sterling | (3 704) | (384) | 4 527 | 469 |
| Dollar canadien | (6 403) | (164) | 7 825 | 200 |
| Euro | (5 264) | (2 578) | 6 434 | 3 150 |
| Couronne suédoise | (4 672) | (167) | 5 710 | 204 |

La trésorerie du PNUD utilise des produits dérivés, tels que les contrats de change à terme ainsi que les options classiques et les options structurées sur devises, pour gérer le risque de change du FNUAP.

c) *Risque lié au cours des actions*

Environ 59,8 % (contre 63,0 % en 2021) des placements du FNUAP au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont des actions. Le tableau ci-dessous présente une analyse de la sensibilité de ces placements à une variation de 5 % de la juste valeur. Il s'agit d'actions disponibles à la vente, qui sont évaluées au cours du marché avec variation constatée dans l'actif net ou la situation nette ; les variations des cours n'ont donc pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit sur l'année.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Juste valeur des actions au 31 décembre 2022 | Variation (pourcentage) | Incidence sur les états financiers | |
|---|-------------------------|------------------------------------|-----------|
| | | Excédent/(déficit) | Actif net |
| 172 082 | Hausse de 5 % | – | 8 604 |
| 172 082 | Baisse de 5 % | – | (8 604) |

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Juste valeur des actions au 31 décembre 2021 | Variation (pourcentage) | Incidence sur les états financiers | |
|---|-------------------------|------------------------------------|-----------|
| | | Excédent/(déficit) | Actif net |
| 211 655 | Hausse de 5 % | – | 10 583 |
| 211 655 | Baisse de 5 % | – | (10 583) |

Note 26
Engagements

Au 31 décembre 2022, les engagements du FNUAP relatifs à l'acquisition de divers biens et services (notamment des immobilisations corporelles et incorporelles) pour lesquels un marché avait été passé mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 183,72 millions de dollars (contre 96,0 millions de dollars en 2021).

Le FNUAP n'est partie à aucun contrat de location non résiliable, car ses accords types prévoient une clause de résiliation anticipée moyennant préavis.

Tableaux

Tableau A

Ressources non préaffectées – état des contributions pour l'année achevée le 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Donateur | Solde à recevoir par le FNUAP au 1 ^{er} janvier (après retraitement) | Ajustements sur années antérieures | Engagements pour l'année considérée (produits provenant des contributions) | Variation en matière de contributions ^a | Variation en matière de facturation ^a | Variation en matière de recettes comptabilisées d'avance ^a | Gains/(pertes) de change réalisés | Gains/(pertes) de change non réalisés ^a | Montants reçus | Solde des contributions à recevoir par le FNUAP au 31 décembre |
|---------------------------------|---|------------------------------------|--|--|--|---|-----------------------------------|--|----------------|--|
| Afghanistan | – | – | – | 1 | – | (1) | – | – | – | – |
| Afrique du Sud | – | – | 40 | – | – | – | – | – | 40 | – |
| Albanie | – | – | 5 | – | – | – | – | – | 5 | – |
| Algérie | – | – | 10 | – | – | – | – | – | 10 | – |
| Allemagne | – | – | 60 063 | – | – | – | (800) | – | 59 263 | – |
| Angola | – | – | 80 | (60) | – | 60 | – | – | 80 | – |
| Arménie | 9 | – | – | 3 | – | – | – | – | 3 | 6 |
| Australie | – | – | 32 371 | (25 675) | – | – | – | – | 6 696 | 25 675 |
| Autriche | – | – | 243 | – | – | – | – | – | 243 | – |
| Azerbaïdjan | – | – | 20 | – | – | – | – | – | 20 | – |
| Bangladesh | 35 | – | 35 | – | 35 | – | – | – | 70 | – |
| Barbade | – | – | 5 | – | – | – | – | – | 5 | – |
| Belgique | 30 647 | – | – | 10 216 | – | – | (731) | (1 263) | 9 484 | 19 169 |
| Bhoutan | – | – | 6 | – | – | – | – | – | 6 | – |
| Bolivie (État plurinational de) | – | – | 6 | – | – | – | – | – | 6 | – |
| Bosnie-Herzégovine | – | – | 2 | – | – | – | – | – | 2 | – |
| Botswana | – | – | – | 5 | – | (5) | – | – | – | – |
| Burkina Faso | – | – | – | 11 | – | (11) | – | – | – | – |
| Burundi | – | – | 1 | – | – | – | – | – | 1 | – |
| Cambodge | 10 | (5) | – | – | – | – | – | – | – | 5 |
| Canada | – | – | 11 749 | – | – | – | (226) | – | 11 523 | – |
| Chine | – | – | 1 480 | – | – | – | – | – | 1 480 | – |
| Chypre | – | – | 16 | – | – | – | – | – | 16 | – |
| Colombie | – | – | 22 | – | – | – | – | – | 22 | – |

| <i>Donateur</i> | <i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier (après retraitement)</i> | <i>Ajustements sur années antérieures</i> | <i>Engagements pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i> | <i>Variation en matière de contributions^a</i> | <i>Variation en matière de facturation^a</i> | <i>Variation en matière de recettes comptabilisées d'avance^a</i> | <i>Gains/(pertes) de change réalisés</i> | <i>Gains/(pertes) de change non réalisés^a</i> | <i>Montants reçus</i> | <i>Solde des contributions à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i> |
|-----------------------|---|---|---|--|--|---|--|--|-----------------------|---|
| Comores | – | – | 1 | – | (1) | – | – | – | – | 1 |
| Costa Rica | – | – | 4 | – | – | – | – | – | 4 | – |
| Danemark | 34 341 | – | – | 34 341 | – | – | (623) | – | 33 718 | – |
| Égypte | – | – | 21 | – | – | – | – | – | 21 | – |
| El Salvador | – | – | 4 | (2) | – | 2 | – | – | 4 | – |
| Érythrée | 5 | – | 5 | – | – | – | – | – | 5 | 5 |
| Espagne | – | – | 267 | – | (107) | – | – | – | 160 | 107 |
| Estonie | – | – | 34 | – | – | (34) | – | – | – | – |
| Eswatini | – | – | 19 | – | (10) | (10) | – | – | 9 | – |
| États-Unis d'Amérique | – | – | 50 580 | – | – | – | – | – | 50 580 | – |
| Éthiopie | – | – | 1 | – | – | – | – | – | 1 | – |
| Fédération de Russie | – | – | 300 | – | – | – | – | – | 300 | – |
| Finlande | – | – | 34 382 | – | – | – | – | – | 34 382 | – |
| France | – | – | 1 103 | – | – | – | (55) | – | 1 048 | – |
| Géorgie | – | – | 60 | (40) | – | – | – | – | 20 | 40 |
| Guyana | 1 | – | 9 | – | 1 | – | – | – | 9 | – |
| Inde | 500 | – | – | – | 500 | – | (3) | – | 497 | – |
| Indonésie | – | – | 12 | – | – | – | – | – | 12 | – |
| Iraq | 80 | – | 50 | – | (50) | – | – | – | – | 130 |
| Irlande | – | – | 4 556 | – | – | – | – | – | 4 556 | – |
| Islande | – | – | 935 | – | – | – | (16) | – | 919 | – |
| Israël | – | – | 10 | – | – | – | – | – | 10 | – |
| Italie | – | – | 3 348 | – | – | – | (197) | – | 3 151 | – |
| Japon | – | – | 16 500 | – | – | – | – | – | 16 500 | – |
| Jordanie | – | – | 50 | – | (50) | – | – | – | – | 50 |
| Kazakhstan | – | – | 3 | – | – | – | – | – | 3 | – |
| Kenya | – | – | 10 | – | – | – | – | – | 10 | – |
| Kirghizistan | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Koweït | – | – | 10 | – | – | – | – | – | 10 | – |

| <i>Donateur</i> | <i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier (après retraitement)</i> | <i>Ajustements sur années antérieures</i> | <i>Engagements pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i> | <i>Variation en matière de contributions^a</i> | <i>Variation en matière de facturation^a</i> | <i>Variation en matière de recettes comptabilisées d'avance^a</i> | <i>Gains/(pertes) de change réalisés</i> | <i>Gains/(pertes) de change non réalisés^a</i> | <i>Montants reçus</i> | <i>Solde des contributions à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i> |
|---|---|---|---|--|--|---|--|--|-----------------------|---|
| Luxembourg | 14 415 | – | 2 026 | 3 519 | (2 025) | – | (87) | (673) | 3 432 | 12 250 |
| Macédoine du Nord | 3 | (3) | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Madagascar | – | – | 14 | – | – | – | – | – | 14 | – |
| Maldives | 5 | – | 5 | – | – | – | – | – | 5 | 5 |
| Maroc | – | – | 12 | – | – | – | – | – | 12 | – |
| Maurice | 7 | (4) | – | 2 | – | – | – | – | 2 | 1 |
| Mauritanie | – | – | 33 | (28) | – | 28 | – | – | 33 | – |
| Mexique | – | – | 43 | – | – | – | – | – | 43 | – |
| Micronésie (États fédérés de) | – | – | 3 | – | – | (3) | – | – | – | – |
| Mongolie | – | – | 4 | – | – | – | – | – | 4 | – |
| Nicaragua | – | – | 3 | – | – | – | – | – | 3 | – |
| Norvège | – | – | 60 182 | – | – | – | – | – | 60 182 | – |
| Nouvelle-Zélande | – | – | 11 314 | (7 542) | – | – | (40) | 67 | 3 731 | 7 609 |
| Ouganda | 2 | – | 10 | – | – | – | – | – | 10 | 2 |
| Panama | 50 | – | – | 10 | – | – | – | – | 10 | 40 |
| Pays-Bas | – | – | 36 194 | – | – | – | – | – | 36 194 | – |
| Pérou | – | – | 2 | – | – | – | – | – | 2 | – |
| Philippines | 151 | – | 7 | 26 | 24 | – | (3) | (15) | 54 | 86 |
| Portugal | 242 | – | 267 | – | 225 | – | (14) | – | 478 | 17 |
| République centrafricaine | 17 | – | – | – | – | – | – | – | – | 17 |
| République de Corée | – | – | 164 | – | – | – | – | – | 164 | – |
| République démocratique populaire lao | – | – | 6 | – | (6) | – | – | – | – | 6 |
| République dominicaine | – | – | 15 | – | – | – | – | – | 15 | – |
| République-Unie de Tanzanie | – | – | 15 | (12) | – | – | – | – | 3 | 12 |
| Roumanie | – | – | 10 | – | – | – | – | – | 10 | – |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | – | – | 9 950 | – | – | – | – | – | 9 950 | – |
| Rwanda | 10 | – | 5 | – | (5) | – | – | – | – | 15 |
| Saint-Kitts-et-Nevis | – | – | 2 | – | – | – | – | – | 2 | – |

| <i>Donateur</i> | <i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier (après retraitement)</i> | <i>Ajustements sur années antérieures</i> | <i>Engagements pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i> | <i>Variation en matière de contributions^a</i> | <i>Variation en matière de facturation^a</i> | <i>Variation en matière de recettes comptabilisées d'avance^a</i> | <i>Gains/(pertes) de change réalisés</i> | <i>Gains/(pertes) de change non réalisés^a</i> | <i>Montants reçus</i> | <i>Solde des contributions à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i> |
|---|---|---|---|--|--|---|--|--|-----------------------|---|
| Sao Tomé-et-Principe | 22 | (4) | – | – | – | – | – | – | – | 18 |
| Sénégal | – | – | – | 12 | – | (12) | – | – | – | – |
| Serbie | – | – | 5 | – | – | – | – | – | 5 | – |
| Singapour | – | – | 5 | – | – | – | – | – | 5 | – |
| Slovaquie | – | – | 5 | – | – | – | – | – | 5 | – |
| Slovénie | – | – | 21 | – | – | – | – | – | 21 | – |
| Sri Lanka | 18 | – | – | 18 | (18) | – | – | – | – | 18 |
| Suède | 207 781 | – | – | 70 111 | – | – | (1 284) | (20 360) | 68 827 | 117 310 |
| Suisse | – | – | 50 104 | (33 403) | – | – | 357 | 1 267 | 17 058 | 34 670 |
| Tadjikistan | – | – | 1 | – | – | – | – | – | 1 | – |
| Thaïlande | – | – | 150 | – | – | – | – | – | 150 | – |
| Togo | – | – | 9 | – | – | – | – | – | 9 | – |
| Trinité-et-Tobago | – | – | 5 | – | – | – | – | – | 5 | – |
| Tunisie | – | – | 18 | – | (18) | – | – | – | – | 18 |
| Türkiye | – | – | 50 | – | – | – | – | – | 50 | – |
| Turkménistan | – | – | 8 | – | – | – | – | – | 8 | – |
| Uruguay | – | – | 5 | – | – | – | – | – | 5 | – |
| Viet Nam | 20 | – | – | 20 | – | – | – | – | 20 | – |
| Zimbabwe | 30 | – | – | 30 | – | – | – | – | 30 | – |
| Contributions privées | – | – | 1 543 | – | – | – | – | – | 1 543 | – |
| Total partiel | 288 401 | (16) | 390 643 | 51 563 | (1 505) | 14 | (3 722) | (20 977) | 436 999 | 217 282 |
| Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs | – | – | 275 | – | – | – | – | – | 275 | – |
| Total | 288 401 | (16) | 390 918 | 51 563 | (1 505) | 14 | (3 722) | (20 977) | 437 274 | 217 282^b |

^a Ces colonnes ont été ajoutées pour présenter les variations survenues au niveau des contributions non préaffectées en raison du changement de méthode de comptabilisation des produits.

^b Compte non tenu d'une dépréciation pour créances douteuses d'un montant de 0,42 million de dollars.

Tableau B

Ressources préaffectées – produits, charges et soldes des fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Total des fonds disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|--|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|----------------|---|--|
| Fonds d'affectation spéciale | | | | | | | | | |
| ABT Associates Inc. | 340 | 349 | – | – | – | 689 | 267 | 422 | – |
| AFP Popular | 167 | 77 | – | – | – | 244 | 107 | 137 | – |
| Agora, Inc. | – | 149 | – | – | – | 149 | 7 | 142 | – |
| Albanie | 1 | – | – | – | – | 1 | – | 1 | – |
| Allemagne | 1 185 | 4 956 | (18) | – | – | 6 123 | 1 164 | 4 959 | 4 359 |
| Andorre et Monaco | 1 | – | – | – | – | 1 | – | 1 | – |
| Angola | 1 048 | – | 1 | (65) | – | 984 | 984 | – | – |
| Anonyme | 8 543 | 3 464 | 2 | – | – | 12 009 | 3 640 | 8 369 | – |
| Arabie saoudite | – | 2 511 | – | – | – | 2 511 | 1 004 | 1 507 | 1 507 |
| Argentine | 318 | 209 | 2 | – | – | 529 | 73 | 456 | 104 |
| Australie | 35 994 | 24 340 | 206 | (40) | – | 60 500 | 25 485 | 35 015 | 3 770 |
| Autriche | 3 472 | 3 282 | 17 | (22) | – | 6 749 | 2 669 | 4 080 | 1 278 |
| Bangladesh | 36 963 | – | 152 | – | – | 37 115 | 16 918 | 20 197 | 14 830 |
| Banque islamique de développement | 70 | 100 | – | – | – | 170 | – | 170 | 115 |
| Banque mondiale | 5 | – | – | – | – | 5 | – | 5 | – |
| Banque pour l'industrie et le commerce des Comores | – | 10 | – | – | – | 10 | 10 | – | – |
| Bayer AG | 1 | 77 | 4 | – | – | 82 | 77 | 5 | – |
| Beifang International Education Group | 230 | – | – | – | – | 230 | 88 | 142 | 100 |
| Belgique | 915 | 3 454 | 2 | – | 1 | 4 372 | 315 | 4 057 | 3 317 |
| Bénin | 5 571 | – | 5 | – | – | 5 576 | 582 | 4 994 | 2 760 |
| Bill and Melinda Gates Foundation | 307 | 16 948 | – | (8) | (1) | 17 246 | 657 | 16 589 | 7 518 |
| Botswana | 39 | – | – | – | – | 39 | 22 | 17 | – |
| Brandix Apparel Limited | 28 | – | 1 | (1) | – | 28 | 28 | – | – |
| Brésil | 5 879 | 4 236 | – | – | – | 10 115 | 736 | 9 379 | 139 |
| Bulgarie | 30 | 27 | – | – | – | 57 | 31 | 26 | – |

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Total des fonds disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|---|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|----------------|---|--|
| Bureau de l'Envoyé(e) du Secrétaire général pour la jeunesse | 127 | – | – | – | – | 127 | 40 | 87 | – |
| Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs | – | 90 | – | – | – | 90 | 90 | – | – |
| Bureau de la coordination des affaires humanitaires | 28 597 | 47 889 | 198 | (2 656) | (106) | 73 922 | 56 986 | 16 936 | 1 057 |
| Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud | 688 | (7) | – | 13 | (2) | 692 | 641 | 51 | – |
| Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets | 1 263 | 15 877 | 5 | (28) | – | 17 117 | 793 | 16 324 | 15 420 |
| Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) résident(e) des Nations Unies | 9 | – | – | (1) | – | 8 | 4 | 4 | – |
| Burkina Faso | 298 | – | 33 | – | – | 331 | 94 | 237 | – |
| Cameroun | 2 679 | – | 25 | – | – | 2 704 | 2 085 | 619 | – |
| Canada | 96 561 | 60 940 | 220 | (264) | (3) | 157 454 | 57 847 | 99 607 | 62 822 |
| Children's Investment Fund Foundation | 2 | – | – | – | – | 2 | – | 2 | – |
| Chine | 3 214 | 242 | 7 | – | 1 | 3 464 | 2 008 | 1 456 | 200 |
| Chugai Pharmaceutical Co., Limited | 153 | – | – | – | – | 153 | 100 | 53 | 50 |
| Colombie | 760 | 137 | 3 | – | – | 900 | 869 | 31 | – |
| Columbia University | 2 810 | (2 226) | – | (3) | – | 581 | 581 | – | – |
| Commission européenne | 27 550 | 34 165 | 102 | (2) | 443 | 62 258 | 41 525 | 20 733 | 6 207 |
| Congo | 14 | 500 | – | (13) | (1) | 500 | – | 500 | 250 |
| Côte d'Ivoire | 3 378 | – | 7 | – | 1 | 3 386 | 1 010 | 2 376 | 1 376 |
| Cuba | 5 | – | – | – | – | 5 | 5 | – | – |
| Danemark | 28 379 | 17 695 | 98 | (432) | (2) | 45 738 | 28 927 | 16 811 | 4 437 |
| Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité | – | 614 | 1 | – | – | 615 | 133 | 482 | 339 |
| Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH | 1 127 | – | 3 | – | – | 1 130 | 998 | 132 | – |

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Total des fonds disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|---|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|----------------|---|--|
| El Salvador | 5 070 | – | – | – | – | 5 070 | 592 | 4 478 | 4 017 |
| Émirats arabes unis | – | 2 000 | 3 | – | – | 2 003 | 624 | 1 379 | 200 |
| Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU- Femmes) | 1 907 | 5 452 | 9 | (5) | – | 7 363 | 2 501 | 4 862 | 3 313 |
| Équateur | 2 415 | 1 008 | – | – | – | 3 423 | 2 589 | 834 | – |
| Espagne | 3 633 | 7 347 | (73) | – | (1) | 10 906 | 5 733 | 5 173 | – |
| Espagne – Barcelone | 31 | – | – | – | – | 31 | 31 | – | – |
| Espagne – Catalogne | 245 | 435 | 3 | – | (1) | 682 | 256 | 426 | – |
| Espagne – Pays Basque | 13 | 8 | – | – | – | 21 | 21 | – | – |
| Estonie | 122 | – | 2 | – | – | 124 | 123 | 1 | – |
| États-Unis d'Amérique | 44 756 | 129 253 | 308 | (530) | – | 173 787 | 78 780 | 95 007 | 70 913 |
| Fédération de Russie | 9 600 | – | (3) | – | 1 | 9 598 | 4 089 | 5 509 | 250 |
| Ferring | 288 | – | – | – | – | 288 | 164 | 124 | – |
| Finlande | 9 745 | 1 994 | 30 | (106) | (1) | 11 662 | 4 521 | 7 141 | 3 317 |
| Fiotec | 384 | (210) | 5 | (176) | – | 3 | 2 | 1 | – |
| Flowminder Foundation | 2 | – | – | – | (1) | 1 | – | 1 | – |
| Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine | 516 | – | – | – | – | 516 | 169 | 347 | 145 |
| Fonds d'affectation spéciale thématiques multidonateurs | 284 734 | 289 239 | 3 196 | – | (478) | 576 691 | 200 899 | 375 792 | 59 416 |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance | 35 240 | 15 066 | 181 | (116) | 66 | 50 437 | 27 537 | 22 900 | 858 |
| Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux | 68 | – | – | (30) | (1) | 37 | 37 | – | – |
| Fonds multidonateurs | 26 227 | 2 989 | 57 | (12) | (15) | 29 246 | 16 039 | 13 207 | 2 716 |
| Ford Foundation | 4 | – | – | – | – | 4 | – | 4 | – |
| Foundation Axian | 47 | – | – | – | – | 47 | 47 | – | – |
| France | 3 792 | 8 852 | 26 | 8 | – | 12 678 | 3 533 | 9 145 | – |
| Friends of UNFPA | 613 | 1 578 | 2 | 57 | (4) | 2 246 | 1 281 | 965 | 192 |

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Total des fonds disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|---|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|----------------|---|--|
| Fundación Unidos por un México Vivo A.C. | 4 | – | – | – | – | 4 | 4 | – | – |
| Gambie | 100 | – | 1 | – | – | 101 | 100 | 1 | – |
| Gates Ventures, LLC | – | 396 | – | – | – | 396 | 388 | 8 | – |
| Gobi Oyu Development Support Fund | 134 | – | – | – | – | 134 | 125 | 9 | – |
| Good Neighbors Laos | 1 | – | – | – | (1) | – | – | – | – |
| Guatemala | 5 884 | – | – | – | – | 5 884 | 2 447 | 3 437 | 3 327 |
| Guinée | 594 | – | (7) | (4) | – | 583 | 583 | – | – |
| Guinée équatoriale | 94 | – | – | – | – | 94 | 14 | 80 | – |
| Haïti | 16 507 | – | 57 | – | – | 16 564 | 3 616 | 12 948 | 275 |
| Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés | – | 2 521 | 2 | – | – | 2 523 | 530 | 1 993 | – |
| Honduras | 4 | – | – | – | – | 4 | – | 4 | – |
| Inde | 2 306 | 5 562 | 8 | – | – | 7 876 | 1 445 | 6 431 | 5 356 |
| Individual Giving Programme | 50 | – | – | – | – | 50 | – | 50 | – |
| Indonesia AIDS Coalition | – | 277 | – | – | – | 277 | 55 | 222 | 165 |
| Indonésie | 901 | (540) | – | – | 1 | 362 | 56 | 306 | – |
| International Planned Parenthood Federation | – | 564 | 48 | – | – | 612 | 520 | 92 | – |
| Irlande | 3 819 | 2 012 | 10 | (5) | (4) | 5 832 | 2 944 | 2 888 | 270 |
| Islande | 8 014 | 598 | 29 | – | (4) | 8 637 | 1 922 | 6 715 | 3 500 |
| Italie | 13 766 | 17 859 | (1) | (110) | – | 31 514 | 10 677 | 20 837 | 6 393 |
| Japon | 12 336 | 35 044 | 63 | (350) | 1 | 47 094 | 14 934 | 32 160 | 24 161 |
| Jordanie | 252 | – | – | – | – | 252 | 126 | 126 | 126 |
| Kazakhstan | 100 | – | – | – | – | 100 | 100 | – | – |
| Korea Foundation for International Healthcare | – | – | – | (467) | 492 | 25 | 26 | (1) | – |
| Koweït | 26 | – | – | – | 1 | 27 | – | 27 | – |
| Liban | 6 | – | – | (1) | 1 | 6 | – | 6 | – |
| Libéria | 292 | 3 000 | – | – | 1 | 3 293 | 2 800 | 493 | – |
| Luxembourg | 3 946 | 23 407 | 20 | – | (2) | 27 371 | 1 380 | 25 991 | 17 846 |

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Total des fonds disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|--|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|----------------|---|--|
| Malaisie | 580 | – | – | – | – | 580 | 28 | 552 | – |
| Malawi | 5 771 | 3 444 | – | (6) | – | 9 209 | 3 170 | 6 039 | – |
| Mali | 78 | 508 | – | – | – | 586 | 63 | 523 | – |
| Maroc | 107 | – | (2) | – | 1 | 106 | 104 | 2 | – |
| Maurice | 31 | 300 | – | – | – | 331 | 37 | 294 | 230 |
| Mauritanie | 5 | – | – | – | – | 5 | – | 5 | – |
| Médecins sans frontières | – | 267 | – | – | – | 267 | 77 | 190 | 134 |
| Meiji Holdings | 15 | – | – | – | – | 15 | 13 | 2 | – |
| Merck Sharp & Dohme (Asia) Ltd. | 1 486 | – | – | – | – | 1 486 | 96 | 1 390 | 400 |
| Mexique | 1 659 | 2 032 | 6 | – | (1) | 3 696 | 1 631 | 2 065 | – |
| Niger | 1 942 | – | 1 | – | – | 1 943 | 465 | 1 478 | 532 |
| Nigéria | 303 | 235 | 1 | (6) | (1) | 532 | 223 | 309 | – |
| Noble Energy | 214 | – | – | (11) | – | 203 | 203 | – | – |
| Norvège | 22 502 | 47 599 | 105 | (917) | 1 | 69 290 | 25 150 | 44 140 | 20 475 |
| Nouvelle-Zélande | 3 232 | 690 | 11 | – | – | 3 933 | 3 067 | 866 | – |
| Nutrition International | 327 | – | – | – | – | 327 | 284 | 43 | 34 |
| Olympic Refugee Foundation | 1 250 | – | 5 | – | – | 1 255 | 225 | 1 030 | 512 |
| Oman | 176 | – | – | – | – | 176 | 62 | 114 | – |
| Oman, accord de coopération de base | 1 393 | 860 | – | – | – | 2 253 | 879 | 1 374 | – |
| Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | 8 | 47 | – | – | 1 | 56 | 56 | – | – |
| Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture | 18 | – | – | – | – | 18 | – | 18 | – |
| Organisation internationale pour les migrations | 1 | 656 | – | – | – | 657 | 68 | 589 | 290 |
| Organisation mondiale de la Santé | 1 087 | 618 | 2 | – | – | 1 707 | 552 | 1 155 | 618 |
| Organisation ouest-africaine de la santé | 15 202 | – | 1 | – | – | 15 203 | 4 833 | 10 370 | 4 300 |
| Organon | 157 | – | – | – | – | 157 | 20 | 137 | – |
| Organon Comercializadora, S del R.L. de C.V. | – | 530 | – | – | – | 530 | 11 | 519 | 274 |

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Total des fonds disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|--|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|----------------|---|--|
| Oyu Tolgoi | 6 | – | – | (6) | – | – | – | – | – |
| Panama | 1 032 | 210 | – | – | 1 | 1 243 | 359 | 884 | 599 |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 661 | – | – | – | – | 661 | – | 661 | – |
| Paraguay | 149 | 4 654 | 28 | – | – | 4 831 | 3 540 | 1 291 | 96 |
| Particuliers | 1 | 57 | – | – | 1 | 59 | 34 | 25 | – |
| Pays-Bas | 62 804 | 10 702 | 291 | (321) | 57 | 73 533 | 28 540 | 44 993 | 23 677 |
| Period Tracker & Pregnancy and Baby Calendar Limited (amma.family) | – | 15 | – | – | – | 15 | 15 | – | – |
| Petites contributions | 1 650 | 2 737 | 1 | (14) | (6) | 4 368 | 2 562 | 1 806 | – |
| PNUD – Fonds d’affectation spéciale pluripartenaires | 49 003 | 59 020 | 227 | (1 358) | – | 106 892 | 54 690 | 52 202 | – |
| Portugal | 22 | – | – | – | – | 22 | – | 22 | – |
| Prada USA Corporation | 113 | 337 | – | – | – | 450 | 138 | 312 | 238 |
| Productora de Pulpas Soledad | 30 | – | – | – | – | 30 | 21 | 9 | – |
| Programme alimentaire mondial | 946 | 250 | 21 | – | 4 | 1 221 | 920 | 301 | 129 |
| Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) | 2 064 | 9 892 | 24 | (10) | 3 | 11 973 | 5 733 | 6 240 | 3 890 |
| Programme conjoint-FNUAP : agent participant | 16 046 | 23 568 | 222 | (1) | – | 39 835 | 28 636 | 11 199 | – |
| Programme des Nations Unies pour le développement | 30 521 | 34 191 | 124 | (286) | (1) | 64 549 | 41 313 | 23 236 | 3 685 |
| Qatar | 3 153 | 130 | – | – | – | 3 283 | 2 486 | 797 | 630 |
| REC Foundation | 4 | – | – | (1) | (1) | 2 | 2 | – | – |
| Reckitt Benckiser | 36 | 1 556 | – | (36) | – | 1 556 | 1 | 1 555 | 1 435 |
| Rehabilitation International | 1 | – | – | – | (1) | – | – | – | – |
| République centrafricaine | 2 | – | – | – | – | 2 | – | 2 | – |
| République de Corée | 53 450 | 15 181 | 87 | (291) | – | 68 427 | 20 175 | 48 252 | 26 241 |
| République de Moldova | 353 | 681 | 2 | – | 1 | 1 037 | 486 | 551 | 525 |
| République démocratique du Congo | 15 755 | 20 000 | – | – | – | 35 755 | 12 194 | 23 561 | 2 793 |
| République dominicaine | 284 | 100 | – | – | – | 384 | 232 | 152 | 90 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord | 61 915 | 33 618 | 236 | (90) | – | 95 679 | 42 443 | 53 236 | 24 230 |

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Total des fonds disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|--|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|----------------|---|--|
| Sabancı Foundation | 13 | 96 | (2) | – | – | 107 | 19 | 88 | 36 |
| Sao Tomé-et-Principe | – | 726 | – | – | – | 726 | – | 726 | 436 |
| Soudan | 745 | (522) | – | – | – | 223 | 223 | – | – |
| Stocks – autres ressources – programme | 57 842 | – | – | – | – | 57 842 | (13 646) | 71 488 | – |
| Suède | 75 747 | 16 039 | 258 | (1 091) | (10) | 90 943 | 44 564 | 46 379 | 24 183 |
| Suisse | 21 723 | 3 426 | 118 | (63) | 1 | 25 205 | 10 564 | 14 641 | 7 083 |
| Swarovski Foundation | 64 | – | – | – | – | 64 | 64 | – | – |
| Tadjikistan | 508 | – | (6) | – | – | 502 | 326 | 176 | 165 |
| Takeda Pharmaceutical Company Limited | – | 7 152 | – | – | – | 7 152 | (278) | 7 430 | 7 430 |
| Tchad | 47 | – | – | – | – | 47 | – | 47 | – |
| Tchéquie | 337 | 218 | 4 | – | – | 559 | 146 | 413 | – |
| The Foundation to Promote Open Society | – | 800 | – | – | – | 800 | 142 | 658 | 600 |
| Timor-Leste | 30 | 363 | – | – | 1 | 394 | 383 | 11 | – |
| Turkménistan | 810 | 525 | – | – | – | 1 335 | 765 | 570 | – |
| Uruguay | 3 445 | 2 338 | (2) | – | – | 5 781 | 1 613 | 4 168 | 2 009 |
| Vital Strategies Health Systems (Asia Pacific) Limited | 131 | 79 | 2 | – | – | 212 | 100 | 112 | – |
| Vital Strategies, Inc. | – | 336 | – | – | – | 336 | 111 | 225 | 163 |
| Wesley Zaidan | 248 | – | – | – | – | 248 | 25 | 223 | 132 |
| World Vision PNG Trust | – | 760 | – | – | – | 760 | 158 | 602 | 380 |
| Zimbabwe | 244 | 632 | – | – | – | 876 | 741 | 135 | – |
| Zonta International Foundation | 882 | 743 | – | – | – | 1 625 | 266 | 1 359 | 375 |
| Total partiel (fonds d'affectation spéciale) | 1 317 670 | 1 104 212 | 6 817 | (9 877) | 433 | 2 419 255 | 976 083 | 1 443 172 | 497 760 |
| Fonds spéciaux | | | | | | | | | |
| Ajustements liés à l'évaluation des contributions à recevoir | (6 417) | 2 135 | – | – | – | (4 282) | – | (4 282) | (4 267) |
| Ajustements sur opérations de change liées à des crédits relais | 178 | – | – | – | (1) | 177 | – | 177 | – |

| | <i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i> | <i>Contributions</i> | <i>Produits divers</i> | <i>Remboursements</i> | <i>Transferts et ajustements</i> | <i>Total des fonds disponibles</i> | <i>Charges</i> | <i>Solde des fonds au 31 décembre</i> | <i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i> |
|---|--|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|----------------|---|--|
| Contributions en nature préaffectées (biens) | 4 049 | 424 | – | – | (1) | 4 472 | 3 946 | 526 | 155 |
| Coordonnateur(trice) mondial(e) du programme L'ONU avec nous | 7 | – | – | – | (1) | 6 | (3) | 9 | – |
| Cuba – Communauté des Caraïbes | 2 | – | 1 | – | – | 3 | 3 | – | – |
| Écarts de change globaux relatifs aux autres ressources | 2 463 | – | – | – | (578) | 1 885 | – | 1 885 | – |
| Poste de spécialiste des finances de l'Union européenne | 162 | – | – | – | – | 162 | – | 162 | – |
| Prix des Nations Unies en matière de population | 1 809 | – | 21 | – | (1) | 1 829 | – | 1 829 | – |
| Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires | 8 372 | 4 076 | 220 | – | 1 | 12 669 | 5 191 | 7 478 | 443 |
| Programme mondial pour l'achat de contraceptifs | 5 000 | – | – | – | 11 | 5 011 | 11 | 5 000 | – |
| Rafael M. Salas Endowment Fund | 1 079 | – | 12 | – | (1) | 1 090 | – | 1 090 | – |
| Ressources pour la communication d'informations aux donateurs | 1 126 | – | 464 | – | 1 | 1 591 | 717 | 874 | – |
| Services des achats – prestations ne se rapportant pas à des services par des tiers | 13 436 | – | 5 881 | – | (2 116) | 17 201 | (933) | 18 134 | 300 |
| Stocks – autres ressources – dépenses des services centraux | 7 284 | – | – | – | 1 | 7 285 | 3 069 | 4 216 | – |
| Total partiel (fonds spéciaux) | 38 550 | 6 635 | 6 599 | – | (2 685) | 49 099 | 12 001 | 37 098 | (3 369) |
| Total | 1 356 220 | 1 110 847 | 13 416 | (9 877) | (2 252) | 2 468 354 | 988 084 | 1 480 270 | 494 391 |

Note : Les charges et contributions indiquées dans le tableau comprennent des frais de recouvrement des coûts d'un montant de 66,1 millions de dollars. Hormis dans le présent tableau, ces montants ont été déduits des charges et des contributions préaffectées présentées dans les autres états financiers, les notes et les tableaux accompagnant les états financiers.

Tableau C
Services d'achats pour le compte de tiers

Les services d'achats pour le compte de tiers sont des activités d'achat qui ne se rapportent pas directement à une composante d'un des programmes du FNUAP et que celui-ci mène à la demande et au nom de tiers (gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales ou entités des Nations Unies, notamment les fonds et programmes des Nations Unies, et les organes subsidiaires de l'ONU). Ces activités d'achat sont en lien avec le mandat du FNUAP et sont conformes à ses objectifs et à ses politiques. Les conditions du marché sont définies dans un contrat de service d'achat qui prévoit des frais de traitement payables au FNUAP en défraiement des coûts associés à la passation des marchés.

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Soldes des fonds au 31 décembre 2021 reclassés au passif</i> | <i>Montants reçus au titre des services d'achat</i> | <i>Ajustements et transferts</i> | <i>Montant total des ressources disponibles</i> | <i>Coût des services d'achat</i> | <i>Montant net des avances au 31 décembre 2022</i> |
|---|---|---|--------------------------------------|---|--------------------------------------|--|
| Institutions | | | | | | |
| Gouvernements et organismes intergouvernementaux | 18 624 | 19 674 | (411) | 37 887 | 29 022 | 8 865 |
| PNUD et autres organismes des Nations Unies | (355) | 8 627 | 133 | 8 404 | 4 384 | 4 020 |
| Organisations non gouvernementales | 9 110 | 6 106 | 121 | 15 337 | 12 958 | 2 379 |
| Total | 27 379 | 34 407 | (157) | 61 628 | 46 364 | 15 264 |

Tableau D
Charges préaffectées et non préaffectées pour l'année terminée le 31 décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Activités relatives aux programmes</i> | | | | <i>Budget institutionnel</i> | | <i>Dépenses des services centraux</i> | | | | <i>Total</i> | | | |
|--|---|----------------|-----------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|---------------------------------------|---------------|-----------------------------|---------------|---------------------------------|----------------|-----------------------------|----------------|
| | <i>Charges non préaffectées</i> | | <i>Charges préaffectées</i> | | <i>Charges non préaffectées</i> | | <i>Charges non préaffectées</i> | | <i>Charges préaffectées</i> | | <i>Charges non préaffectées</i> | | <i>Charges préaffectées</i> | |
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Dépenses de personnel | 100 346 | 91 208 | 93 509 | 84 871 | 139 334 | 137 777 | 5 425 | 8 997 | 12 056 | 12 235 | 245 105 | 237 982 | 105 565 | 97 106 |
| Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes | 9 114 | 14 693 | 198 814 | 212 376 | 26 | 40 | (448) | (256) | 7 899 | 5 927 | 8 692 | 14 477 | 206 713 | 218 303 |
| Programmes d'aide en espèces | 2 676 | 1 034 | 7 049 | 6 645 | – | – | – | – | – | – | 2 676 | 1 034 | 7 049 | 6 645 |
| Formation et perfectionnement des partenaires | 32 380 | 21 121 | 136 657 | 116 343 | 74 | 44 | (117) | 279 | (27) | 20 | 32 337 | 21 444 | 136 630 | 116 363 |
| Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement | 65 542 | 50 961 | 183 125 | 151 481 | 27 417 | 28 637 | (713) | (8 875) | (9 149) | (5 787) | 92 246 | 70 723 | 173 976 | 145 694 |
| Services contractuels et spécialisés | 63 400 | 56 092 | 229 012 | 222 818 | 11 755 | 17 831 | 4 145 | 319 | 933 | 526 | 79 300 | 74 242 | 229 945 | 223 344 |
| Charges financières | 133 | 113 | 948 | 894 | 29 | 7 | 13 | 107 | – | 2 | 175 | 227 | 948 | 896 |
| Voyages | 21 502 | 9 924 | 35 399 | 25 787 | 3 090 | 561 | (103) | 34 | 36 | (1) | 24 489 | 10 519 | 35 435 | 25 786 |
| Amortissement | 1 709 | 2 391 | 579 | 788 | 1 093 | 1 665 | 4 327 | 2 323 | 15 | 21 | 7 129 | 6 379 | 594 | 809 |
| Dépréciation | 21 | (27) | 44 | 21 | – | – | (11) | 383 | 6 | 45 | 10 | 356 | 50 | 66 |
| Charges diverses | 11 298 | 1 706 | 25 070 | 15 206 | 6 153 | 135 | 11 299 | 33 423 | (41) | 686 | 28 750 | 35 264 | 25 029 | 15 892 |
| Total des charges | 308 121 | 249 216 | 910 206 | 837 230 | 188 971 | 186 697 | 23 817 | 36 734 | 11 728 | 13 674 | 520 909 | 472 647 | 921 934 | 850 904 |

174/174

23-12483 (F) 110923

121023